TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 698 — 42 PAGES — SAMEDI 23 JUIN 1979

Samedi 23 juin

HAUSSE DE 9 CENTIMES DU PRIX DE L'ESSENCE ET DU SUPER

Fuel domestique : + 5,2 centimes

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 500 l.; Liban, 350 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 160 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Double accord des Neuf sur l'énergie et les prix agricoles

Au-delà du succès

Deux réunions européennes se terminent sur un succès apparent. Voilà qui *mérite d'être souligné*, moins de quinze jours après l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne. Même si les démarches ont été différentes : à Luxembourg, les accords de détail permettent d'éluder le débat de fond d'une politique agricole commune, tandis qu'à Strasbourg la manifestation d'une « solidarité » masque en partie la difficulté qu'il y a à élaborer une riposte précise à la crise de l'énergie.

Il ne *faisait guère de doute*, avant même le conseil, que les Neuf présenteraient « un front énergétique uni » à Tokyo. Les crises ont l'avantage de faire oublier les divergences de philosophie économique. Mais il est *moins aisé de préciser les termes* et la portée d'un accord, plus encore d'y inclure des objectifs chiffrés.

Il est donc loin d'être négligeable de voir les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne *s'entendre* sur un plafonnement des importations pétrolières, tant pour 1979 que pour 1982. Et la bonne place faite à l'énergie nucléaire comme *source de substitution* est le résultat manifeste d'un effort du Danemark et des Pays-Bas, jusqu'à présent fort réservés.

Il ne semble pas en revanche que la divergence ait été levée entre les Allemands et les Néerlandais, *qui supportent* mal une surveillance du marché pétrolier libre, et les Français, qui entendent le contrôler. Surtout, les Neuf savent bien que « l'effort européen de maîtrise des approvisionnements pétroliers n'aura sa véritable dimension que s'il est accompagné d'un effort des autres grands pays consommateurs ».

Le maintien du « front uni » des Européens dépendra, à Tokyo, de l'attitude des Américains *et*, à *un degré bien moindre*, des *Japonais*. Il est vrai que, face à cette crise de l'énergie, le sauvetage ne peut être que collectif.

A Luxembourg, les neuf ministres de l'agriculture *sont* parvenus au compromis baptisé de miraculeux, tant les *positions* de départ étaient éloignées. Celui-ci a comme premier mérite d'exister.

De plus se concrétise l'engagement pris par l'Allemagne, lors de la mise en place du système monétaire européen *(S.M.E.)*, de faire un effort pour éliminer progressivement les montants compensatoires monétaires. L'accord est intervenu très opportunément au moment où à Strasbourg les chefs de gouvernement faisaient le point sur le fonctionnement du S.M.E. Mais cette *réduction est symbolique* : à *ce* rythme, il faudra encore dix ans pour éliminer les M.C.M. allemands, qui vident de sens la notion de prix agricoles communs.

Le « gel » des prix du lait décidé à Luxembourg, s'il est courageux *politiquement*, ne *résout rien*. La diminution de revenu qui en résultera pour *les producteurs* risque bien de les inciter à produire plus. En fait, les Neuf se félicitent d'un « accord mou » : en se partageant le champ des concessions, ils ont contourné l'obstacle essentiel, à savoir l'opposition qui subsiste entre les partisans d'une Europe agricole *satisfaite de l'autosuffisance* et les tenants de l'Europe exportatrice de « pétrole vert » ou blanc.

Les ministres de la Communauté, en n'osant pas trancher ce débat, ont laissé le champ libre à la Commission qui, jusqu'au bout, tenta d'imposer le « gel » des prix pour les produits excédentaires, *ce qui indique assez clairement* le camp dans lequel elle se situe. Pour la première *fois* dans l'histoire de la politique agricole commune, le compromis se fait contre l'avis du commissaire européen chargé des questions agricoles. Désavoué aujourd'hui, M. Gundelach a cependant raison de prévoir un avenir sombre pour la politique agricole commune si les Neuf *continuent* à éluder le débat de fond.

• Les importations de pétrole seraient limitées jusqu'en 1982 dans la C.E.E.
• Hausse des denrées et réduction des montants compensatoires

Le conseil européen, qui réunit à Strasbourg, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, les chefs d'Etats ou de gouvernement des Neuf, devait se terminer ce vendredi 22 juin. Le président de la République, entouré du premier ministre irlandais, M. Lynch (dont le pays succédera à la France à partir du 1er juillet à la présidence du conseil de la C.E.E.) et M. Jenkins, président de la Commission européenne, comptait en présenter les conclusions.

Les Neuf se sont mis d'accord sur la position de principe qu'ils défendront en commun au « sommet » des sept principales puissances occidentales à Tokyo les 28 et 29 juin. Ils demandent au Japon et aux Etats-Unis d'accroître les économies d'énergie et de développer la production de charbon et d'électricité d'origine nucléaire. Pour leur part, ils se sont fixé des objectifs chiffrés de limitation des importations de pétrole pour 1979 et pour 1985, et ils ont décidé d'enregistrer les achats de pétrole sur les marchés libres pour tenter d'enrayer la spéculation. Mme Thatcher a annoncé que son pays, qui n'est pas membre du Système monétaire européen, participerait néanmoins au Fonds européen de coopération monétaire.

De leur côté, les ministres de l'agriculture de la C.E.E. sont parvenus, dans la nuit de jeudi à vendredi à un accord sur les prix agricoles pour la campagne 1979-1980. Les tarifs européens communs augmentent de 1,5 % en ECU, sauf ceux du lait qui restent « gelés ». La France obtient en outre une nouvelle dévaluation du « franc vert » de 1,5 %. Additionnée à celle de 5,4 % acquise en mars dernier, elle fait apparaître une augmentation globale des prix agricoles français de 8,4 % (mais 6,9 seulement pour le lait). Enfin les montants compensatoires monétaires positifs sont réduits de 1 % pour l'Allemagne et de 0,5 % pour le Benelux.

Appel aux États-Unis et au Japon

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — « *La Communauté européenne aura une position commune sur l'énergie à la conférence des grands pays industrialisés de Tokyo* », a déclaré M. Pierre Hunt, porte-parole du président de la République, jeudi soir, 21 juin, après la première journée du conseil européen de Strasbourg. Toutefois, certains aspects de cette position resteront assez flous, moins contraignants en tout cas que ne le souhaite le gouvernement français. Les experts ont d'ailleurs travaillé une partie de la nuit à mettre au point un texte commun ; mais la rédaction de certains passages ne devrait être achevée qu'au cours de la dernière séance de vendredi matin.

La position que les Neuf espèrent faire adopter à Tokyo par les Etats-Unis et le Japon suit, pour l'essentiel, l'aide-mémoire mis au point par le gouvernement français, après la réunion à Luxembourg, le 18 juin, des ministres de l'industrie de la C.E.E. et qui a été soumis aux chefs de gouvernement par M. Giscard d'Estaing en tant que président du conseil européen. Le conseil en a approuvé les lignes directrices et M. Jenkins considère que celles-ci correspondent à la « *réflexion* » de la commission.

Après avoir constaté que « la croissance de l'économie mondiale ne peut reposer sur un appel sans cesse accru au pétrole », le président de la République a proposé d'agir dans quatre directions.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 37.)

Le « gel » du lait

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — « *Nous sommes finalement parvenus à concilier les trois principaux objectifs de cette négociation : une politique des prix prudente, un début de résorption des M.C.M. existants, et surtout des M.C.M. positifs, c'est-à-dire de ceux appliqués par l'Allemagne et le Benelux, et, enfin, une prise en considération sérieuse du problème laitier* », a commenté en fin de réunion M. Méhaignerie, qui avait assuré la présidence du conseil.

● Les prix

Les prix établis en ECUS sont relevés de 1,5 % sauf celui du lait qui est gelé.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 37.)

L'ère de ruptures

par PAUL FABRA

Jamais les économistes, du secteur public comme du secteur privé, n'auront scruté avec autant d'attention les indicateurs statistiques, « *avancés* » ou pas (*les premiers* sont ceux qui, selon la terminologie *américaine, permettent de prévoir la* tendance à venir à partir des données d'un passé récent).

Aux Etats-Unis, un nombre croissant d'experts, au vu des *derniers chiffres disponibles*, se demandent si la récession, dont tout le monde, naguère, parlait comme *d'une probabilité*, n'est pas devenue déjà une réalité. L'activité aurait atteint *son point culminant* entre décembre 1978 et mars 1979 et serait en train de diminuer, peut-être à un rythme beaucoup plus rapide que prévu. En Europe, les hausses successives du prix du pétrole sont venues tempérer, c'est le moins *qu'on puisse dire*, le *regain d'optimisme* qu'avait fait naître l'incontestable amélioration *de la conjoncture*, notamment dans les pays, telle l'Allemagne fédérale, dont la monnaie, traditionnellement qualifiée de « forte », s'est très sensiblement affaiblie depuis novembre dernier, c'est-à-dire depuis le programme de *redressement du dollar*.

Ces exercices, auxquels on se livre à l'envi des deux côtés de l'Atlantique, ne risquent pas seulement d'être vite dépassés, comme le sont les hypothèses de travail du secrétariat général de l'O.C.D.E., sur la base desquelles viennent de débattre les ministres des vingt-quatre pays *de l'Organisation. Il ne se passe* guère de semaines sans qu'un pays *producteur* d'« or noir » relève ses barèmes. Hier, c'était Abou-Dhabi, aujourd'hui l'Indonésie, *demain*... D'autres données fondamentales de la vie économique changent *à vive allure : depuis* le début de l'année, les taux d'intérêt allemands ont *doublé* et *leur ascension* n'est pas finie (en France, non plus). On conçoit que, sur un terrain aussi mouvant, les équations doivent constamment être *remises* à jour, les « modèles » réajustés.

« A peine est-il besoin de souligner que les prévisions quantitatives, telles qu'elles sont présentées, donnent une impression exagérée de précision, que la marge d'incertitude est évidemment très grande », faisaient sagement remarquer les économistes de l'O.C.D.E. dans leur rapport publié en décembre 1974, alors que l'on essayait d'exorciser le spectre de la grande dépression des années 30, qui planait sur la *récession consécutive au quadruplement* du prix du pétrole.

(Lire la suite page 39.)

« UN SEUL MONDE »

« Le Monde » publiera, pour la première fois samedi (*numéro daté 24-25 juin*), sous le titre « *Un seul Monde* », un supplément mondial destiné à devenir l'organe de dialogue et de réflexion de seize journaux de l'*Ouest*, de l'*Est* et du *Sud* sur le problème crucial du développement et d'un nouvel ordre économique international. *Œuvre commune*, ce supplément *sera publié par ces seize journaux (pour commencer)* tous les trois mois vers la même date.

Le Monde

publiera demain un supplément de 6 pages

« LA SUISSE A PAS COMPTÉS »

« Le Monde » publiera demain, dans son numéro daté dimanche 24-lundi 25 juin un supplément de six pages consacré à la Suisse. Dans ce supplément figureront différentes études sur *la vie politique, économique*, littéraire et militaire de la Confédération.

L'O.E.A. et le Nicaragua

Washington réclame le départ du général Somoza

Prenant la parole le jeudi 21 juin devant l'assemblée extraordinaire de l'*Organisation des Etats* américains à *Washington*, M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, a préconisé le remplacement du régime Somoza par un gouvernement provisoire de reconstruction nationale. Il a également réclamé un cessez-le-feu au Nicaragua et l'envoi d'une « force de paix » dans ce pays.

Ces propositions ont suscité des réserves et des critiques parmi les délégations latino-américaines, hostiles au général Somoza ou peu décidées à intervenir dans le conflit. M. Vance a nettement mis en cause Cuba, accusé de jouer un rôle dans l'insurrection nicaraguayenne.

A Managua, les dirigeants sandinistes ont déclaré à un correspondant de l'agence France-Presse qu'ils rejetaient le plan américain et s'en tenaient à l'instauration du gouvernement *provisoire* de cinq membres créé au début de cette semaine.

De notre correspondant

Washington. — Prenant la parole, le jeudi 21 juin, devant ses collègues de l'Organisation des Etats américains, M. Vance, secrétaire d'Etat, a formulé des propositions dont la brutalité a fait sensation.

Après avoir indiqué que « *le moment est venu d'agir directement, avec toute la force de notre organisation, sur la racine de la crise* », puis réclamé une solution politique « *prenant en compte les intérêts de tous les groupes significatifs au Nicaragua* », il a poursuivi : « *La solution doit commencer par le remplacement du gouvernement actuel par un gouvernement provisoire de réconciliation nationale.* » Ce gouvernement devra marquer « *une claire rupture avec le passé* » et être composé « *de personnes jouissant du soutien et de la confiance du plus large éventail possible de la population* ».

Bien que le nom du président Somoza n'ait pas été prononcé, c'était la première fois qu'un responsable américain demandait ouvertement son départ. Mais M. Vance ne s'est pas arrêté là. Il a aussi demandé l'envoi d'une « *délégation spéciale* » de l'O.E.A., chargée de faciliter la constitution de ce nouveau gouvernement et d'organiser des élections ; l'instauration d'un cessez-le-feu, un arrêt des livraisons d'armes, enfin la constitution d'une « *force de maintien de la paix* » de l'O.E.A., qui serait envoyée dans le pays pour assister le gouvernement dans ses tâches.

Cette dernière initiative a été accueillie avec scepticisme par les délégations et étonnement chez les observateurs nord-américains. Mais l'on précise dans l'entourage de M. Vance que ce dernier, bien qu'il ait donné à cette force dans son discours un caractère « d'urgence », place bien avant dans ses priorités l'envoi d'une délégation de l'O.E.A. et la création d'un gouvernement de réconciliation.

Cette évolution américaine est due sans doute à l'aggravation de la situation sur le terrain, mais aussi à deux autres facteurs. En premier lieu, on affirme ici avoir des preuves d'un rôle beaucoup plus actif de Cuba dans la crise.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR — Un métier dangereux

Après que le monde entier a vu sur les écrans de télévision le corps du journaliste américain Bill Stewart tressauter dans la poussière, *sous une rafale de mitraillette tirée par un homme de la garde nationale du Nicaragua, le général Somoza, présentant ses « profondes condoléances » aux membres de la presse, leur a expliqué qu'ils faisaient « un métier dangereux ».*

Et si les caméras invisibles avaient filmé tout ce qui s'est passé depuis cinq ans en Amérique latine, en Afrique, au Proche-Orient et en Asie du Sud-Est, ce sont des centaines de milliers de corps humains qu'on aurait vu se tordre sous la mort, en plein air ou dans des cachots fétides. Mais avons-nous vraiment besoin de caméras invisibles pour savoir qu'au temps des bouchers c'est tout simplement le métier d'homme qui est dangereux ?

BERNARD CHAPUIS.

MAIASTRA, « RENAISSANCE DE L'OCCIDENT ? »

Un cheval de Troie

Oiseau légendaire des contes populaires roumains, la *Maiastra* (cf. l'article de Thierry Pfister dans *le Monde* du 22 juin) lance son cri de combat dans les ténèbres, pour rendre à l'homme la foi dans son destin. Onze auteurs associés ont pris pour égide ce pseudonyme symbolique. « Egide » désignant au sens propre le bouclier que Zeus *confiait à sa fille Athéna, le terme* convient parfaitement à une entreprise *qui s'intitule « Renaissance de l'Occident ? »* (1). Soixante-trois ans après que Spengler a prédit son déclin, il est bon qu'on l'incite à relever la tête. Malheureusement, la lecture de l'ouvrage suggère qu'on aurait pu figurer sur sa couverture *un autre symbole* que la fière sculpture de Brâncusi. Les meilleurs chapitres, *les plus objectifs*, les *moins* discutables masquent plus ou moins une philosophie cachée, *qui dépasse* et déforme leurs conclusions. Comment ne pas penser alors à la machinerie équestre qui permit aux Grecs de s'introduire au centre de Troie ?

Près des neuf dixièmes de l'ouvrage sont *l'œuvre* de spécialistes qualifiés. Certains sont clairement engagés, et l'ensemble ne penche pas vers la gauche. Mais la plupart expriment une pensée ouverte. Affirmant que l'intelligence est « hautement héréditaire », le professeur Grassé reconnaît que l'éducation « *peut beaucoup* », *même si elle ne* peut pas tout. Pierre Chaunu réclame qu'on « pose des bornes à l'utilisation sans règle et sans fin de l'arsenal anticonceptionnel et antinatal »; sans nier que « ces procédés dangereux » resteront à portée de main, il demande finalement que le budget social de la nation favorise *fortement les couples qui auront* « choisi la vie », ce qui est souhaitable et urgent.

On peut admettre la plupart des propos de Jacques Vernant situant *notre Occident dans le système mondial*, du général Gallois repensant la géopolitique dans le cadre des nouvelles armes stratégiques, de Norbert et Claude Bayrard exposant respectivement l'emballement du progrès et la formation d'une nouvelle conscience collective par les médias. Une modération analogue inspire Olivier Giscard d'Estaing décrivant les conséquences des mutations technologiques *et la crise de l'énergie* : il se déclare même partisan d'une limitation progressive de la durée du travail, coordonnée à l'échelle européenne.

MAURICE DUVERGER.

(Lire la suite page 7.)

(1) Maiastra, *Renaissance de l'Occident ?*, 1979, Plon, 324 pages.

Le Monde

idées

P.S.

En avant pour le passé

par SERGE REVEL (*)

MAINTENANT que les élections sont passées, avec la discipline de parti qu'implique toute élection, il est possible aux militants qui se taisaient depuis Metz d'exprimer une opinion personnelle. Et de dire leurs craintes. Qu'il me soit permis de parler, ici, au nom de plusieurs d'entre aux.

Socialistes, l'esprit de notre parti fout le camp ! Nous étions nombreux *à avoir adhéré depuis quelques années* avec l'espoir que le P.S. était un parti différent, qu'il avait oublié ses vieux démons sociaux-démocrates ou marxistes, qu'il avait retrouvé une allure de jeunesse, *qu'il avait pris* la mesure de *son temps*, qu'il allait relever les défis du monde moderne en proposant des solutions techniques, *économiques et surtout humaines*, qu'il allait attirer à lui, par la netteté et la fermeté de ses positions, les jeunes qui dénonçaient les injustices du capitalisme. Et ce fut parfois *ou* souvent vrai, avec quelques accrocs (souvenons-nous des prises de position sur l'énergie nucléaire, sur l'armée... cette immense chance manquée *d'avoir* retrouvé la jeunesse de notre pays qui demandait des réponses nettes et réalistes..).

François Mitterrand avait relevé le parti, lui a redonné vie. Travail ingrat, travail immense. Nous le suivions sur cette lancée. Nous avons progressé aux municipales, aux présidentielles, aux législatives, aux cantonales... Et vint l'échec aux européennes... Accident normal, erreur de parcours ? La machine a ralenti et nous disons qu'elle risque fort de s'arrêter. Faut-il chercher des explications à cet échec dans le mode de scrutin, dans les abstentions, dans l'absence de thèmes *mobilisateurs* ? Ou plutôt dans l'image que notre parti a offert aux militants et surtout aux Français depuis Metz, dans le langage qu'il n'a pas su leur tenir, dans l'attitude de nos dirigeants ?

En quelques mois, quel coup de vieux ! Retour aux anciennes pratiques, au centralisme « démocratique »... positions floues... Européens oui, mais Français d'abord..., et ce rien de nationalisme *pour ne pas déplaire... à qui ?* Et se *réveiller*, un matin, pour entendre François Mitterrand faire l'éloge de la social-démocratie ! Ces partis frères ! Qui nous a consultés à ce sujet ? Virage à droite, vieux chef ! Et ces initiatives un peu trop personnelles, ces exclusives depuis Metz !

Tout faire pour que Michel Rocard ne soit pas candidat en 1981. Avec François Mitterrand comme candidat à l'échec permanent..., et peut-être qu'en 1988 ou qu'en 1995, avec les progrès de la gérontologie... Et en avant toute la machine de l'ancienne S.F.I.O. ! Avec quelques hommes neufs autour du vieux chef, en avant pour le passé ! Retour des vieilles tentations, oubliés les idéaux humanistes pour lesquels nous nous battions ! L'esprit de combat se meurt chez nombre de militants.

Se battre pour rien ?

Se battre pour l'échec en 1981, pour les 49 %... Vive le parti ! Tous unis derrière ceux qui vont nous *mener à la grande autosatisfaction* de 1981... Quel grand parti nous formons malgré notre échec ! NON ! Comment croire que cette fois les militants se battront pour rien ?

Il est on ne peut plus vrai, même si on le regrette, que les partis sont représentés par un homme. François Mitterrand incarna le P.S. et ses idéaux, comme Jaurès, Blum, Mollet. Mais tout a une fin ! Le dernier congrès l'a donné vainqueur au sein du parti, non dans l'opinion publique. L'âge de la sagesse ne convient plus aux partis qui cherchent la victoire. Et il est des images d'homme de la IVe République, avec ses compromissions que nombre de Français et de militants ne peuvent oublier. Or un parti *n'existe* que par ses militants et ceux qui, chez nous, ont envie de se battre, de remporter des victoires décisives, ceux qui ont foi en un socialisme nouveau ne sont plus dans la majorité issue de Metz.

Il faut se faire à l'idée que les hommes passent et qu'ils doivent passer si l'on veut que demeurent fortes les idées.

Mais le plus grave, il faut le dire *nettement, c'est qu'en voulant éliminer* un homme, on veut étouffer l'idée originale du socialisme qu'il représente et que l'on déforme à plaisir. (M. Rocard sait parfaitement que les militants qui le soutiennent sont ceux d'une gauche intransigeante et qu'ils refusent tout autant le virage à droite vers la social-démocratie que le virage à l'extrême droite vers les idées pétainistes du P.C.-travail-famille-France.)

Le socialisme (donc notre parti) ne peut accroître son influence que si s'impose la dynamique des idées, que s'il refuse de se refermer sur des hommes ou sur des conduites du passé. A moins que la direction actuelle du P.S. ne préfère s'étonner, aux prochaines élections, du tassement des voix, du léger recul qui se manifestera, du refus des jeunes d'adhérer aux idées si vénérables de notre bon grand vieux parti...

(*) Assistant Université Lyon II, secrétaire (malgré lui) d'une petite section du P.S. (Pont de Beauvoisin 38).

Le risque de présidentialisation

par JEAN REY (*)

L'ELECTION présidentielle domine toute la vie politique française. Mais nous devons tout faire pour éviter que cette donnée de fait, qu'il serait vain de nier, perturbe exagérément le fonctionnement démocratique du parti. Le problème, à mes yeux, se pose dans les termes suivants : le parti socialiste est une organisation politique de masse, qui a pour fonction de comprendre puis d'exprimer les intérêts, les aspirations des couches sociales qui se reconnaissent *en lui*. Il élabore pour l'avenir les grandes lignes d'un projet de société, qu'il soumet au jugement non seulement de ses militants, mais aussi de l'ensemble de la population. Il vise à prendre le pouvoir afin de mettre en œuvre les mesures qui permettront de concrétiser les orientations retenues.

Suivant un tel schéma, l'élection présidentielle constitue pour le parti socialiste un enjeu d'une très grande importance, puisqu'elle représente l'un des moments décisifs d'une conquête possible du pouvoir. Il est donc vital que le parti s'y présente dans le meilleur état de force possible, c'est-à-dire rassemblé sur une ligne politique claire, et soutenant de ses efforts militants le meilleur candidat.

La « pratique » au sein de notre parti montre malheureusement qu'il existe des risques de déviation extrêmement graves par rapport à cette théorie simple et de bon sens quant au mode d'emploi correct de l'élection présidentielle. Et c'est l'existence même de ces déviations qui tend, le poids des médias aidant, à imposer à l'opinion publique l'image détestable d'un débat interne qui se réduirait au choc d'ambitions personnelles : François Mitterrand contre Michel Rocard, ou François Mitterrand contre Pierre Mauroy. Se laisser aller à ce mouvement est le meilleur moyen pour que le *parti dans son ensemble* perde l'élection présidentielle, *quel que soit son candidat individuel*.

Ces risques de déviation apparaissent déjà au niveau des « courants de pensée ». Ceux-ci, normalement, facilitent, par leur existence même, l'expression démocratique des idées au sein du parti. Ce débat d'idées, organisé autour des courants, est d'autant plus nécessaire que les couches sociales qui se reconnaissent dans le P.S. ne sont pas sociologiquement homogènes, et que l'indispensable synthèse doit résulter d'une permanente discussion entre des points de vue convergents, mais non nécessairement identiques.

Le parti, enjeu d'un pouvoir

Le danger est que le parti, instrument collectif de défense des travailleurs, outil indispensable de la prise du pouvoir, ne devienne lui-même un enjeu de pouvoir. Le danger est que les courants, au lieu de simplement participer à l'élaboration d'une ligne politique, ne se transforment en appareils constitués visant, dans leur intérêt propre, et non plus dans celui du parti tout entier, à pousser leur candidat en avant.

Si l'on pousse cette logique détestable jusqu'à son terme, la désignation de la direction du parti risque de résulter non plus du choix et du vote par les militants d'une ligne politique claire, mais de la victoire d'un appareil de courant (ou d'une coalition plus ou moins cohérente d'appareils de courants) groupé derrière son champion. La crispation autour d'un pouvoir fragilement détenu, un comportement s'apparentant à celui d'assiégés dans une forteresse, les poursuites *disciplinaires, la manipulation de* l'information interne, la censure vis-à-vis de l'extérieur, en un mot la fin du débat politique ouvert peuvent, hélas ! rapidement en résulter.

La « *présidentialisation* » du parti, c'est-à-dire sa confiscation au profit exclusif d'ambitions personnelles ou de groupes, doit à tout prix être évitée. Nous devons prendre garde que le parti socialiste, « maison de verre », ne soit peu à peu recouvert d'une chape de plomb destinée à protéger des intérêts partiels. Si le parti socialiste commettait l'erreur immense de ressembler de plus en plus, dans son fonctionnement interne, au parti communiste, son déclin s'ensuivrait rapidement. Notre tradition est celle de la liberté d'expression et de l'ouverture, pas celle de l'étouffement et du repliement.

Les solutions à ces graves problèmes ne sont ni simples ni évidentes. Notre réflexion collective pourrait, à mon sens, s'organiser autour des principales questions suivantes :

1) Comment éviter que les courants de pensée ne se transforment en simples appareils de prise du pouvoir au sein du parti ?

2) *Un courant de pensée peut-il*, compte tenu du poids de l'élection présidentielle dans la vie politique française, exister de manière viable, sans avoir dans ses rangs un ou plusieurs candidats possibles à la candidature ? Si oui, comment ? Si non, de quelle manière éviter les risques de « stratégies de personne » ?

3) Comment s'assurer que la direction du parti résulte à chaque instant d'une véritable synthèse politique et non des affrontements de clans rivaux ?

4) Une fois la direction désignée *par* le congres, comment protéger les droits de la minorité ? Comment parvenir à concilier la liberté d'expression qui doit être reconnue à chaque militant du parti et le nécessaire respect de la ligne politique majoritairement définie ?

Il faut que tous ensemble nous parvenions à trouver des réponses à ces questions. Le parti communiste se livre par tradition et par doctrine aux plaisirs léninistes du centralisme démocratique. Du moins les personnes qui y adhèrent savent ce qui les attend : l'absence de tout débat « horizontal », le pouvoir sans partage de la direction du P.C.F. sur sa base militante sont sans équivoque et comme intégrés dans la nature même du communisme français.

Prenons garde que, par des cheminements bien *différents*, le parti socialiste ne soit conduit peu à peu à une situation comparable, tellement étrangère à ses raisons d'être. Faute de maîtriser le « mécanisme présidentiel », faute d'imposer une limite aux *affrontements* de pouvoir à l'intérieur du parti, nous découvrirons peu à peu le silence parfait des disciplines imposées. Ce serait, avec la fin du débat, la fin de notre identité propre.

(*) Militant socialiste.

LIPOUTINE CONTRE DRACULA

par GABRIEL MATZNEFF

DANS un fragment posthume de l'année 1885, Nietzsche définit ainsi le socialisme : « *Une tyrannie extrême des médiocres, des jaloux et des sots.* » Puis il note la contradiction qui existe entre « *les visages venimeux* » des socialistes et « *la jovialité moutonnière* » *de leurs espérances*.

Quand on considère certaines des attaques dont François Mitterrand est l'objet au sein de son propre parti, on pense nécessairement à cette page de Nietzsche. Il entre en effet beaucoup de jalousie et de venin dans ces mauvaises querelles que l'on cherche à l'auteur de *la Rose au poing*. Du temps de la fringante Convention des institutions républicaines — nous étions alors très gamins — un polémiste cinéphile avait comparé François Mitterrand à Dracula. Aujourd'hui, s'il nous fallait choisir, disons-le avec netteté : nous préférerions encore Dracula à Lipoutine.

Lipoutine, c'est, chacun s'en souvient, ce personnage des *Démons*, « abject petit employé, tyran domestique, jaloux et brutal, ladre et usurier » et, dans le même temps, grand lecteur de Fourier et sectateur fanatique de la future « harmonie sociale universelle ». Il est important d'observer que Dostoïevski et Nietzsche parlent, l'un et l'autre, de la *jalousie*. Lipoutine, c'est l'homme du *ressentiment*.

Une *nature* chevaleresque a de la difficulté à saisir l'importance de la place qu'occupe la jalousie dans la vie du monde ; elle met longtemps à comprendre que l'envie est l'unique ressort de bien des hostilités. « *Untel ne vous aime pas* » est une phrase qu'on entend souvent, surtout à Paris qui est une ville où les gens adorent vous répéter le mal qu'on dit de vous. Diable ! Untel ne m'aime pas ! Et pourquoi donc ? Je ne lui ai jamais fait le moindre tort, et, en outre, je ne le connais *pas*. Comme si les gens avaient besoin de nous connaître pour nous haïr. Il suffit pour cela qu'ils aient, ou croient avoir, *des raisons de nous jalouser*.

Revenons à Mitterrand. Il serait sans doute injuste de prétendre que ceux qui instruisent aujourd'hui son procès ne sont animés que par le fiel et l'ambition. Il faut néanmoins toujours se méfier des spécialistes de la pureté doctrinale. La dialectique de la rigueur et de la vertu est une dialectique de coupeurs de têtes. Or, nous n'avons pas de goût pour les coupeurs de têtes, même lorsqu'ils vont chaque matin à la messe.

Ni godillots ni fratricides

par ROLAND NADAUS (*)

AINSI, « les jeux sont faits »... Eh bien ! non ! Et d'abord qui a dit qu'il s'agissait de jeux ? Pas les travailleurs de ce pays, qui « jouent » à conserver leur travail. Pas les électeurs d'une moitié de la France, qui « jouent » à voter pour la gauche, un an après son assassinat par les dirigeants communistes. Pas les militants socialistes, qui ont tellement « joué » à débattre avec passion, avec naïveté parfois, avec angoisse souvent, mais toujours avec sincérité, eux, des choix de leur parti (qui n'est pas le « parti de Mitterrand », pas plus que celui de Rocard, ou de Mauroy, mais qui est le parti socialiste, c'est-à-dire le parti DES socialistes, le parti POUR le socialisme...).

Avant Metz — puis après ? — il y a eu, çà et là, en plus d'une ville, en plus d'un village, d'une entreprise, d'une section, des « ruptures » intérieures — entre camarades, mais aussi entre soi et soi-même, — ruptures autant affectives que politiques, c'est vrai : mais c'est aussi que le socialisme ne se bâtit pas seulement avec des pierres et des concepts, mais avec des hommes, chacun irremplaçable : camarades socialistes, n'ayons pas honte de cela, n'ayons pas honte de nos déchirements, car alors nous pourrions avoir honte, aussi, de nos espoirs !

Non, les débats dans le P.S. n'ont pas été, ne sont pas des « jeux » ! Même s'il y a eu (s'il y a ?) cette part de jeux tactiques qui font la renommée des « politiciens habiles » — et dégoûtent des milliers de citoyens de la politique... Il faudra bien, un jour, s'en débarrasser, si l'on veut que la politique soit, en effet, l'« affaire de tous », ou bien, l'autogestion restera un slogan commode, alibi des manipulateurs roués, dont il arrive que trop d'hommes politiques donnent l'image, même à gauche, où c'est encore plus impardonnable, même si ça fait l'admiration des journalistes de droite...

Oui, c'est vrai, les débats, au P.S., avant Metz, ont été démocratiques. Même s'il y a eu cette inévitable part de psychodrame personnalisé grâce à quoi le petit peuple des « militants avertis » communie avec son leader... Oui, c'est vrai, le débat, au P.S., a toujours une tonalité affective. Parti d'hommes et de femmes, il s'est bâti, rebâti, sur des fidélités incarnées par des hommes, que « certains appellent François », Michel, Jean-Pierre, ou Pierre... A gauche, il faut avoir du talent (la droite, elle, a l'argent). Nos hommes ont donc (et nos femmes, alors !) plus de talent qu'ailleurs : comment se détacher, alors, de ceux avec lesquels nous avons mené bien plus que des combats contre le gaullisme royal, contre la régence gaullienne, contre le giscardisme préfascisant... De la résistance à la renaissance, en passant par le refus, tant d'entre les socialistes ont des raisons de demeurer *fidèles* à des hommes, par fidélité à leurs propres idéaux, qu'ils se retrouvent tous dans le même parti : le parti socialiste...

« Laissons l'anathème aux sectaires »

Mais cette fidélité ne doit conduire aucun de nous, absolument aucun, à devenir godillot ! Ou alors, ce sont les communistes qui ont raison de concevoir le socialisme comme militaire...

Et qu'on ne nous fasse pas le coup, non plus, de la raison d'Etat, de l' « intérêt supérieur du parti » ! A d'autres !

C'est parce que je suis persuadé que la politique est le lieu privilégié où s'exerce quotidiennement la morale que je suis socialiste.

Par conséquent, godillots de personne. *Fût-ce* au nom de l'amitié. *Fût-ce au nom de l'histoire*. Ou bien, « libérer l'homme et la société » n'a plus aucun sens. Si le parti socialiste devait devenir le parti des grenouilles qui demandent un roi, il s'en retournerait vite aux étangs où il s'était enlisé, aux marais d'il y a si peu de temps...

Mais, de la même façon, nos fidélités (souvent plus historiques qu'idéologiques !) ne doivent pas *nous* faire devenir fratricides. Laissons aux sectaires l'anathème, ses goupillons et ses potences : le socialisme n'est pas une religion, mais la fusion raisonnée et active de l'absolu et du possible pour des hommes condamnés à vivre ensemble, et dans la différence.

Cela vaut aussi bien pour le parti qui prétend porter « chaotidiennement » cet espoir à la fois insensé et presque cynique qu'est le socialisme dans la liberté : insensé tant il est généreux ; cynique, parce que, sans lui, c'est sûr, le monde va crever.

Oui, ni godillots ni fratricides. Etre ensemble, différents et semblables, dans le même combat. Il ne doit pas y avoir, au P.S., de vainqueurs et de vaincus, mais une (des ?) majorité (s) et une (des) minorité (s). Provisoires. Et durables.

Aucune fidélité humaine ne mérite qu'on lui sacrifie une idée.

Mais aucune fidélité idéologique, aucune alliance politique, aucune stratégie, ne mérite qu'on lui sacrifie un camarade.

En tout cas, pas au parti des socialistes.

Ou alors, autant aller à la pêche aux moules jusqu'en 1981. Et après aussi, hélas !...

(*) Maire adjoint de Guyancourt, membre de la commission exécutive du P.S. des Yvelines.

BIBLIOGRAPHIE

Michel Rocard ou l'Art du possible

de Kathleen EVIN

MICHEL ROCARD a déjà droit aux honneurs d'une biographie. A quarante-neuf ans, ce n'est pas mal. A cet âge, comme le rappelle dans son avant-propos Kathleen Evin, François Mitterrand mettait en ballottage le général de Gaulle. Michel Rocard, lui, n'est parvenu pour l'instant qu'à mettre en ballottage, au sein du P.S., François Mitterrand.

Quarante-neuf ans déjà, est-on pourtant tenté de dire en constatant que l'ancien secrétaire national du P.S.U. passe encore pour un jeune homme politique auquel on demande d'achever ses classes. Pour un peu, on le prendrait toujours pour le responsable des étudiants socialistes qu'il fut naguère. Il appartient pourtant à la même génération que Jacques Chirac : celle de la guerre d'Algérie.

C'est d'ailleurs à travers la lutte contre la guerre d'Algérie, notamment dans le cadre du syndicalisme étudiant, que s'est constitué ce que l'on peut appeler le « réseau Rocard ». On y trouve de nombreux militants issus des mouvements d'action catholique soudés au protestant Michel Rocard par un certain moralisme, par une même allergie au fonctionnement des partis traditionnels. Il en résulte très logiquement une méfiance réciproque de la part des hommes politiques, qui voient volontiers dans ce « courant chrétien » une machine de guerre contre eux. Telle est notamment la réaction de M. François Mitterrand, ce qui explique que M. Michel Rocard, en dépit de ses efforts, ne soit pas parvenu à amadouer le premier secrétaire du P.S.

Kathleen Evin, journaliste au *Nouvel Observateur*, retrace la carrière de cet enfant de la bourgeoisie, élevé à l'école du scoutisme, enthousiasmé par les premiers pas de la construction européenne, que son père, directeur du laboratoire de physique de l'Ecole normale supérieure, souhaitait voir s'engager dans des études scientifiques et qui, ayant choisi l'administration des hommes, s'est vu sommé d'aller se frotter au monde ouvrier.

C'est ainsi que le jeune Michel Rocard se retrouve apprenti tourneur-fraiseur dans l'atelier de l'Ecole normale et se lie d'amitié avec un vieux militant trotskiste. Sa formation marxiste sera complétée ensuite par un autre communiste anti-stalinien, Victor Fay, et par un instituteur socialiste aveyronnais, Antoine Mazier, l'ancien maire de Saint-Brieuc.

A travers l'expérience du P.S.U., Michel Rocard cherche déjà à rassembler les couches sociales qui assureront quelques années plus tard le renouveau du parti socialiste. Au niveau de l'institution, sa démarche s'est soldée par un échec. Il est vrai que le secrétaire national du P.S.U. a été placé, au lendemain des secousses du printemps 68, dans l'obligation de développer une politique qui allait sur bien des points à l'inverse de ses convictions. En revanche, sur un plan personnel, Michel Rocard a su rassembler au sein de ces catégories sociales ralliées à la gauche un fort capital de sympathie. Il l'explicite habilement et soigneusement.

A preuve les répétitions au magnétoscope, avant le second tour des élections législatives de 1978, de sa déclaration télévisée lors des résultats du scrutin. Une nouvelle fois, il s'est exprimé, face au pays, en porte-parole du « peuple de gauche », canalisant à son profit l'amertume et la déception provoquée par les deux grands partis de l'opposition.

T. P.

★ *Michel Rocard ou l'Art du possible*, de Kathleen Evin. Ed. Jean-Claude Simoën, 245 pages, 47 francs.

Le Monde

étranger

LA GUERRE CIVILE AU NICARAGUA

Washington réclame le départ du général Somoza

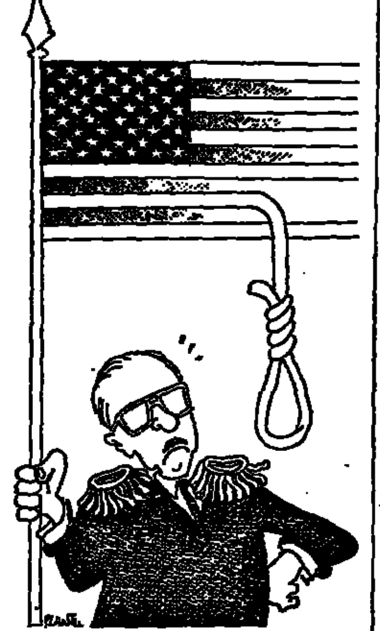
(Suite de la première page.)

M. Carter y avait fait allusion en révélant au Congrès lundi dernier à son retour de Vienne qu'il avait attiré l'attention de M. Brejnev sur *« l'engagement croissant de Cuba dans les problèmes de l'Amérique centrale et des Caraïbes »*. M. Vance a mis les points sur les i dans son discours de jeudi devant l'O.E.A. *« Nous avons des indications croissantes*, a-t-il dit, *de l'engagement de Cuba et d'autres dans les problèmes internes du Nicaragua. Cet engagement peut transformer ces derniers en problèmes internationaux et idéologiques, ce qui rendra plus difficile la recherche d'une solution pacifique. »*

L'autre facteur est la *détérioration* brutale de l'image de marque du régime Somoza, après le meurtre du journaliste américain Bill Stewart par un membre de la garde. Toute l'Amérique a vu mercredi à la télévision le film *de cette exécution*. Le scandale a éclaté jusque dans la salle de séances de l'O.E.A. lorsque les images ont été présentées aux délégués jeudi, à la demande du représentant de Panama. Le ministre des affaires étrangères du Nicaragua *lui-même a cru devoir* commencer son discours en rendant hommage au journaliste assassiné.

Le représentant de M. Somoza a retenu de la *proposition* de M. Vance son seul appel au cessez-le-feu, sans se prononcer sur le reste. Ses collègues ont été encore plus réservés au cours de *cette première séance*. Les représentants des pays du groupe andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) ont rappelé par la voix du représentant de ce dernier pays leur proposition en quatre points : fin du régime Somoza, respect des droits de l'homme, instauration d'un gouvernement de transition représentant *« tous les secteurs démocratiques »*, tenue *d'élections libres*. Plusieurs de ces points figurent maintenant dans les propositions américaines et l'on se demandait, jeudi soir, dans les couloirs, si un compromis ne pourrait pas être trouvé entre ces deux projets.

Il *faudra cependant tenir* compte de l'hostilité manifestée par plusieurs pays, aussi bien parmi les amis que parmi les adversaires du régime actuel, contre toute ingérence dans les affaires du Nicaragua. Dans le premier camp, le Guatemala et d'autres *pays à régime militaire* entendent s'opposer à la *« subversion encouragée de l'extérieur »*. Dans l'autre, le Mexique a fait savoir, par la voix de son secrétaire aux affaires étrangères, M. Castaneda, qu'il s'opposerait à toute négociation menée par l'O.E.A. avec M. Somoza, même *pour organiser* l'éloignement de ce dernier. *« Il ne s'agit pas*, a-t-il dit, *que le départ du tyran laisse en place les structures sur lesquelles se fonde son régime d'oppression »*.



(Dessin de PLANTU.)

Un danger qui pouvait peser sur l'issue des débats a en tout *cas été écarté jeudi. Le rôle attri*bué à Panama dans la guerre du Nicaragua avait été utilisé par les membres conservateurs du Congrès dans une tentative de *sabordage des traités sur le canal*, dont la législation d'application était soumise aux représentants. Une session à huis clos de la Chambre au complet avait même été tenue mercredi — pour la première fois depuis 1830, avaient *remarqué les historiens*, — pour entendre le général McAuliff, commandant les forces des Etats-Unis dans la zone du canal, à propos de ces allégations. Le *résultat n'a pas été défavorable* à Panama, puisque la loi d'application des traités a été votée par la Chambre par 224 voix contre 202. La veille, l'amendement de M. Hansen, qui aurait imposé à Panama le paiement de tous les *frais de transfert du canal* (plus de 700 millions de dollars) avait été rejeté par une majorité similaire de vingt voix.

Ni M. Carter ni le gouvernement panaméen ne sont vraiment satisfaits de cette loi d'application, *rédigée par M. Murphy*, représentant démocrate de New-York, hostile au traité, et qui est membre du *lobby Somoza* au Congrès. Mais la Maison Blanche *espère* que l'*intervention* du Sénat, mieux disposé envers Panama, puisqu'il a voté les traités l'an dernier, à la majorité des deux tiers, améliorera ce texte de manière que la passation des pouvoirs dans la zone du canal puisse *commencer sans* heurt le 1er octobre prochain comme prévu.

MICHEL TATU.

TUÉ PAR UN MORT...

Managua (A.F.P.). — Le caporal Lorenzo Bieuez, arrêté jeudi 21 juin, et traduit en cour martiale à Managua, sous l'inculpation du meurtre du journaliste américain Bill Stewart, a déclaré que ce dernier avait en fait été tué par un simple soldat nicaraguayen qui avait péri par la suite dans un combat.

Il a ajouté qu'il dirigeait la patrouille de la garde nationale vers laquelle se dirigeait Bill Stewart et son interprète nicaraguayen, Juan Espinosa, quand ils ont été abattus.

Par ailleurs, le chauffeur nicaraguayen de Bill Stewart, M. Pablo Lopez, a affirmé aux journalistes qu'il avait peur de rester à Managua et qu'il voulait quitter le pays aussi vite que possible. Il a ajouté qu'il avait pu sauver sa vie en promettant d'affirmer publiquement que Stewart et Espinosa avaient été abattus par des franc-tireurs sandinistes.

Dans la « zone libérée » de Managua

De notre envoyé spécial

Managua. — Plus qu'une tranchée, un camp retranché. C'est ainsi que le mouvement sandiniste a voulu organiser la zone dite « libérée » de Managua, qui est *en train de se réduire comme* une peau de chagrin sous les *assauts* répétés de *la garde* nationale.

Nous avons trouvé des guides par hasard *: Jésus, neuf ans (il en paraîtsix), et son père José, rencontrés à la périphérie de la* zone des combats, là où les passants circulent protégés par la « magie » très relative du drapeau blanc. Il faut abandonner la voiture en bordure de la route sans savoir si quelque amateur de *pièces détachées n'y trouvera* pas son compte avant que l'on ne revienne. Parmi les restes de barricades défaites par la garde, les fils électriques, du verre brisé, jonchent le sol.

Il faut ensuite s'engager dans les ruelles de terre bordées de maisons en bois aux toits métalliques. Exercice de marche plié en deux, par crainte des invisibles francs-tireurs de la garde. On *entrevoit dans la pénombre des* maisons des gens assis sur des rocking-chairs. L'horizon est limité aux palissades qui bordent les ruelles et au faîte des arbres les plus proches. Dans le ciel, encore assez loin, l'avion qui tire *des roquettes* décrit de larges cercles. Tout ce quartier est plongé dans un épais silence.

Une *première* barricade non défendue, faite de pavés et de pierres grises octogonales et fabriquées, ironie du sort, par une entreprise appartenant à M. Somoza. Derrière la seconde barricade, une vingtaine de mètres plus loin, une douzaine de *silhouettes* et le profil sombre des armes. Notre guide parlemente au poste de contrôle.

L'impact des roquettes

Plus loin se trouve la barricade principale, renforcée sur les côtés, protégeant une profonde tranchée *dans laquelle se tiennent* une vingtaine de garçons. C'est là que l'on quitte la zone défendue par les « milices » volontaires armées sur place — un pistolet, une arme légère *pour dix hommes, chacun* par ailleurs s'armant comme il peut — pour entrer dans *celle que* contrôlent les sandinistes entraînés et équipés d'armes lourdes. L'impression qui prévaut est celle d'un équipement disparate, les armes « *sérieuses* » étant en nombre insuffisant.

Au *fur et à mesure* que l'on s'enfonce dans la « zone libérée » il y a moins à craindre les tireurs embusqués. En revanche, l'impact des roquettes se fait plus *proche ; lorsqu'on reconnaît* au bruit l'avion qui descend pour *lâcher* ses roquettes, *chacun* se retrouve *contre* un mur.

A cela près, il y a tous les éléments d'une vie « ordinaire » : des familles qui dorment dans leur maison, les files d'attente devant la porte où l'on distribue *les vivres. On trouve une maison* où sont regroupés tous les enfants, un centre de la Croix-Rouge improvisé. Il semble que les premiers secours aux blessés aient bien fonctionné depuis le début, car beaucoup d'infirmières *professionnelles ont rejoint* le mouvement.

Les seules personnes qui circulent en permanence sont les sandinistes. L'un explique à un camarade le fonctionnement d'un fusil Garand. Plusieurs bavar*dent sous un abri. Un groupe* édifie une nouvelle barricade. *Les responsables* ont entre une vingtaine et une trentaine d'années. Les « soldats » sont souvent beaucoup plus jeunes et, parmi eux, il y a un grand nom*bre de jeunes filles. Tous sem*blent avoir un moral excellent.

Le quartier général (il déménage chaque jour) est une maison de bois au toit de tôle ondulée. Divers guérilleros de « grades » divers entrent et sortent. *José s'assoit avec son fils* pour écouter notre conversation. Les « dirigeants » partent. La maison est constituée d'une seule pièce : dans un coin une couche que surplombent à hauteur d'un mètre environ des matelas, protection *hypothétique contre* un obus de mortier. Sur une table de bois, un petit réchaud à gaz et deux casseroles noircies. Deux fauteuils et deux sommiers métalliques, c'est *tout*. Dans l'arrière-cour, deux petites filles en jupe rouge jouent à cache-cache.

La conversation est détendue, pleine d'un optimisme peut-être exagéré. Les rafales sont pourtant assez proches, mais les responsables paraissent confiants. Pour un peu, ils nous retiendraient à déjeuner. Pendant une heure, les combats, les barricades, paraissent très loin. Le retour est plus difficile que l'aller. Sur ce front mobile que constituent les zones tenues par les milices, la garde a avancé ; rien n'est déjà plus pareil.

ALAIN-MARIE CARRON.

● *Les Etats-Unis* ont protesté « avec force » auprès du Nicaragua pour l'exécution du journaliste américain William Stewart, a indiqué, le jeudi 21 juin, un porte-parole du département d'Etat. Des protestations ont été faites par le chargé *d'affaires* américain à Managua auprès du ministre des affaires étrangères par intérim. Cette protestation a été communiquée au ministre nicaraguayen des affaires étrangères, M. Julio Quintana, qui se trouve à *Washington* pour la réunion de l'O.E.A. — *(A.F.P.)*

CANADA

Le référendum sur l'indépendance du Québec aura lieu au printemps prochain

M. Lévesque a déclaré, le 21 juin, devant l'Assemblée nationale du Québec, que le référendum sur la « souveraineté-association » aurait lieu au printemps 1980.

Un saut dans l'inconnu

En annonçant que le référendum sur la « souveraineté-association » *aurait lieu au printemps prochain, M. René Lévesque* se donne le temps de convaincre la forte minorité de ses concitoyens — elle approche *des 50 % — encore opposée à l'auto*nomisme radical des « péquistes ». A l'intérieur du parti québécois, les avis étaient *partagés*. Les partisans d'un référendum en automne auraient voulu *mettre* au pied du mur le nouveau gouvernement d'Ottawa avant qu'il n'ait trouvé sa voie. *Mais c'eût été brusquer les choses* et, comme l'a dit M. Lévesque, *« bousculer les Québecois »*. Là *aussi, leur premier ministre entend* procéder par étapes : la date exacte du référendum sera connue *avant Noël, et la formule précise qui* devra être soumise à l'approbation populaire se dégagera des débats *publics qui s'engageront à la rentrée*.

La campagne référendaire s'inscrira nécessairement dans le prolongement des élections générales du *22 mai. Le parti québécois n'a pas* pavoisé au lendemain de la défaite de M. Trudeau : on n'applaudit pas *à la déconfiture d'un « fils du pays »* malchanceux. On se contente d'en tirer la leçon et les conséquences. *Pour les « péquistes », la première* est claire : le Canada anglophone (qu'ils préfèrent qualifier d'améri*cain) a refusé de « payer le prix »* de la « solution Trudeau » au problème québécois. Elle reposait à *terme sur la vision* d'un Canada unitaire, relativement centralisé, binational et bilingue. Quels qu'aient *été les mérites et les erreurs* de M. Trudeau, il a été éconduit par l'électorat de toutes les provinces, *sauf le Québec, pour avoir, à travers* ce « modèle » idéal, proposé au Canada anglophone un effort d'adaptation, de compréhension, et, finalement, de fraternité que ce dernier n'a pas *voulu* consentir. *Le* gouvernement québécois estime que, désormais, l'avenir du Québec passe par un *repli sur le « bastion québécois »* et une refonte complète de ses relations avec le *reste* du Canada.

La complexité des relations entre régions entrées en symbiose natio*nale depuis plus d'un siècle* pèsera naturellement sur la rédaction du texte du référendum et sur les délibérations *qui suivraient* une victoire des « oui » à la consultation du printemps 1980. Les amis de M. Lévesque pensent que s'il reçoit alors mandat de négocier la « souveraineté-association » il faudra deux ou trois ans avant *que celle-ci prenne* corps dans la réalité. C'est que même *les plus* intransigeants des « péquistes » sont de tradition politique anglo-saxonne et n'imaginent *pas une « indépendance » proclamée* unilatéralement ou arrachée par la violence.

Préjugés et passions

Le *référendum* n'en *représente* pas moins un saut dans l'inconnu. Négocier l'autodétermination, même de *sang-froid*, à *pas comptés, chapitre* par chapitre, suppose qu'on trouve en face de soi... des négociateurs. *Que se passerait-il si, au lendemain* d'un *référendum* gagné par M. Lévesque, le gouvernement fédéral ne *bronchait pas, refusait donc de* prendre au sérieux un vote « séparatiste », et passait à l'ordre du jour ?

En outre, le gouvernement fédéral *n'est ni seul ni omnipotent. Malgré* la modestie du nom, les « provinces » canadiennes ont beaucoup *plus de liberté d'action et de préro*gatives concrètes que les « Etats » du voisin américain. Elles auraient *tout pouvoir de* faire *obstruction* à la négociation cherchée par le Québec (comme elles ont bloqué les *pourparlers sur le « rapatriement »* de la Constitution), et l'on ne voit pas à l'heure actuelle pourquoi, après *avoir désavoué M. Trudeau*, elles accepteraient de s'atteler à une *révision* beaucoup plus ardue *et* onéreuse du *statu quo* que celle envisagée par l'ancien premier ministre.

La réponse du parti québécois à cette question renvoie au pragmatisme même dont il fait *profession*. Le référendum, selon *lui*, constituera la *phase* ultime de la « révolution tranquille » des années 60. Il *créera un fait accompli*, mais un fait accompli tranquille, lui aussi, qui s'imposera à la considération. Ce *pari sur la sagesse et la modération* des partenaires du Québec ne fait-il pas la part un peu trop belle à *la raison dans une affaire d'où les* préjugés et même les passions sont loin d'être exclus ?

ALAIN CLÉMENT.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE PREMIER COMPLEXE HYDRO-ELECTRIQUE construit conjointement par deux *pays d'Amérique* latine a été inauguré le jeudi 21 juin par les présidents Jorge Videla d'Argentine et Aparicio Mendez d'Uruguay. Sa capacité *installée doit* atteindre 1 890 000 kilowatts en 1981. Il se trouve sur *le fleuve Uruguay* entre Concordia et Salta. — *(A.F.P.)*

● LES FRANÇAIS DISPARUS EN ARGENTINE (*le Monde* du 22 juin). — Me Jacques Miquel, avocat de l'Association des parents et amis des Fran*çais disparus ou détenus en* Argentine et en Uruguay, nous précise que la liste établie par le Quai d'Orsay et les familles comprend aussi : Jean-Yves Claudet, disparu le 31 octobre 1975 à Buenos-Aires ; Marie-Anne Erize, disparue le 20 octobre 1976 à Buenos-Aires ; Maurice Jeger, disparu le 9 juillet 1975 à Tucumam.

Autriche

● M. ALOIS MOCK, ancien *ministre de l'éducation*, âgé de quarante-cinq ans, a été désignt par le conseil exécutif du parti populiste pour succéder à M. Josef Taus, qui avait annoncé son intention de renoncer à ses fonctions à la tête de la principale formation d'opposition autrichienne *(le Monde du 15 juin). Cette déci*sion devrait être ratifiée par le congrès *populiste*, prévu pour la mi-juillet. — *(Reuter.)*

El Salvador

● LE PERE RAFAEL PALACIOS, un jésuite âgé de quarante-deux ans, assassiné le le mercredi 20 juin à une quinzaine de kilomètres de San Salvador. L'attentat est *imputé à une organisation* d'extrême droite. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

● LE BOEING-707 AMERICAIN DETOURNE par un nationaliste serbe s'est posé, jeudi *après-midi 21 juin, sur* l'aéroport de Shannon, sur la côte occidentale de l'Irlande. Le pirate de l'air s'est rendu à la police en compagnie de son avocat. La reddition s'est opérée sans aucune violence. Le *pirate de l'air*, Nikola Kavaja, doit être transféré aux Etats-Unis *sous escorte d'agents* du vendredi 22 juin. — *(A.P.)*

● PLUSIEURS DIZAINES DE PERSONNES ONT ETE BLESSEES et cent quarante-cinq arrêtées mardi 12 juin *dans* la vallée de Salinas, *en* Californie, à la suite d'affrontements *entre* travailleurs agricoles en grève, appartenant au syndicat United Farm Workers de M. Cesar Chavez, et ouvriers non syndiqués.

Namibie

● *LES FORCES SUD-AFRICAINES* ont tué, depuis le début du mois de juin, en Namibie, trente et un combattants nationalistes de la Swapo (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain), a annoncé jeudi 21 juin le responsable militaire sud-africain pour la Namibie, *le général* Jan Geldenhuys. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● LES CONVERSATIONS BULGARO-YOUGOSLAVES sur la question macédonienne se sont déroulées *« dans un climat de franchise et de respect mutuel et les deux parties sont convenues de les poursuivre »*, indique le communiqué commun publié le jeudi 21 juin à Belgrade. Malgré le constat de désaccord qui a été dressé, les deux pays pourraient à l'avenir resserrer leurs relations bilatérales, *notamment dans le domaine* économique. — *(Corresp.)*

BRÉSIL

Les militaires de la « ligne dure » lancent un avertissement aux partisans de la démocratisation

Rio-de-Janeiro *(A.F.P.)*. — Les militaires de la « ligne dure » viennent de lancer un sérieux avertissement aux éléments de l'opposition qui *seraient tentés de* « brûler les étapes », à la faveur de la « politique d'ouverture démocratique » du président Figueiredo et de l'amnistie qui devrait être proclamée au début de l'automne.

C'est ainsi que les observateurs interprètent la note très dure publiée, jeudi 21 juin, par le général Walter Pires, ministre de l'armée de terre, à propos de déclarations qui auraient *été* faites à Lisbonne par le leader brésilien en exil *Leonel* Brizola, et selon lesquelles l'opposition n'aurait plus rien à craindre de l'armée *« car les forces populaires se chargeront de la discipliner »*.

Dans sa note, qui a reçu l'appui *du ministre* de la *marine*, l'amiral Da Fonseca, le général Walter Pires dénie à M. Brizola toute autorité morale pour faire de telles déclarations, en l'accusant d'avoir *« conspiré en permanence contre la démocratie et d'avoir abandonné ses alliés politiques pour se réfugier à l'étranger en 1964)*.

M. Brizola a fait savoir, de Lisbonne, que les déclarations qui lui sont attribuées ne correspondent pas à la réalité.

Cette mise au point, non accompagnée d'explications précises, *n'a pas apaisé les esprits*.

Le président Figueiredo, a-t-on appris jeudi, approuve la réaction du général Walter Pires. Mais il est d'avis que l'incident n'est pas de nature à remettre en cause le projet d'amnistie.

La mise en garde lancée par le ministre de l'armée de terre aura servi à ressouder, ne serait-ce que pour un temps, les rangs dispersés de l'opposition. Plusieurs parlementaires du Mouvement démocratique brésilien (M.D.B., *d'opposition légale*), *qui*, généralement, ne ménagent pas leurs critiques contre M. Brizola, sont intervenus pour déplorer la réaction du général Walter Pires et témoigner de la loyauté démo*cratique du dirigeant* travailliste brésilien.

VIVES RÉACTIONS APRÈS LA REMISE EN LIBERTÉ DE L'ANCIEN S.S. FRANZ WAGNER

La décision du tribunal suprême du Brésil de remettre en *liberté* l'ancien sergent autrichien de la S.S., Gustav Franz Wagner, et de refuser l'extradition demandée par la République fédérale d'Allemagne, la Pologne, l'Autriche et Israël *(le Monde* du 22 juin), a provoqué, *jeudi*, dans ces pays, de vives réactions.

M. Hans Jochen Vogel, ministre de la justice de R.F.A., a regretté cette décision qui évite au bourreau des camps de la mort de Treblinka et de Sobidor de comparaître devant la justice ouest-allemande *« pour les crimes massifs et les cruautés dont il a été accusé »*. *« Au moment où chacun se souvient des crimes du régime nazi*, a déclaré M. Vogel, *nous pouvons imaginer ce que cette décision signifie pour les parents des victimes. »*

A Jérusalem, où la nouvelle a suscité un *« douloureux étonnement »*, M. Shmouel Tamir, ministre de la justice israélien, a *annoncé* qu'il examinerait *« ce qui peut être fait afin qu'un criminel, responsable de la mort de centaines de milliers d'innocents, ne puisse jouir de l'impunité »*.

Enfin, l'agence de presse polonaise PAP fait état de *« l'indignation »* avec laquelle a été reçue la décision brésilienne, à la fois *« incompréhensible et contraire à la convention de l'ONU de 1948 sur le châtiment des crimes de guerre »*.

ASIE

LE DRAME DES RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

La Thaïlande a cessé temporairement d'expulser les Cambodgiens

La conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine pourrait se tenir vers le 19 juillet, à Genève, sous les auspices du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, tente de préciser la forme que prendra cette conférence pour laquelle Hanoï a donné un accord « conditionnel ». La Chine s'est montrée favorable à la réunion d'un tel forum. Le Japon met comme condition qu'il se tienne en Thaïlande, pays le plus touché par le flot des réfugiés.

Au nom des neuf pays de la Communauté européenne, la France a entrepris une série de démarches diplomatiques à la suite de la récente déclaration communautaire réclamant la tenue d'une conférence internationale.

Le premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan-yew, de son côté, a émis des doutes quant aux chances d'une telle conférence de résoudre le problème au fond. « La crise des réfugiés vietnamiens est, a-t-il dit, un vaste jeu géopolitique entre l'U.R.S.S. et la Chine. Les réfugiés n'en sont que les misérables pions. »

Les Etats-Unis envisageraient, déclare à Washington une source diplomatique, de saisir le Conseil de sécurité afin que celui-ci étudie la question des réfugiés d'Indochine « sous ses aspects politiques ». Or il apparait douteux que le Conseil accepte de se saisir du problème, du fait du soutien inconditionnel de l'U.R.S.S. au Vietnam.

Des déclarations faites par les porte-parole du Vietnam à Paris et aux Nations unies, il ressort que, si Hanoï s'est rallié à l'idée d'une conférence internationale réunissant un « certain nombre de pays directement concernés » sous l'éguide des Nations unies, il ne souhaite pas que les questions d'ordre politique soient abordées au cours de celle-ci. Le Vietnam est prêt à participer à une conférence à condition que celle-ci soit limitée aux « aspects humanitaires » du problème, a déclaré, jeudi, le représentant de Hanoï à l'ONU.

D'autre part, à la suite d'interventions diplomatiques, notamment américaines, la Thaïlande a interrompu temporairement, jeudi, le « rapatriement » des réfugiés cambodgiens commencé au début de la semaine. Si, enfin, aucun débarquement de réfugiés n'avait eu lieu mercredi et jeudi en Malaisie, les autorités militaires ont refoulé, vendredi, trois embarcations remplies d'émigrés.

Plusieurs pays — dont la Suède et Israël — ont décidé d'accueillir un plus grand nombre de réfugiés indochinois. Le Canada en acceptera trois mille de plus, ce qui portera le nombre d'entrées dans ce pays à douze mille pour l'année 1979.

A Paris, M. Jean-Paul Sartre a demandé, jeudi 21 juin, *« devant l'urgence du drame des réfugiés du Vietnam, du Laos et du Cambodge »*, une entrevue au président de la République avant son départ, lundi, pour le sommet de Tokyo. L'écrivain a déclaré qu'il soutenait les propositions du comité *Un bateau pour le Vietnam* qui demande que soit mis en place un pont aérien. Le comité, dans une lettre adressée jeudi à M. Giscard d'Estaing, lui avait demandé de faire de la France *« un pays de premier accueil »* pour les réfugiés indochinois. Anisi, souligne encore la lettre, la Malaisie et la Thaïlande ne pourront plus prendre prétexte de la démisison des pays occidentaux pour *« rejeter les réfugiés à la mer ou les raccompagner aux frontières »*.

Dans un appel au président de la République, le quotidien *Ouest-France* demande, pour sa part, que la France *« prenne ou suscite de toute urgence des mesures pour contribuer au sauvetage »* des réfugiés. Quatre associations de résistants (le Comité d'action de la Résistance, la Fédération nationale des déportés internés et résistants, l'Union nationale des déportés internés et résistants, l'Association nationale des familles de résistants et otages morts pour la France) réclament l'*« adoption de solutions humaines concrètes pour toutes les nations qui ont conscience qu'un nouveau génocide est en train de s'accomplir »*. Le grand rabbin Kaplan a invité, jeudi, les juifs de France à *« venir fraternellement en aide »* aux réfugiés dont le *« sort épouvantable »* rappelle, selon lui, celui des Israélites il y a quarante ans.

D'autre part, plusieurs organisations ont lancé des appels pour une action d'assistance concrète aux réfugiés. La section française d'Amnesty International a *« prié instamment le gouvernement français de ne pas réduire de moitié le quota d'accueil des réfugiés mais, au contraire, de tout mettre en œuvre pour l'élargir »*.

● LE COMITÉ CATHOLIQUE FAIM - DÉVELOPPEMENT (1) déclare : *« Nous ne pouvons pas nous laver les mains de ce qui se passe en mer de Chine, en rejetant la responsabilité sur les seuls pays de la région »* alors que celle-ci *« incombe à la communauté internationale toute entière »*. Le C.C.F.D. espère que de nombreuses contributions vont rapidement lui permettre d'intensifier son action de solidarité avec les réfugiés asiatiques afin de contribuer à leur accueil et à leur insertion en France.

● *LA COOPÉRATION FÉMININE* DU FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ (2) déclare qu'il ne suffit pas de rappeler le souvenir de la tragédie des juifs pendant la guerre, mais qu'il faut *« participer à toutes les manifestations organisées en faveur des réfugiés vietnamiens et répondre généreusement aux souscriptions »*.

● LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE (3) souhaite également pouvoir disposer des moyens lui permettant de continuer à mener une action humanitaire quotidienne en faveur des réfugiés et de développer ses interventions, notamment dans les domaines de l'accueil, du regroupement des familles, de la prise en charge des jeunes isolés, etc.

● LE SECOURS CATHOLIQUE (4), qui participe également à cette action, déclare que le drame des réfugiés *« met en cause l'honneur des pays du monde entier et de leurs gouvernements »*. Il est disposé à *« assumer avec d'autres un accueil humain et essayer d'arrêter l'exode par l'envoi de vivres et de médicaments »*.

● LA SOCIÉTÉ DE SAINT-*VINCENT-DE-PAUL (5), qui a* aussi secouru des milliers de réfugiés depuis 1975, tant en France que dans les camps en Asie, fait appel à la *« solidarité fraternelle »* afin de pouvoir poursuivre son action.

● TERRE DES HOMMES (6) lance une opération au secours des enfants réfugiés de la mer et invite le peuple suisse à accueillir de *« très nombreuses familles »*.

● LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (7) lance un appel pour l'aide aux enfants réfugiés et demande de souscrire « généreusement ».

(1) 47, quai des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 325-31-02, C.C.P. Paris 18 249 74 Y.

(2) 19, rue de Téhéran, 75008 Paris, tél. 563-17-28.

(3) 17, rue Quentin-Bauchart, 75384 Paris, C.C.P. 600 000 Paris.

(4) 4, rue Daubigny, 75017 Paris, tél. 622-19-43, C.C.P. 5834 Paris.

(5) 5, rue du Pré-aux-Clercs, 75006 Paris, tél. 261-50-25, C.C.P. Paris 6199-21.

(6) 27, route du Signal, 1 018 Lausanne, C.C.P. 10 115 04 Lausanne.

(7) 9, rue Froissart, 75003 Paris, C.C.P. 654 37 H Paris (indiquer « Enfants réfugiés »).

« Les Malaisiens bluffent »

Ile de Bidong (côte orientale de la Malaisie) *(A.F.P.)*. — *« Les Malaisiens bluffent car ils n'ont pas de bateaux pour nous renvoyer au large. Mais ils ont raison de faire ce bluff. Cela nous aidera à être accueillis plus vite par les pays tiers. »*

M. Huynh Vinh Lam, ancien professeur de pharmacologie à l'université de Saigon, traduit ainsi la réaction des quelque quarante-deux mille personnes hébergées dans le camp de l'île de Bidong aux récents propos du vice-premier ministre malaisien, M. Mahathir. Il avoue qu'une certaine panique s'est emparée de ces réfugiés lorsqu'ils ont appris par la radio les propos du vice-premier ministre. Le lendemain, le commandant de l'île est venu expliquer aux responsables du camp la politique de Kuala-Lumpur. Il leur a affirmé que les propos de M. Mahathir visaient à *« faire pression sur les pays d'accueil »* et qu'il n'avait reçu aucune instruction ni ordre officiel de ses supérieurs.

M. Lam, qui souhaite être accueilli par la France, confirme la politique de renvoi à la mer des nouveaux arrivants. *« Nous ne pouvons rien y faire »*, dit-il. Il est arrivé le 15 mai avec sa femme et ses deux enfants sur un bateau de 25 mètres emmenant près de six cents personnes. Après avoir passé un mois sur la plage proche de Kuala-Trengganu, où ils avaient échoué, trois cents de ces réfugiés, dont la famille Lam, ont été conduits à l'île de Bidong. *« Nous n'avons jamais revu les autres »*, ajoute M. Lam, qui est persuadé qu'ils ont été renvoyés hors des eaux territoriales par les Malaisiens. *« C'est affreux*, dit-il ; *leurs chances de survie sont presque nulles. »*

M. Lam, qui est un pur Vietnamien — il y a environ 75 % de Sino-Vietnamiens sur l'île, — résume les raisons de sa fuite du Vietnam en quelques mots : *« Les communistes sont les nouveaux colonisateurs du Vietnam, mais pires que les précédents. Du temps des Français ou des Américains, nous avions au moins de quoi manger. »*

C'est à une centaine de mètres de l'île que se trouve ancré le bateau-hôpital *l'Ile-de-Lumière* affrété par le comité Un bateau pour le Vietnam. Depuis le 19 avril, les quelque cent dix lits du bord ont accueilli environ trois cent cinquante malades : beaucoup d'enfants, atteints de malnutrition grave, de rougeole, de méningite ou de diarrhée, des adultes souffrant de tuberculose ou victimes d'accidents divers et quelques brûlés graves.

Tous les lits, le matériel médical et les médicaments seront dans quelques semaines transférés à terre pour équiper l'hôpital en dur en cours de construction par les réfugiés eux-mêmes avec des fonds du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

La trahison des gauches

par JACQUES DECORNOY

Il fut un temps où les gauches françaises, à peu près unies sur ce plan, et en liaison avec d'autres mouvements occidentaux, emplissaient les salles et les rues de manifestants hostiles à l'impérialisme américain en Indochine. L'adversaire était *clairement défini ; il devait* mettre un terme à son intervention. Parmi les actes criminels dénoncés : la politique d'urbanisation forcée — ratissages et bombardements qui provoquaient la fuite vers les villes de millions de ruraux réfugiés dans les conditions que l'on sait.

Les réfugiés actuels provoquent, au mieux, dans les gauches organisées, des apitoiements ou des demandes de conférence internationale. Ils ne « mobilisent » pas. Car l'adversaire est moins circonscrit que naguère — quand il existe. L'analyse politique trébuche. Les réfugiés coulent en mer de Chine, ou sont massacrés lors de leur renvoi au Cambodge.

L'analyse trébuche. Elle divise — encore qu'implicitement, car il serait fort exagéré de dire que les drames indochinois sont un thème de débat à gauche. Le P.C., comme l'U.R.S.S., place avant toute autre considération la nécessité de ne pas tomber dans le piège d'une « campagne anti-vietnamienne » (le Vietnam étant réduit politiquement et socialement au noyau dirigeant du P.C. de Hanoï). Le P.S. est trop occupé par ses problèmes internes pour se mobiliser entièrement pour quelque cause que ce soit. Puisqu'il en est ainsi, se retrouvent côte à côte, pour crier un peu haut, des personnes qui, autrefois, condamnèrent les Américains, et d'autres à qui il n'aurait pas déplu que Washington l'emportât, quel que soit le nombre des millions de morts (jaunes).

Il n'y a donc ni débat ni action massive. Sans doute pourrait-on, une fois encore, s'entendre sur une partie au moins du passé : les responsabilités occidentales (américaines pour la dernière période de la guerre) dans les tragédies actuelles. Car ce sont bien Nixon et Kissinger qui ont, par la stupide invasion du Cambodge, offert *sur un plateau le pouvoir aux* Khmers rouges. Et les représentants locaux de la Maison Blanche, sur ordre de Johnson, ont mis en pièces les mouvements nationalistes (progressistes bouddhistes) qui étaient sans doute, dans le sud du Vietnam, plus représentatifs que les communistes, furent aisément « avalés » ou réduits au silence par le vainqueur en 1975. Mais, même sur ce passé-là, un accord total *peut-il se faire ? Le P.C.F. ne* saurait, en effet, mettre en doute la légitimité exclusive du parti vietnamien.

Sur la suite des événements, le dialogue est plus difficile. Selon que l'on est de cette gauche-ci ou de celle-là, on a des vues différentes sur les responsabilités des Soviétiques, des Vietnamiens et des Chinois, sur l'entrée au Cambodge des divisions de Hanoï, sur le traitement de la minorité chinoise du Vietnam, sur la « rééducation ». Sur à peu près tout.

Voilà qui est naturel, dira-t-on. Et banal. Banal comme l'absence d'analyse des rapports entre notre style de vie et la situation dans le reste du monde. Banal comme l'absence d'analyse des rapports de forces internationaux. Pendant ce temps, « ils » coulent. Victimes de nos « sales guerres », et de la raison d'Etat-parti, « ils » sont aussi, en un sens, trahis par leurs défenseurs naturels en Occident. Et cela continuera, malgré les protestations indignées de bonne foi, aussi longtemps que les gauches, toutes les gauches, seront, de par leur néant abyssal, les meilleurs agents des droites qui nous gouvernent.

Inde

Une série de revers pour Mme Gandhi

Le candidat du Congrès Indira, le parti de Mme Gandhi, a remporté, le 19 juin, l'élection partielle — pour un poste de député à la Chambre du peuple du Parlement fédéral — de Thanjavur, dans l'Etat du Tamul Nadu, au sud du pays. Ce résultat n'aurait présenté qu'un intérêt secondaire si l'ancien premier ministre, qui avait envisagé de faire acte de candida*ture dans cette circonscription*, ne s'était vu refuser l'investiture de sa propre formation. Ce fut une humiliation. Le 17 juin, Mme Gandhi a, d'autre part, été mise en minorité par les représentants du Congrès-I dans l'Etat du Karnataka, voisin du Tamul Nadu, qui ont accordé leur confiance à son principal rival au sein du parti, M. D. Urs, le chef du gouvernement local.

Ces revers, après plusieurs autres, confirment, s'il en était besoin, la très nette perte d'influence de l'ancien « dictateur », qui non seulement ne peut plus prétendre se poser en chef de l'opposition parlementaire mais se trouve isolée et sur la défensive au sein même de son groupe. Au début de 1978, soit un peu plus de neuf mois après la déroute électorale du Congrès, Mme Gandhi avait provoqué la scission de l'ancien parti gouvernemental pour en écarter ou en mettre au pas les « barons ». Elle avait été alors portée à la tête d'un Congrès Indira, par une parodie d'assemblée de partisans zélés. M. Urs comptait parmi ces thuriféraires.

Le système politique indien ne permet guère à une personnalité politique, fût-elle une « figure » nationale, de s'imposer sans l'appui d'une formation et sans une solide base électorale. Ne pouvant conquérir un siège dans le Nord, bastion du Janata, le parti de M. Desai, Mme Gandhi se fit « parachuter » — et élire, en décembre 1978, député à la Chambre du peuple — dans l'Etat du Karnataka, grâce au soutien de l'influent M. Urs alors encore son ami. Et cette élection apparaissait comme la pre*mière étape d'une « longue marche »* vers un difficile *« retour aux affaires »*. Quelques jours plus tard, cependant, la fille de Nehru se voyait rejetée par ses pairs estimant qu'elle était coupable *« d'abus de privilèges et d'outrage à la Chambre »*, expulsée du Parlement et arrêtée. Premier grave revers.

L'ancien premier ministre fut rapidement libérée mais elle a maintenant maille à partir avec la justice, saisie des dossiers d'abus commis sous l'état d'urgence (de 1975 à 1977). Voulant quelque peu hâter une procédure qui semblait s'éterniser, le gouvernement a créé des cours spéciales pour juger ces délits, dont certains sont mineurs. Mme Gandhi a employé toute son énergie, ces derniers mois, pour combattre cette initiative. Mais elle n'est parvenue à réunir que quelques dizaines de milliers de personnes lors d'un rassemblement de protestation, le 16 mai, dans la capitale, alors que des centaines de milliers étaient attendues par les organisateurs. Cet échec a souligné qu'elle n'était pas en mesure de lancer un plus large mouvement contre le régime et qu'au contraire son étoile commençait à pâlir.

« Une véritable paranoïa »

Son déclin s'est accéléré lorsque son fils cadet, Sanjay, qui est pourtant à l'origine de ce déclin, est sorti de l'ombre pour partir en guerre contre les cours spéciales... appelées à le juger. Cette intervention ne pouvait que contribuer à éloigner une partie de la classe politique congressiste du parti d'Indira. De fait, la remontée de Sanjay, l'emprise persistante dans son entourage de quelques personnalités responsables de l'état d'urgence, ses méthodes autoritaires et le manque d'esprit démocratique de l'ancien premier ministre ont fait obstacle à l'union des deux branches du mouvement congressiste. C'était un nouveau revers pour Mme Gandhi, d'autant plus que cette union pourrait plus facilement se faire si elle était tenue à l'écart...

Sans doute serait-il imprudent d'écrire, comme le souligne le commentateur du *Statesman*, l'*« épithaphe politique »* d'une personnalité que le combat galvanise plutôt. Mais en mettant en avant ainsi son fils, pourtant compromettant, en faisant preuve de ce que la presse indienne n'hésite pas à appeler *« une véritable paranoïa »*, Mme Gandhi ne mène-t-elle pas un combat d'arrière-garde désespéré dans lequel les facteurs personnels prennent le pas sur tout projet politique cohérent ? Elle est abandonnée par ses courtisans d'hier. Même le P.C.I. pro-soviétique, qui, pourtant apporta un soutien remarqué au régime d'état d'urgence, a pris ses distances à l'égard du Congrès pour se rapprocher maintenant du Janata.

Mme Gandhi n'est plus pour celui-ci, dans l'immédiat, un danger, encore moins une alternative possible. M. Desai estimera sans doute qu'il avait raison de refuser toute action précipitée contre les responsables de l'ancien régime, contrairement à ce qui s'est passé au Pakistan.

GÉRARD VIRATELLE.

EUROPE

Tchécoslovaquie

ANCIEN DIRIGEANT DU « PRINTEMPS DE PRAGUE »

M. Mlynar annonce que le P.C.F. est décidé à intervenir en faveur du respect des droits de l'homme

M. Zdenek Mlynar, exilé depuis deux ans en Autriche, après avoir signé la Charte 77, a indiqué, jeudi 21 juin, à Paris, au cours d'une conférence de presse organisée par la Fédération internationale des droits de l'homme, qu'il avait obtenu l'assurance que le parti communiste français interviendrait en faveur des personnes détenues ou poursuivies pour délit d'opinion dans son pays. Reçu, mardi dernier, par M. Gérard Streiff, membre du comité central du P.C. français, et proche collaborateur de M. Marchais, l'ancien secrétaire du comité central tchécoslovaque lui avait exposé que, faute d'une très ferme réaction internationale, la récente vague d'arrestations à Prague serait suivie de nouvelles mesures de répression et qu'une prise de position du P.C.F. aurait une efficacité particulière dans la mesure où *« il peut difficilement être qualifié d'agent de l'impérialisme »*.

A la suite de cet entretien, M. Streiff a informé, jeudi matin par téléphone, M. Mlynar que le secrétariat du P.C.F., après en avoir débattu mercredi, avait décidé d'intervenir en faveur du respect des droits de l'homme en Tchécoslovaquie. Il n'a toutefois pas précisé si ces interventions seraient, comme M. Mlynar l'avait souhaité, publiques (1).

L'inculpation, au début de ce mois, pour *« tentative de subversion »*, de dix signataires de la Charte, dont deux de ses porte-parole, MM. Benda et Dienstbir (*le Monde* du 5 juin), constitue l'une des plus graves mesures de répression politique directe prise depuis de longues années en Europe de l'Est.

Me Danisz, le seul avocat de Prague qui osait encore plaider dans les affaires politiques, a été condamné le 14 juin à trois mois de prison avec sursis et trois ans d'interdiction professionnelle avec effet immédiat pour *« outrage à agent »* commis en 1975. Il n'a donc plus aucune possibilité de prendre connaissance — avant le 30 juin, date de sa radiation déjà décidée d'autre part par le barreau — des dossiers des dix derniers inculpés, qui risquent jusqu'à dix ans de détention, ne bénéficient d'aucune assistance judiciaire et viennent de porter à quarante-deux le nombre des détenus politiques tchécoslovaques.

(1) Rendant compte de cette conférence de presse, *l'Humanité* de ce vendredi 22 juin indique que le P.C.F. a décidé, *« dans l'esprit du XXIIIe Congrès, d'engager des démarches auprès du parti communiste de Tchécoslovaquie »*.



LA VISITE DE M. FRANÇOIS-PONCET A ALGER

Paris souhaite une relance des relations franco-algériennes

La visite officielle du ministre des affaires étrangères français à Alger, samedi 23 et dimanche 24 juin est considérée à Paris comme l'occasion d'une « relance » et des « retrouvailles » franco-algériennes. Il s'agit, pour reprendre une expression employée par M. Giscard d'Estaing dans une interview télévisée de « normaliser » des rapports qui s'étaient passablement détériorés.

On rappelle à ce propos au Quai d'Orsay que quatorze visites de ministres français ont eu lieu en Algérie au cours de ces derniers mois, alors que, en sens opposé, les déplacements ont été rares, si l'on excepte deux visites de Mè Bouteflika, alors ministre des affaires étrangères, au cours de l'été 1978. La visite de M. François-Poncet, dit-on, traduit un souci de « retour à la qualité » des relations franco-algériennes. C'est une marque de bonne volonté qui exprime le souhait de la France de « tourner la page ». Ce souhait apparaît partagé par les autorités algériennes et l'on rappelle à Paris que la visite du ministre français a lieu à la suite d'une initiative conjointe des deux parties.

Pour ce qui est des problèmes, on les classe à Paris dans trois catégories : la coopération, l'émigration algérienne en France, et la question du Sahara occidental.

Dans le domaine économique, le déséquilibre observé depuis plusieurs années dans la balance commerciale franco-algérienne, au bénéfice de la France, après avoir été, on le reconnaît à Paris, un sujet d'irritation pour les autorités algériennes, aurait cédé la place à des préoccupations plus urgentes des dirigeants algériens. La situation, notamment en matière pétrolière, s'est modifiée radicalement et l'Algérie ne reproche plus à la France de ne pas lui acheter de pétrole en quantité suffisante. L'Algérie est aussi productrice de gaz, dont la France est en principe un grand acheteur potentiel.

De même à propos du problème que l'on qualifait à Paris de « délicat » de l'émigration algérienne en France, on s'affirme prêt à négocier dans un esprit ouvert sur les modalités d'application de la nouvelle législation française concernant les ouvriers étrangers, qui est de nature, admet-on à Paris, à poser des problèmes aux Algériens. On relève néanmoins à Paris qu'il existe un accord de principe entre les deux pays, ou du moins une « absence de différence fondamental » dans la mesure où l'Algérie souhaite la réinsertion de ses nationaux dans son économie, à condition évidemment qu'elle soit échelonnée et que les ouvriers algériens regagnent leur patrie avec une qualification professionnelle.

S'agissant du Sahara occidental, on déclare à Paris que les problèmes posés pèsent moins lourd désormais sur les relations entre les deux pays. On rappelle au reste que la France n'a pas été partie aux accords de décolonisation et qu'elle n'est pas non plus partisane, bien que les Algériens semblant convaincus que « Qui n'est pas avec nous est contre nous » reprochent à la France, en fait, sa neutralité.

Concernant un éventuel référendum dans une parti du Sahara ocidental, ex-espagnol, contrôlé par la Mauritanie, référendum évoqué peu avant sa mort par le lieutenant-colonel Bouceif, lors de son passage à Paris, on ne se déclare pas opposé à Paris à une telle éventualité, à condition que toutes les parties concernées y consentent. On fait toujours observer que les Sahraouis réclament à la Mauritanie la restitution de ce territoire sans référendum. — R.D.

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Nous ne resterons pas les bras croisés devant les agressions algériennes

déclare M. Boucetta devant le Conseil de sécurité

De notre correspondante

Nations unies. — Le Conseil de sécurité, qui s'est réuni mercredi 20 juin pour examiner une note marocaine concernant « *les actes d'agression perpétrés par le gouvernement algérien contre le Maroc* », a entendu mercredi après-midi le ministre marocain chargé des affaires étrangères et de la coopération, M. M'Hammed Boucetta, et jeudi matin le représentant de l'Algérie, M. Mohamed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie à Paris.

M. Bedjaoui a accusé le Maroc d'avoir demandé la réunion du Conseil de sécurité deux jours avant la réunion du comité *ad hoc* de l'O.U.A. chargé de la question du Sahara occidental et deux semaines avant la conférence au sommet de l'O.U.A. dans le seul but de justifier par avance « *l'agression qu'il prépare contre son pays* » et qui « *s'ajoutera à celles qu'il commet depuis 1975 contre le peuple sahraoui* ».

« *Agresseur se prétendant agressé, le Maroc veut ajouter à son erreur de 1975 une nouvelle erreur qui risque de faire basculer la région dans le chaos* », a affirmé M. Bedjaoui.

Pour sa part, M. Boucetta a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que le but du Maroc, en demandant la réunion du Conseil de sécurité, était d'attirer l'attention internationale sur une situation qui risque de déboucher sur une « *conflagration* ». « *Nous ne resterons pas les bras croisés devant les incessantes agressions algériennes* », a dit le ministre marocain. « *Nous appliquerons le droit de suite pour notre légitime défense contre des bandes armées qui sont entraînées et financées par l'Algérie, où elles ont leurs bases.* »

M. Boucetta a, par ailleurs, confirmé que le Maroc s'apprêtait à retirer les troupes qu'il avait envoyées au Zaïre au moment de la dernière affaire du Shaba. — N.B.

CORRESPONDANCE

Les arrestations de Djibouti

A propos de l'arrestation de plusieurs personnes à Djibouti (le Monde du 21 juin), Mᵉˢ Antoine Comte et Thierry Fagart apportent les précisions suivantes :

Les 9 et 10 juin 1979 se sont déroulés, devant le tribunal de sûreté de la République de Djibouti, deux procès visant les prétendus auteurs d'un attentat à la grenade ayant causé la mort de six personnes (affaire du « Palmier en zinc ») et d'un enlèvement de coopérants français, s'étant soldé par la mort de l'un d'entre eux (affaire de Galafi).

Les principaux chefs d'inculpation invoqués par l'accusation (assassinat, tentative d'assassinat, arrestation et séquestration arbitraires) ont été écartés par le tribunal, qui n'a retenu que l'association de malfaiteurs, alors que la majorité des accusés avaient déjà fait l'objet d'un non-lieu.

Défenseurs de ces inculpés, nous apprenons aujourd'hui avec indignation que l'ensemble de nos clients, mis hors de cause, ont à nouveau été arrêtés dans le cadre d'un nouvel « *attentat* », ainsi, d'ailleurs, que des députés de l'opposition.

Nous protestons vigoureusement contre cette façon détournée de remettre en cause une décision de justice.

Empire Centrafricain

DES OPPOSANTS RÉFUGIÉS A PARIS VONT PRENDRE CONTACT AVEC M. GOUMBA A COTONOU

Quatre mouvements d'opposition centrafricains, réunis jeudi 21 juin à Paris, ont décidé de créer un comité chargé d'élaborer une plate-forme commune pour renverser Bokassa Iᵉʳ.

Il s'agit de l'Association nationale des étudiants centrafricains, du Front de libération des Oubanguiens (F.L.O.), présidé par l'ancien ambassadeur Sylvestre Bangui, du Front patriotique oubanguien (F.P.O.), dirigé par M. Abel Goumba, et du Mouvement de libération du peuple centrafricain (M.L.P.C.), dirigé par l'ancien premier ministre Ange Patasse.

Ces mouvements d'opposition ont également tenu « *à alerter l'opinion internationale sur le recrutement de mercenaires dans les capitales européennes et africaines par l'empereur Bokassa en vue de liquider les patriotes en lutte* ».

Les participants ont précisé qu'ils allaient prendre contact avec M. Goumba, qui était président du conseil par intérim de la République centrafricaine en 1959 et qui se trouve à Cotonou (*le Monde* du 16 juin). Ils ont également fait état de leurs préoccupations concernant l'envoi dans un « *camp de concentration* » au Zaïre de certains enfants rescapés des massacres d'avril à Bangui.

Des familles ont également été déplacées dans les provinces et de l'argent a été distribué à l'occasion de la visite en Centrafrique de la commission d'enquête de magistrats africains, ont-ils ajouté.

Togo

L'OPPOSITION EN EXIL DÉNONCE UNE NOUVELLE VAGUE D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Lomé (Reuter). — Un communiqué officiel publié cette semaine à Lomé annonce l'arrestation de M. Emma uel de Souza, « *l'un des cerveaux de l'agression d'octobre 1977 dont le but était l'élimination physique du président Eyadema* ». Cet homme, ajoute le communiqué, a fait des « *aveux complets* », à la suite desquels de nouvelles arrestations ont été opérées dans les milieux civils et militaires. Toujours selon le communiqué, M. de Souza a reconnu avoir « *servi d'intermédiaire entre les mercenaires à la solde de l'ancien président Olympio et leurs complices locaux* ».

∴

Selon les autorités de Lomé, des « mercenaires » étaient impliqués dans le « complot » d'octobre 1977, à la suite duquel de nombreuses arrestations furent opérées au Togo (le Monde du 28 octobre). Réfugiés à Paris, des partisans de l'ancien président Olympio — qui, affiment-ils, a été tué par le général Eyadema en personne lors du coup d'Etat de janvier 1963 — indiquent, en donnant des noms, que les arrestations arbitraires se sont multipliées ces dernières semaines au Togo. Ils soulignent que depuis le putsch de 1963, le pays vit dans un vide juridique total et qu'aucun procès sérieux n'a été organisé pour juger les personnes arrêtées à la suite de l'annonce de différents complots. Ils affirment que le président Eyadema se maintient au pouvoir grâce au seul soutien des militaires de sa région d'origine — au Nord — et sévit de plus en plus contre les notables des populations du Sud, notamment les Ewés.

Ouganda

LES MANIFESTATIONS CONTRE L'ÉVICTION DU PRÉSIDENT YUSUF LULE ONT FAIT PLUSIEURS MORTS A KAMPALA

Les manifestations qui ont éclaté, le jeudi 21 juin, dans la capitale ougandaise pour protester contre l'éviction de M. Yusuf Lule de la présidence de la République (*le Monde* du 22 juin), ont fait selon un premier bilan, huit morts et une vingtaine de blessés dans les heurts avec la police et l'armée soutenues par des unités tanzaniennes. En début d'après-midi, alors que la radio rappelait à intervalles réguliers l'interdiction de tout rassemblement, la ville avait retrouvé un aspect normal et les autorités affirmaient « *contrôler entièrement la situation sur l'ensemble du territoire* » et « *jouir du soutien total de la population* ».

Les manifestants appartenaient pour la plupart à l'ethnie baganda qui est celle de M. Lule. Ils entendaient protester contre l'éventualité d'un retour au pouvoir de l'ancien chef de l'Etat, M. Milton Obote, renversé en 1971 par le général, devenu par la suite maréchal Idi Amin Dada.

Radio-Kampala a assuré, jeudi soir, alors que le gouvernement et le Conseil consultatif (Parlement provisoire) siégeaient en session extraordinaire, que l'« *unité nationale serait restaurée* » et que M. Yusuf Lule recevrait « *un poste sûr et un traitement généreux* ». Toutefois, M. Lule n'avait toujours pas consenti à donner sa démission. A Nairobi, le ministre du commerce ougandais, M. Serumaga, refusant de faire allégeance au nouveau président, M. Godfrey Binaisa, a assuré que M. Lule « *est toujours président de l'Ouganda* » et que sa destitution est « *inconstitutionnelle et illégale* ». — (A.F.P., U.P.I.)



Le Monde

politique

Le P.C.F. va développer son action dans les entreprises parmi les intellectuels et dans la jeunesse

Le comité central du parti communiste, réuni jeudi 21 juin à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), a adopté le rapport de M. Georges Marchais sur les élections européennes et sur la mise en œuvre des décisions prises, lors du vingt-troisième congrès, quant à l'action du parti dans les entreprises, parmi les intellectuels et dans la jeunesse. Le comité central a entériné la répartition des tâches à la direction du parti, conséquence des orientations arrêtées au congrès et des modifications intervenues dans la composition des instances dirigeantes.

M. Marchais a tracé un bilan positif des élections européennes, en agrégeant aux *suffrages* du P.C.F., comme exprimant un même refus d'une intégration accrue dans le Marché commun, les abstentions, les votes nuls, les suffrages obtenus par les « *petites listes* » et une partie de ceux qu'a recueillis le R.P.R. Cette présentation des résultats du scrutin du 10 juin permettait au secrétaire général de faire apparaître que les positions défendues par le P.C.F. dans cette élection sont partagées par un nombre d'électeurs très supérieur à celui des suffrages réunis par la liste communiste et de traiter comme un problème d'organisation la stagnation du vote communiste.

Le *secrétaire* général a souligné la nécessité, pour le P.C.F., d'occuper un terrain électoral beaucoup plus large que celui auquel la régression observée depuis 1973 tend à le réduire. Cette expansion n'est possible, pour l'essentiel, qu'au détriment du P.S., dont M. Marchais a attribué les dissensions internes à des rivalités d'ambitions, doublées de différences d'appréciation sur la manière de faire admettre à l'électorat une orientation résolument social-démocrate, sur laquelle il a affirmé que tous les dirigeants socialistes sont d'accord.

Après avoir situé l'affrontement principal entre les « forces du capital », dont l'objectif est d'amener les socialistes à collaborer avec le pouvoir en place, et le P.C.F., M. Marchais a examiné les domaines dans lesquels le parti communiste peut accroître son influence. Le secrétaire général a insisté sur le développement de l'action dans les entreprises, préoccupation qui rejoint, évidemment, celle des dirigeants de la C.G.T.

L'orientation qui tend à l'emporter au sein de la centrale syndicale est celle d'une action intensive, qui fait peu de cas des réformes de fonctionnement annoncées par le quarantième congrès, en décembre dernier. M. Georges Séguy avait lui-même déclaré, lors de la réunion du comité confédéral national de la C.G.T., fin avril, que l' « application concrète » des décisions du quarantième congrès restait « pratiquement à entreprendre ». La situation n'a guère évolué depuis, les dirigeants de la centrale les plus favorables à l'orientation de ce congrès, comme MM. Séguy et Jean-Louis Moynot, paraissant s'être résignés devant l'activité déployée par M. Krasucki, qui peut revendiquer à son actif la progression de la C.G.T. aux élections professionnelles dans la métallurgie, secteur dont il s'est lui-même chargé à la tête d'une structure de coordination.

Une tonalité différente est cependant apparue dans la préparation du congrès de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T., dirigée par M. René Le Guen, troisième dirigeant de la centrale, appartenant, depuis le vingt-troisième congrès, avec MM. Séguy et Krasucki, au bureau politique du P.C.F. L'ouverture de tribunes de discussion dans les agences de presse de la C.G.T. et de l'U.G.I.C.T. a révélé une volonté d'adapter au milieu concerné l'action de la C.G.T. en direction des cadres.

Le P.C.F. ressent, lui aussi, la nécessité de développer son influence dans ces couches sociales, qui tiennent une place de plus en plus importante dans ses fiefs électoraux comme dans les entreprises où il intervient. Cette préoccupation rejoint celle d'une amélioration de son image auprès des intellectuels. M. Guy Hermier et Mme Francette Lazard veulent s'atteler à cette dernière tâche, dont le bureau politique estime que la réussite passe, en premier lieu, par la fusion de « la Nouvelle critique » et de « France nouvelle » en un nouvel hebdomadaire. Le mensuel dont M. François Hincker, écarté du comité central lors du vingt-troisième congrès, est le rédacteur en chef, est donc appelé à disparaître, de même que « France nouvelle », dont la rédaction avait été entamée par le départ de plusieurs journalistes. M. Roland Leroy, qui avait quitté le secrétariat du comité central, conserve la direction de « l'Humanité » et de « l'Humanité-Dimanche », laquelle va remplacer « France nouvelle » comme organe du comité central.

PATRICK JARREAU.

M. Georges Marchais a consacré la première partie du rapport qu'il a présenté, jeudi 21 juin, devant le comité central du parti communiste à l'analyse des élections européennes. Le secrétaire général du P.C.F. estime que l'objectif poursuivi par le président de la République et, à l'exception du parti communiste, « *l'ensemble des forces politiques qui présentaient une liste* », objectif qui était d'obtenir une caution populaire pour leurs projets d'intégration européenne, n'a pas été atteint.

M. Marchais classe en effet parmi les adversaires de la « *marche vers la supranationationalité* » les électeurs qui ont voté pour la liste du P.C.F., ceux qui se sont abstenus ou ont voté nul, certains de ceux qui se sont prononcés « *pour des listes dont tout indiquait qu'elles n'auraient pas d'élus* » et enfin certains électeurs de la liste du R.P.R., « *abusés par les propos démagogiques de Jacques Chirac et de Michel Debré* ». « *Loin d'en être affaibli, le fait national sort plutôt renforcé de cette consultation* », a déclaré M. Marchais.

Le second enseignement que M. Marchais tire du scrutin du 10 juin a trait au « *commencement de polarisation des forces de droite autour du parti giscardien créé en 1978* ». Bien que la liste de l'U.D.F., malgré les soutiens dont elle a bénéficié, soit restée en dessous des 30 % de suffrages qu'elle espérait atteindre, et bien que la « *coalition giscardienne* » soit « *disparate* », il serait gravement erroné, selon M. Marchais, de « *minimiser le danger que constitue son renforcement* ». Quant au R.P.R., le secrétaire général du P.C.F. estime que, s'il ne s'est pas effondré, son « *affaiblissement* », dû à l' « *attitude contradictoire* » de M. Chirac, est incontestable.

M. Marchais a étudié ensuite la situation du parti socialiste et des radicaux de gauche, pour remarquer d'abord que leur baisse (moins 1,1 point par rapport à mars 1978) est « *assez limitée* ». Mais ce recul n'en a pas moins provoqué des « *remous* » au sein du P.S. L'explication réside essentiellement, selon M. Marchais, dans le fait que « *cette campagne électorale a contribué à dissiper certaines illusions persistantes sur le parti socialiste* ».

Le secrétaire général estime que, « *sur l'orientation social-démocrate de leur parti, l'accord est unanime entre les dirigeants socialistes* » et que les querelles qui agitent le P.S. ont pour causes le « *télescopage d'ambitions personnelles incompatibles* » et une « *différence d'appréciation sur la meilleure manière de masquer l'orientation réelle du parti socialiste* ». Il a ajouté : « *On peut d'ailleurs se demander si cet étalage de discordes n'a pas précisément pour objectif de permettre à ce parti de couvrir le plus large terrain possible, en faisant en sorte que des sensibilités contradictoires se reconnaissent en lui.* »

Aussi M. Marchais s'attend-il que le « projet socialiste » dont M. Mitterrand a confié la préparation au CERES offre un nouvel exemple de langage « *de gauche* » combiné au « *jeu politicien* ». Cette pratique, qui caractérise les partis sociaux-démocrates, a entraîné leur recul général, au niveau européen, lors du scrutin du 10 juin, a déclaré M. Marchais.

Dans le *contexte* politique de cette consultation, le maintien du P.C.F. à 20,57 % des suffrages exprimés doit être apprécié « *à sa juste valeur* ». Le secrétaire général s'est montré préoccupé, cependant, du recul du parti dans quarante-huit départements sur quatre-vingt-quinze. « *Il est évident*, a-t-il dit, *que chaque région, chaque département, chaque commune et chaque quartier où notre parti subit un tassement ou un recul de son influence constitue un cas qui doit préoccuper sérieuseemnt les organisations du parti concernées.* » Observant, en particulier, que « *les abstentions ont été plus nombreuses dans certains quartiers populaires* », M. Marchais a déclaré « *impérative* » une « *élévation notable* » de l'activité du parti « *partout où ce phénomène peut être constaté* ». Il a souligné que le maintien des positions du P.C.F. ne peut nullement être considéré comme suffisant au regard des objectifs qu'il s'est fixés.

La réduction de l'influence du P.C.F., souhaitée par la droite et par le P.S., ne s'étant pas produite, M. Marchais estime que, pour la grande bourgeoisie, « *l'essentiel, c'est-à-dire l'alliance des giscardiens et des socialistes dans la mise en œuvre de la politique du capital, reste à faire* ». La période est marquée, selon lui, par un affrontement « *rude* » et « *incertain* » entre « *les forces qui veulent perpétuer la domination du capital* » et le P.C.F.

Le comité central du P.C.F. tiendra au début du mois de février 1980, une session sur « *l'activité du parti parmi les intellectuels et les problèmes de la culture* ». M. Marchais a indiqué que le bureau politique élaborera un projet de résolution, qui ne pourra pas « *remettre en cause l'orientation politique définie par le congrès* », mais qui, comme le permettent les nouveaux statuts, sera rendu public à la fin d'octobre ou au début de novembre, « *avec l'objectif d'associer à sa mise au point toutes les organisations du parti et les communistes qui le souhaitent* ». Une tribune de discussion sera ouverte dans *France nouvelle* et dans *l'Humanité*.

Deuxième initiative visant à développer l'action du P.C.F. parmi les intellectuels, M. Marchais a proposé au comité central la création d'un hebdomadaire se substituant à *la Nouvelle Critique*, « *mensuel dont tout le monde s'accorde à reconnaître que le rayonnement est insuffisant* », et à *France nouvelle*, hebdomadaire qui « *n'a pas, malgré les progrès accomplis, un public de lecteurs tel qu'il puisse assurer son équilibre, ce qui limite la portée de ses ambitions* ». Le nouvel hebdomadaire « *aura pour vocation de s'adresser à la masse des intellectuels sur tous les grands problèmes qui les concernent* », *l'Humanité - Dimanche* remplaçant *France nouvelle* comme organe du comité central. M. Marchais a *précisé que la création de cet* hebdomadaire, qui est confiée à M. Guy Hermier, responsable du travail parmi les intellectuels, « *ne met en aucune manière en question le rôle d'autres revues* », comme *les Cahiers du communisme, Economie et politique* et *l'Ecole et la Nation*.

En revanche, le secrétaire général a propposé d' « *adopter le principe d'une revue mensuelle* » qui se substituerait aux *Cahiers d'histoire* de l'institut Maurice-Thorez et à *la Pensée*, et qui serait l'organe d'expression d'un nouveau centre de recherche réunissant l'Institut et le Centre d'études et de recherches marxistes. La création de ce centre, de même que celles, décidées par le congrès, d'un groupe d'étude sociologique et d'une commission chargée de préparer la rédaction d'une histoire du P.C.F., sont confiées à Mme Francette Lazard, responsable du travail théorique et de la recherche.

M. Marchais a abordé enfin le travail du P.C.F. dans la jeunesse, secteur d'activité à propos duquel il a déclaré : « *Je serais tenté de dire que, dans la dernière période, si nous avons avancé, les problèmes sont allés plus vite que nous.* » Il a évoqué les conséquences de la crise pour les jeunes et proposé que le comité central tienne à l'automne une session consacrée à cette question.

Le secrétaire général a déclaré en conclusion que « *l'objectif du million d'adhérents est un objectif stratégique pour les années qui viennent* » et que les décisions prises lors du vingt-troisième congrès, pour « *assurer un développement nouveau* » de la « *vie démocratique* » du parti, « *notamment au plan de l'information et de la discussion* », doivent être appliquées. « *Enfin*, a dit M. Marchais, *nous avons besoin d'améliorer sensiblement la qualité des rapports de notre parti avec la masse des travailleurs de notre pays* », ce qui suppose que les militants et les cellules acquièrent « *une capacité d'analyse et d'initiative de haut niveau* ».

La répartition des tâches à la direction du parti

Le bureau politique du P.C.F. a fait approuver par le comité central, jeudi 21 juin, la nouvelle répartition des tâches au sein de la direction du parti.

● *M. Jean Colpin*, membre du secrétariat, demeure responsable de la section « entreprises » — dont il est précisé qu'elle comprend le travail du P.C.F. parmi l'ensemble des techniciens, ingénieurs et cadres — et du travail du parti parmi les immigrés.

● *M. Charles Fiterman*, membre du secrétariat, est chargé de la propagande, section qui était confiée jusqu'à présent à M. René Piquet et qui s'intitulera désormais « propagande et communication ». Il est chargé en outre du travail parmi la jeunesse, responsabilité qui incombait à M. Guy Hermier, et des relations avec les partis politiques (M. Fiterman avait représenté le P.C.F. au comité de liaison de la gauche).

● *Mme Gisèle Moreau*, entrée au bureau politique et au secrétariat à l'occasion du vingt-troisième congrès, remplace Mme Madeleine Vincent à la direction de la section « femmes ».

● *M. Gustave Ansart*, membre du bureau politique, conserve la présidence de la commission centrale de contrôle politique et devient responsable du travail des élus du P.C.F. à l'Assemblée européenne, dont il est membre.

● *Mme Mireille Bertrand*, membre du bureau politique, conserve la responsabilité de la section « santé », augmentée du cadre de vie et de la consommation, qui relevaient de M. Pierre Juquin.

● *M. Guy Hermier*, membre du bureau politique, devient responsable de la section « intellectuels et culture », dont était chargé M. Jacques Chambaz, qui a quitté le bureau politique lors du vint-troisième congrès. Cette section englobe désormais l'enseignement.

● *M. Philippe Herzog*, entré au bureau politique lors du vingt-troisième congrès, prend la responsabilité de la section « économie », qui incombait à M. Fiterman.

● *M. Pierre Juquin*, entré au bureau politique lors du vingt-troisième congrès, est chargé, en liaison avec la section « propagande et communication », de la « lutte des idées », de l'information et du bureau de presse. Cette dernière fonction était assurée par M. Georges Gosnat, trésorier du parti.

● *M. André Lajoinie*, membre du bureau politique, vice-président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, conserve la direction de la section « agriculture » et se charge des relations avec les groupes parlementaires, qui relevaient de M. Ansart.

● *Mme Francette Lazard*, entrée au bureau politique lors du vingt-troisième congrès, est chargée de l'animation du travail théorique et de la recherche, et — en remplacement de M. Etienne Fajon, qui a quitté le bureau politique lors du vingt-troisième congrès — de la liaison avec la section « éducation » (dont le responsable est M. Henri Martin, membre du comité central).

● *M. René Piquet*, membre du bureau politique, est chargé de la liaison avec la section « régions » (dont le responsable est M. Félix Damette, membre du comité central).

● *M. Claude Poperen*, membre du bureau politique, conserve la responsabilité de la liaison avec les fédérations et reçoit celle de la coordination des responsables des comités régionaux, nouveaux organismes créés lors du vingt-troisième congrès.

● *Mme Madeleine Vincent* est chargée de la préparation des élections, confiée jusqu'à présent à M. Gremetz, et de l'animation du travail des élus communistes (dont le responsable est M. Marcel Rosette, maire de Vitry-sur-Seine, membre du comité central).

Les autres secteurs d'activité restent sans changement : MM. Gremetz, politique extérieure et relations avec les milieux et mouvements chrétiens ; Laurent, organisation du parti et coordination des fédérations de la région parisienne ; Plissonnier, coordination du bureau politique et du secrétariat et promotion des militants (avec M. Zaidner) ; Leroy, direction de *l'Humanité* et de *l'Humanité-Dimanche* et coordination des quotidiens de province ; Baillot, défense, armée, sécurité et police ; Besse, direction du Centre d'études et de recherches marxistes ; Burles, direction de l'institut Maurice-Thorez ; Gosnat, trésorerie ; Vieuguet, direction des *Cahiers du communisme*.

M. Defferre souhaite une « synthèse générale » au sein du P.S.

M. Gaston Defferre a choisi la tribune d'une assemblée de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône pour lancer, jeudi 21 juin, un « appel solennel » *à MM. Pierre Mauroy et Michel Rocard afin* « qu'ils acceptent de rencontrer » *M. Mitterrand. Le maire de Marseille a précisé le même jour à la presse qu'il agit ainsi non seulement pour mettre in à* « l'escalade verbale » *entre les courants du parti, mais, en outre, pour aboutir* « à un élargissement de la majorité qui se trouve à la direction, voire à ce que nous appelons une synthèse générale, c'est-à-dire une entente entre tous ».

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a indiqué qu'il avait informé le premier secrétaire de sa démarche et qu'il avait obtenu son « *accord* ».

M. Deferre a ajouté : « *J'ai été frappé de constater que les porte-parole des uns et des autres ajoutaient les arguments les uns aux autres et que très peu d'entre eux envisageaient une conciliation. M. François Mitterrand n'est en aucune façon contesté. Il a été élu premier secrétaire du parti socialiste à l'unanimité. Il est considéré comme le seul capable de fédérer les différentes tendances qui constituent le groupe socialiste.* »

C'est pourquoi M. Defferre voudrait que MM. Mauroy et Rocard « *discutent avec lui et cherchent les bases d'un accord politique parfaitement clair et aussi complet que possible* ».

De leur côté, les responsables des courants minoritaires ont adressé une lettre aux militants dans laquelle ils affirment que le but poursuivi par la direction est de « *bâillonner les minorités* ».

MM. Mauroy et Rocard et leurs amis font observer ensuite qu'ils ont « *participé activement à la campagne européenne* » et que pendant toute la durée de celle-ci, ils ont « *gardé un total silence extérieur* » sur les « *insuffisances évidentes de l'organisation et sur l'ambiguïté de certains thèmes* » de la campagne électorale.

Ils ajoutent : « *Mais jusqu'où entend aller la direction ? Veut-elle que nos débats demeurent secrets ? Ou pense-t-elle pouvoir s'arroger le droit d'exposer elle-même nos points de vue à la presse ? Ce n'est pas la première fois qu'une direction politique se sentant fragile cherche à faire porter à d'autres ses responsabilités, à créer un complexe de forteresse assiégée et à présenter toute critique interne comme un acte de complicité objective avec les adversaires extérieurs. Cette politique est inadmissible* ».

Enfin, les amis de MM. Mauroy et Rocard font remarquer qu'ils n'avaient pas refusé la convocatio de la convention convoquée dimanche 24 juin, mais qu'ils avaient simplement demandé que les militants disposent de trois semaines pour qu'un vrai débat ait lieu. En tout état de cause, les premiers secrétaires fédéraux qui partagent leur position concernant cette « *convention bâcler* » seront présents et « *exprimeront les réserves qui s'imposent* ».

Le M.R.G. prépare un « manifeste »

Le bureau national du M.R.G. s'est réuni jeudi 21 juin pour préparer la réunion du comité directeur, prévue le 27 juin prochain, consacrée à une réflexion sur l'avenir du mouvement (*le Monde* du 6 juin). Il a été décidé de préparer la rédaction d'un « manifeste » affirmant « *les idées et l'identité* » du mouvement, et de mettre en place un plan de réorganisation des fédérations.

M. Michel Crépeau a donc obtenu du parti qu'il préside que la priorité soit accordée à des actions susceptibles de redresser une situation précaire. Cela lui permet d'éviter que n'apparaissent trop vivement les clivages qui existent quant à la stratégie du mouvement, et que l'hypothèse d'une candidature radicale de gauche à l'élection présidentielle a révélés.

Le M.R.G. est en effet partagé. *Certains* souhaitent rester prudents et se réservent de prendre une décision en fonction de l'évolution de la situation interne du P.S. D'autres considèrent que le M.R.G. doit affirmer son indépendance, notamment à l'égard du P.S., pour mieux se rapprocher des « *sensibilités nouvelles* » (écologistes, régionalistes, etc.). Ceux-là prennent appui sur le résultat des élections européennes. Ce scrutin a montré, selon — par exemple — M. Thierry Jeantet, membre du secrétariat national, que le mouvement de refus des quatre grands partis, et notamment des partis de gauche, s'amplifie. Il convient donc de transformer ce refus en un « *élan positifs* » et, pour cela, présenter au pays une « *alternative non-productiviste* ». Dans ces conditions, il serait alors possible de présenter un candidat en 1981 qui serait non celui du seul M.R.G., mais un candidat représentant également les sensibilités nouvelles et le P.S.U.

En revanche, l'appel de M. Robert Fabre, envisagé dans cette perspective présidentielle, semble devoir être considéré par une majorité du M.R.G. avec scepticisme.

Les élections au conseil politique du R.P.R.

Le comité central du R.P.R. a élu le 20 uin les quinze membres du conseil politique du mouvement qui, au terme des statuts, sont désignés par lui. Quinze autres membres sont nommés par le président du R.P.R. Siègent de droit au conseil politique le président et le secrétaire général du R.P.R. ainsi que les anciens premiers ministres et les présidents des groupes parlementaires. Les nouveaux membres élus sont :

Sept parlementaires : MM. Jean Falala, député de la Marne ; Jean Tibéri, député de Paris ; Jacques Marette, député de Paris ; Christian Poncelet, sénateur des Vosges ; Camille Petit, député de la Martinique; Emmanuel Aubert; député des Alpes-Maritimes; Jean-François Mancel, député de l'Oise.

Huit non parlementaires : MM. Philippe Dechartre, secrétaire général adjoint; Jean-Pierre Cassabel, Aude ; Gérard Kuster, délégué national jeunes ; Jean-Pierre Bazin, Loire-Atlantique ; Mme Jacqueline Crépy, déléguée nationale ; M. Michel Tiget, Isère; Mme Colette Thienot ; M. Jean Verleure, Loire-et-Cher.

Parmi les non-parlementaires, il a manqué quelques voix à M. Fanton, ancien député, pour être réélu. M. Jean-Claude Servan-Schreiber, qui figurait dans le conseil sortant parmi les personnalités nommées par M. Chirac, s'était cette fois présenté au comité central et a été battu, tout comme M. Yves Lancien, député de Paris. Ne figurent également plus au conseil politique MM. Léon Boutbien, ancien député, et Maurice Bokanowski, sénateur des Hauts-de-Seine, ainsi que Mmes Colette Fouchet et Paulette Labatut, adjoint au maire de Périgueux. Au total, neuf nouvelles personnalités sont élues au conseil politique : Mmes Crépy et Thiénot et MM. Mancel, Marette, Poncelet, Bazin, Cassabel, Dechartre, Verleure.

M. Chirac devra remplacer, parmi les membres statutairement nommés par lui, MM. Lancien et Jean-Claude Servan-Schreiber et, éventuellement, procéder à d'autres nominations.

M. Neuwirth se défend d'avoir demandé le retrait de M. Chirac

M. Lucien Neuwirth, député R.P.R. et président du conseil général de la Loire, a adressé à M. Jacques Chirac, mercredi matin 20 juin, une lettre pour protester contre la présentation faite par l'Agence France-Presse d'une déclaration qu'il a prononcée le 18 juin à Saint-Etienne. M. Neuwirth écrit au président du R.P.R. :

« *Par un diabolique artifice, on a « chapeauté » de la façon que tu sais la déclaration que j'avais faite. Je n'ai jamais dit que tu devais t'en aller, comme le « chapeau » le fait insidieusement penser, de la même façon que Claude Labbé sait très bien que, depuis le début de la session, je ne suis plus en congé de vote puisqu'il dispose de ma clé.*

» *Par ailleurs, j'estimais qu'il valait mieux pour Sanguinetti comme pour nous qu'il revienne s'exprimer à l'intérieur du mouvement, car c'est, de loin, notre meilleur* debater. *C'est mon point de vue personnel.*

» *Toutes ces manœuvres, coordonnées ou pas, dans le seul but de nuire, d'exclure, d'opposer, me révoltent. Elles ne servent pas l'image de la vie politique de notre pays.* »

M. Neuwirth vise une dépêche de l'Agence France-Presse du 18 juin ainsi rédigée :

« *Saint-Etienne : M. Neuwirth approuve le conseil de M. Sanguinetti à M. Chirac de se retirer provisoirement.*

» *M. Neuwirth, député R.P.R. en congé de vote et président du conseil général de la Loire, a déclaré lundi faire sienne l'analyse d'Alexandre Sanguinetti, qui avait invité M. Chirac à se retirer de la direction du R.P.R. et à accepter une traversée du désert. Alexandre Sanguinetti a fait une analyse qui correspond tout à fait à ce que pensent beaucoup de gaullistes en France, a estimé M. Neuwirth. Il serait souhaitable, a ajouté le député de la Loire, de demander à M. Sanguinetti de revenir dans les rangs du R.P.R., ne serait-ce que pour retrouver la vigueur d'un certain souffle.* »

هكذا من الأصل

Un cheval de Troie

(Suite de la première page.)

Sur le plan de la culture, René Huyghe éclaire en profondeur la *crise de l'Occident*, dans un chapitre remarquable où il résume les thèses développées dans deux articles de *Connaissance des arts* (2). Rompant avec sa fonction exercée depuis des millénaires, l'art a cessé depuis un siècle et demi d'être l'expression directe de la société : il récuse, au contraire, le réel visible pour se jeter dans les voies de l'imaginaire. Ainsi, « *à notre époque, on ne peut reconstituer un homme complet qu'en adjoignant à celui que façonne notre milieu, celui, adverse et complémentaire, auquel l'art donne force d'expression* ». Nul ne peut contester que la réunion de ces deux moitiés de l'humain, aujourd'hui séparées, soit un objectif fondamental de l'Occident et qu'il implique la recréation d'une éthique.

∴

Restent deux chapitres, l'un de Louis Pauwels, l'autre d'Alain de Benoist, réunissant trente-six pages sur un total de trois cent vingt-trois. En poids, c'est fort peu. Mais là se *trouve le cœur du projet, son feu intérieur*, son centre logique, son *idéologie sous-jacente*, que le chatoiement des autres articles dissimule à leurs lecteurs et peut-être à leurs auteurs même. On s'étonne que l'écrivain du *Matin des magiciens*, le fondateur de *Planète*, plutôt porté sur l'ésotérisme oriental, s'accorde avec le philhellène épris de clarté, d'ordre et de raison. Cette *contradiction fondamentale est transcendée* par leur commune répulsion pour un « *marxisme qui n'est en dernière analyse rien d'autre que la théocidée judéo-chrétienne laïcisée* », achevant « *d'accomplir un cycle de deux mille ans* ». Aussi, par leur attrait commun pour une inégalité sociale fondée sur l'inégalité *héréditaire de l'intelligence*, et par leur foi commune dans la supériorité d'un « peuple indo-européen » qu'ils prennent bien soin de ne pas appeler par son autre nom : aryen.

Rien de tout cela ne résiste à l'analyse. La théodicée judéo-chrétienne a certainement infléchi la pensée gréco-romaine, qui avait elle-même infléchi les mythes indo-européens. Mais notre culture est maintenant fondée sur une symbiose de ces éléments, incluant leurs prolongements *modernes dans le* rationalisme et le libéralisme, dont le *marxisme* est un fils dégénéré. Il est étrange que les traditionalistes *ne se déclarent pas « solidaires de* tout » comme Napoléon pour le *passé* de la France. On ne restituera pas sa force à l'Occident en l'amputant de vingt siècles de son histoire, ni en restaurant le polythéisme : entreprise plus absurde que celle de Maurras adhérant à un christianisme sans le Christ, continuée aujourd'hui par Bernard-Henry Lévy adhérant à un judaïsme sans Yahné.

Une certaine gauche a tort de nier les facteurs héréditaires de l'intelligence, dont l'existence n'est pas *discutable. La nouvelle droite* s'abuse et nous abuse en prétendant qu'ils *entrent pour 80 % dans les capacités* intellectuelles finales, et qu'ils justifient l'inégalité sociale. *Nul ne peut* mesurer exactement la part de l'inné et de l'acquis, mais celle du second apparaît aussi importante que celle du premier, sinon plus. Surtout, *comme le dit* François Jacob, « *c'est par une interaction constante du biologique et du culturel pendant le développement de l'enfant que peuvent mûrir et s'organiser les structures nerveuses qui sous-tendent les performances mentales* » (3). Hélas ! pour des millions d'Occidentaux, l'environnement ne permet pas au culturel de féconder le biologique.

On saisit bien *le défaut* du raisonnement de Pauwels et de Benoist dans leur manipulation de la théorie de Georges Dumézil relative à l'idéologie des peuples indo-européens primitifs, qui voyaient le fondement de la société et de l'univers dans la collaboration *permanente* de trois fonctions : celle de la souveraineté, sous son double aspect magique et juridique, religieux et politique ; *celle de la force physique* et de la puissance guerrière ; celle de la *fécondité des humains, des animaux* et des champs. Les oiseleurs *de la Maiastra en tirent un modèle* d'éthique sociale sur lequel ils voudraient bâtir un Occident hiérarchisé.

Comme si le découvreur du schéma trifonctionnel n'avait pas montré qu'il ne constituait pas à l'origine une organisation sociale réelle, mais seulement une doctrine politique et religieuse, et que son incarnation dans la société indienne, sous forme du système des castes, a « plutôt constitué un durcissement tardif », suivant l'expression de Claude Lévi-Strauss. Comme si Georges Dumézil n'avait pas félicité la Grèce antique d'avoir tourné le dos à une telle démarche en s'ouvrant à des influences venues d'ailleurs, écrivant qu'elle a « choisi comme toujours la meilleure part : aux réflexions toutes faites et aux relations préétablies des hommes et des choses, que lui proposait l'héritage de ses ancêtres venus du nord, elle a préféré les risques *et les chances de la critique* et de *l'observation*, elle a *regardé l'homme, le monde*, la société avec des yeux neufs ». Puisse l'authentique *Maiastra* rappeler cet exemple aux hommes d'Occident.

MAURICE DUVERGER.

(2) Numéros de décembre 1978 et d'avril 1979.

(3) F. Jacob, *Cire vierge et fatalité génétique*, « le Monde » du 11 février 1979.

● *M. Eric Hintermann*, secrétaire général du parti socialiste démocrate *(P.S.D.)*, a indiqué jeudi 21 juin, à l'occasion d'une conférence de presse, qu'il n'excluait pas d'être candidat à *la* présidence de la République, en 1981, « *pour exposer aux Français un projet social-démocrate* ».

● *M. François Le Clec'h* (div. maj.), adjoint au maire de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), a été réélu, le 16 juin, président de l'Association des jeunes élus locaux (AJEL), dont le nouveau bureau comprend également quatre vice-présidents : MM. Jean-Jacques Pons (C.D.S.), conseiller général de l'Hérault ; Christian Fremaux, adjoint au maire d'Auchy-la-Montagne (Oise) ; Thierry Moulonguet, conseiller municipal de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), et Mme Anne *Meaux, conseillère municipale du* Touquet (Pas-de-Calais), deux *secrétaires généraux* : MM. Patrice Martin-Lalande (s. étiq., sout. maj.), conseiller général du Loir-et-Cher, et Stéphane Baumont, adjoint au maire de Sauvagnas (Lot-et-Garonne), et un trésorier, *M. Alain-Victor* Marchand, adjoint au maire de Verrières-le-Buisson (Essonne).

ERRATUM. — Dans l'article intitulé « La nouvelle droite s'installe » (*le Monde* du 22 juin), il fallait lire : « *Si le marxisme doit être disqualifié au nom du totalitarisme stalinien, que dire du discours de la nouvelle droite ?* » En outre, la citation de Zeev Sterhell doit être rétablie ainsi : « *Le matérialisme historique, la lutte des classes sont remplacés par le déterminisme biologique, racial, par le principe de la lutte pour l'existence et la survie du plus apte, donc du meilleur.* » Enfin, il s'agissait de la *prédiction* (et non prédilection) de Nietzsche et M. Marmin a parlé de « *marée* (et non mariée) *égalitaire* ».

POLITIQUE

UNE NOUVELLE POLITIQUE MUNICIPALE POUR PARIS

M. Chirac fait de l'« humanisation de la capitale » une priorité

M. Jacques Chirac devait présenter, vendredi après-midi 22 juin, au cours d'une conférence de presse, les principaux dossiers qui figurent à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Paris, prévue lundi 25 juin.

Le maire doit en effet présenter aux élus de la capitale une communication relative à la restauration de quelque cinq mille logements, répartie en dix-neuf opérations. Il doit également leur proposer de réviser les plans d'aménagements des ZAC Saint-Blaise (dans le vingtième arrondissement) et des Amandiers (dans le dix-neuvième arrondissement). Ces révisions tiennent compte des nouvelles priorités municipales : une moindre hauteur pour les immeubles, le maintien d'activités artisanales ou industrielles et l'aménagement d'espaces verts.

Au-delà de la solution apportée à ces questions (auxquelles il faut ajouter le relèvement du plafond de l'allocation versée par la ville aux personnes âgées), se pose le problème de la conception d'ensemble de la politique municipale.

Compte tenu des contraintes financières et politiques qui pèsent (et pèseront demain d'un poids plus lourd) sur la gestion de la capitale, M. Jacques Chirac a révisé, en baisse, ses objectifs. La priorité est désormais à « l'humanisation » de Paris, plutôt qu'au lancement d'opérations de prestige.

Immobilisé par un accident de la route, puis absorbé par la campagne pour l'élection européenne, le président du R.P.R. n'a guère eu le temps, depuis quelques mois, d'être maire de Paris. Certes, la « machine » municipale a continué de tourner. Certains rouages se sont même améliorés puisque l'information paraît désormais circuler de façon plus satisfaisante que par le passé entre le cabinet du maire et les adjoints. Ces derniers se réunissent d'ailleurs chaque semaine et paraissent satisfaits du degré de concertation qui règne à l'Hôtel de Ville.

Mais, quelle que soit la compétence des collaborateurs de M. Chirac, MM. Camille Cabana, secrétaire général, et Billaud, directeur de cabinet, et malgré l'activité des deux premiers adjoints, MM. Christian de La Malène et Jean Tibéri, le pouvoir municipal est ainsi organisé qu'il réclame la présence d'un maire. La gestion de la Ville est à ce point lourde qu'elle nécessite un maire à plein temps.

Soucieux désormais de prendre du champ et de se donner le temps de la réflexion dans ses activités de chef de file du mouvement gaulliste, conscient des inconvénients d'une activité municipale épisodique, M. Jacques Chirac s'apprête à reprendre en main l'Hôtel de Ville, d'une part en consacrant aux affaires de la capitale l'essentiel de son temps, et d'autre part en multipliant les contacts avec la population, comme il avait coutume de le faire au début de son mandat.

Un peu plus de deux ans après son élection à la mairie de Paris, le député de la Corrèze doit faire face à des contraintes telles qu'il lui faut infléchir son action. Plutôt que de se consacrer à la réalisation de grandes opérations, M. Chirac veut désormais s'efforcer « *d'humaniser* » Paris. C'est que les capacités financières de la Ville tendent à s'amoindrir sous les effets conjugués de la désindustrialisation et de la crise économique. La diminution du volume des activités réduit les ressources municipales. Dès lors le choix est simple. S'il choisit de maintenir le même niveau des dépenses, il lui faudra soit imprunter, ce que permet le crédit de la ville, soit augmenter les impôts.

Mais M. Chirac répugne à aggraver la charge de la dette parisienne, parce qu'il estime que celle-ci pèse d'un poids suffisant, au-delà duquel s'établirait une prospérité artificielle. De plus il s'est fixé pour objectif de contenir l'augmentation des impôts locaux au-dessous du seuil des 20 %. Or la reconduction des options des deux premiers budgets de la mandature signifierait une hausse de la fiscalité de l'ordre de 25 à 30 %.

Refusant à la fois d'augmenter le volume des emprunts et le rythme d'aggravation de la pression fiscale, M. Chirac se prépare à opérer des « *coupes sombres* » dans les dépenses d'investissement de la Ville en 1980.

Cela ne signifie pas que les grandes opérations qui viennent d'être lancées, ou qui sont en cours de réalisation, seront arrêtées.

Certaines seront poursuivies (les Halles), d'autres seront réduites par rapport aux premiers projets : il en est ainsi de l'ensemble omnisports qui doit être implanté à Bercy, ou bien des opérations de restauration de plusieurs hôtels du Marais (deux seront restaurés au lieu des cinq initialement prévus). D'autres réalisations enfin ont déjà été ramenées à des proportions plus modestes (la transformation du théâtre du Châtelet).

« Humanisation de la ville »

En revanche, l'accent sera mis sur la qualité de la vie dans les quartiers par la multiplication de petits aménagements, d'opérations de restauration immobilière et de révision de programmes d'aménagements de ZAC. A ce niveau, le nouveau statut a déjà prouvé son efficacité, car les problèmes de quartier sont plus rapidement réglés par la mairie qu'ils ne l'étaient sous le régime préfectoral.

Cette priorité accordée à l'« humanisation » de la Ville de préférence aux aménagements de prestige est, aux yeux du maire, d'autant plus nécessaire que des contraintes politiques s'ajoutent aux impératifs d'une gestion rigoureuse des finances municipales.

Des considérations politiques peuvent en effet perturber les relations entre la Ville et l'Etat. Ce fut le cas en 1978 à l'occasion d'un contentieux financier qui s'est soldé par une sorte d'« ardoise blanche » Ce peut être le cas à tout moment, car la tutelle est particulièrement vigilante à l'égard du maire de Paris. Cela d'autant plus aisément que deux questions restent en suspens : l'augmentation des dépenses d'aide sociale et surtout le financement du déficit des transports en commun.

Même si l'heure n'est plus à l'affrontement sur le terrain financier (1) entre le pouvoir et l'Hôtel-de-Ville, d'autres causes permanentes de divergences existent. Il arrive, en effet, de plus en plus souvent, que la politique que M. Chirac souhaite mettre en œuvre à Paris soit en contradiction avec celle que conduit le gouvernement. Il en est ainsi du logement, où les nouvelles disposition législatives font craindre au maire que Paris ne soit petit à petit vidée de ses « *petites classes moyennes* ». M. Chirac constate en effet que la politique de l'Etat favorise, en fait, les ménages fortunés ou aisés, et maintient un certain volant de logements sociaux. Il craint donc de voir petit à petit la capitale devenir le lieu de résidence des couches aisées de la population, parsemé de quelques îlots de pauvreté. L'ancien premier ministre, souhaite au contraire conserver à la population parisienne une certaine diversité et maintenir dans la capitale un niveau satisfaisant d'activités industrielles et artisanales.

Ainsi, comme au plan national, M. Chirac doit affronter à Paris une situation difficile. Gageons qu'il ne déplait pas à l'Elysée de voir l'ancien premier ministre retrouver des préoccupations municipales, et être confronté lui aussi à des problèmes qui peuvent, à terme, l'empêcher de se prévaloir de son expérience parisienne, dans une hypothétique campagne présidentielle.

Il reste que M. Chirac peut arguer du fait que, dans la capitale, il préside aux destinées d'une majorité qui non seulement domine largement la gauche, mais aussi se montre disciplinée (hormis quelques exceptions, comme M. Mesmin, C.D.S.). D'autant que le nouveau cours de la politique parisienne ne semble pas de nature à mécontenter les élus de l'inter-groupe U.D.F.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Contrairement à ce qui était prévu, la nouvelle clé de répartition du Fonds d'égalisation des charges communales coûtera à la Ville quelque 140 millions de francs en 1979, au lieu de lui procurer des ressources supplémentaires. Cette erreur de prévision, imputable au ministère de l'intérieur, ne saurait toutefois être considérée comme un nouvel épisode du contentieux financier entre l'Etat et la Ville.

M. DEFFERRE CONTESTE L'UTILITÉ D'UN PROJET DE PARKING SOUTERRAIN SOUS LA COUR DU PALAIS-BOURBON

Dans une lettre adressée à M. Chaban-Delmas et rendue publique mercredi 20 juin, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste, a réaffirmé l'« *opposition absolue* » de ce groupe aux travaux immobiliers projetés sous la cour d'honneur du Palais-Bourbon. Il regrette que pour une affaire de cette importance (« *Le projet*, précise-t-il, *est chiffré actuellement aux environs de 80 millions* »), le bureau de l'Assemblée ait décidé d'abandonner le principe de la règle de l'unanimité et qu'il soit passé outre à l'opposition de la gauche. Après avoir estimé que l'utilité du projet souterrain (parkings, salles de réunion, bibliothèque) « *n'était pas évidente* », M. Defferre observe que son adoption définitive survient à un moment « *où s'impose une extrême rigueur budgétaire* ». Aussi confirme-t-il le refus de son groupe de voir « *l'Assemblée gaspiller* [ainsi] *les fonds publics* » et indique que le questeur socialiste ne participera pas aux décisions relatives à la mise en œuvre de ce projet.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES ARDENNES EST ANNULÉE

Le tribunal administratif de Châlons-sur-Marne (Marne) a annulé l'élection de M. Gabriel Sacrez (app. R.P.R.), devenu président du conseil général des Ardennes, au bénéfice de l'âge, le 28 mars dernier (aucune majorité ne s'était dégagée au septième tour de scrutin qui l'opposait à M. Jean Delautre, P.S., maire de Charleville-Mézières).

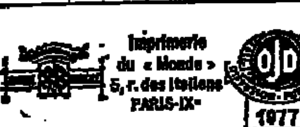
Le tribunal a estimé que le règlement intérieur, en vertu duquel M. Sacrez avait été proclamé président, dérogeait à la procédure prescrite par la loi du 10 août 1871 sur les modalités de l'élection du bureau du conseil général.

Le tribunal administratif de Châlons-sur-Marne est le premier à se prononcer sur ce type de problème, qui s'était également posé au conseil général de la Corrèze après les dernières élections cantonales.

L'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi (*le Monde* du 1er juin) qui va être soumise au Sénat et qui légalise l'élection au bénéfice de l'âge.

Le tribunal de Châlons-sur-Marne a annulé l'élection de M. Jean-Pierre Bouquet (P.S.) — qui, dans le canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne), avait battu de quatre voix le conseiller sortant, M. François de Bouvet (U.D.F.), — en raison de quatorze infractions se rapportant à des votes par procuration.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



LE CONTENTIEUX

La commission nationale de recensement des votes explique sa décision

La commission nationale chargée du recensement général des votes émis le 10 juin a diffusé, jeudi soir 21 juin, un communiqué en sept points dans lequel elle répond aux commentaires et aux critiques suscités par sa décision d'attribuer un siège supplémentaire à la liste de Mme Veil au détriment du parti socialiste (*le Monde* du 22 juin).

Rappelant qu'elle avait « *reçu de la loi la mission d'arrêter les résultats du scrutin du 10 juin* » et qu'il lui appartenait, à cette fin, « *de vérifier les décomptes des voix opérées par les commissions locales de recensement* », la commission indique que « *dès réception des procès-verbaux des commissions locales* » elle a « *constaté qu'un grand nombre d'électeurs avaient utilisé, pour exprimer leur vote, non les bulletins, mais des circulaires établies et remises par les différentes listes* ». « *Or*, ajoute-t-elle, *les commissions locales, et parfois à l'intérieur d'un même département les différents bureaux de vote, avaient adopté des positions divergentes sur la prise en compte de ces circulaires. Certaines commissions locales les avaient totalement écartées, d'autres, au contraire, les avaient totalement ou partiellement reçues* »

La commission, « *qui n'avait alors été directement saisie d'aucune réclamation, a estimé qu'il ne lui était pas possible d'arrêter des résultats établis sur des bases aussi peu homogènes et qu'elle aurait manqué à sa mission en proclamant des résultats dont elle ne pouvait ignorer l'inexactitude* ».

Elle « *s'est résolue, malgré l'ampleur de la tâche et le report de la date de proclamation que cette opération rendait inévitable, à procéder à une vérification complète des suffrages déclarés nuls par les bureaux de vote et les commissions locales* ». Cette vérification « *a été effectuée, tant à Paris, sous le contrôle direct de la commission, que dans chaque département et territoire, par des magistrats désignés par proposition du premier président de la Cour d'appel* ».

La commission déclare qu'elle s'est inspirée dans la prise en compte des circulaires, de deux considérations :

« *Tenir compte de la volonté clairement exprimée par les électeurs ; tenir respectés les textes régissant l'élection qui fixent les conditions essentielles de validité des bulletins.* »

Elle a estimé « *que les circulaires pouvaient être regardées comme des suffrages valables, à condition qu'elles comportent, comme l'exige expressément le décret du 28 février 1979, le titre de la liste et le nom des quatre-vingt-un candidats dans l'ordre de leur présentation* ».

La commission « *a rétabli les suffrages qui avaient été considérés comme nuls lorsqu'ils avaient été exprimés au moyen de circulaires comportant le titre de la liste et le nom des quatre-vingt-un candidats dans l'ordre de leur présentation* ». Elle n'a pas tenu compte « *des suffrages exprimés au moyen de circulaires ne comportant pas ces indications* ».

Enfin, la commission de recensement souligne « *qu'elle ne statue pas souverainement sur le résultat de l'élection* » et que le scrutin du 10 juin « *est soumis au contrôle du Conseil d'Etat, juge de l'élection en vertu de la loi du 7 juillet 1977* ».

LE P.S. : la commission a excédé ses pouvoirs.

Le parti socialiste a rendu public, jeudi 21 juin, le texte d'une lettre qu'il avait adressée le 16 juin au président de la commission de recensement des votes, dans laquelle ils soulignait notamment : « *La commission nationale (...) a excédé ses pouvoirs et est intervenue dans un domaine qui est de la seule compétence du Conseil d'Etat. (...) Les commissions départementales, pas plus d'ailleurs que les bureaux de vote ni la commission nationale, n'avaient en la matière aucun pouvoir d'appréciation en ce qui concerne la validité de certains votes.* »

Le P.S. demandait à la commission de « *rejeter la protestation de la liste de Mme Veil et de toute autre liste tendant à la vérification de l'ensemble des bulletins déclarés nuls.* »

LES SOCIALISTES DÉNONCENT LES « INTERVENTIONS » DE L'ÉLYSÉE LORS DU DÉPOUILLEMENT A PARIS

Confirmant, jeudi 21 juin en fin de matinée, la décision du P.S. d'introduire un recours en Conseil d'État pour obtenir l'annulation de la décision de la commission nationale de recensement, M. Pierre Bérégovoy, secrétaire national, a fait état d'interventions « *des plus hautes autorités de l'Etat* » auprès de certaines commissions départementales de recensement des votes. Il a évoqué les démarches effectuées le lundi 11 juin à 10 h. 40 par un représentant de l'Elysée et par un représentant du préfet de Paris auprès de la commission de la capitale, démarches qui avaient pour objet, selon lui, d'obtenir que soient prises en compte les professions de foi de Mme Veil. Ces informations figurent au procès-verbal transmis par la commission départementale à la commission nationale.

M. Bérégovoy a demandé : « *Sommes-nous revenus au temps du Second Empire ?* »

Un « fascisme rampant »

De son côté, M. Jean Poperen, député du Rhône, secrétaire national du P.S. aux élections, a estimé que « *l'on est placé devant une nouvelle illustration de fascisme rampant* ». Il a mis en évidence le fait que l'expression du suffrage universel est « *insupportable* » au pouvoir, celle-ci ayant donné une majorité d'élus à la gauche (quarante et un contre quarante avant la décision de la commission), et qu'il fallait donc « *tout faire pour renverser les chiffres* ».

MM. Poperen et Bérégovoy ont annoncé que le P.S. va lancer une grande campagne pour alerter l'opinion « *afin qu'elle puisse exprimer puissamment son indignation* ».

M. François Mitterrand a confirmé, jeudi soir, au cours d'un entretien avec les journalistes, que, même si le Conseil d'Etat rend justice à son parti, il ne reviendra pas sur sa démission de l'Assemblée européenne. M. François Mitterrand a encore indiqué, au sujet de la décision de la commission de recensement des votes du 10 juin dernier, que ce n'est pas tellement le problème d'avoir perdu un siège que celui d'une « *offense au droit à l'équité et à la morale* ». « *Va-t-on dire que la République giscardienne est la République du truquage ?*, a-t-il demandé, soulignant que s'il y a une jurisprudence contradictoire pour valider les professions de foi, cette jurisprudence n'a jamais pris en compte un bulletin de couleur, ce qui est contraire à la loi électorale.

● *M. Pierre Marcilhacy*, sénateur de la Charente (non-inscrit), a déclaré, jeudi 21 juin, au micro de R.T.L. : « *La circulaire à laquelle la commission attribue valeur de bulletin est imprimée en bleu, c'est la seule (...). Il suffisait que l'on décolle légèrement le rabat pour que l'on voie si l'on avait voté bleu ou noir. A ce titre, moi qui dans un premier temps, avais pensé que ces bulletins devaient être valables, je vous avoue que mon opinion est différente à l'heure actuelle, car je considère qu'avec cette différence de couleur, le secret du vote n'est plus assuré (...). Si l'on est trop laxiste dans ce domaine, on finit par voter comme sous le règne des ayatollahs.* »

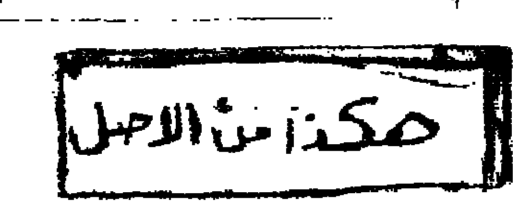
● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, a déclaré, jeudi 21 juin : « *Bricolage et tripotage seraient-ils devenus les deux mamelles de la Ve République ? Après les grandes manœuvres de 1978 sur le vote des Français de l'étranger, voici aujourd'hui la validation de milliers de bulletins nuls au mépris évident du droit et de la loi. Décidément, le pouvoir ne sait plus quoi inventer pour conserver une majorité en sièges que lui refusent les électeurs. Ce mauvais coup porté au suffrage universel n'honore pas la « démocratie française », qui reste, plus que jamais, un pur sujet de livre en rupture manifeste avec la pratique réelle du pouvoir.* »

JOUER A LA POLITIQUE

Si l'on en croit la commission du recensement, la photographie de Mme Veil sur ses professions de foi valait bulletin de vote. Par un curieux daltonisme, les commissaires ont même vu blancs des papiers qui étaient bleus. En quelque sorte, ils n'y ont vu que du... blanc.

Pourquoi ne pas décider, pour les prochaines élections, que les bulletins de vote seront remplacés par les photos en couleurs des candidats ? Comme le font les enfants en jouant, les commissaires proclameraient alors : « On dit que c'est un bulletin de vote. » Les électeurs, comme des enfants, pourraient ainsi jouer aux images, et les candidats recevraient des « bons points ».

Puisque l'on traite les électeurs en enfants en leur faisant prendre du bleu pour du blanc, autant jouer au « jeu » politique jusqu'au bout. — A. P.



هكذا من الأصل

ÉLECTORAL SUR LE SCRUTIN DU 10 JUIN

— Libres opinions —

Pauvre Europe !

par MICHEL DE SAINT-PIERRE (*)

LES élections européennes passent — mais le souvenir des scandales demeure. Et je crois qu'il n'est pas mauvais de faire un peu le point, en rappelant ici certains événements de cette pitoyable campagne...

Le soir du 26 avril 1979, l'union de la droite nationale était un fait accompli. Sous le sigle Union française pour l'Eurodroite des patries, elle prenait *le départ* pour les *élections européennes du 10 juin*. Et j'étais chargé de conduire cette liste à la bataille. Mes colistiers étaient Jean-Louis Tixier-Vignancour et Jean-Marie Le Pen.

Bientôt, nous savions à quoi nous en tenir : les dés étaient pipés, la joute grossièrement truquée. La France était, avec l'Allemagne, le seul pays membre de l'Europe des Neuf qui eût cru bon, juste, honnête, d'élever à 5 % des suffrages exprimés la barrière en deçà de laquelle une liste ne pouvait avoir un seul élu. Encore l'Allemagne remboursait-elle les frais de campagne, au-delà de 0,50 % — alors que la France, pour rembourser, maintenait la barrière à 5 %. C'est, paraît-il, la conception gouvernementale française d'un « suffrage à la proportionnelle ». Au demeurant, le scandale allait beaucoup plus loin : j'ai entre les mains une lettre du ministre de l'intérieur au président de la Fédération française de l'imprimerie, attirant l'attention des imprimeurs sur le fait que, en effet, les listes qui *n'auraient pas obtenu les 5 % devraient* supporter entièrement le coût du papier, l'impression des bulletins de vote, le prix des *affiches et circulaires, ainsi* que les frais d'affichage. Touchante sollicitude de l'Etat à l'égard de la profession imprimeuse.

Le 4 mai au soir, la bande des « quatre » se réunissait autour d'une table, devant les caméras de la télévision, pour « parler de *l'Europe* ».

Afin de nous distraire, M. Marchais exécuta son numéro habituel, *fit le beau, grogna, traversa des cerceaux en flamme, et s'en prit* essentiellement à M. Mitterrand, qui n'était plus le Florentin, mais *le père noble. M. Mitterrand, le malheureux, ouvrit les pages du* programme commun, ce qui lui valut aussitôt les sarcasmes de son partenaire. *Le juvénile et pétulant* Chirac évoqua, *une fois de plus*, de Gaulle — sans paraître se douter un instant du fait que les idées européennes *du général étaient déjà périmées de son vivant. Quant* à Mme Veil, pousée dans ses retranchements, elle finit par dire qu'elle voulait construire l'Europe avec les socialistes allemands : ce qui laissa M. Chirac un peu rêveur.

L'émission (télé, radio) dura presque deux heures, à l'issue desquelles on m'accorda trois minutes (pas quatre, trois) pour en faire la critique sur un poste périphérique : ce que je fis, vers 1 heure du matin. J'étais prêt à traverser la France pour parler ne fût-ce qu'une minute devant le micro ou devant les caméras. C'est bien cela : aux « quatre », on donnait en heures à peu près ce que l'on nous accordait en minutes. Et les témoignages affluaient vers nous, encourageant notre campagne, et protestant, d'autre part, contre l'étranglement scandaleux des listes minoritaires et le vide absolu du dialogue des « quatre ».

∴

Si j'avais été admis dans la précieuse enceinte, j'aurais tenté, c'est évident, de ramener la discussion aux problèmes de l'Europe. *J'aurais exigé que l'on parlât un peu d'une Europe de la famille*. Qu'est-ce à dire ? Il s'agit essentiellement de la dénatalité européenne. Si l'on se contente de suivre les courbes démographiques actuelles ; si l'on prête un instant l'oreille aux avertissements solennels d'un Sauvy ou d'un Chaunu, que voit-on ? A la fin de ce deuxième millénaire — c'est-à-dire dans vingt ans, — la France, l'Allemagne, l'Angleterre, n'auront plus que 30 à 35 millions d'habitants chacune. Tandis que, sur d'autres continents, d'autres races auront quadruplé leur population. L'Europe se vide, et notamment par la double cause d'une contraception effrénée, jointe à l'avortement libre : ce qui nous conduit, aussitôt, à la loi Chirac-Veil sur ce qu'on appelle pudiquement l' « interruption de grossesse ».

Les représentants officiels de notre société libérale avancée ont osé dire qu'il n'y avait « aucun rapport » à établir entre la baisse de population et cette loi. Pour qui donc prend-on les Français ? J'ai sous les yeux le bilan établi par un collège de gynécologues et d'obstétriciens (*le Quotidien du médecin*, 17 janvier 1977), qui est impressionnant quant au massacre de nos bébés-hommes, et dont voici la conclusion : « *Notre estimation personnelle est que, depuis le 17 janvier 1975 jusqu'au 1er septembre 1976, soit en vingt et un mois, près de un million d'avortements ont été réalisés en France.* » Une Europe livrée à l'avortement libre est une Europe qui se suicide. Et je pense au cri d'alarme d'Alexandre Soljenitsyne. Les « quatre » se sont bien gardés d'aborder le sujet. Pourquoi ? Parce qu'ils sont tous complices, y compris M. Chirac, qui a couvert la loi Veil de son blanc manteau de premier ministre ; y compris MM. Mitterrand et Marchais, puisque ladite loi a été votée avec le concours des partis communiste et socialiste, contre les deux tiers de la majorité gouvernementale !

J'aurais été fort heureux également d'évoquer, en présence des « quatre », le problème de la défense de l'Europe — qui a été, lui aussi, *fort prudemment escamoté. Cette question* brûlante met en cause la « supranationalité » : mais, sans une défense européenne, que vaut *l'Europe nouvelle* ? Exactement rien. A quoi bon harmoniser entre les Neuf (puis, espérons-le, entre les Douze) les délicates exigences *de l'économique et du social si les* armées du pacte de Varsovie peuvent en quarante-huit heures gagner Strasbourg sans rencontrer d'opposition *sérieuse* ? Il faut d'abord à l'Europe — n'en déplaise à MM. Georges Marchais et Michel Debré — la possibilité de se *défendre au moyen des trois armes* : terrestre, aérienne et navale. Faute de quoi, nous construisons sur le sable.

Enfin, j'aurais volontiers abordé la notion de culture européenne. Près de quatre heures de colloque (en deux fois), et *cependant* pas un d'entre les « quatre » n'a murmuré même une seule fois le mot culture. Est-ce donc parce que celle-ci est d'origine *spirituelle* ? A-t-on voulu oublier volontairement, dans la majorité comme dans l'opposition, l'essence même d'un Occident qui fut et *reste chrétien* dans ses structures les plus intimes ? Pourquoi ma liste a-t-elle été la seule à promouvoir et à défendre, dans son *programme* qui a été remis à la presse, ces valeurs irremplaçables de l'Occident chrétien ?

Quoi qu'il en soit, les sommes considérables qu'il nous fallait engager nous manquèrent. Le 23 mai, j'ai dit avec tristesse et colère, *devant la presse*, la radio et la télévision (et en quelques mots), que nous devions abandonner faute d'argent. En Italie, en Allemagne, etc., *nous* aurions pu continuer. Dans cette France anti-démocratique, seules les listes milliardaires étaient en mesure de le faire vraiment. Nous avions réuni une certaine somme. Devis d'imprimeur en main, elle n'était même pas suffisante pour déposer les trente-six ou trente-sept millions de bulletins sur le bureau des mairies. (Sans parler de l'envoi préalable de notre programme et du bulletin en question aux électeurs ; et sans parler de l'affichage.)

Vingt-quatre heures plus tard, l'un des éléments de notre union, le Parti des forces nouvelles, m'apprenait qu'il avait reçu *in extremis* de l'argent et que donc nous pouvions poursuivre une « campagne maigre ». Et le P.F.N., avec Jean-Louis Tixier-Vignancour, m'offrait de rester à la tête de la liste. Mais on exigeait une modification importante de notre sigle, ce que le Front national refusa. L'union étant ainsi provisoirement rompue, ma présence de « fédérateur » ne se justifiait plus dans ce débat.

Je le dis avec regret. En continuant sur notre lancée, sous le panache de notre union nationale, je crois sincèrement que nous avions nos chances. Je crois aussi qu'avec nos convictions chrétiennes, publiquement évoquées, nous pouvions apporter aux débats futurs sur l'Europe — et à l'Europe elle-même — un peu de ce supplément d'âme qui risque fort de lui manquer.

(*) Ecrivain, président de l'association Credo.

LE FILTRAGE DES CANDIDATS

Sélection par l'argent ou garantie de représentativité ?

En remettant à l'honneur le système de la *représentation proportionnelle*, les élections européennes *du 10 juin ont placé sous un* éclairage nouveau et plus cru le problème *ancien de la participation* des petites formations politiques aux *grandes consultations nationales*. Le principe du scrutin majoritaire, au *profit de listes (élections municipales)* ou d'individus, (élections *cantonales ou législatives) a pour finalité* de dégager une majorité : il *favorise les grands courants* politiques, aux dépens des autres, même *si le cadre territorial dans lequel il* s'exerce, la commune, le canton, la *circonscription législative*, corrige ses effets simplificateurs et bien que *le mécanisme de sélection en deux* temps permette à toutes les sensibilités de se proposer aux suffrages ; au premier tour au moins.

La logique de la représentation proportionnelle est opposée : *elle* tend à dégager, à travers les élus, *une image exacte de la composition* politique du corps électoral. La finesse de cette image dépendra du nombre de sièges à pourvoir par rapport à celui des suffrages exprimés : plus le quotient, qui détermine l'élection, est faible, plus les petites formations ont de chances d'avoir des élus. Le risque est celui de la dispersion, comme l'a souligné, le 19 juin, M. Giscard d'Estaing à propos des élections européennes : « *Imaginez qu'il n'y ait pas de limite dans l'accès à la candidature : nous risquions d'avoir trente, quarante, cinquante listes, et il devenait impossible pour l'électeur d'effectuer son choix* » a-t-il déclaré pour justifier la règle suivant laquelle il *faut obtenir au moins 5 % des suffrages* exprimés pour avoir un ou *plusieurs élus*.

Le rôle de la barre des 5 %

Dans *le cadre de la représentation* proportionnelle, « la barre des *5 %* » *joue un rôle décisif* pour la sélection des élus. Il en est de *même, avec des variantes, pour les* autres modes de scrutin. Ne peuvent *se présenter au second tour* des élections législatives et municipales que les candidats et *listes* candidates ayant recueilli au premier *tour un nombre de suffrages égal* à 12,5 % du nombre des inscrits. Pour les élections cantonales, le seuil exigé, par rapport aux inscrits, est de 10 %. A l'élection présidentielle, la sélection est encore plus sévère, puisque seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se représenter au second. En réalité, le vrai filtrage des candidats dans les scrutins à deux tours est effectué par les électeurs : selon l'adage bien connu, au premier on choisit, au second on élimine.

Dans le cas de la proportionnelle, si elle est assortie d'un seuil éliminatoire, ce sont les suffrages eux-mêmes qui sont filtrés, sans appel, puisqu'*ils n'ont pas d'autres possibilités* de choix secondaire. Une telle réglementation peut apparaître nécessaire pour les raisons exposées par M. Giscard d'Estaing, mais il faut bien voir ce qu'elle a d'arbitraire. Mme Arlette Laguiller (Lutte ouvrière) a noté que les élus des quatre grandes listes représentaient entre 1,07 % et 1,10 % des suffrages exprimés, alors que les trois candidats en tête de liste d'Europe-Ecologie pouvaient prétendre en représenter 1,46 % et qu'elle-même et Alain Krivine, sur la liste trotskiste, en ont recueilli 1,54 % sans être élus pour autant (1). Dans l'absolu, on retrouve là une forme d'injustice électorale qui existe déjà dans l'élection des députés — ces représentants de la *nation tout entière*, — en raison du découpage des circonscriptions.

En fait, ce sont les grands partis politiques et le pouvoir qui font *les lois et ils les font, certes*, à leur avantage, mais, aussi, dans le souci louable de faciliter le fonctionnement du système. « *Est-ce que l'intérêt de la France est d'envoyer des députés en ordre dispersé face aux soixante conservateurs britanniques, aux quarante-trois chrétiens-démocrates et aux trente-quatre socialistes allemands ?* », a demandé M. Giscard d'Estaing avant de *répondre* : « *Je ne le crois pas. C'est un problème de limite, qui peut toujours être examiné, mais dans tout scrutin proportionnel il est inévitable qu'il y ait une limite.* »

Les « petites listes » n'en ont pas moins l'intention de soumettre aux groupes parlementaires, comme l'a déjà fait Europe-Ecologie, le texte d'une proposition de loi modifiant la loi du 7 juillet 1977 en ce qui concerne « la barre des 5 % ». Elles veulent aussi intervenir auprès de l'Assemblée européenne pour obtenir une harmonisation des *législations sur la base de l'application* intégrale de la proportionnelle dans toute la Communauté. Si elles parvenaient à leur but, l'objection de *M. Giscard d'Estaing de la représentation* de la France par rapport à *celle des autres pays serait levée*, mais cela suppose, en particulier, *que la Grande-Bretagne renonce* à ses traditions électorales.

Le droit d'expression

Les « petites listes » combattent, également, *une réglementation* qui instaure une sélection par l'argent car « la barre des 5 % » sert aussi de critère pour le remboursement des frais électoraux et du cautionnement exigé lors du dépôt des candidatures. (Il est de 100 000 francs pour les élections européennes, de 10 000 francs pour l'élection présidentielle, de 1 000 francs pour les législatives, de 50 francs pour les cantonales, et de 5 francs par colistier pour les municipales.) Dans tous les cas, cette provision et les dépenses engagées pour le matériel de la propagande officielle (affiches pour les panneaux légaux, jeux de bulletins en double, l'un adressé par la poste aux électeurs, l'autre déposé au bureau de vote, profession de foi) sont remboursées par l'Etat aux candidats qui ont obtenu 5 % des suffrages exprimés. Le souci de rendre équitables les conditions de la compétition électorale est corrigé par celui de ne pas financer des velléités politiques de pure fantaisie ou d'intérêt strictement publicitaire.

Les candidats sont avertis des risques financiers qu'ils prennent, mais ceux-ci sont sans commune mesure selon que l'élection se déroule à l'échelle d'une circonscription locale ou à celle du territoire national. Dans le premier cas, les petites familles politiques peuvent ne présenter qu'un certain nombre de candidats — encore qu'il en faille suffisamment pour avoir accès à la *campagne officielle* à la radio et à la télévision — et limiter ainsi leurs dépenses. Dans le second cas, celui de *l'élection présidentielle* ou des *élections européennes*, elles doivent faire face à des frais imposés et autrement plus importants. Pour n'avoir pas été en mesure de le faire, le P.S.U. et la liste Régions-Europe n'ont pas distribué de bulletins lors du scrutin du 10 juin. Ainsi ces deux listes ont-elles payé du *montant* du cautionnement leur bref temps d'antenne à la télévision. Quant aux autres, elles doivent se débrouiller avec un passif plus lourd : 1 *million* de francs, précise Europe-Ecologie.

Comparée aux dépenses engagées par les grandes formations, sans aucun contrôle réel — car le texte promis sur le financement des partis est toujours en gestation, — la situation faite aux petits partis est injuste. Non seulement il est souhaitable que tous ceux qui *réincarnent* une sensibilité marginale ou nouvelle aient un droit d'expression pendant les campagnes électorales, *mais encore faut-il qu'il ne soit pas* payé trop cher. Sinon, il s'exercera *autrement*.

Il est normal que les petits courants politiques aient, proportionnellement, un temps d'antenne supérieur à celui des grands partis qui ont bien d'autres occasions et bien d'autres tribunes pour se faire entendre. S'il convient de contenir les excès ou détournements prévisibles, *d'autres critères que l'argent* peuvent assurer le filtrage nécessaire. Ils existent et reposent sur la garantie de représentativité : c'est, pour l'élection *présidentielle*, le système du parrainage (cinq cents élus législatifs ou départementaux représentant au moins trente départements) ; c'est, pour l'accès à la campagne télévisée des législatives, la nécessité de présenter au moins soixante-quinze candidats. Rien n'empêche d'organiser d'une manière analogue l'accès à la consultation européenne avec, pour conséquence, l'abandon pour ces élections, comme *pour les autres*, de la sélection par l'argent. L'Etat pourrait, après tout, se *montrer* bon prince avec ceux qui veulent participer à l'organisation de *la société*.

ANDRÉ LAURENS.

(1) La liste de Mme Veil avait obtenu quand ce calcul avait été fait *vingt-cinq sièges avec 27,60 %* des suffrages exprimés, celle de M. Mitterrand vingt-deux sièges avec 23,53 %, etc. Si la proportionnelle intégrale avait été appliquée, la liste *de Mme Laguiller aurait obtenu deux* sièges avec 3,07 % des suffrages exprimés.

POLITIQUE

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur les équipements hospitaliers

L'opposition dénonce le pouvoir « discrétionnaire » accordé au ministre de la santé

Jeudi 21 juin, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

M. MILLET (P.C.) défend une exception d'irrecevabilité (son adoption entraînerait le rejet du texte) en déclarant que le projet menace la protection de la santé des Français et qu'il est, par conséquent, contraire à la Constitution. Il attribuerait au ministre de la santé, déclare-t-il, *« le pouvoir discrétionnaire de sabrer dans notre appareil hospitalier »*. *« Votre démarche,* ajoute-t-il, *conduit à mesurer l'efficacité de coût en médecine humaine de la même manière qu'on le ferait s'il s'agissait d'un cheptel. »*

S'opposant à l'exception d'irrecevabilité, M. PERRUT (U.D.F.) estime *« l'argument de classe inacceptable »*. Il ajoute : *« Le projet fait partie d'un ensemble de mesures destinées à remettre de l'ordre, à limiter les abus. »* M. BARBIER (U.D.F.), rapporteur de la commission des affaires sociales, assure que *« parler d'une médecine de riches et d'une médecine de pauvres n'est qu'une mystification »*.

Mme VEIL, ministre de la santé et de la famille, s'adressant à M. Millet, déclare : *« Vous êtes un irresponsable dangereux. »*

« Il est vrai, poursuit-elle, *que vous avez l'habitude des pays où l'on ne soigne pas les gens : c'est le cas de tous les pays où les communistes ont le pouvoir ! »* Lui répondant, M. MILLET observe : *« Lorsque nous en serons au niveau des pays dont vous avez parlé, du point de vue des conditions sociales, de travail et d'hygiène, de la protection de la maternité, lorsque la médecine gratuite pour tous existera chez nous, je serai prêt à reprendre la discussion avec vous ! »*

M. FONTAINE (N.I., la Réunion) s'étonne qu'il convienne de donner au ministre de la santé des moyens d'intervention nouveaux. *« Le conseil d'administration,* explique-t-il, *comprend des représentants du préfet, du ministère, de la Sécurité sociale, de tous les organismes payeurs ; il est donc tenu en tutelle. »* Il ajoute : *« J'ai donc eu l'impression qu'on cherchait à nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! »*

M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône) estime qu'il est souhaitable que les dépenses de santé augmentent plus vite que le produit national brut, car, indique-t-il, *« nous faisons tous les jours reculer la mort grâce à des traitements de plus en plus coûteux »*. *« C'est l'honneur de notre pays,* ajoute-t-il, *que d'être peut-être le seul où il n'y ait ni médecine de classe ni médecine d'âge. »* Il déclare que dans les grands hôpitaux il est difficile d'adapter les services aux besoins, *« en raison des situations acquises »*, et souligne que l'administration publique est *« lourde et onéreuse »*.

M. AUTAIN (P.S., Loire-Atlantique) qualifie le projet de *« texte de circonstance »* dont les principes sont *« dangereux »*. Il ajoute : *« Vous ne ferez croire à personne que tout en institutionnalisant une procédure d'exception vous continuerez à travailler à l'élaboration de la carte sanitaire »*. Indiquant que seul le service public est visé par le projet, il précise : *« Vous favorisez aujourd'hui le développement des capacités hospitalières privées tout en réduisant celles de l'hospitalisation publique. Vous avez voté des lits d'hôpitaux comme vous avez voté des voix aux élections européennes »,* conclut-il.

M. GENG (U.D.F., Orne) indique qu'en moins de vingt ans le nombre de lits a été accru de plus de deux cent mille, soit plus de 25 %. Il ajoute : *« L'hôpital est devenu le symbloe d'une bonne politique sanitaire, et l'on a maintenant l'habitude de mesurer le développement d'un pays au nombre de lits dont il dispose par rapport à sa population. »* Il explique, cependant, qu'un lit en surnombre représente un investissement coûteux et indique qu'il importe de ne pas sacrifier *« les hôpitaux ruraux, appelés maintenant hôpitaux locaux »*.

Selon M. LÉGER (P.C., Ardennes), *« le taux de rentabilité par lit correspond aux conditions optimales d'amortissement des investissements réalisés par les groupes industriels et financiers que la maladie intéresse et qui ont trouvé jusqu'à ces dernières années, aux temps bénis de la croissance soutenue dans le « marché de l'hôpital », l'occasion d'un développement prodigieux de leurs chiffres d'affaires et de leurs profits »*.

Pour M. PORCU (P.C., Meurthe-et-Moselle), le but du projet est de *« restreindre le droit à la santé »*. M. JAROSZ (P.C., Nord) déclare que s'installe un *« système de soins, pénurique et autoritaire »*, et M. GOUTHIER (P.C., Seine-Saint-Denis) souligne le manque d'effectifs des hôpitaux psychiatriques.

MM. GARCIN (P.C., Bouches-du-Rhône), BORDU (P.C., Seine-et-Marne), BALMIGERE (P.C., Hérault) et VIZET (P.C., Essonne) évoquent le problème des effectifs des personnels hospitaliers et le manque de lits dans certains hôpitaux. M. BARIDON (N.I., Rhône) réfute l'idée selon laquelle les administrateurs d'hôpitaux, *« incapables et imprévoyants, seraient responsables du déficit de la Sécurité sociale »*, et M. HAMEL (U.D.F., Rhône) déclare que la Cour des comptes a constaté en 1970 que dans des services dispensant des soins comparables *« les dépenses de pharmacie variaient de un à huit et le coût d'opérations chirurgicales comparables du simple au double »*.

M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) indique qu'en matière d'hospitalisation la priorité doit être donnée au public qui, seul, peut donner entièrement satisfaction aux malades, *« car il échappe au critère de la rentabilité absolue »*.

Répondant aux orateurs, Mme Veil précise que le projet a une portée limitée et qu'il n'est pas voté dans la précipitation *« puisque le Sénat n'aura vraisemblablement pas la possibilité de s'en saisir la semaine prochaine »*.

Elle précise que seules les dépenses inutiles sont visées par le projet et souligne que la France *« est à la pointe du progrès »* en ce qui concerne l'équipement des hôpitaux, et qu'il est *« indispensable »* de conserver les hôpitaux locaux. Rappelant que les effectifs de santé se sont accrus depuis dix ans de quarante-trois mille agents, elle souligne, en conclusion, qu'il serait *« irresponsable de construire aujourd'hui des hôpitaux conformes à des programmes décidés il y a longtemps et qui ne sont plus adaptés à la situation actuelle »*.

Les décisions du gouvernement devront être motivées

En séance de nuit, l'Assemblée examine les articles du projet. Elle adopte notamment, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. PONS (R.P.R.) qui prévoit l'examen pour avis de tous les projets de création d'établissents hospitaliers par la commission de l'équipement sanitaire et la possibilité d'un recours des intéressés contre les décisions préfectorales. Il s'agit, explique l'auteur, de mettre en œuvre une procédure identique pour les secteurs public et privé. Le groupe communiste demande la suppression de l'article qui confère au ministre le pouvoir d'obtenir le remodelage d'un établissement et, éventuellement, une réduction de sa capacité. Le groupe socialiste s'associe à cette demande. L'amendement communiste est repoussé par 272 voix contre 200 sur 477 votants.

L'Assemblée rejette également un amendement socialiste qui limitait l'intervention du ministre aux cas où la capacité hospitalière excéderait celle prévue par la carte sanitaire. Elle adopte, en revanche, un amendement du rapporteur qui précise que le ministre consultera, outre la commission nationale de l'équipement sanitaire, la commission régionale concernée. Sur proposition de Mme VEIL, il est décidé que le gouvernement devra toujours motiver ses décisions et les exposer aux conseils d'administrations concernés. Ces derniers disposeront d'un délai de quatre mois pour faire des observations ou des propositions. L'Assemblée décide également que si, après une suppression de service dans le secteur public, un déficit en équipement apparaît au regard de la carte sanitaire, la possibilité d'une nouvelle création sera réservée au secteur public.

L'Assemblée adopte un amendement du rapporteur rendant obligatoire la visite de conformité préalable à l'autorisation de fonctionnement. Mme FRAYSSE-CAZALIS (P.C.) *déclare que les* établissements privés ont un rôle à jouer, même si le secteur public doit bénéficier d'une priorité. L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement prévoyant que les établissements privés participant au service public hospitalier pourront présenter leurs observations dans un délai de quatre mois après la mise en demeure du ministre. Elle examine ensuite un amendement de M. PONS (R.P.R.) stipulant que sont soumis à autorisation, après avis des commissions nationales ou régionales de l'équipement sanitaire, *« les programmes et les projets de travaux relatifs à la création, à l'extension ou à la transformation des établissements d'hospitalisation publics ainsi qu'à l'installation dans ces établissements d'équipements matériels lourds »*. Le gouvernement s'oppose à cete mesure et l'amendement est repoussé par 244 voix contre 15 sur 281 votants. L'Aassemblée adopte un amendement de M. AUTAIN (P.S.) supprimant la possibilité pour l'autorité administrative de donner une autorisation à des établissements ou équipements pour lesquels les besoins de la population ne sont pas encore définis par une carte sanitaire. Il est ensuite décidé que les représentants des syndicats médicaux pourront siéger dans les commissions régionales de l'équipement sanitaire. Les députés repoussent enfin un amendement de M. GAU (P.S.) subordonnant l'entrée en vigueur de la loi à la modification de la carte sanitaire de la France.

Ainsi modifié, l'ensemble du projet est adopté par 261 voix contre 204 sur 479 votants. Outre les députés de l'opposition, MM. Bord, Richard, Schvartz (R.P.R.) et Beaumont (N.I.) votent contre ; MM. Bolo, Castagnon, Debré, Delong, Grussenmeyer, Mauger, Péricard, Piot, Voisin, Weisenhorn (R.P.R.), Begault, Brochart, Mesmin (U.D.F.), [illegible]jot (N.I.) s'abstiennent volontairement.

L'utilisation des sucres en viticulture

L'Assemblée examine ensuite un projet de loi relatif au contrôle de la circulation des sucres. Ce texte, qui vise à réprimer plus efficacement l'utilisation irrégulière de produits dans la vinification, est l'un des éléments de la réforme du régime de l'enchérissement des vins.

M. MICHEL (P.S.), rapporteur de la commission de la production et des échanges, indique que la commission avait tout d'abord repoussé ce texte, pour l'adopter ensuite. Ces réserves de la commission, explique-t-il, avaient deux raisons :

1) Elle a déinoncé l'*« inégalité choquante de la réglementation européenne en matière de chaptalisation »*.

2) Elle a estimé paradoxal que soit renforcée *« une législation de contrôle alors que, dans le même temps, les services de la répression des fraudes ne disposeront pas de moyens matériels et humains suffisants pour exercer leur mission »*.
la création d'excédents artificiels et déséquilibrer le marché de façon durable ». Il ajoute : *« En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de déceler de façon précise la chaptalisation*

M. FOUCHIER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, rappelle que le projet s'inscrit dans la réforme du régime de la chaptalisation, opération qui sera dorénavant possible dans certaines régions viticoles où elle était interdite. Mais, indique M. Fouchier, *« elle n'est pas sans risque, car l'emploi abusif du sucrage peut entraîner par l'analyse du vin. Il faut donc opérer des contrôles dans les exploitations viticoles ou lors du transport et des livraisons du sucre. »*

M. BALMIGERE (P.C., Hérault, *déclare que* la chaptalisation pose un problème de concurrence au sein de l'Europe, et que celle-ci doit être la même sur tout le territoire.

M. MAUJOUAN DU GASSET (U.D.F., LoireeAtlantique) craint que le projet pénalise les régions qui chaptalisent par rapport aux autres. Pourquoi, ajoute-t-il, *« faire peser une réglementation plus sévère sur les viticulteurs français que sur les autres viticulteurs européens ? Les viticulteurs allemands et italiens ont le droit de mouiller et de chaptaliser leurs vins »*.

M. BAYOU (P.S., Hérault) déclare qu'il ne s'oppose pas au projet parce qu'il est hostile *« à toute espèce de fraude »*.

Répondant aux orateurs, le secrétaire d'Etat à l'agriculture souligne qu'il n'est pas question *« de pénaliser certaines régions par rapport à d'autres »*. Il ajoute que la réforme s'appliquera *« pour les vins pour lesquels il existe des disciplines de production : A.O.C., V.D.Q.S. et vins des pays de zone. Les autres vins de table,* précise-t-il, *pourront bénéficier d'une aide à l'enrichissement par les moûts concentrés, dans les conditions prévues par la règlementation communautaire »*.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte, avec une légère modification, l'article premier du projet qui instaure un bon de transport obligatoire pour tout transport de sucre en quantités égales ou supérieures à 25 kilos, effectué en un ou plusieurs sacs, et fixe la liste des renseignements qui devront figurer sur ce document, qui devra être conservé pendant trois ans par le transporteur, l'expéditeur et le destinataire.

Elle adopte l'article 2 qui exclut l'obligation de ce document pour trois catégories de transport :

1) Les envois de sucre par quantités de 25 kilos ou moins à des personnes qui n'en font pas commerce ou n'exercent pas une industrie qui en comporte l'emploi ;

2) Les transports par détaillants et commerçants en quantités inférieures à 75 kilos, en vue d'être livrés directement aux consommateurs ;

3) Les transports à l'intérieur et entre chacun des départements d'outre-mer.

L'ensemble du projet ainsi *modifié est ensuite adopté.*
compéi entaireç iter)

L. Z.

Quand Mme Veil se défoule

Estimant la protection de la santé des Français *« gravement compromise »* par le projet du gouvernement, M. Millet (P.C.), qui est médecin, a présenté, sans la moindre nuance, la position de son groupe : *« Votre texte,* a-t-il notamment affirmé, *vise à détruire des pans entiers de l'appareil hospitalier... Votre politique de santé se caractérise par l'austérité pour les plus démunis, la rentabilité, l'autoritarisme (...). On va se trouver dotés de sortes de mouroirs modernes (...). Du vote que vous émettrez dépendra la santé, voire la vie, des Français ! »* Heureusement que M. Millet avait précisé, dans son intervention, qu'il n'était pas question *« de faire du catastrophisme »*...

Sa lourde charge ne pouvait que susciter une vive riposte de la majorité. *« L'argument de classe est inacceptable ! »*, s'exclamait, par exemple, M. Perrut (U.D.F.) en déclarant : *« Lorsqu'on soigne un grand malade à l'hôpital on ne regarde pas sa fiche de paie. »*

Plus étonnante par son inhabituelle violence fut la réaction de Mme Veil, qui, dans un accès de froide colère, sembla soudain se défouler d'un apolitisme que certains avaient considéré comme son principal atout lors des récentes élections européennes. *« Vous êtes un irresponsable dangereux ! »*, lança-t-elle à M. Millet avant d'ajouter : *« Je sais bien que vous avez l'habitude de pays où on ne soigne pas les gens. Dans tous les pays communistes on ne soigne pas les gens. Il faut le savoir. On ne le dit jamais. Et la médecine est une médecine de pauvre sauf pour quelques privilégiés du régime. Il faut le dire. Il y a un hôpital pour les privilégiés, pour les hauts dignitaires. Ceux-là sont soignés. Les autres ne le sont pas. Il n'y a pas de médicaments, pas de réanimation, pas de services médicalisés. Il faut le dire. On ne le dit jamais et je le dis aujourd'hui. »* On était loin du doux sourire des affiches électorales...

Incendiaire incendié, M. Millet reprochait alors au ministre d'avoir pris *« le train pour l'Est »*. Que ne s'était-il d'abord interrogé sur les effets prévisibles de sa propre diatribe, aussi primaire qu'excessive... — P. Fr.

A LA COMMISSION DE LA DÉFENSE

Les députés constatent un retard dans l'équipement de l'armée de l'air

Président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, le général Marcel Bigeard, député (app. U.D.F.) de Meurthe-et-Moselle, a insisté jeudi 21 juin au Palais-Bourbon sur la volonté des parlementaires de disposer, au plus tard le 1ᵉʳ septembre prochain, du rapport d'actualisation de la loi de programmation militaire 1977-1982. La semaine dernière (*le Monde* du 15 juin), le secrétaire de la commission, M. Arthur Paecht, député U.D.F. du Var, s'était inquiété des retards observés entre les commandes prévues par ce plan d'équipement sexennal et les livraisons effectivement constatées dans les armées.

Avec M. Loïc Bouvard (U.D.F., Morbihan) et Jean-Pierre Bechter (R.P.R., Corrèze), le général Bigeard a évoqué le retard dans les commandes d'avions de combat. *« Pour respecter la loi de programmation militaire,* a expliqué l'ancien secrétaire d'Etat à la défense, *il faudrait commander en 1980 vingt-trois Mirage F-1, vingt-trois Mirage 2000 et rattraper le retard des seize Mirage 2000 qui auraient dû figurer dans le budget de 1979. »* Or M. Bechter croit savoir que le budget de 1980 ne prévoit que la commande d'une douzaine de Mirage 2000.

Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, a indiqué, en réponse aux membres de la commission, qu'*« il ferait tout son possible pour faire parvenir à l'Assemblée le rapport d'actualisation de la loi de programmation militaire avant le 1ᵉʳ septembre »*.

Après avoir rappelé qu'il n'y avait pas lieu d'envisager une nouvelle loi, le ministre a précisé que le rapport au Parlement avait pour objet de faire le point, à mi-parcours de son exécution, de l'adaptation de cette loi de programmation à la situation internationale. M. Bourges a encore indiqué que ce texte, aussi précis soit-il, ne pouvait en aucun cas constituer un *« bréviaire »* et que les budgets annuels devaient permettre d'opérer les ajustements nécessaires pour tenir compte de décisions qui n'avaient pas été prévues par la loi et d'évolutions techniques intervenues depuis son vote.

Désormais, a affirmé le ministre de la défense, l'effort financier en faveur des armées sera apprécié par rapport au produit intérieur brut marchand (*le Monde* du 9 mai) et non plus en seule référence au budget général de l'Etat.

M. Bourges a estimé que les retards exprimés en matière d'équipement portaient sur trois programmes : le Mirage-2000, le canon automoteur 155 à grande cadence de tir et l'infrastructure. Il a ajouté que le rapport d'actualisation s'efforcerait de prendre en compte les programmes nouveaux décidés depuis 1976, notamment en ce qui concerne la marine, en faveur de laquelle il a rappelé l'effort réalisé depuis 1975.

Par ailleurs, M. René Tomasini (R.P.R., Eure) a *exprimé* ses craintes que la marine, du fait de ses nouvelles missions (surveillance des 200 milles de la zone économique et lutte contre la pollution), *« ne soit encore considérée comme un parent pauvre »*, et le général Bigeard a constaté que le ministre venait de déclarer que le plan naval prévoyait *« cent trente-neuf bâtiments à l'horizon de l'an 2000 »*. Le président de la commission a insisté pour que l'Assemblée connaisse le calendrier des commandes et des livraisons.

LE DROIT DE GRÈVE A LA TÉLÉVISION

Le gouvernement obtient du Sénat les « moyens » qu'il souhaitait

Par 179 voix contre 106 (P.C., P.S., M.R.G.), le Sénat a adopté, dans la nuit du jeudi 21 juin au vendredi 22, la « proposition de loi Vivien » réglementant le droit de grève à la R.T.F.

C'est un texte sensiblement modifié qui retourne à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture. Pour l'essentiel, néanmoins, le gouvernement a obtenu ce qu'il souhaitait et les deux rapporteurs, MM. Caillavet (gauche dém., Lot-et-Garonne) et Schwint (P.S., Doubs), ont donné leur démission, en cours de séance, pour protester contre l'atteinte qui était portée, estimaient-ils, au droit de grève du personnel de la R.T.F.

Les sénateurs avaient d'abord repoussé, à l'ouverture du débat, par 190 voix contre 99, une motion préalable de M. LEDERMAN déposée, au nom du groupe communiste, en vue d'opposer l'*« exception d'irrecevabilité »* à un texte jugé inconstitutionnel par le sénateur du Val-de-Marne.

Les modifications proposées par les deux rapporteurs avant leur démission avaient pour objet de réglementer le droit de grève sans le dénaturer et de *« responsabiliser »* (expression utilisée par M. SCHWINT) les deux parties en leur imposant les contraintes que supportent généralement les entreprises et les salariés, notamment le non-paiement des heures de grève. M. CAILLAVET proposait une solution qui tiendrait à respecter autant qu'il se peut les intérêts des téléspectateurs, sans permettre la mise en place d'un mécanisme qui rendrait insensible aux yeux des téléspectateurs, et inopérant, l'exercice du droit de grève.

MM. CALDAGUÈS (R.P.R., Paris), DE BOURGOING (R.I., Calvados), MÉZARD (C.N.I.P., Cantal) et CLUZEL (Un. centr., Allier) réclamaient un vote à bulletin secret avant tout déclenchement d'une grève et proposaient un mécanisme permettant, en fait, la diffusion, en cas de grève, d'émissions stockées.

M. LECAT, ministre de la culture et de la communication, s'étant prononcé pour la solution « Caldaguès - Cluzel », le dispositif proposé par M. CAILLAVET au nom de la commission des affaires culturelles est repoussé par 170 voix contre 96, et celui des groupes de la majorité (Caldaguès, Cluzel) adopté par 164 voix contre 102. Entre-temps, le rapporteur s'était démis de ses fonctions, comme devait le faire ensuite M. SCHWINT.

Avant le vote sur l'ensemble, on a notamment entendu les déclarations suivantes :

M. CAILLAVET : *« Nous sommes devant un arbre. Je l'avais laissé pousser. On a coupé les branches et on a l'audace de dire : « Votre arbre est toujours là ! » Je pense bien : il reste uniquement le tronc. »*

M. CALDAGUÈS : *« Nous respectons le droit de grève. (...) Mais sa respectabilité même interdit qu'on le travestisse. »*

M. CLUZEL : *« Le Sénat apporte trois réponses : au pays, de son objet. Aux téléspectateurs. Au pays, il répond que le service public sera défendu contre la privatisation qui le menace et contre l'irruption prochaine des émission par satellites. Au personnel, il dit que le droit de grève ne doit pas être détourné de son objectif. Aux téléspectateurs, il assure que toutes les procédures de conciliation devront être épuisées avant qu'il soit touché aux programmes. »*

M. PERREIN (P.S., Val-d'Oise) : *« On a tourné en dérision le droit de grève en forçant le personnel à s'abaisser devant la direction. »*

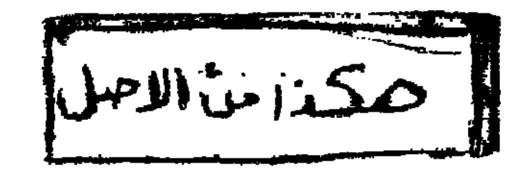
M. MARSON (P.C., Seine-Saint-Denis) : *« Le droit de grève est partout menacé. (...) Cette proposition ne fait pas exception à la règle. »*

Le développement des responsabilités locales

Au cours de la séance du matin, les sénateurs avaient apporté les dernières retouches de la session au projet de loi pour le développement des responsabilités locales, dont ils poursuivront l'examen au mois d'octobre. Ils avaient notamment étendu aux conseillers municipaux qui ne sont ni maire ni adjoint la possibilité de recevoir des indemnités de fonction. M. BECAM, secrétaire d'Etat à l'intérieur, a toujours fait préciser que le nombre des conseillers qui bénéficient de ces indemnités ne pourra être supérieur au tiers du nombre des adjoints. Le Sénat s'est, d'autre part, rallié aux propositions de ses deux commissions en ce qui concerne la retraite des élus locaux. Il a repoussé successivement la création d'une caisse autonome *que demandaient les socialistes* et l'affiliation à la Caisse de retraite des agents des collectivités locales qui avait été aussi proposée. Ces élus seront affiliés à l'IRCANTEC (Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales), mais leurs cotisations seront majorées et leur retraite améliorée.

Le Sénat a ensuite voté dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale le projet de loi tendant à légaliser l'élection du plus âgé des candidats à la présidence d'un conseil général lorsqu'il y a égalité des suffrages au troisième tour d'un scrutin de ballottage. La nouvelle législation ne fait que confirmer une règle appliquée depuis 1871, mais qu'un arrêt du Conseil d'Etat du 30 mars 1966 avait implicitement abrogée.

A. G.



Messieurs les sénateurs.

Messieurs les Sénateurs, sauvez l'affiche!
Le projet de loi du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, réglementant la publicité extérieure, met l'affiche en péril.
Son destin est entre vos mains.

Messieurs les Sénateurs, sauvez l'affiche.
Vous sauverez l'emploi car l'affiche c'est des milliers de travailleurs, des milliers d'artisans, des milliers d'imprimeurs, des sidérurgistes même... au total plus de 28.000 salariés voués sans aucun doute au chômage si vous ne modifiez pas ce projet de loi. Coup de poignard dans le dos de l'économie française quand chaque création volontaire de chômeur est un crime contre ce cadre de vie que vous voulez défendre.

Sauvez l'affiche, Messieurs les Sénateurs.
Vous défendrez la libre concurrence. Car, sans l'affiche, les petits commerçants, les artisans, les P.M.E. perdent leur droit à la parole et les consommateurs leur droit de choisir: au nom de la démagogie on assassine la démocratie!

Messieurs les Sénateurs, sauvez l'affiche.
Vous aiderez les maires et les notables de France à sauver l'économie locale.

Messieurs les Sénateurs, sauvez l'affiche.
C'est la poésie de la rue. Le graffiti qui se fait art. Aujourd'hui rejetée, demain au Musée d'Art Moderne.

Pourtant, on veut faire disparaître l'affiche. A ce qu'elle montre on préfère ce qu'elle cache. Le béton, les murs fissurés, les dépotoirs, les rues désertes des cités dortoirs, les chantiers, les cheminées d'usines...

Au nom de la France défigurée, on assassine l'affiche!
Messieurs les Sénateurs, êtes-vous assurés qu'elle ne mérite pas de vivre?

Les 28.000 français qui vivent de l'affiche.

POLICE

LORS DE SON SIXIÈME CONGRÈS A RENNES

La Fédération syndicale autonome est parvenue à maintenir son unité

Rennes. — L'éclatement a été évité au sixième congrès de la Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P.), qui vient de se réunir pendant trois jours à Rennes. Mais si les deux tendances qui s'affrontent depuis plusieurs semaines — celle des Parisiens du Syndicat général de la police (S.G.P.), partisans d'une politique dure à l'égard de l'administration et celle des quatre autres composantes de la F.A.S.P. (« le Monde » du 21 juin) — se sont résolues finalement à continuer à vivre ensemble, le problème du choix entre les options offertes au syndicalisme policier autonome demeure entier. Nul doute qu'au cours des deux années à venir les travaux des diverses instances fédérales se ressentiront des tiraillements qui vont continuer d'agiter l'organisation. Par là même, le syndicalisme majoritaire de la police risque de voir son potentiel revendicatif singulièrement amoindri.

De notre envoyé spécial

Dans une intervention de plus d'une heure, M. Jean Chaunac, ancien secrétaire général du S.G.P. et chef de la délégation de ce syndicat au congrès, a tenté d'expliquer la logique qui anime les responsables parisiens. Le « *syndicalisme couché* », a-t-il affirmé, n'a jamais rien rapporté et, devant le mépris dont fait preuve l'administration à l'égard des représentants du personnel de la police, la seule attitude réaliste réside dans la contestation.

La solution de bien des problèmes inhérents à la police est d'autant plus essentielle qu'ils débordent souvent le cadre strictement corporatif. Ce qui, selon M. Chaunac, rend les carences de la F.A.S.P., au cours de ces dernières années, encore plus impardonnables « *La sécurité des Français, qui ne peut se séparer de la sécurité des policiers*, a-t-il dit, *est liée à la question des libertés. Il ne suffit pas de dire son accord. Il faut encore participer aux côtés des organismes qui luttent sérieusement pour ces deux objectifs.* » Et d'estimer, par exemple : « *Nous ne sommes pas assez fermes pour dénoncer le détournement de la police dans les tâches qui ne lui incombent pas, ou qui sont strictement répressives, ou encore qui excèdent l'usage de la force publique.* »

Cette passivité est jugée regrettable par le S.G.P. en une époque où de graves menaces pèsent sur les libertés et sur la démocratie. Pendant que les syndicalistes policiers s'épuisent dans des querelles qui peuvent paraître vaines, le pouvoir est en train, ainsi que l'a affirmé M. Joël Boudaillez, secrétaire général de la Fédération des commandants et officiers de police (F.N.A.C.O.P.), d'assujettir peu à peu la police à un carcan *répressif dont elle pourrait* bien ne prendre conscience que trop tard.

Déjà, la réforme de 1977 plaçant l'ensemble des services de la police sous l'autorité des commissaires a établi, en matière de maintien de l'ordre, une confusion des pouvoirs entre l'autorité civile et la force publique. Auparavant, 1968 avait représenté un tournant dans le maintien de l'ordre, a-t-il estimé, car depuis cette date « *l'armée est à nouveau considérée comme un recours. Le pouvoir militaire a retrouvé une part prépondérante dans les préoccupations de maintien de l'ordre. La police n'est plus qu'au deuxième rang* ».

Le piège

Inquiétude aussi sur le plan international. La F.A.S.P. est membre de l'Union internationale des syndicats de police (U.I.S.P., qui regroupe quatre cent mille adhérents dans toute l'Europe occidentale. Certains membres de l'Union — notamment le syndicat allemand — n'auraient pas vu d'un mauvais œil l'extension des relations internationales à des terrains extrasyndicaux, notamment en matière de lutte contre le terrorisme.

Les discussions sur ce sujet ont entraîné des développements dans certains esprits mais pas dans ceux du S.G.P., dont l'un des secrétaires, M. Jean-Claude Bordier, est venu dire à la tribune de Rennes que les restrictions aux libertés deviennent inquiétantes. « *La souveraineté nationale en matière de police doit être absolue* », a-t-il dit avant de se prononcer contre l'espace judiciaire européen et contre toute éventuelle police européenne. « *Non à une union internationale qui ne serait que la projection des polices des pays membres* », déclare-t-il en conclusion.

Les restrictions et les cas de conscience deviennent aussi de plus en plus sensibles au niveau du quotidien, alors que sévit une crise économique et sociale qui expose souvent les policiers à la colère du monde du travail. M. Bernard Delaplace, secrétaire général du S.G.P., a bien décrit le piège dans lequel le policier risque de se retrouver prisonnier : « *Le chômage, les conflits sociaux rendus de plus en plus insupportables, ne font l'objet d'aucune mesure gouvernementale sérieuse qui puisse nous laisser penser que le policier ne continuera pas à être utilisé d'une façon répressive face aux hommes et aux femmes qui luttent pour leur droit au travail, leur droit au savoir, leur droit à la santé, leur droit à de meilleures conditions de vie, leur droit à la culture, leur droit aux loisirs, en un mot, leur droit à la sécurité* ».

Est-ce à dire que le reste de la fédération — policiers en tenue de province, C.R.S., une partie des officiers, personnel administratif — n'ait pas conscience du ghetto dans lequel risque de se retrouver la police, sort qu'elle connaît assez régulièrement dans les périodes de crise (non sans, parfois, quelques petits « *coups de pouce* » du pouvoir) ? Comme lors des divers congrès des organisations membres en avril et en mai derniers, M. Henry Buch, secrétaire général de la F.A.S.P., a rappelé qu'il n'en était rien et que le désenclavement amorcé depuis plusieurs années était une réalité sur laquelle il n'est pas question de revenir. Il en voit la preuve dans les contacts étroits qui se sont noués entre la fédération d'une part, la Fédération de l'éducation nationale (M. André Henry était présent à Rennes), la C.G.T. et la C.F.D.T. de l'autre. De telles démarches ont permis, a-t-il dit, d' « *ôter à la police son masque énigmatique de monde secret* ».

Toutefois, le rapprochement avec le monde ouvrier ne saurait, selon M. Buch, déboucher sur un mimétisme des méthodes du simple fait que la police se voit privée, en cas de conflit avec son « employeur », du recours suprême à l'arrêt de travail. Il faut donc tenir à un syndicalisme du possible et arracher patiemment des concessions à l'administration, quitte, lorsque tous les arguments raisonnables sont épuisés, à recourir à l'action dure et à la manifestation publique. Mais, dans un premier temps, il juge que les problèmes de la police doivent se régler entre policiers.

« *Nous n'avons pas les mêmes conceptions. Nous n'avons pas la même analyse* », devait rétorquer M. Delaplace, secrétaire général du S.G.P., dont l'organisation refusait de voter le rapport moral d'activité et d'orientation. Pourtant, dès ce moment, le climat paraissait s'orienter vers une certaine détente contrairement au premier jour, qui donna lieu à des spectacles lamentables tant les coups volaient bas. Un bureau put donc être élu et une résolution finale votée, qui a retenu une partie des revendications des deux tendances.

Les apparences étaient sauves. Pourtant, l'unité reste à refaire. La F.A.S.P. vient de franchir en cahotant le cap de son dixième anniversaire, mais elle sort de l'épreuve plus vulnérable que jamais. Il est évident que, sur un certain nombre d'options fondamentales, les clivages vont demeurer et que, par leur faute, la F.A.S.P. risque de se trouver absente de certains grands débats. Les deux années qui vont précéder le prochain congrès seront difficiles, et il n'est pas sûr que le départ à cette occasion d'une partie des actuels dirigeants fédéraux suffira à effacer les stigmates de la crise de 1979.

JAMES SARAZIN.

MÉDECINE

AU SIXIÈME CONGRÈS MONDIAL DE PARIS

L'acupuncture pourrait être officiellement reconnue par le conseil de l'ordre des médecins

Le sixième Congrès mondial d'acupuncture qui s'achève ce vendredi 22 juin a réuni, cette année à Paris, sous la présidence d'honneur de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, plus de mille deux cents participants venus du monde entier.

L'acupuncture est une technique médicale, reconnue par un nombre croissant de médecins, mais aussi une théorie sur l'être humain. L'homme, pour être en bonne santé, doit présenter un équilibre entre deux « *énergies* » : le Inn et le Yang — l'un et l'autre complémentaires. Le Yang représente *l'expansion, l'agitation*, la lumière, la chaleur, ce qui est récent... Le Inn : la concentration, le repos, l'obscurité, le froid, ce qui est chronique... Quand un organe souffre, l'énergie est mal distribuée et stagne. Le rôle de l'acupuncteur est de redistribuer par des piqûres en certains points déterminés l'énergie, et de rétablir ainsi l'équilibre perdu.

Si cette théorie, enseignée en Chine depuis plusieurs millénaires et introduite en France au vingtième siècle par Soulier de Morant, n'a jamais reçu de confirmation scientifique, la technique médicale qu'elle soustend autorise un abord original et complémentaire de certaines maladies, pour lesquelles la médecine traditionnelle n'est pas satisfaisante.

L'utilisation la plus spectaculaire, mais non la plus fréquente de l'acupuncture en Occident, est celle qui permet une anesthésie ou plutôt une analgésie opératoire, et qui semble reconnue de tous. « *Je suis*, déclarait le professeur Gastaut, neurophysiologiste au Centre hospitalo-universitaire de Marseille, de retour de Chine (*le Monde* du 15 septembre 1973), *convaincu en tant que médecin de l'existence chez l'homme d'une hypoalgésie acupuncturale et satisfait, en tant que neurophysiologiste, de l'avoir retrouvée chez l'animal et d'avoir reçu la preuve qu'elle reposait sur des bases expérimentales, en parfait accord avec les théories neurophysiologiques modernes sur la transmission nerveuse de la douleur.* »

Mais en France, actuellement, pour les cinq mille médecins environ qui pratiquent l'acupuncture, les indications doivent être limitées à des domaines précis en excluant fermement certaines maladies graves (infarctus du myocarde, cancer, infection pulmonaire par exemple), que les Chinois soignaient autrefois faute de mieux par cette technique. La douleur, qu'elle soit rhumatismale, digestive ou cérébrale, est une des grandes indications de l'acupuncture, ainsi que les maladies psychosomatiques.

En revanche, les avis sont partagés pour la *désintoxication* tabagique ; pour certains, les résultats sont médiocres (docteur Mamo), et pour d'autres tout à fait satisfaisants (docteur Risch, vice-président de l'Association internationale d'acupuncture).

Le congrès de Paris accélérera certainement la reconnaissance officielle de cette discipline par le conseil national de l'ordre des médecins. Une commission de celui-ci étudie actuellement la possibilité de créer une attestation d'acupuncture, dont l'enseignement serait organisé au sein des centres hospitalo-universitaires. Cette attestation ne donnerait cependant pas au médecin le titre de spécialiste et ne l'autoriserait donc pas à pratiquer le tarif de ce dernier.

Actuellement, près de trois mille médecins ou étudiants suivent des cours dans une des nombreuses écoles d'acupuncture, qui, au terme de trois années d'études, délivrent un diplôme. L'acupuncture est pratiquée par des médecins de ville, mais aussi par des praticiens d'établissements hospitaliers publics et privés. L'acte d'acupuncture est intégré dans la nomenclature de remboursement de l'assurance-maladie comme un K 5 (*43,50 francs actuellement*). Ce qui, selon le docteur Risch, assure une rémunération insuffisante aux acupuncteurs, les obligeant souvent à un déconventionnement.

● *Le tribunal de commerce de Paris* a rendu, le 11 juin, un jugement par lequel il déclare que la diffusion par la société Le Tilleul d'une brochure intitulée *la FNAC et les livres*, rédigée par M. Jérôme Lindon, et parue aux Editions de Minuit, « *est constitutive de concurrence déloyale envers la FNAC* » et contient « *des passages qui constituent un dénigrement de nature à lui porter préjudice* ». Le tribunal a ordonné que la brochure incriminée soit dorénavant diffusée avec un encart « *imprimé aux frais des Editions de Minuit* » et rédigé par la FNAC, faisant état de ses arguments.

Le montant de la provision à verser par les deux sociétés a été fixé à 2 000 francs.

La brochure de M. Lindon reprenait le texte de son intervention faite, le 9 novembre 1978, lors d'un colloque sur l'édition (*le Monde* du 10 mai). Dans ce document de quinze pages (vendu 2 francs), l'auteur dénonçait les *pratiques commerciales* de la FNAC en matière de librairie et réclamait la suppression de la pratique du « discount » (moins 20 % sur les tarifs annoncés dans le commerce).

JUSTICE

A la cour d'appel d'Aix-en-Provence

UN NOUVEL ÉPISODE JUDICIAIRE DE L'AFFAIRE DES ENTENTES PÉTROLIÈRES

(*De notre correspondant.*)

Aix-en-Provence. — La cour d'appel d'Aix-en-Provence rendra le 11 juillet un arrêt dans l'affaire des ententes pétrolières qui défraie la chronique depuis huit ans.

C'est le 8 juin 1971 que les juges d'instruction de Marseille furent saisis d'une information sur délit de coalition prévu à l'article 419 du code pénal. Les plaignants imputaient aux dirigeants des sociétés de distribution des produits pétroliers d'avoir notamment conclu des accords sur les prix à pratiquer pour se réserver des adjudications de marchés publics.

L'affaire est venue à plusieurs reprises devant la cour d'Aix. Elle était à nouveau évoquée mercredi 20 juin devant la chambre d'accusation, présidée par M. Jean Charron. Les compagnies pétrolières inculpées contestaient la validité de certaines constitutions de parties civiles et déniaient leur responsabilité. Elles attaquaient la décision du juge d'instruction de Marseille, qui, le 16 mars 1979, avait rejeté les moyens sur lesquels les sociétés basaient leur défense. A savoir que les infractions qui ont été initialement relevées dépendent *du contrôle du ministre* de l'économie qui a la possibilité de saisir soit la commission technique des ententes, soit la juridiction pénale.

Les appelants invoquaient certaines dispositions légales pour prétendre que les poursuites ont été lancées *sans* l'assentiment du ministre de l'économie et des finances et que l'action publique, comme l'action civile, ne peuvent être mises en mouvement, ni par les parties civiles ni par le parquet. Le ministère public et les parties civiles ont contesté cette thèse. — P. C.

● *Le rassemblement* organisé, samedi 23 juin à 15 heures, devant le parc de Nanterre et dont il a été fait état dans *le Monde* du *19 juin est organisé par le* Comité anti-expulsion de Nanterre et par la permanence anti-expulsion de Nanterre.

Les nationalistes corses devant la Cour de sûreté

Des plastiqueurs parlent

Un par un, la Cour de sûreté de l'Etat examine, depuis maintenant le mercredi 20 juin, les vingt-sept attentats par explosif imputés aux nationalistes corses qui comparaissent devant elle. D'entrée, les plastiqueurs ont fait ce qu'ils appellent un « *cadeau* » aux magistrats : ils ne contestent nullement les faits. Bien au contraire, ils les revendiquent hautement, qu'ils en soient les auteurs ou qu'ils s'en déclarent solidaires. M. Paul Anziani, vingt-sept ans, manutentionnaire, l'a exprimé très nettement à propos de l'explosion qui a soufflé une partie d'un hangar de M. Infantes, au mois de juillet 1977. « *Ce jour-là, si j'avais été présent, je n'aurais pas mis deux kilos de plastic, j'en aurais mis cent pour que tout saute. M. Infantes est un colonialiste notoire.* »

Le plasticage, au mois de janvier 1978, du village de vacances le Safari Club, propriété de M. Manfred Eckert, ressortissant de la République fédérale d'Allemagne, a entraîné d'autres réflexions. M. Jules Giamarchi, trente-huit ans, infirmier, a ainsi dénoncé « *la mainmise étrangère* » sur *le* tourisme *en Corse et* la balnéarisation de sites protégés par le biais de dérogations en tous genres. « *Je pourrais presque dire que je n'ai pas détruit ce club*, a-t-il déclaré, *puisque, officiellement, il n'existe pas. Le permis de construire, monsieur le président, n'a jamais été accordé.* »

L'attentat dont a été victime M. Ange Albertini, directeur d'école, au mois de mars 1978, relève, lui, d'un autre genre. Il semble qu'il y ait eu erreur de personne. Quelques jours auparavant, le concierge de M. Albertini avait cru voir des voleurs et avait téléphoné à la police. Du coup, on cru vraisemblablement que M. Albertini avait dénoncé des « *patriotes* », et sa voiture sauta. « *Nous avons réglé le problème entre Corses* », a tranché M. Etienne Graziani, trente ans, représentant. A tout hasard, M. Claude Allaer, président de la Cour, a noté que M. Albertini est connu pour ses sympathies autonomistes...

L'examen de l'attentat commis contre le relais de télévision de Bastia-Serra-di-Pigno, au mois d'août 1977, a retenu un peu plus longuement l'attention de la Cour. *Selon le ministère* public, cette action de commando, qui priva la Haute-Corse de télévision durant plusieurs mois, avait été « *décidée à un niveau supérieur* » du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.).

Pourquoi ce plasticage ? « *Parce que*, a répondu M. Mathieu-Dominique Filidori, trente et un ans, viticulteur, *ce relais retransmet, dans l'ensemble de notre nation, toute la culture française, tout ce qui aliène et détruit la culture et la langue corse, la mémoire collective de notre peuple. C'est pourquoi le F.L.N.C. s'y est attaqué et pour rien d'autre.* »

« *Je me demande si cela a plu aux habitants de l'île* », a rétorqué M. Allaer.

« *Nous avons privé de télévision la Corse*, a répondu M. Filidori, *mais cela fait deux siècles que vous, l'Etat français, vous opprimez et détruisez notre culture.* »

La Cour doit continuer jusqu'au lundi 25 juin l'examen des attentats ainsi que les vols d'armes et d'explosifs commis par les accusés.

Sept nationalistes corses placés sous mandat de dépôt.

M. Michel Legrand, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat, a placé sous mandat de dépôt, dans la nuit du 21 au 22 juin, sept des neuf jeunes nationalistes corses interpellés à la suite de la « nuit bleue » corse du 15 au 16 juin (*le Monde* daté 17-18 juin) et d'autres attentats antérieurs. Tous ont été inculpés d'associations de malfaiteurs, d'atteinte à l'intégrité du territoire national, et d'attentats ou tentatives d'attentats par explosifs.

Il s'agit de MM. Francis Luciani, vingt et un ans, employé d'hôpital, Jean-Charles Pellegrini, *vingt-quatre ans, sans profession*, Pierre Pagani, vingt-deux ans, et Stéphane Predali, vingt ans, tous deux élèves de l'école normale d'instituteurs d'Ajaccio. Les trois autres personnes sont des mineurs ou l'étaient au moment des faits. Deux d'entre elles *sont originaires* du village de Vero, dans la Corse du Sud (*le Monde* du 14 juin).

Les deux autres inculpés, M. Christian Peres, vingt-quatre ans, chirurgien-dentiste, et une mineure, ont été laissés en liberté *sous contrôle judiciaire*. Ils *sont* inculpés pour association de malfaiteurs, d'atteinte à l'intégrité du territoire et de complicité d'attentats par explosifs.

Un dixième nationaliste corse, mineur lui aussi, a été remis en *liberté le temps de passer son* baccalauréat. Il sera inculpé ultérieurement de complicité d'attentats par explosifs.

La journée nationale d'action des magistrats

Le projet de loi sur le recrutement pourrait être discuté à l'automne

Une centaine de personnes ont participé jeudi 21 juin en fin d'après-midi, dans la salle des criées du palais de justice de Paris, à un rassemblement organisé par l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.), le Syndicat de la magistrature (S.M.) et l'Association des magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice (A.M.A.C.J.). Ce rassemblement avait pour but de protester contre la réforme du recrutement en préparation au ministère de la justice (*le Monde* du 22 juin). La « journée nationale d'action » organisée à cette occasion a donné lieu à des réunions identiques le même jour dans cent juridictions au moins, selon les organisateurs.

L'U.S.M. et le S.M. sont inquiets de l'accroissement des affaires jugées. Ils craignent cependant que les projets du ministère visant à recruter des magistrats directement aux échelons moyens — *et peut-être supérieurs* — de la hiérarchie ne portent atteinte à l'indépendance de la magistrature. L'A.M.A.C.J. insiste particulièrement sur les dangers, pour cette indépendance, du recrutement d'administrateurs civils et d'élèves de l'Ecole nationale de l'administration (ENA) à l'administration centrale.

Un projet de loi organique sur l'élargissement du recrutement « *latéral* » est en préparation à la chancellerie. Il devrait être discuté au cours de la session parlementaire d'automne et sa teneur révélée aux syndicats mardi 26 juin, au cours de la réunion de la commission permanente d'études au ministère. Les syndicats déplorent de n'avoir pas été consultés plus tôt et, de manière plus générale, le « *manque de concertation* ». Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris, la Confédération syndicale des avocats, le syndicat national C.G.T. des fonctionnaires des cours et des tribunaux ainsi que l'association des candidats à l'Ecole nationale de la magistrature ont apporté leur soutien à la journée d'action des magistrats.

A Lyon, nous indique notre correspondant régional, cette journée a été marquée par la *remise à M. Jean-Paul Mourot*, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, venu visiter deux établissements d'éducation surveillé dans la région, d'une motion faisant état notamment d'une augmentation de 65 % des affaires traitées en matière civile par le tribunal de grande instance de la ville entre 1972 et 1978.

OCCUPATION DES LOCAUX DE LA DIRECTION PARISIENNE DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Cent soixante élèves de deuxième année des écoles nationales de l'éducation surveillée occupent depuis jeudi après-midi 21 juin les locaux de la direction départementale, rue Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris. Ces éducateurs en formation ont jugé « *inacceptable* » la liste des postes proposés le 18 juin dernier par l'administration centrale de l'éducation surveillée, qui dépend du ministère de la justice.

Les élèves éducateurs critiquent la répartition géographique des postes, proposés pour la plupart dans la région parisienne, le Nord et l'Est. Ils demandent la création de postes dans des « *structures légères* », foyers d'accueil, centres d'observation et d'action éducative, postes au tribunal pour *enfants, et rejettent les* « *structures lourdes* », c'est-à-dire les gros internats où, disent-ils, « *ils ne veulent pas perpétuer une pédagogie dépassée* ».

Devant le refus de négocier opposé par l'administration centrale, les élèves éducateurs ont passé la nuit de jeudi à vendredi dans les locaux de la direction départementale. Ils ont également refusé de se présenter aux épreuves de fin d'étude qui doivent avoir lieu le 28 juin.

Faits et jugements

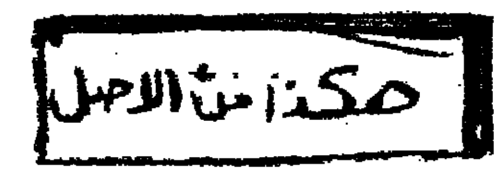
● *M. Jacques-Louis Fernand*, âgée de trente-sept ans, chauffeur de l'ambassadeur de la République de Guinée en France, a été grièvement blessé de plusieurs coups de fusil, jeudi 21 juin, par deux jeunes inconnus qui ont pris la fuite en moto. M. Fernand se trouvait dans sa voiture personnelle à proximité de la résidence de l'ambassadeur, boulevard de Courcelles, à Paris-17e. Il a été blessé à l'œil et au bras et transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

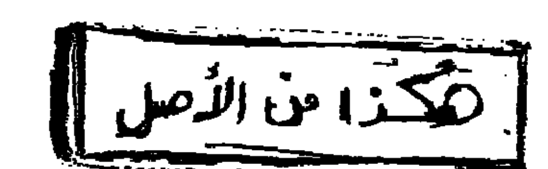
● *M. Jean-Pierre Michel*, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice et ancien secrétaire général-fondateur du Syndicat de la magistrature, vient d'être débouté de sa constitution de partie civile et d'être condamné aux dépens par la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Besançon dans le procès en diffamation intenté par lui à M. Jean-Marie Sauvage, directeur de publication de *l'Avenir Haut-Saônois*, journal électoral de M. Jean-Jacques Beucler, ancien secrétaire d'Etat et député U.D.F.-C.D.S. de la Haute-Saône. Cet arrêt, signé par le conseiller Jean Hilbold, réforme le jugement du tribunal correctionnel de Lure présidé par M. Jean Lévy, qui avait condamné M. Sauvage pour diffamation (*le Monde* du 13 octobre 1978). — (*Corresp.*)

● *Un instituteur audois*, M. Didier Lavieille, âgé de vingt-deux ans, a été condamné mercredi 20 juin à deux ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis par le tribunal de Carcassonne pour outrage public à la pudeur, actes impudiques sur mineurs du même sexe et d'usage et détention de stupéfiants.

● *Des malfaiteurs ont attaqué l'ambassadeur d'Espagne auprès de l'UNESCO*, M. Antonio Poch, à son domicile parisien, mercredi 20 juin, en fin de matinée. M. Poche et sa fille ont été ligotés, un domestique frappé à coups de crosse, pendant que les trois gangsters fouillaient les meubles, où ils ont dérobé une petite somme d'argent et des bijoux.

● *L'un des auteurs du hold-up du Club Méditerranée à Corfou*, le 16 juillet 1977, un Français, Alain Engel, âgé de trente-six ans, a été condamné par une cour criminelle grecque à vingt-deux ans de prison. Les deux autres auteurs présumés du hold-up — au cours duquel un employé du Club avait été tué — étaient Gaston Rucquois et Maxime Lecomte. Le premier a été tué, en France, en octobre 1978, lors d'une fusillade avec la police, et le second est actuellement détenu à Madrid pour d'autres délits. (*A.F.P.*)





Les projets contestés du maire de Bondoufle (Essonne)

« LA MILICE LES RASSURERA »

Le 18 avril, le conseil municipal de Bondoufle (Essonne), décidait à l'unanimité la création d'une milice municipale non armée. La ville qui, grâce à l'extension d'Evry, est passée de *deux cent quatre vingt-six habitants* en 1973 à *sept mille cinq* cents aujourd'hui, ne dispose d'aucun poste de police.

Le préfet, M. Jean Clauzel, a annulé la décision du conseil municipal, *mais le maire, M. Henri Marcille (sans étiquette)*, affirme avoir le soutien de 70 à 80 % de la population et déclare que les habitants, las de l'insécurité *croissante*, se passeront de l'*autorisation de* la *préfecture* pour organiser une milice, municipale ou non (« le Monde » du 8 juin).

Après les cubes métalliques de sa zone industrielle, Bondoufle : des pavillons bien sages, ni trop laids ni trop uniformes, survolés par les avions de la base militaire de Brétigny-sur-Orge. Ça sent l'astiqué, le frais lavé. Les pelouses sont tondues, les jardins en fleur. Au clocher de la vieille église, l'horloge est arrêtée. Tout est paisible, cossu. Une ville si tranquille...

Et pourtant, M. Henri Marcille, cinquante-sept ans, garagiste, maire depuis *1953*, et *fils* de Pierre Marcille, lui-même maire de 1935 à 1948, est catégorique : les Bondouflois ont peur des vandales, des « loubards », des voleurs. « *Ils retrouvent leur voiture les pneus crevés, sans pare-brise ni autoradio. Les voyous font impunément la loi à coups de barres de fer. Les écoles sont pillées, les sens interdits violés. Certains n'osent sortir le soir qu'avec un pistolet en poche.* » D'où les projets du maire : « *Quatre ou cinq hommes patrouilleraient chaque soir, relèveraient les numéros des voitures qui passeraient trop souvent. Au moindre signe louche, ils préviendraient les gendarmes qui sont à 8 kilomètres, à Ris-Orangis.* » Il y a déjà des volontaires.

En attendant, à en croire M. Marcille, la peur et la colère s'installent devant l'isolement et l'insécurité. La population apporte-t-elle un soutien massif à son projet ? « *Bien entendu*, répond le maire. *Cinq ou six gendarmes, nous n'en demandons pas plus. Je suis pour la peur du képi. J'ai même fait construire une gendarmerie. Elle est toujours vide. Alors, en attendant...* » Peut-on voir ces aspirants justiciers ? « *Pas question, la liste n'est pas fixée et je ne peux communiquer de nom.* »

Peut-on chiffrer les dégâts commis par les vandales, dénombrer les agressions ? « *Je n'ai pas que ça à faire. Mais il y a eu des vols à la maison de quartier, des carreaux cassés, des panneaux tordus, des bagarres, des lavabos descellés, des rodéos à Mobylette provoqués par les voyous d'Evry, de Ris... Rien de spectaculaire, mais le climat va gangréner nos enfants ; il faut réagir.* »

Pourquoi ne pas consulter directement la population, par exemple en faisant signer une pétition ? « *Je ne crois pas aux pétitions, les gens signent n'importe quoi, pour faire plaisir. Moi, je sais ce qu'ils veulent. J'ai un garage : tous les matins, je suis à ma pompe, à 6 heures. Et les gens se plaignent. Je les écoute. La milice les rassurera.* »

Nous n'avons pas eu de chance : nous n'avons pas rencontré de Bondouflois apeurés. Peut-être se terraient-ils ?

Mme P..., rencontrée par hasard dans un lotissement, a appris la décision du maire « *par les informations régionales à la télévision et par un tract du parti socialiste, qui proteste* ». « *Ici*, dit-elle, *il n'y a eu aucune information. Il fallait consulter le tableau d'affichage de la mairie pour être au courant. Et encore, l'affichage n'a eu lieu qu'un mois et demi après le vote du conseil. Ça me fait froid dans le dos. Une milice ! On se croirait en 1942-1943. Une gendarmerie, je veux bien, mais pas ça !* »

Peur de quoi ?

Cette mère de famille n'a-t-elle pas peur de sortir le soir, de laisser sa voiture dehors ? « *Peur de quoi ? A deux reprises, j'ai bien vu un rôdeur, mais, à part ça, je n'ai entendu parler de rien. Il n'y a de ville plus tranquille que Bondoufle. Mes clefs sont toujours sur la porte ! Les jeunes font du bruit de temps en temps avec leurs Mobylettes, mais ce n'est pas une milice qui y changera quelque chose !* »

Etrange. M. D., chez qui nous sommes allé sonner, encore une fois au hasard : « *Je rentre souvent très tard. Je n'ai jamais rien vu de bizarre.* » Plus loin, Laurent, seize ans, des jeans, une veste militaire, traîne dans les rues désertes de Bondoufle. Il est vingt heures. Les deux cafés sont fermés. « *Des loulous qui feraient des descentes ? Qu'est-ce qu'ils viendraient faire ici ? Le maire a de drôles d'idées ! Tous les jeunes vont à Evry, quand ils veulent sortir. Mais les bus s'arrêtent à vingt-deux heures. Alors, on va se balader du côté de l'Igloo (le conservatoire de musique), avec des copains. Autrement, on reste à la maison. Le seul jour où ça bouge, c'est le jour du marché ! La vraie zone !* »

Alors, cette peur ? Invention, paranoïa, idéologie ? M. T., professeur, est sévère pour le maire : « *Il ne faut pas raconter d'histoire. C'est le Moyen Age, ici. Depuis que la ville, avec ses deux mille deux cents maisons neuves, est devenue la banlieue résidentielle d'Evry, depuis que la gauche progresse dans la région, le maire a peur qu'on lui grignote son pouvoir. La milice n'est pas légale ? Tant pis. La loi, il la fera lui-même.* »

M. le maire se veut « *apolitique* ». Aux dernières élections législatives, il fut pourtant le candidat malheureux (1) de l'Union des Français de bon sens, mouvement aujourd'hui dissous, créé par M. Gérard Furnon.

AGATHE LOGEART.

(1) Aux élections municipales de 1977, M. Marcille avait été élu par 969 voix sur 1 893 suffrages exprimés. Aux législatives de 1978 il avait obtenu, au premier tour, dans sa commune, 449 voix sur 2 609 suffrages exprimés.

Les poursuites contre un éducateur homosexuel

Des caresses et une porte à conviction

Marié, père de trois enfants, Robert Fourniols est honorablement connu. Ses voisins, ses collègues de travail et plusieurs magistrats en témoignent. Educateur depuis quinze ans, il était encore récemment employé au service de liberté surveillée du tribunal de grande instance de Melun. Robert Fourniols est aussi homosexuel, ce dont il ne fait aucun mystère. Le 30 mars dernier, il a été condamné à deux ans de prison dont six mois avec sursis et à dix années de privation des droits civiques, qui lui interdiront tout nouvel emploi dans le domaine éducatif. Le tribunal correctionnel d'Evry a retenu contre lui des caresses faites à un garçon de quinze ans — dont il conteste d'ailleurs le récit — et douze lignes de prose vantant les plaisirs de l'amour homosexuel griffonnées dans les toilettes publiques de l'Agora d'Evry (Essonne) sur une porte qui fut apportée jusque dans la salle d'audience comme pièce à conviction...

Le 18 juin, Robert Fourniols a comparu à huis clos devant la cour d'appel de Paris. Dans une lettre adressée à ses collègues, il écrit, à propos des actes qui lui sont reprochés : « *Pour répréhensibles qu'ils soient au regard de la loi actuelle (et il ne s'agit pas pour moi de fuir mes responsablités), commis par un monsieur-tout-le-monde, ils n'auraient guère prêté à conséquence.* »

En effet, le tribunal d'Evry a considéré, dans ses attendus, que « *en s'adressant à des adolescents troublés par l'éveil de leur sexualité en des termes vulgaires (...) et en les incitant à pratiquer l'homosexualité sous ses formes les plus dégradantes, dans les lieux les plus sordides, Fourniols, dont le métier d'éducateur (...) aurait dû l'inciter, pour le moins, à s'abstenir de tout prosélytisme, a commis une faute particulièrement grave* ».

C'est cette assimilation entre l'orientation sexuelle de M. Fourniols et son activité professionnelle que les membres du comité de soutien, qui s'est constitué avec, notamment, la participation des différents syndicats d'éducateurs et de la Ligue des droits de l'homme, ont dénoncée au cours d'une conférence de presse. « *Les règles du métier d'éducateur et de travailleur social ne seront pas imposées à ses praticiens de l'extérieur* », a déclaré M. Jean-Marie Camors, secrétaire général du S.N.P.E.S. (Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée). « *Il n'y a rien qui se confonde*, a-t-il rappelé, *entre un choix personnel qu'a pu faire et assumer Robert Fourniols et sa pratique d'éducateur.* » Quant à Mme Monique Fourniols, elle n'a jamais cessé de soutenir son mari, répétant avec lui : « *J'affirme que l'on peut être différent en restant honnête et digne. Que l'on peut être équilibré et avoir un rapport positif pour les jeunes dont on a la charge, sans sacrifier à la règle majoritaire.* »

La cour d'appel se prononcera le 2 juillet.

STÉPHANE BUGAT.









RELIGION



QUATRE LIVRES

Jean XXIII, ce vieillard qui a rajeuni l'Église

On ne sait pas souvent que le « Roncalli » qui a publié de précieux documents sur Charles Borromée, le grand évêque réformateur de Milan, s'est appelé Jean XXIII : le pape a fait disparaître l'historien. Mais l'histoire s'est vengée à sa manière, et le concile Vatican II a fait, à son tour, disparaître le pape qui l'a convoqué. Une figure de légende, des « bons mots » et des « fioretti », c'est tout ce qui fut recueilli de ce vieillard, élu pape à soixante-dix-sept ans pour un court pontificat.

Le livre de Paul Dreyfus restitue, à partir d'une sérieuse enquête, la biographie d'Angelo Roncalli, et surtout les « *années obscures* » où, pendant trois quarts de siècle, il servit l'Eglise comme professeur et comme diplomate. Ce ne sont pas seulement des pages d'histoire de l'Eglise ; dix ans à Sofia, dix ans encore à Istanbul, huit ans à Paris, fournissent à l'auteur l'occasion de décrire la vie politique européenne entrevue du Vatican : mariage du roi Boris de Bulgarie en 1930 (et baptême de sa fille en 1933), neutralité de la Turquie en 1940, épuration de l'épiscopat français en 1945. Dans ces événements, si lointains pour les hommes de ma génération, Roncalli fait déjà figure d'homme âgé. Il écrit dans son carnet spirituel en 1931 (il avait cinquante ans) : « *Je suis un homme mûr qui s'achemine vers la vieillesse ; peut-être la mort est proche. J'ai accompli bien peu de chose en un demi-siècle d'existence et de vocation sacerdotale.* » Et il se plaint, l'année suivante, de n'être qu'un « *bureaucrate* ».

Une certaine hagiographie

Sofia, Istanbul, Paris, Venise. C'est l'histoire de l'Europe, sur trente ans, qui se presse dans ces pages vivantes et documentées ; et l'irrésistible ascension du petit clerc bergamasque s'y déploie comme sur une toile de fond. Son élection en 1958 ne fut pas une surprise pour tout le monde.

L'histoire immédiate est difficile à écrire, et Paul Dreyfus évite difficilement une certaine hagiographie qui entoure les origines et le déroulement du dernier concile. En particulier, le poids des interventions allemandes n'apparaît guère en une période où, comme on l'a écrit, « *le Rhin s'est jeté dans le Tibre* ».

Celui qu'on a souvent présenté — comme il voulait le paraître — comme un simple paysan de *Sotto-il-Monte*, fils de pauvres métayers lombards, était en réalité d'une famille modeste mais à l'abri du besoin. Il fut à Bergame un professeur érudit, un tantinet suspect de modernisme ; de ses vingt ans de séjour dans les Balkans et en Turquie, il a gardé une prudence toute orientale, plus attentif aux hommes qu'aux doctrines. Ses initiatives furent davantage des nominations d'hommes que des prises de position personnelles : ce ne fut qu'à soixante-douze ans qu'il reçut, avec le patriarchat de Venise, une responsabilité pastorale.

Et pourtant, ce vieillard et cet homme de l'« appareil » a secoué l'Eglise et le monde pendant son court pontificat. En homme pressé par l'âge, il n'a pas flâné en ébranlant des décors ; il a voulu, dans la convocation du second concile du Vatican, parachever l'œuvre d'adaptation missionnaire inaugurée par le concile de Trente.

J.-R. ARMOGATHE.

★ *Jean XXIII*, de Paul Dreyfus, Fayard édit., 486 p., 69 F.

Un autre Calvin ?

L'étude de l'œuvre de Calvin, déjà scrutée en tout sens, nous réserve-t-elle encore des surprises ? La tâche des calvinologues n'est-elle pas achevée ? Imbart de la Tour estimait que toute la pensée de Calvin était contenue dans l'*Institution chrétienne*, ce livre monumental qui, dans ses diverses éditions, a connu des enrichissements progressifs, mais dont la ligne maîtresse n'a pas dévié. Certes, l'étude de l'œuvre exégétique de Calvin a permis d'éclairer certains points de la doctrine ; elle ne nous a apporté *aucune révélation inattendue*.

Richard Stauffer, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et professeur à la faculté libre de théologie protestante, a exploré un champ nouveau, qui avait été à peine effleuré par ses prédécesseurs : les sermons. Bien qu'ils ne nous soient pas tous parvenus, que mille d'entre eux, que possédait la bibliothèque de Genève au début du dix-neuvième siècle, soient perdus, *nous en possédons, publiés ou inédits*, mille deux cents et Richard Stauffer estime que la production homilétique du réformateur représente la moitié de toute son œuvre.

C'est ce trésor qu'il a systématiquement exploré et il nous donne un premier résultat de son investigation où il se borne à examiner les questions de Dieu, de la création et de la providence, bref les problèmes qui relèvent du premier article du *Credo*. On ne saurait trop louer la conscience, le scrupule et la lucidité dont il a fait preuve dans cette patiente entreprise.

Il ne fallait pas s'attendre à des *découvertes qui vinssent bouleverser* l'idée que nous nous faisons de Calvin. Esprit très structuré, épris de clarté et de cohérence, ce dernier n'a guère évolué dans son cheminement théologique. Tout de même, à lire Richard Stauffer, on s'aperçoit qu'il a été moins monolithique qu'on ne l'imagine, que dans son respect absolu du témoignage scripturaire, il n'a pas cherché à harmoniser toutes les données et que *souvent, il a laissé la porte ouverte* à des interprétations divergentes. C'est ainsi que l'image de Dieu en l'homme apparaît tantôt comme définitivement ternie par la chute, et comme ne pouvant être restaurée que par la foi au Christ, tantôt comme une propriété que Dieu a tellement « imprimée » et « engravée » en chaque homme à sa naissance, qu'elle subsiste même chez le Maure et le Barbare, leur conférant une dignité qui appelle notre respect.

Alors que le dogme de la Trinité tient une place assez considérable dans les écrits doctrinaux de Calvin, il est très peu mentionné dans ses prédications, et le prédicateur évite soigneusement de parler de l'« essence » et des « personnes », se contentant de faire allusion aux différentes « puissances » de Dieu. Sans doute redoutait-il que ses auditeurs ne soient tentés par un trithéisme ou, plus certainement, craignait-il de prêcher sur une réalité qui n'est qu'implicite dans l'Ecriture.

La création n'est abordée que très sommairement dans l'*Institution* ; en revanche, elle fait l'objet d'importants développements dans *les sermons*. Calvin avait le souci de magnifier la richesse et la diversité de la création divine, et sa théologie apparaît moins rigoureusement christocentrique qu'elle ne l'est dans ses œuvres doctrinales. A la différence de Luther, il ne fait pas du Christ la clé de toute l'Ecriture. Bien sûr, tout aboutit au Christ, mais Calvin ne le cherche pas systématiquement dans tous les textes de l'Ancien Testament. *Richard Stauffer estime que les* calvinologues des dernières décennies ont trop souvent procédé à une lecture barthienne du réformateur.

Très éclairantes aussi sont les pages consacrées à la *doctrine de* Dieu et des attributs divins. Elles permettent de comprendre pourquoi, dans sa doctrine eucharistique, Calvin s'est non seulement détourné résolument de la conception catholique, mais a aussi manifesté des réticences à l'égard de la conception luthérienne, redoutant par-dessus tout que Dieu ne soit « enclos » en un espace ou en un objet. Car l'infinité de Dieu y répugne. Et Calvin, si fidèle qu'il fût à l'Ecriture, n'a pas hésité à « démythologiser » certaines expressions trop spatiales de l'Ancien Testament.

Moins convaincants nous ont paru les chapitres où Richard Stauffer traite de la double révélation, la révélation générale offerte à l'intelligence de tous les hommes et la révélation spéciale accessible à la seule foi. Il ne nous semble pas que, sur ce point, les sermons s'écartent le moins du *monde de l'Institution*.

Calvin estimait que Dieu, inaccessible dans son essence, ne se révèle aux hommes qu'en « s'accommodant » à leur infirmité. Par analogie, Calvin, prédicateur, a *certainement eu le souci de* s'accommoder à ses auditeurs. De là, sans doute, le caractère beaucoup moins abrupt, plus adouci, de ses prédications si on les compare à ses œuvres proprement dogmatiques.

ROGER MEHL.

★ *Dieu, la Création et la Providence dans la prédication de Calvin*, de Richard Stauffer, Berne, Francfort et Las Vegas, Edit. Peter Lang, 1978.

PRÊTRE ET CHIFFONNIER

Henri-Antoine Grouès est né à Lyon en 1912. A quatorze ans, il disait : « Je serai marin, ou missionnaire ou brigand. » *En fait, il est entré chez les capucins. La suite est plus connue : Résistance, passeur de nuits à la frontière, un temps député M.R.P. Objecteur de conscience, l'abbé Pierre fait les poubelles, loge d'urgence les sans-abri, fonde le mouvement Emmaüs. Jean XXIII lui disait :* « Venez me chauffer, vous êtes mon charbon ardent. »

En 1954, l'abbé Pierre écrivait à Maurice Lemaire, ministre de la reconstruction et du logement : « Le bébé de la cité des Coquelicots, à Neuilly-Plaisance, mort de froid dans la nuit pendant le discours où vous refusiez des « cités d'urgence », c'est à 14 heures, le jeudi 7 janvier, qu'on va l'enterrer. Ce serait bien si vous veniez parmi nous. » *Le ministre est venu...*

Fonder un ordre religieux ? A son interlocuteur, l'abbé Pierre répond : « Je n'en suis pas capable. Et pourtant cette pensée n'a cessé d'être en moi. » *En revanche, il se réjouit modestement de sauver cent mille arbres par an en épargnant le gaspillage, grâce aux récupérations des vieux papiers par ses amis chiffonniers. Cent mille arbres, mais sans doute beaucoup plus d'hommes sauvés par cet apôtre qui ne s'est pas payé de mots et qui a essuyé beaucoup d'affronts toujours pardonnés.*

★ *L'Abbé Pierre. Emmaüs ou venger l'homme.* Livre-interview par Bernard Chevallier. Editions du Centurion, 282 pages. **F.**

● RECTIFICATIF. — Dans le billet « La Gifle de l'Inquisition » (*le Monde* du 21 juin) sur « Les dossiers de l'écran », il fallait lire : « *Giordano Bruno ne se contenta pas de devancer Galilée* » et non Copernic. D'autre part, la date de 1548 correspond à la naissance de Bruno et non à son entrée chez les dominicains.

Prière et poésie

« DIRE DIEU »

Parce que Dieu est en tout cas invisible, insaisissable, sujet mais non subjectif, il faut le *dire*, de *crainte que notre mutisme ne le* laisse se confondre avec l'abîme ou avec le destin, avec le monde ou avec le secret, c'est-à-dire avec tout ce qu'il n'est pas lui-même, qu'il s'agisse de ses caricatures ou de ses absences. Dans *dire*, il y a le coup de force de l'énonciation de la foi, avec son audace et son tremblement. Celui qui *dit*, l'homme, il connaît et confesse, célèbre et dispute, tâtonne et affirme. A la vérité, il ne définit pas, puisque toute définition est un moyen de maîtrise et non d'écoute. Il n'imagine pas davantage, car l'imagination est une richesse aventureuse, *où nous créons des trésors mais* où nous ne répondons pas à une venue. *Dire*, c'est s'avancer entre le concept et la fantaisie sur une route qui est à la fois de connaissance et de reconnaissance.

Le volume *Dire Dieu*, que vient de publier l'Association des écrivains croyants d'expression française, rassemble des textes d'écrivains juifs, chrétiens et musulmans. Quelques-uns sont anciens, mais la plupart sont contemporains. Leur prix me paraît tenir justement dans le ton très personnel de chaque auteur, qui pourtant essaie d'attester Dieu et non pas seulement de nous confier *ses états d'âme*. Les textes en deviennent à la fois intensifs et objectifs. Certes, nous ne saurions tous les habiter de semblable manière. Certains me paraissent séduisants plus que charpentés et d'autres exclamatifs plus que médités. Mais dans l'ensemble, la gerbe des *dire* de Dieu se rassemble autour des deux faces de Celui qui est tout grand et tout proche, vif et *tenace*, *gratuit* et *gratifiant*, *libre* et obéissant, méconnu et révélé, passionné et patient ; celui en lequel nous ne projetons certainement pas notre moi idéal, mais qui nous déconcerte pour nous instruire, Dieu inimaginable par l'homme et proposé à lui.

Tant d'écrivains ont fourni des textes à ce livre qu'il serait fastidieux de les nommer tous et imprudent de n'en sélectionner que quelques-uns. Au hasard des humeurs, citons cependant quelques noms, tous les omis se trouvant heureux de demeurer dans l'ombre de leur dire : Bahya Ibn Paqûda, Balthasar, Barreau, Barth, Chouraqui, Clavel, Clément, Eydoux, Ghâzali, Habachi, Lacroix, Nyunal, Rûmi, Vigée, Wiesel, etc. Leurs *dits* sont regroupés en huit chapitres : « Dieu charité », « Dieu source », « Dieu proche », « Dieu insaisissable », « Dieu en procès », « l'humilité de Dieu », « La *souffrance de Dieu* », « La tendresse de Dieu ».

Entre le judaïsme, le christianisme et l'islam, il est évident qu'il y a eu et qu'il y a concurrence ; un mot qui pourrait avoir aujourd'hui plus de *salubrité* que les convergences par lesquelles *nous* atténuons *nos* différences, dans la crainte qu'une conviction n'oblige une vie à décider. Mais il est tout aussi évident que cette course au côte à côte a comme source, élan et but, un même Dieu unique, dont il est étonnant de constater qu'il porte les mêmes noms, c'est-à-dire des contours semblables pour des fois mêmes dans des communautés concurrentielles. Du moins, des contours qui ne sont pas étrangers les uns aux autres dans leurs accents différents.

Pour indiquer que ce livre est livre de poésie qui astreint à prier, je cite *un seul texte d'Henri Capieu* :

Je te supplie et c'est toi qui plies.
Je suis masqué et c'est toi qui te [caches.
Je suis brisé et c'est toi qu'on [arrache.
Je tente tout, c'est toi qui accomplis

Je suis de pierre et ta douceur me [brisa.
Je suis absent et tu hantes ma nuit
Je suis la plante où ta sève met fruit.
Je suis de chair, la chair que tu as [prise.

ANDRÉ DUMAS.

★ *Dire Dieu*, par des écrivains juifs, chrétiens, musulmans, 190 p., relié, à commander à l'Association des écrivains croyants d'expression française, 150, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. : 955-80-84. 37 francs (vente en librairie : 48 francs).

RELIGION

En conclusion du symposium sur « les jeunes et la foi »

Jean-Paul II invite les évêques européens à collaborer davantage avec les Églises de l'Est

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster, a été élu, le jeudi 21 juin, président du conseil des conférences épiscopales d'Europe, en remplacement de Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille, dont le mandat arrivait à son terme. Cette élection est intervenue à la fin du quatrième symposium épiscopal européen, réuni à Rome pendant trois jours sur le thème : « Les jeunes et la foi ». La veille, Jean-Paul II avait concélébré une messe avec les soixante-dix évêques présents venus de vingt-quatre pays. Faisant clairement allusion à certaines Eglises de l'Est, il avait demandé au conseil d'associer davantage les « absents » à ses activités.

L'élection d'un pape polonais fait redécouvrir peu à peu aux Européens de l'Ouest qu'ils ne représentent que la moitié du continent. Avec une franchise presque brutale, Jean-Paul II l'a dit le 20 juin à leurs évêques : il était très satisfait de se retrouver au milieu d'eux, mais songeait avant tout à *« la présence des absents »*. Des pays comme la Tchécoslovaquie, la Roumanie, ne comptaient pas, en effet, de délégués au symposium. Selon le pape *« il faut que les évêques et les conférences épiscopales de chaque pays et nation d'Europe vivent les intérêts de tous les pays et de toutes les nations de notre continent (...). Il faut élaborer des méthodes spéciales et efficaces pour « rendre intensément présents » ceux qui sont « absents ». Leur absence ne peut être passée sous silence ou justifiée par des lieux communs »*.

Le cardinal Hume admettait, cependant, le lendemain, au cours d'une conférence de presse, qu'il ne voyait pas encore comment on pouvait *« rendre intensément présents les absents »*. Mais le conseil y réfléchira. De même s'interrogera-t-il sur les enseignements du conseil épiscopal latino-américain (CELAM), que le pape a cité en exemple dans son homélie. L'archevêque de Westminster pense que certaines formes de coopération réalisées par cet organisme méritent d'être imitées *« mais sans la même structure, ni la même manière d'agir car l'Europe est moins homogène que l'Amérique latine »*.

Dans sa forme actuelle, le conseil des conférences épiscopales d'Europe est un lieu d'échanges sans pouvoirs. Cela lui donne une certaine liberté. N'ayant pas à prendre de décisions, il peut associer à ses travaux différents invités, comme il l'a fait à Rome : des prêtres, des religieux, des experts, des représentants d'autres Eglises et des jeunes. Ses conclusions témoignent de cette ouverture. *« A aucune époque*, reconnaît-il dans un bref document, *l'Eglise ne s'est autant préoccupée des jeunes et, cependant, nombreux sont les jeunes qui s'éloignent d'elle. »* Les évêques ont admis qu'il fallait accepter les jeunes comme ils sont, les faire participer davantage à la vie de l'Église et agir en sorte qu'ils s'y sentent à l'aise sans renoncer à être eux-mêmes. *« Les jeunes ne sont pas l'avenir de l'Eglise*, estimait le cardinal Hume. *Ils sont une partie importante de l'Eglise d'aujourd'hui. »*

Au-delà du thème traité, on a noté chez ces évêques une certaine simplicité qui montre le chemin parcouru depuis le concile. Mgr Etchegaray a pu parler au pape de sa *« présence fraternelle »*, évoquer son *« pas lent de montagnard »*, souligner qu'il était inscrit à ce symposium *« comme simple participant »*, mais que *« l'humour divin »* en avait décidé autrement... Une même simplicité s'est retrouvée chez son successeur, le cardinal Hume, certainement l'un des membres les plus modernes du Sacré Collège. En le choisissant comme président, les évêques européens ont reconnu ses mérites (c'était un sérieux *papabile* au dernier conclave), mais ils ont fait aussi un geste significatif : l'archevêque de Westminster appartient à l'ordre des bénédictins et c'est l'année prochaine qu'on célébrera le mille cinq centième anniversaire de la naissance de saint Benoît, patron de l'Europe.

ROBERT SOLÉ.

Un débat à l'Association des informateurs religieux

L'opportunité d'un éventuel concile pan-orthodoxe est contestée par une partie des fidèles

Invités par l'Association des informateurs religieux, le 20 juin à Paris, le Père Alexis Kniazeff et M. Constantin Andronikof, respectivement recteur et maître de conférences à l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge de Paris, ont parlé de l'Eglise orthodoxe aujourd'hui, qui réunit plus de cent millions de fidèles, dont 500 000 en France.

Le Père Kniazeff a rappelé les principales différences qui séparent le catholicisme de l'orthodoxie, divisés depuis huit cents ans après mille cent ans d'unité, notamment les dogmes de l'infaillibilité pontificale, promulgué en 1870 par le concile Vatican I, et de l'Immaculée Conception de la Vierge (1), en 1854. D'autres controverses théologiques, telles la « procession » du Saint-Esprit (2) et le mode de consécration de l'eucharistie, semblent, estime le recteur de Saint-Serge, *« en passe d'être définitivement réglées par les théologiens »*.

Après avoir expliqué l'organisation de l'Eglise orthodoxe — un ensemble d'Eglises sœurs, autocéphales, qui élisent leurs évêques et qui sont délimitées par le principe « territorial », un territoire correspondant à un groupe de diocèses présidé par un patriarche (Jérusalem, Antioche, Alexandrie...), par un métropolite (Etats-Unis) ou par un archevêque (Athènes) — le Père Kniazeff a achevé son exposé par une description de l'Institut Saint-Serge, fondé à Paris en 1926.

Depuis sa création, cette école de théologie a formé près d'un millier de théologiens, évêques (plus de 250), prêtres et laïcs répandus dans le monde entier. Son corps enseignant comprend des théologiens laïcs célèbres — selon la meilleure tradition orthodoxe — comme M. Olivier Clément, ainsi que deux femmes. La première vient de recevoir son doctorat en théologie. Ne disposant ni de ressources propres ni de subventions régulières, l'Institut dépend entièrement de la générosité des chrétiens. Il y a quelques mois, il a dû lancer un appel, craignant pour sa survie (3).

Le débat qui a suivi l'exposé a fourni le meilleur exemple des problèmes qui assaillent l'orthodoxie, et notament de ses divisions internes puisque les différents représentants de la diaspora orthodoxe présents ont défendu avec fougue des positions totalement opposées sur les buts, et même l'opportunité du concile pan-orthodoxe actuellement en préparation.

Plaidèrent en sa faveur, le Père Jean Rento, du Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.) à Genève, qui annonça une nouvelle session pré-conciliaire pour l'automne, en soulignant les bienfaits du dialogue préalable entre les Eglises orthodoxes, et le Père Kniazeff, pour qui la solution des questions canoniques à l'ordre du jour du prochain concile aiderait à *« mettre de l'ordre dans l'Eglise orthodoxe, ce qui n'est pas seulement souhaitable mais nécessaire »*.

Les opposants trouvèrent un porte-parole passionné en la personne de M. Andronikof, ancien interprète officiel des présidents de Gaulle, Pompidou et de M. Giscard d'Estaing. Pour lui, les qualificatifs mêmes de « grand » et de « saint » appliqués à ce concile sont « blasphématoires », puisque ce dernier ne pourrait pas, selon lui, se réunir librement, dans la mesure où les hiérarchies orthodoxes dans les pays de l'Est, qui domineront au concile, sont *« purement et simplement nommées par les dirigeants communistes »*. D'autre part, a fait remarquer M. Andronikof, un tel concile n'a pas d'objet, car *« il n'existe aujourd'hui pas d'hérésie à combattre »*.

Pour expliquer le bien-fondé de cette méfiance envers les évêques orthodoxes sous régime communiste, enfin, le Père Troubnikoff, membre de l'Association des informateurs religieux, a cité l'exemple des représentants de l'Eglise orthodoxe roumaine cherchant, lors d'une réunion du C.O.E. à Rhodes, à « acheter » des renseignements sur les émigrés roumains, tandis que M. Germain Ivanoff-Trinadtzaty, journaliste orthodoxe à Lyon et nouvel adhérent à l'Association, rappelait la volte-face opérée par l'Eglise orthodoxe russe face au C.O.E., dicitée par le changement de politique du gouvernement soviétique. *« Le patriarcat de Moscou n'a pas encore fait sa déstalinisation ! »* a lancé M. Trinadtzaty, au terme d'un débat passionné, où la franchise a triomphé des prudences ecclésiastiques habituelles — parfois au détriment de la charité.

ALAIN WOODROW.

(1) Selon le dogme de l'Immaculée Conception, la mère du Christ fut préservée du péché original dès sa conception.

(2) L'Eglise latine a introduit dans le credo de Nicée-Constantinople l'affirmation selon laquelle le Saint-Esprit procède du Père *« et du Fils »* (Filioque), alors que l'Eglise orthodoxe préfère la formule plus ancienne : le Saint-Esprit procède du Père *« par le Fils »*.

(3) Institut Saint-Serge, 93, rue de Crimée, 75019 Paris.

LE PATRIARCHE D'ANTIOCHE EST MORT

Le patriarche grec orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient, Mgr Elie IV Mouawad, est mort le 21 juin, à la suite d'une crise cardiaque. Patriarche depuis 1970, Mgr Elie était la quatrième personnalité de l'Eglise orthodoxe et le chef de file de l'orthodoxie dans les pays arabes (Liban, Syrie, Iran, Irak et Koweït), ainsi que des importantes communautés orthodoxes arabes aux Etats-Unis et en Australie. Il avait environ huit cent mille fidèles sous sa juridiction, et résidait à Damas, en Syrie.

[Né en 1914 à Arsoun, dans le Haut-Metn (Liban), le patriarche Elie Mouawad a fait ses études au couvent Deir-El-Harf (Liban), à Homs et à Damas (Syrie). Après être entré au service du patriarcat d'Antioche comme acolyte (1927-1934), puis comme sous-diacre, il est envoyé en Turquie, à la faculté de théologie de Halki, où il obtient sa licence en 1939. Ordonné prêtre, puis nommé supérieur du séminaire orthodoxe de Balamand (Liban), il est envoyé en 1947 à Rio-de-Janeiro (Brésil). Il est élu métropolite d'Alep en 1950, fonction qu'il occupe jusqu'en 1970, lorsqu'il est élu patriarche d'Antioche (devenant ainsi le cent soixante-cinquième *successeur de saint Pierre*, qui fonda le siège d'Antioche).

Un des artisans du renouveau de l'*Eglise orthodoxe au Proche-Orient*, ce polyglotte, auteur de nombreux ouvrages, dont une anthologie de la poésie grecque moderne, jouissait d'un grand prestige en Syrie, dans les milieux proches du parti Baas. En 1975, il avait pris position très nettement, avec tout son synode, contre la partition du Liban et pour l'instauration d'un régime démocratique et déconfessionnalisé. Solidaire des Arabes dans leur lutte pour l'indépendance, il voulait une Eglise au service de la liberté et de la justice des chrétiens et des musulmans. Il entretenait d'ailleurs de bonnes relations avec ces derniers, et, à l'occasion d'un séjour en Arabie Saoudite, il reçut l'autorisation du roi Kaleb d'y ériger un siège épiscopal orthodoxe : le premier depuis mille trois cents ans. Il fut la seule personnalité chrétienne invitée au sommet islamique de Lahore (Inde) en 1974, où il plaida en faveur du dialogue islamo-chrétien.]

DÉFENSE

LA JORDANIE ACHÈTERA TRENTE-SIX MIRAGE F-1 A LA FRANCE

Aux termes d'un accord de principe, qui devra être complété par la signature d'un contrat financier, la France a accepté de livrer à la Jordanie des avions de défense aérienne Mirage F-1 du groupe privé Dassault-Bréguet. Le royaume de Jordanie deviendra ainsi le dixième client du Mirage F-1 acquis, au total, à ce jour, non compris la commande jordanienne, à cinq cent cinquante-quatre exemplaires.

En visite privée en France, le roi Hussein de Jordanie avait visité, le mardi 12 juin, au Bourget, le Salon international de l'aéronautique en compagnie de M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Pendant son séjour à Paris, le roi et la reine de Jordanie avaient été reçus à déjeuner par M. et Mme Valéry Giscard d'Estaing. Hussein de Jordanie avait déclaré, à cette occasion, que son pays était « très intéressé, actuellement, par le Mirage F-1 et, à l'avenir, par les autres générations d'avions du même constructeur », comme le Mirage 2000 et la version biréacteur de combat Super-Mirage 4000.

En donnant la préférence au Mirage F-1 pour une commande de trente-six exemplaires, la Jordanie semble avoir renoncé à acheter des avions américains F-16 General Dynamics qui étaient en compétition pour moderniser sa force aérienne.

Depuis son premier vol, en décembre 1966, le Mirage F-1 a été mis en service en décembre 1973 dans les forces françaises de défense aérienne. Capable de voler à plus de deux fois la vitesse du son, le Mirage F-1 doté d'un réacteur Atar 9K-50 de la SNECMA, a une autonomie de vol de 3 heures et 45 minutes environ, il est armé de deux canons de 30 mm et peut emporter des missiles air-air, des roquettes ou des bombes. Si l'on exclut la France et la Jordanie, cet avion a été vendu, ferme, à l'Espagne (73 exemplaires), au Maroc (50), au Koweït (20), à l'Irak (36), à la Grèce (40), à la République Sud-Africaine (48), à la Libye (38) et à l'Equateur (18).

SCIENCES

LES AMBITIONS NUCLÉAIRES D'ISLAMABAD

Un ingénieur pakistanais travaillant sur l'enrichissement de l'uranium aux Pays-Bas a disparu

Le Pakistan cherche-t-il à se *doter* de la bombe atomique ? Début avril, les Etats-Unis décidaient de réduire graduellement leur assistance à ce pays, après l'acquisition par Islamabad d'équipements permettant de fabriquer des explosifs nucléaires (*le Monde* daté 8-9 avril). Selon des informations publiées, jeudi 21 juin, par la presse néerlandaise, et qui ne semblent pas sans fondement si l'on en juge par les réactions officielles, un ingénieur métallurgiste pakistanais aurait livré à son pays certains secrets du procédé d'enrichissement de l'uranium par ultra-centrifugation que développe, aux Pays-Bas, le consortium Urenco regroupant, outre ce pays, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne.

Le docteur Abdel Kahder Khan, qui était employé depuis 1973 dans un laboratoire de recherches d'Amsterdam travaillant en sous-traitance pour le compte d'Urenco, a, en effet, récemment disparu.

L'affaire fait grand bruit aux Pays-Bas ; jeudi, un porte-parole du gouvernement a indiqué qu'une enquête était en cours. Pour sa part, le ministre de l'économie a déclaré au Parlement que le gouvernement nev oulait pas donner d'informations à ce stade de l'enquête.

Le porte-parole du gouvernement a toutefois déclaré que *« rien n'avait encore été prouvé »*, et en particulier qu'il n'était pas établi que le chercheur pakistanais avait accès à tous les secrets du procédé.

Le procédé d'enrichissement de l'uranium par ultra-centrifugation, mis au point par les trois partenaires d'Urenco à des fins civiles, est facilement adaptable à la production d'uranium très enrichi utilisable pour la fabrication d'armes.

Le gouvernement pakistanais semblait plutôt se tourner vers l'utilisation, officiellement à des fins pacifiques, du plutonium que permet d'obtenir le retraitement des combustibles nucléaires irradiés. Cette voie pour obtenir la bombe est celle qui avait été utilisée par l'Inde pour fabriquer l'engin nucléaire qu'elle avait fait exploser en 1974. Le Pakistan a longtemps espéré — et failli obtenir — que la France lui livre une installation de retraitement ; mais Paris, inquiet des intentions d'Islamabad, a finalement renoncé à honorer le contrat signé.

Le régime du successeur de M. Bhutto — qui a renversé celui-ci et l'a fait exécuter — le général Zia-Ul-Haq, semble donc, pour sa part, plutôt s'intéresser à l'autre méthode de fabrication de la bombe. Les Pakistanais ont, selon plusieurs sources, obtenu ou cherché à obtenir du matériel pouvant servir à l'utra-centrifugation de la part de firmes britanniques ou helvétiques. Et les services de renseignements français ont acquis depuis plusieurs mois la conviction qu'Islamabad avait obtenu du matériel pouvant servir à l'ultra-centrifugation de la part de plusieurs firmes américaines.

Pour son premier vol

LA NAVETTE SPATIALE AMÉRICAINE POURRAIT SE LIMITER A UN « SAUT DE PUCE »

Washington (A.F.P.). — Pour son premier vol, la navette spatiale américaine « Columbia » pourrait, contrairement au plan de vol initial, n'effectuer qu'un saut de puce (vol sub-orbital) dans l'espace.

Une modification aussi radicale du plan de vol initial — quelques minutes contre cinquante-trois heures en orbite — tendrait à prouver que le développement de la navette se heurte à beaucoup plus de difficultés que la NASA ne l'admet généralement.

Selon les spécialistes, la transformation de la mission initiale en vol sub-orbital ne devrait pas diminuer l'intérêt de l'expérience. Mais elle pose de sérieux problèmes aux techniciens qui vont devoir s'interroger sur : la séparation de la navette et de son réservoir d'hydrogène-oxygène ; la chute de ce dernier et les manœuvres de descente et d'atterrissage sur la piste de Cap Kennedy. A l'origine, il était prévu que les deux astronautes de « Columbia », John Young et Robert Crippen, iraient se poser sur la base aérienne californienne d'Edwards.

Skylab pourrait retomber sur la Terre le 12 juillet

Le laboratoire orbital Skylab, qui se rapproche de la Terre, a été manœuvré mercredi 20 juin par les contrôleurs de la NASA. Skylab, de forme grossièrement cylindrique, a maintenant son axe horizontal et perpendiculaire à la direction du mouvement, alors qu'il était précédemment parallèle au mouvement.

Dans cette position, le freinage atmosphérique est plus intense, et cela rapproche la date prévisible de sa chute, qui est maintenant envisagée pour le 12 juillet au lieu du 16.

La NASA espère ainsi garder Skylab sous contrôle jusqu'aux dernières heures précédent la chûte. S'il apparaît alors que Skylab a de bonnes chances de tomber sur une région à peuplement dense, la NASA lui fera reprendre sa position primitive, ce qui prolongerait de quelques heures le séjour en orbite et permettrait de diminuer les risques. Ceux-ci sont de toute façon très faibles : les fragments qui atteindront le sol seront répartis sur une zone d'environ 160 kilomètres de large et 6 400 kilomètres de long. Une bonne part de cette zone sera maritime, mais elle peut couvrir des régions densément peuplées d'Europe occidentale ou d'Asie.

La NASA estime qu'il y a alors une chance sur cinquante qu'un être humain soit blessé par un débris du Skylab. Si la zone de chute ne couvre que des régions moins peuplées, comme les Etats-Unis, le risque est de un sur cinq cents.

Skylab est actuellement à 270 kilomètres d'altitude, et il descend d'environ 100 mètres à chaque révolution, soit 1 600 mètres par jour. Mais la perte d'altitude va progressivement s'accélérer, jusqu'au décrochage et à la plongée finale dans l'atmosphère. Cette perte d'altitude dépend essentiellement de l'activité solaire qui, lorsqu'elle augmente, rend plus dense la haute atmosphère. L'imprévisibilité de cette activité est une des raisons pour laquelle il est pratiquement impossible de calculer l'instant exact de la chute.

● *Le prix Salem de mathématiques* a été décerné pour 1979 à *M. Gilles Pisier*, du centre de mathématiques de l'Ecole polytechnique, pour des travaux sur la géométrie des espaces de Banach et sur les séries de Fourier. Le prix Salem est attribué chaque année à un jeune mathématicien.

Le premier congrès de l'Union bouddhique d'Europe

Une volonté de s'adapter à l'Occident

Fondée à Paris, il y a quatre ans, l'Union bouddhique d'Europe, qui rassemble aujourd'hui tous les bouddhistes de treize pays européens — plus de cent mille Européens de souche en Angleterre, autant sur le continent, ainsi que cinq cent mille réfugiés asiatiques, — vient de réunir à Paris, dans une salle de l'UNESCO, son premier congrès : onze pays y avaient envoyé des délégations. Dans une assistance de dirigeants et de spécialistes on dénombrait une soixantaine de moines en costumes distinctifs de leurs diverses écoles : le bouddhisme n'est pas, en effet, une organisation unique, mais un agrégat de communautés abordant, par des aspects originaux, une même doctrine fondamentale qui recherche l'élimination de la « souffrance » ou de l'insatisfaction.

Ce congrès entendait mettre en valeur une telle diversité dans l'unité et dans la tolérance réciproque. Ouverte par l'ambassadeur de Sri-Lanka, puis dirigée par M. Paul Arnold, président de l'Union, cette rencontre avait pour premier objet de bien distinguer le bouddhisme d'autres mouvements d'Occident ou d'Orient, et particulièrement des « sectes » avec lesquelles il n'a de commun ni l'enseignement, ni l'attitude. Le bouddhisme, a-t-il été souligné, est si proche de la sagesse antique qu'il semble s'identifier avec elle et renouer avec la tradition de Platon et de Pythagore : ainsi nulle antinomie ne le séparerait vraiment du monde occidental.

Mais si l'enseignement actuel a été — ou est — surtout le fait de maîtres venus d'Orient, la volonté s'est manifestée, au cours des travaux, de lui donner une expression et des pratiques conformes au genre de vie occidental ; dans le même temps, il s'agit de passer de l'attitude égocentrique à l'action sociale et charitable prônée par Bouddha. Cette action a pris de l'extension, en Angleterre notamment, où des visiteurs sont admis à assister moralement des délinquants, où des écoles ont été ouvertes et où des infortunés sont secourus. Le congrès a souhaité que ces exemples soient imités dans d'autres pays.

Une journée a, d'autre part, été consacrée aux rapports du bouddhisme avec la médecine orientale et occidentale. La première soigne, non le mal, mais le « terrain » et tend à rétablir l'équilibre du corps et de l'environnement. Certains médecins occidentaux voient dans la méditation bouddhiste un moyen d'aider l'homme moderne à surmonter ses angoisses. Mais de telles pratiques doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux, faute de quoi elles pourraient se révéler dangereuses.

Sous cette réserve, il a été souligné que le bouddhisme peut contribuer à rétablir l'harmonie de la civilisation et remédier *« à la fragmentation sociale et à l'éclatement de l'individu »*.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Ickx chez Ligier
UN CHOIX HABILE

Le constructeur Guy Ligier a annoncé, jeudi 21 juin, à Paris, que le pilote belge Jacky Ickx avait été choisi pour remplacer Patrick Depailler, blessé à la suite d'une chute en Deltaplane, le 4 juin, au Puy-de-Dôme. Ickx fera équipe avec Jacques Laffite dans l'écurie Ligier, de formule 1, jusqu'au rétablissement de Depailler, avec pour mission d'aider Jacques Laffite à remporter le championnat du monde des conducteurs. Compte tenu de l'expérience, de l'habileté et de l'intelligence du pilote belge, il semble que Guy Ligier a fait, à tous égards, un choix habile.

Qui est en fait Jacky Ickx ? On le connaît surtout, et à tort, pour ses quatre succès aux Vingt-Quatre Heures du Mans remportés en 1969, 1975, 1976 et 1977. Beaucoup ont peut-être oublié qu'il a compté, il n'y a pas si longtemps, parmi les plus rapides pilotes de formule 1. C'est à cepoint vrai que Ickx a gagné huit grands prix et qu'à deux reprises ,en 1969 et 1970, il a réussi à devenir vice-champion du monde derrière Jackie Stewart et Jochen Rindt.

Pour l'essentiel, la carrière de Jacky Ickx a été liée à Ferrari chez qui il est entré en 1968 et c'est cette année-là qu'il a enlevé à Rouen-les-Essarts sa première victoire au Grand Prix de France. Victoire assombrie par la mort du Français Jo Schlesser, grand ami et compagnon de course de Guy Ligier. La voiture que Jacky Ickx conduira le 1er juillet à Dijon-Prenois au Grand Prix de France, pour ses débuts chez Ligier, porte d'ailleurs, en souvenir, les initiales de Jo Schlesser : J. S. 11.

Le dernier succès de Jacky Ickx en Grand Prix remonte à 1972, toujours avec Ferrari. Après avoir passé cinq ans chez le constructeur italien, Ickx, comme beaucoup d'autres, a vu ses relations se détériorer et, par la suite, il n'a jamais retrouvé la bonne voiture ou les bonnes conditions pour rester au premier plan, même chez Lotus pour qui il a couru en 1974 et 1975. Son entrée chez Ligier vient à point nommé pour lui permettre, à trente-quatre ans, de montrer de quoi il est encore capable avec une monoplace considérée comme l'une des meilleures du moment, sinon la meilleure.

Il tombe sous le sens que les performances de Jacky Ickx sont attendues avec intérêt et que des comparaisons ne manqueront pas d'être établies avec son nouveau coéquipier Jacques Laffite. Pour le plus grand nombre, le talent d'Ickx est intact et on pense en général qu'il ne lui a manqué, en formule 1, depuis plusieurs années, qu'une bonne voiture pour redevenir proche des meilleurs. Tout juste peut-on penser qu'il lui faudra une période d'adaptation à la Ligier et plus précisément aux voitures à « effet de sol » dont la conduite est assez particulière.

Le rôle de Jacky Ickx sera de tout faire pour se trouver, chaque fois que l'occasion se présentera, devant les Ferrari de Jody Scheckter et de Gilles Villeneuve, rivaux de Jacques Laffite pour la conquête du titre de champion du monde, et de les empêcher ainsi de marquer trop de points. Nul doute qu'à part l'aspect sportif de la mission qui lui a été assignée, aspect tout à fait prioritaire, Jacky Ickx ne serait pas fâché de se rappeler au bon souvenir d'Enzo Ferrari.

FRANÇOIS JANIN.

FOOTBALL

La mairie de Paris ne « soutiendra » qu'une équipe professionnelle dans la capitale la saison prochaine

Il n'y aura probablement plus qu'une équipe professionnelle de football dans la capitale la saison prochaine, pour répondre aux souhaits de MM. Jacques Chirac, maire de Paris, et Alain Juppé, son conseiller, mais ce ne sera pa sParis I, la société d'économie mixte sportive qui avait été projetée entre la mairie, Europe 1, le Paris Football Club (P.F.C.) et le Racing-Club de France. Jeudi 21 juin, la mairie de Paris, après consultation des dirigeants des deux équipes de la capitale, le Paris-Saint-Germain Football Club (P.-S.G.) et le P.F.C., a proposé un « rapprochement » des deux sections professionnelles, qui correspond, en fait, à une absorption : de celle du P.F.C. par le Paris-S.-G.

Réuni en fin de soirée, le comité de gestion du P.-S.G. a décidé à la majorité, de donner son accord de principe à cette formule sous réserve d'un eétude approfondie de la situation financièr edu P.F.C. et de l'attribution d'une subvention municipale suffisante pour « apurer le passif du P.F.C., apporter aux équipes amateurs du P.F.C. l'aide financière prévue par convention et permettre l'amélioration d'une équipe de P.-S.-G. réellement digne de la capitale ». Le conseil d'administration du P.F.C. devait faire connaître sa réponse ce vendredi 22 juin.

Un cadeau empoisonné ?

Le chantage aux subventions municipales mène à tout, y compris à la *constitution d'une seule grande* équipe professionnelle de football qui devra prendre un nouveau départ *avec près de dix millions de* francs de dettes ! Au moment même où le P.S.G. avait réussi à ramener *son passif* à 3 250 000 francs (*le Monde* du 13 juin), le voici donc confronté à un héritage qui lui apporterait une subvention annuelle de cinq millions de francs pendant trois ans, mai aussi, dans l'immédiat, quatre footballeurs professionnels supplémentaires dans un effectif jugé déjà pléthorique, et surtout plus de six millions de francs de dettes contractées par le P.F.C.

En échange de ce « cadeau », peut-être empoisonné, P.S.G. obtient sa *reconnaissance officielle* de seule équipe professionnelle de la capitale et le droit de rester associé *à la ville de Saint-Germain*. Le projet municipal parisien, déjà approuvé par la ville de Saint-Germain, la Fédération française de football et le Groupement du football professionnel, prévoit notamment :

— Le maintien des sections amateurs du P.F.C., qui bénéficieraient d'un concours financier du P.S.G. fixé par convention entre les deux clubs;

— L'approbation de la convention signée récemment entre le P.S.G. et la ville de Saint-Germain ;

— La création d'un conseil de surveillance, présidé par un délégué de la ville de Paris et composé de représentants de la ville de Saint-Germain, du P.S.G. et du P.F.C., qui aurait pour mission d'examiner, au moins tous les deux mois, les comptes des deux clubs, l'utilisation des subventions, et la mise en œuvre de la convention ;

— L'aide financière au football professionnel à une seule équipe, dans la limite d'une enveloppe annuelle de cinq millions de francs, au niveau convenable, pour permettre la consolidation de la situation financière résultant du rapprochement des deux équipes et compenser le transfert de charges prévu par la convention.

Pour des raisons sportives ou financières évidentes, les deux clubs *de la capitale peuvent difficilement* s'opposer à un tel projet, mais c'est sans le moindre enthousiasme qu'ils devront *probablement l'approuver*.

Les décisions de la Ville de Paris pèsent d'autre part sur le recrutement du P.S.G., augmentent sa masse *salariale et compromettent* dangereusement l'effort de redressement financier déjà entrepris. Si elles répondent au seul souci d'efficacité maintes fois exprimé, on comprend mal pourquoi l'aide n'a pas été apportée au seul P.S.G. qui conservait sa place en première division, au risque bien sûr d'entraîner le dépôt de bilan du P.F.C. L'exemple du Red Star de Saint-Ouen, reparti cette année avec de nouvelles structures après la même mésaventure, pouvaient laisser penser que l'avenir des quelque six cents jeunes ou amateurs du club n'aurait pas été pour autant compromis.

Face à la mauvaise volonté manifestée *par* les représentants de la Ville de Paris pour expliquer leur choix, ne peut-on pas penser que le *principal* souci de ces derniers a été en fait d'éviter un dépôt de bilan d'un effet déplorable, compte tenu des aides importantes déjà consenties et de la personnalité de certains dirigeants du P.F.C., politiquement très proches de M. Jacques Chirac ?

GÉRARD ALBOUY.

VOILE

● *Le trimaran à hydrofoils* (plans porteurs) *« Paul Ricard »* d'Eric Tabarly et Marc Pajot conservant une avance d'environ cent cinquante kilomètres sur le *Zriter V* de Michel Malinovsky et Pierre Lenormand, l'intérêt de la Transatlantique en double se porte désormais sur la lutte pour la deuxième place convoitée également par le trimaran *V.S.D.* d'Eugène Riguidel et Gilles Gahinet. Après être revenu à quatre kilomètres de *Kriter V*, jeudi 21 juin à 8 h 35 (G.M.T., *V.S.D.* se trouvait à onze kilomètres de celui-ci, huit heures plus tard. Quitte à rallonger sa route, il semblerait que le *V.S.D.* ait chisi de monter encore plus au nord pour bénéficier plus longtemps que les autres concurents du vent qui devrait progressivement faiblir dans les prochaines heures.

Sur la voie la plus au sud, *Télé 7 Jours* de Michel Birch et Jean-Marie Vidal et *Kriter VI* d'Olivier de rersauson et Gérard Dijkstra ont encore été distancés Dans la nuit du 21 au 22 juin, le *Runaround* de Jean-Bernard Léonardi et Pascal Marty a atteint les Bermudes en vingt et unième position.

Circulation

M. CHRISTIAN GÉRONDEAU ANNONCE DE STRICTS CONTROLES DE VITESSE

Les contrôles de vitesse sur les routes et sur les autoroutes, de jour comme de nuit, vont devenir systématiques, a annoncé jeudi à la presse M. Christian Gérondeau, secrétaire général du comité interministériel de la sécurité routière. Ce dernier a signalé qu'une circulaire avait été adressée à cet effet à chaque préfecture. Ces contrôles pourront être renforcés grâce à des transferts de charges entre la police et la gendarmerie. Quant aux contrôles de vitesse nocturnes, M. Gérondeau a précisé que la « technique du flash » resterait en vigueur, mais qu'elle serait appliquée de préférence à l'arrière du véhicule afin d'éviter l'éblouissement du conducteur.

M. Gérondeau a également déclaré que le réseau routier national serait complètement équipé, c'est-à-dire balisé avec des revêtements et des signalisations appropriés au cours des quatre prochaines années afin d'éliminer complètement les « points noirs » dans ce secteur.

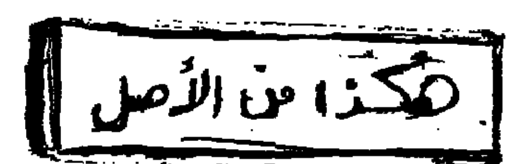
« M. Sécurité routière » a conclu en remarquant qu'un strict respect des règlements sur les limimations de vitesse et les taux d'alcoolémie autorisés pourrait réduire de moitié les accidents graves en France.

D'autre part, selon le dernie bilan publié par le ministère de l'intérieur, l'infraction la plus courante reste l'excès de vitesse puisque, sur 5 millions d'infractions constatées en 1978, on en dénombre 989 000. L'inobservation des signaux (228 000), l'inobservation du stop ou de la priorité (100 000), le franchissement de la ligne jaune continue (82 000) viennent ensuite.

Jeunesse

● *Rencontres franco-allemandes.* — Destinées aux Français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, s'exprimant suffisamment bien en allemand pour réaliser une émission de radio, ces rencontres auront lieu à Cologne, du 27 juin au 6 juillet, et à Munich, du 9 au 20 septembre. Prix : 725 F (voyage compris).

★ Bureau international de liaison et de documentation (BILD), 50, rue Laborde, 75008 Paris, tél. 387-25-50.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 JUN.79 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 23.VI.79 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 22 juin à 0 heure et le samedi 23 juin à 24 heures :

Samedi 23 juin, les nuages seront abondants du Finistère au pas de Calais, et il pleuvra un peu en Bretagne l'après-midi et le soir. Les vents, de secteur ouest, seront modérés et les températures varieront peu par rapport à celles de la veille. Sur les Alpes et le Jura, après quelques ondées orageuses nocturnes et matinales, il fera assez beau.

Sur le reste de la France, où les vents seront faibles, le temps demeurera chaud et ensoleillé, mais la matinée sera localement brumeuse, principalement de l'Aquitaine au Nord-Est.

Le vendredi 22 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,7 millibars, soit 762,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juin ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Ajaccio, 23 et 14 degrés ; Biarritz, 21 et 17 ; Bordeaux, 27 et 16 ; Brest, 18 et 12 ; Caen, 22 et 12 ; Cherbourg, 17 et 10 ; Clermont-Ferrand, 26 et 16 ; Dijon, 28 et 18 ; Grenoble, 25 et 13 ; Lille, 27 et 12 ; Lyon, 26 et 16 ; Marseille, 31 et 18 ; Nancy, 27 et 13 ; Nantes, 27 et 14 ; Nice, 23 et 16 ; Paris-Le Bourget, 27 et 13 ; Pau, 22 et 16 ; Perpignan, 31 et 21 ; Rennes, 23 et 13 ; Strasbourg, 28 et 13 ; Tours, 27 et 16 ; Toulouse, 27 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 14 degrés ; Amsterdam, 25 et 14 ; Athènes, 29 et 21 ; Berlin, 26 et 16 ; Bonn, 28 et 15 ; Bruxelles, 27 et 14 ; Le Caire, 22 (min.) ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 24 et 15 ; Genève, 25 et 11 ; Lisbonne, 23 et 15 ; Londres, 19 et 10 ; Madrid, 35 et 16 ; Moscou, 21 et 11 ; Nairobi, 23 et 11 ; New-York, 25 et 18 ; Palma-de-Majorque, 28 et 12 ; Rome, 25 et 15 ; Stockholm, 24 et 15.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 juin 1979 :

DES DECRETS

● Relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée ;

● Relatif à l'organisation du commandement des forces maritimes.

UN ARRETE

● Relatif à la composition et au fonctionnement de la commission d'évaluation de l'écotoxité des substances chimiques.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 417

HORIZONTALEMENT

I. Souvent joyeuse quand elle est grande ; Se met à travailler dès qu'on commence à rire. — II. Peut se contenter de faire des essais ; Porta. — III. Mot que peut prononcer celui qui n'est pas touché ; Petit morceau de peau. — IV. Petite artère ; De bonnes répliques. — V. Feront bouger. — VI. Pas épaisse ; Rendre comme une écharpe. — VII. Au nom du pair ; Nom qu'on peut donner à une petite retraite ; Note. — VIII. Fut gouvernée par des despotes ; Sont souvent plus raides quand ils sont de service. — IX. Dans le duché de Gueldre ; Pronom ; N'a généralement pas besoin d'être arraché quand il est tendre. — X. Mot souvent associé au menu ; Etait toujours à la recherche d'un homme. — XI. Qui risque donc de se rouiller ; Fait du nouveau ; Se laisse aller. — XII. Point de départ ; Mot qui peut être prononcé par celui qui est assis ; Taquinées avec une plume. — XIII. Qui ne sont donc pas susceptibles d'être encaissés. — XIV. Pas vives. — XV. Cireuse au Portugal ; Evoque une jolie peau ; Utile pour faire un relevé.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I				■											
II		■										■			
III				■		■						■		■	
IV							■	■							■
V		■		■										■	
VI							■		■						
VII				■							■		■		
VIII						■									
IX	■				■		■				■				
X							■								
XI						■					■				
XII			■		■			■	■						■
XIII												■		■	
XIV		■		■	■										
XV							■						■		

VERTICALEMENT

1. Peut nous pendre au nez ; Peut atteindre celui qui est sous le charme. — 2. Vaut de l'or ; Qui évoque donc un serpent. — 3. Perdent leurs feuilles tout au long de l'année ; Mot qu'on peut utiliser quand ce n'est pas vrai. — 4. Est toute excitée quand le soleil brille. — 5. Ne ferait pas de mal à une mouche ; Reste vert. — 6. N'a pas laissé de traces ; Entre la Grèce et la Turquie ; On s'embrasse quand il expire ; On lui doit le moteur à quatre temps. — 7. S'échappe dès qu'on ouvre le bec ; On peut l'avoir sur le bout du doigt ; Doit être arrêté quand on va trop loin. — 8. Ne laisse pas ; Expirer brutalement ; De laine, pour mettre à gauche. — 9. Peut comporter plusieurs séquences ; Peut représenter le patron ; Fit preuve d'attachement. — 10. Manière de dicter. — 11. Mot qui peut évoquer tout ce qui est bon ; Abîmai. — 12. Lettres qui peuvent former un chiffre ; Point répété. — 13. Tranquilles ; Le plus haut point. — 14. Doivent être respectés ; Peuvent se glisser dès qu'on relâche son attention ; Conjonction. — 15. Peut être mise dans un château ; Utile pour celui qui veut faire son fromage ; Très léger.

Solution du problème n° 2 416

Horizontalement

I. Uniovulée. — II. Ornement. — III. Aérole ; Té. — IV. Ro ; Mi ; Dé. — V. Ricaneurs. — VI. Otés ; Ere. — VII. Thulé. — VIII. Eolien ; Mû. — IX. Ubiquité. — X. Sueurs ; No. — XI. Es ; Et ; Etc.

Verticalement

1. Arroseuse. — 2. Noroit ; Obus. — 3. Ire ; Ce ; Lie ; (cf. pipe). — 4. Onomastique. — 5. Vélin ; Heurt. — 6. Ume ; Unis. — 7. Lé ; Duel. — 8. Enterrement. — 9. Eté ; Se ; Oc.

GUY BROUTY.

Concours

● *P.M.I.* — Un concours sur titres est ouvert pour un poste de médecin à temps complet de protection maternelle et infantile à la D.D.A.S.S. du Bas-Rhin.

Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Bas-Rhin, cité administrative, B.P. 1028/F, 67070 Strasbourg Cedex.

LOTO

TIRAGE N° 25
DU 20 JUIN 1979

3 — 8 — 10 — 12 — 25 — 34

NUMERO COMPLEMENTAIRE 48

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	977 762,20 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	53 471,30 F
5 BONS NUMEROS	4 616,20 F
4 BONS NUMEROS	91,00 F
3 BONS NUMEROS	8,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 27 JUIN 1979

VALIDATION JUSQU'AU 26 JUIN 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

PSYCHANALYSE

La mort de l'« Homme aux loups »

Nous apprenons la mort, à Vienne, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de Sergeï Pankijeff, l'homme aux loups, personnage légendaire de l'histoire de la psychanalyse.

« Moi qui suis maintenant un vieil émigré russe, âgé de quatre-vingt-trois ans, et qui fus sous le nom de l'Homme aux loups, un des premiers patients de Freud... » C'est par ces mots que débute la biographie de *l'Homme aux loups*, publiée en 1972 sous le titre *The Wolf-Man and Sigmund Freud*, par Hogarth press. Il y raconte son enfance en Ukraine — il est né sur les rives du Dniepr, à Karkhov, le soir de Noël 1886 selon le calendrier julien alors en usage. — ses études de droit à Saint-Pétersbourg, sa dépression consécutive au suicide de sa sœur Anna, en 1906, dépression qui le conduira d'abord à Munich pour y être soigné par Emile Kraepelin, une des gloires de la psychiatrie allemande, puis à Vienne pour y rencontrer Freud.

Dès leur première entrevue, il est séduit par le maître de Vienne. Il se réjouit tout particulièrement d'être moins traité en patient qu'en jeune collaborateur avec qui le plus expérimenté explore une terre inconnue, l'inconscient.

D'une certaine manière, son analyse avec Freud, qui durera de 1910 à 1914, constituera l'élément essentiel de son existence : c'est elle qui lui permettra de comprendre et d'organiser les éléments de son passé, ainsi que de faire face aux divers suicides qui jalonneront son existence : celui de son père et celui de son épouse, Thérèse, en 1938.

Ruiné par la première guerre mondiale et la révolution soviétique, ce jeune nabab russe va mener à Vienne une vie plus que modeste : entretenu d'abord par Freud, il trouvera finalement un emploi subalterne dans une compagnie d'assurance. Durant ses loisirs, il s'adonne à la peinture et nombreux sont les psychanalystes qui lui achèteront une version picturale du célèbre rêve aux loups qui lui valut son étrange et poétique surnom, et que Freud élucida magistralement dans son *Histoire d'une névrose infantile*.

Jusqu'à sa mort l'Homme aux loups continuera à entretenir des rapports étroits avec le cercle psychanalytique : en 1926, à la suite d'un épisode psychotique, il sera traité par Ruth Marck Brunswick. Il se liera ensuite avec une psychanalyste américaine, Muriel Gardiner, qui l'aidera à traverser les sombres années de l'Anschluss et de la seconde guerre mondiale.

« Sans la psychanalyse, aimait-il à répéter, *je n'aurais jamais pu supporter ce que la vie m'a réservé. »* Il doit, en effet, beaucoup à la psychanalyse, mais cette dernière lui doit infiniment plus : le don d'une existence qui semble n'avoir pas eu d'autre but ni d'autre justification que ceux d'étayer la théorie freudienne. Nul doute que le cinéma, après le théâtre et l'opéra, s'emparera bientôt de cette existence funambulesque, romanesque et pathétique, qui reflète étonnamment les crises, les drames et les angoisses de ce siècle.

ROLAND JACCARD.



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Bulgarie a donné jeudi une réception en l'honneur de M. Andreï Loukanov, vice-premier ministre actuellement en visite à Paris.

Naissances

— M. Gilles DEPAEPE, Mme, née Annick Bourgade, et Alexis, ont la joie d'annoncer la naissance de

Gaëtan,

le 26 mai 1979.
14, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

— Mme Philippe Gignoux,
M. et Mme Hubert Gignoux,
M. et Mme Rémy Gaultier,
Laurent, Sabine, Antoine et Sophie Gaultier,
Mlle Marie-Rose Heimburger,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe GIGNOUX,

leur époux, fils, frère, beau-frère, oncle et neveu, survenu le 17 juin 1979, dans sa trente-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Saint-Jean Le Puy (Loire), le samedi 23 juin 1979, à 15 heures.

— Mme Pierre Landriot,
M. et Mme Gérard Landriot,
Mlle Frédérique Landriot,
M. François Landriot,
M. Georges Hermitte,
M. et Mme Paul Texier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Hermitte et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Philippe et leurs enfants,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, le 20 juin 1979, de

Pierre-Philippe LANDRIOT,

à l'âge de vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse a lieu le survenu accidentellement à Douala vendredi 22 juin, à 16 heures, en l'église de Noisy-le-Roi (Yvelines).

Pas de fleurs, mais des dons peuvent être envoyés à l'A.P.A.J.H., comité des Yvelines (C.C.P. la Source 34 878 20 Z).

Cet avis tient lieu de faire-part.
29, La Gaillarderie,
78590 Noisy-le-Roi.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Boris Salomon, son épouse,
M. et Mme Alain Salomon,
Mlle Karin Salomon,
M. et Mme Yves Salomon,
ses enfants,
Mme Emmy Salomon-Fischer, sa sœur,
Et toute sa famille,
font part du décès de

M. Boris SALOMON,

président
de la Fédération internationale de la fourrure,
président
de la Chambre syndicale des pelletiers,

survenu le 20 juin 1979.

Les obsèques auront lieu le lundi 25 juin 1979, à 15 h. 45, au cimetière du Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet.

16, quai de Béthune, 75004 Paris.

— La Fédération nationale de la fourrure,
Le Comité d'expansion de la fourrure,
ont le regret de faire part du décès de

M. Boris SALOMON,

président
de la Fédération internationale de la fourrure,
président
de la Chambre syndicale des pelletiers français,

survenu le 20 juin 1979, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 25 juin 1979, à 15 h. 45, au cimetière du Montparnasse. Rendez-vous porte principale.

— M. et Mme Bruno TABARIÉ,
M. et Mme Frédéric Tabarié et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Thuau,
ses parents, grands-parents, oncles et tantes,
ont la douleur de faire part du décès de

Cédric,

survenu accidentellemetn à Douala (Cameroun), le 25 mai 1979, à l'âge de dix-huit mois.

Les obsèques ont été célébrées à Versailles, le 11 juin, dans la plus stricte intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

9, avenue de la Tranquillité,
78000 Versailles.

Remerciements

— Sœur Elisabeth,
André Jailliot,
très touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de

Mlle J. JAILLIOT,

libraire à Paris (16e),

leur sœur et tante, remercient bien vivement ses voisins et amis.

— Mme Lamoureux et sa famille, très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Roland LAMOUREUX,

adressent à tous ceux qui se sont associés à leur deuil leurs remerciements émus.

Messes anniversaires

— Les familles Dayan et Bénichou demandent à tous ceux qui ont connu et aimé

Simone DAYAN,

née Bénichou,

d'évoquer son souvenir pour ce seizième anniversaire de sa mort.

— Pour le dixième anniversaire du retour à Dieu de

Jean LACAPE,

une messe sera célébrée en l'église Saint-Séverin (chapelle Mansard), Paris (5e), le lundi 25 juin, à 20 h.

Offices religieux

— Rose, Yves et Philippe Hayat, sa femme et ses fils,
Claude Hayat et Nicole, son frère et sa sœur,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées, expriment ici leur gratitude et font savoir qu'un office religieux à la mémoire de

Gilbert HAYAT,

sera célébré le dimanche 24 juin, à 18 heures, au temple, 24, rue Copernic, Paris (16e).

Soutenances de thèses

— Université de Paris-III, vendredi 29 juin, à 14 heures salle Gréard, M. Marcel Brosseau : « Essai sur les livres de spiritualité et de dévotion populaire en Angleterre de 1680 à 1760 ».

Visites et conférences

SAMEDI 23 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h. 30, place de la *Concorde, grille Tuileries, Mme Pennec* : « Le château de Vaux-le-Vicomte ».

14 h. 30, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, Mme Garnier-Ahlberg : « L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ».

15 h., 9, place des Vosges, Mme Legregeois : « L'hôtel de Chaulnes ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch : « Hôtel de Sully ».

15 h. 30, entrée, hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

21 h. 30, sortie, métro Saint-Paul, Mme Legregeois : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., grille d'entrée : « Le château d'Ecouen » (Approche de l'art).

15 h., rue Saint-Antoine, parvis Saint-Paul - Saint-Louis : « Les restaurations du Marais » (Arcus).

15 h., 107, rue de Rivoli : « Dix ans de donation » (L'Art pour tous).

15 h., 4, place du Palais-Bourbon : « L'hôtel de Lassay » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., centre de la place, Mme Just : « Le Marais » (Mme Hager).

14 h. 45, entrée, avenue de Paris : « Le château de Vincennes » (M. de *La Roche*).

15 h., métro Vaneau : « Couvents et jardins rue de Sèvres » (Paris inconnu).

15 h., 16, rue Cadet « Le musée du Grand-Orient de France » (Tourisme culturel).

15 h., 2, rue de Sévigné : « Hôtels du Marais » (M. Teurnier).

11 h., entrée de l'exposition, Grand Palais : « L'art en France sous le Second Empire » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de la vie » (entrée libre).

20 h. 30, centre culturel de la Rose-Croix AMORC, 199 bis, rue Saint-Martin, M. Jean Herbert : « Le mahatma Gandhi » (Ordre rosicrucien).

DIMANCHE 24 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 40, 23, quai de Conti, Mme Garnier-Ahlberg : « Le collège des Quatre-Nations ».

13 h. 30, place de la Concorde, grille Tuileries, Mme Legregeois : « Le château de Dampierre et le parc du château du Marais ».

15 h., place d'Estienne-d'Orves, Mme Garnier-Ahlberg : « La Trinité et le quartier de la Nouvelle-Athènes ».

15 h., place Monge, Mme Pennec : « Le quartier Mouffetard ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Hôtel de Sully ».

15 h. 30, entrée hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

17 h., façade de Saint-Germain-des-Prés, Mme Puchal : « Abbaye Saint-Germain-des-Prés ».

21 h. 30, sortie métro Saint-Paul, *Mme Pennec : « Le Marais illuminé »* (Caisse nationale des monuments historiques).

10 h., musée du Louvre, hall Denon : « La peinture française au XVIIIe siècle » (L'art pour tous).

15 h. 15, 6, rue Férou : « Hôtels et belles demeures de la rue de Tournon » (Mme Barbier).

15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » *(Mme Camus)*.

15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 23, quai de Conti : « L'Académie française sous la coupole » (M. de La Roche).

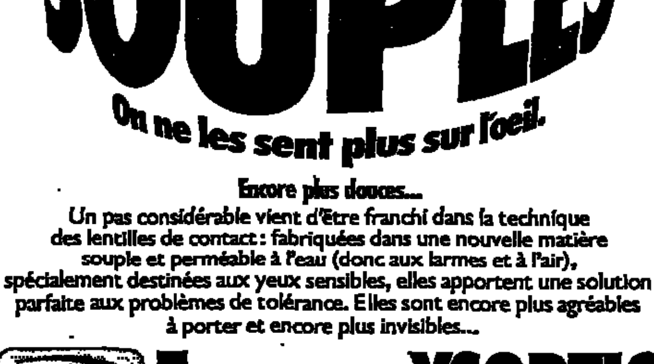
15 h., métro Bac : « Hôtels et couvents de la rue du Bac » (Paris inconnu).

16 h., Pont-Neuf au pied de la *statue équestre d'Henri IV : « Le* grand axe solaire de Paris : du Pont-Neuf à la Concorde » (Le Pèlerin de Paris).

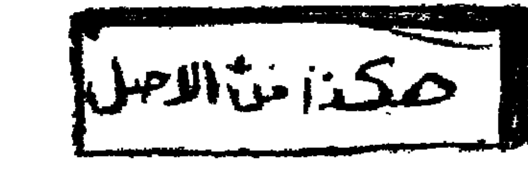
15 h. 15, 34, avenue de Madrid à Neuilly : « La Folie-Saint-James » (Tourisme culturel).

CONFERENCE. — 15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale et la conscience cosmique » (entrée *libre*).

Retournez la bouteille
de SCHWEPPES Lemon.
Ne la renversez pas.







هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

UNE GROSSE BUICK A 55 MILES A L'HEURE

Sur la route américaine

LE capot de la Buick est vraiment grand. On ne voit que lui en roulant dans San-Francisco-les-Collines. Au moment de plonger dans les descentes et au sommet des côtes où brinquebalent les célèbres tramways, le conducteur européen éprouve un instant d'angoisse *devant la masse métallique* qui emplit le pare-brise... Un piéton peut-être ?... Le cœur repart lorsque la rue dévalant vers Market et Embarcadero réapparaît tout entière dans le champ de vision.

La bonne, la meilleure façon de découvrir le Nouveau Monde en général, et la Californie en particulier, reste l'automobile. Mais pas la « petite » *compact*. Il faut prendre le volant d'une américaine, une vraie, histoire d'éprouver la surpuissance yankee. Un peu de tension au premier abord. La clé de contact déclenche *sur l'écran du tableau* de bord les indicateurs lumineux de pression d'eau et d'huile ainsi que l'éclairage et le couinement, pendant dix secondes, de la mention *« attachez votre ceinture »*. Pas de difficulté du côté du frein à main : il fonctionne avec le pied. Deux allures pour l'essuie-glace et beaucoup plus pour le sélecteur automatique de vitesse : de gauche à droite, une position « parking », un point mort, une marche arrière, une marche avant et une ou deux vitesses pour les côtes abruptes. Les constructeurs semblent avoir prévu le pire puisqu'un réflexe malheureux nous ayant fait passer la marche arrière à 60 km/h, tout a disjoncté, boîte et moteur, apparemment sans dommage. *Seul le pied droit travaille sur* les pédales de l'accélérateur et du frein. Les bras doivent demeurer souples et ne pas donner d'à-coups, car l'extrême souplesse de la direction provoque alors des embardées impressionnantes (1).

Un peu crispée, tout de même, la première heure de conduite sur les autoroutes, les *highways*. Il faut apprendre à reconnaître les sorties en fonction des numéros des routes croisées, c'est-à-dire se livrer, tout en roulant, à des consultations répétées de *la carte routière dépliée sur la* banquette.

Un coup d'œil dans le rétroviseur provoque un haut-le-corps. A toucher, le museau monstrueux et rutilant d'un « truck », un camion semi-remorque. Un vrai steamer avec ses pots d'échappement verticaux le long de la cabine du tracteur hérissée d'antennes radio. Fabuleux camions qui transportent un autre camion ou qui transportent une remorque qui transporte une autre remorque ! Convois exceptionnels de tuyaux démesurés ou de maisons à roulettes. Gigantesques autocars d'aluminium des Greyhound Lines ou des Continental Trailways qui filent à 65 ou 70 miles à l'heure.

Un vrai casse-tête, la limitation de vitesse à 55 miles (environ 90 km/h). A cette allure, le pick-up le plus hors d'âge vous dépasse en trombe. De respectables dames aux cheveux mauves se fichent comme d'une guigne des panneaux « 55 ». Foin de l'amende de 10 à 100 dollars ! On cède à la tentation. Modestement : 60, 65 miles. Tout le monde approche cette moyenne hormis les camions, en montée parce qu'ils ralentissent, et en descente parce qu'ils roulent à tombeau ouvert.

Conduire « large »

Curieux ! Nous étions un flot de voitures à *nous diriger de* concert vers Los Angeles. Elles *se sont volatilisées dans le rétro*viseur. Un coup d'œil à droite : un squale noir et blanc de la police se trouve bord à bord avec nous. Pas un geste, pas un froncement de sourcil. Simplement un regard : *« Vous vous trouvez en infraction. J'ai autre chose à faire que vous arrêter, mais je suis là ! »* Forcément, on lève le pied.

Viennent l'habitude et le plaisir de conduire puissamment et lentement. De conduire large. On s'aperçoit que les trucks ne sont pas équipés pour rien d'antennes. Ils disposent de la CB radio, la citizen-band, qui permet aux automobilistes *et* aux camionneurs de discuter entre eux. Cet émetteur-récepteur sur ondes courtes est diffusé à des millions d'*exemplaires* ; la *Général Motors* le propose en option sur ses véhicules. Un véritable code secret est né entre automobilistes : Bear ou Smockey désigne un policier ; Pregnant Roller Skate, une Volkswagen ; Thermos Bottle, un camion-citerne, et *eye in the sky*, l'hélicoptère de la police. Alors autant se placer derrière un semi-remorque véloce. Sur le *canal 19*, *ses* copains lui signalent les « smockeys » (2). L'aiguille du compteur grimpe jusqu'à 70 miles. Mieux vaut tout de même surveiller le rétroviseur.

L'utilisation d'une automobile présente aussi l'avantage de faire sentir le caractère formidablement visuel des Etats-Unis. C'est un pays « au premier degré » qui envahit le pare-brise. Le voyageur éprouve sans arrêt l'impression de participer à un film déjà vu. San-Francisco et ses montagnes russes, c'est *Bullitt* à cent à l'heure. Les camions énormes, c'est *Duel*, film oppressant qui raconte la poursuite d'une voiture par un truck. Les clairières de la vallée du Yosémite, où paissent les biches dans un décor grandiose de granit et de cascades rugissantes, c'est *Bambi* de Walt Disney. Avec Calico, petit village fantôme de mineurs d'argent, fondé en *1881* dans *le* désert de Mojave et mort en 1907, *voici un de ces innombrables* westerns où les revolvers claquent entre le saloon et le bureau du shérif. Quand on voit à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et n'importe où des hommes et des femmes se livrer avec délectation aux souffrances du jogging, du vélo ou du patin à roulettes, comment ne pas entendre Woody Allen, le New-Yorkais, constater, dans *Annie Hall*, que les Californiens affichent vraiment une épouvantable bonne santé...

Constatation rabâchée, mais vraie : que c'est vaste, l'Amérique ! Habitué à l'échelle européenne, le visiteur devra découvrir progressivement combien sont grands les grands espaces. Le parc du Yellowstone est à peine moins étendu que le Liban. Se rendre en voiture du village de Yosémite jusqu'aux futaies géantes des séquoias situées dans le même parc demande facilement une heure et demie. Le trajet de San-Francisco à Las Vegas représente une journée entière sur l'autoroute...

Et puis, il y a la fabuleuse liberté californienne qui bouscule, elle aussi, habitudes et conventions. Tout est possible. Un peu au nord-ouest de Santa-Barbara, sur la côte du Pacifique, Solvgang est un village typiquement danois de couleur et d'allure, tandis que, à quelques kilomètres, Guadalupe présente les traits d'un pueblo espagnol. Le pire, aussi, se rencontre, mais à une telle échelle qu'il en devient fascinant. Remonter Las Vegas Boulevard, la nuit, équivaut à passer en revue un festival de néon et de mauvais goût : Ceasars Palace, French Lido, *Complete nude*, Complete meals, Girls à la carte... Ça flashe de tous les côtés. *A giorno*. Ce n'est pas grave.

Là-bas, pour la première fois de sa vie, le Français ne vit plus pour manger et se libère de la tyrannie de la table. On se met à table quand on a faim. Au hasard des hamburgers et des sauces tomate, l'estomac impose *sa loi au palais. Une seule boisson* semble vraiment devoir être évitée : les liquides au gingembre avec ou sans bulles.

Foin de la langue de Shakespeare ! Le purisme linguistique n'a pas cours. Les Américains se moquent éperdument du vocabulaire et de la syntaxe de leurs interlocuteurs. L'important, c'est de se faire comprendre. Comment pourrait-il en être autrement lorsque, de toute évidence, ce serveur de restaurant est né en Italie, ce pompiste en Asie et *que ce « cop »*, cet agent de police, affiche sa négritude ? Inutile d'avoir des complexes. Les Japonais, les Espagnols, n'ont-ils pas ici, tout comme les sourds-muets, leurs propres émissions de télévision ?

Large, puissante, photogénique, libre Amérique ! Arrêtez la Buick, la Ford ou la Chrysler dans le désert de Mojave face aux plissements violets de Maccullough Range qui barre l'horizon. Les cactées sont dorées par *le soleil* couchant, qui suscite encore des *mirages aquatiques. Un lapin* part à droite. Un homme chemine seul dans la plaine. Ça sent bon la lentisque. Le générique ne va pas tarder. *« I am a poor lonesome cow-boy. »*

ALAIN FAUJAS.

(1) Dans un article consacré au rationnement d'essence en *Californie* (*le Monde* du 2 juin), nous avions donné par erreur l'équivalent du gallon anglais, soit 4,5 litres. Le gallon américain, lui, contient 3,78 litres.

(2) L'agence Tourwest publie, chaque année, un journal, *Lumières d'Amérique*, où sont passés en revue les hauts lieux touristiques et les phénomènes socio-culturels. Le numéro de 1978 contient un article sur la CB radio.

La location d'une « belle américaine » de catégorie B (une semaine en kilométrage illimité) coûte environ 505 F. Les *tarifs de la compagnie* TWA pour l'été 1979 fixent le prix de l'aller-retour Paris-Los Angeles à 3 090 F (milieu de semaine, 14-60 jours), 3 935 F (APEX, 14-60 jours), 4 650 F (GIT, 7-21 Jours), 6 590 F (économie), 11 410 F (première classe).

AGENTS DE VOYAGE

America Tours, 19, rue Cépré, 75015 Paris, tél. 567-35-11.
American Express, 11, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 266-09-99.
Camino, 21, rue Alexandre-Charpentier, 75017 Paris, tél. 380-55-58.
Jetam, toutes agences de voyages.
Tour West, 205, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. 260-30-85.
Visit U.S.A. Service, 3, rue Meyerbeer, 75009 Paris, tél. 824-73-22.
Wagons Lits Tourisme, 15, rue Bréguet, 75011 Paris, tél. 355-39-53.
Wingate Travel, 19 bis, rue du Mont-Thabor, 75001 Paris, tél. 260-39-85.
Zenith, 14, rue Thérèse, 75001 Paris, tél. 296-14-09.

UNE AGENCE HORS DES CATALOGUES

Des « fanas » de la haute aventure

ON ne fréquente pas impunément le Tassili du Hoggar, Daniel Popp et Hervé Derain *conservent du voyage de* reconnaissance dont ils reviennent *l'air songeur de ceux qui* se ré-acclimatent avec peine à la grisaille parisienne après les splendeurs minérales du désert. Ce n'est d'ailleurs que la poursuite d'un vieux rêve qui les a poussés, en 1975, à fonder leur agence de voyage, Terres d'aventure, histoire de se faire plaisir en gagnant sa vie.

Hervé, vingt-huit ans, avait rapidement pratiqué l'université buissonnière parce que la liberté s'apprend mieux en Afghanistan ou sur les chemins du Népal en supervisant les groupes de Jeunes sans frontières. Daniel, vingt-neuf ans, musicien de profession, avait découvert sur les *pistes du Mali que le raid à pied* valait largement la composition d'une fugue. Ils se dirent qu'il existait une clientèle pour la randonnée sportive, celle que l'on tente *« pour retrouver ce vieux compagnon oublié qu'est notre corps »*.

« Nous ne voulions pas créer une association mais une agence de voyages vraiment crédible. Nous n'avions ni licence ni local et seulement 10 000 F chacun. Les banquiers nous demandaient des garanties personnelles dont nous ne disposions pas. Nous refusions de faire appel à nos parents ou à nos amis. L'impasse ! C'est alors que nous avons eu un sacré coup de pot... »

Hervé fit appel à un de ses anciens clients, un industriel, Jean-Pierre Stevens, qui leur donna — mais oui ! — 10 000 F à chacun afin qu'ils soient à parité avec lui dans une société au capital de 80 000 F. Le local fut vite trouvé et Jeunes sans frontières accepta de reconnaître à la jeune agence le statut de correspondant en attendant la licence officielle.

« A la fin de l'année 1976, ce n'était pas la joie ! Nous avions englouti 120 000 F. Le nombre de nos clients ne dépassait pas soixante. Au programme, le Kilimandjaro, la Cappadoce, le Niger en pirogue et la Corse. La comptable passait de temps en temps. Nous n'avions pas de secrétaire. Heureusement, nous vivions en communauté. Ça nous a permis de faire bouillir la marmite malgré nos 1 500 F de salaire mensuel. »

1977, le « pépin » : un mort sur le sentier de grande randonnée numéro vingt en Corse. *Une* étape de huit heures avait été transformée en calvaire par une tourmente de grêle et de foudre. Un groupe que la peur et le froid transforment en sauve-qui-peut. Une femme mourra, seule, d'épuisement. La justice dira d'ici à la fin de l'année à qui attribuer la faute incontestable à l'origine du drame : en montagne, on n'abandonne jamais un retardataire.

« Ce fut une épreuve horrible qui dépasse, et de loin, toutes les difficultés de trésorerie. Nous avons été attaqués à la radio par Anne Gaillard et par des associations de consommateurs. Ça nous a obligés à reconsidérer le problème de l'encadrement de nos groupes. Nous avons décidé de travailler exclusivement avec des accompagnateurs irréprochables au point de vue compétence, c'est-à-dire essentiellement des guides de haute montagne. Même s'ils ne sont pas les meilleurs dans le Sahara, les guides restent toujours les plus fiables. » Salaire d'un accompagnateur : 200 F par jour.

Heureusement, les comptes de 1977 mirent du baume au cœur des deux compagnons : huit cent quatre-vingt-dix clients, 2 500 F de salaire mensuel, un bénéfice de 90 000 F, mais, surtout, des stages de ski de fond et de raquettes dans le Queyras, un raid au Népal et un autre en Thaïlande. La courbe ascendante se prolonge en 1978. Mille clients, *3 500 F de salaire*, 30 000 F de bénéfice et de nouveaux *trekkings : une randonnée* saharienne, la découverte du Laddakh, un raid dans les Andes péruviennes.

Ils ont aujourd'hui recommencé à accompagner des groupes. Hervé a fait le Manang, près de l'Annapurna, et la reconnaissance d'une randonnée au Mexique. Daniel a arpenté le Sahara et se prépare à partir pour le Pérou. *Ils* touchent 5 000 francs par mois et *disposent d'une clientèle de fidèles*.

« Nous ne visions aucune clientèle spécifique. Dans notre catalogue, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis la descente du Colorado à 10 000 francs jusqu'au stage de ski de fond pour 800 francs. »

AL. F.

(Lire la suite page 21.)

Ce qui est autorisé, ce qui est interdit

« RIEN A DÉCLARER ? »

A la veille des vacances, nous rappelons ci-après, à l'intention des voyageurs se rendant à l'étranger, la réglementation applicable aux moyens de paiement (francs et devises) et aux marchandises.

● *Allocation forfaitaire (francs et devises).* — Le montant global emporté par voyage ne peut excéder la contre-valeur de 5 000 F (sauf autorisation de la Banque de France). L'argent français peut se présenter soit en billets, soit en chèques de voyage. Les devises étrangères peuvent se présenter sous forme : de billets de banque étrangers ou autres moyens de paiement (chèques de voyage, lettres de crédit) ; de billets de banque étrangers ou de pièces de monnaie étrangère de la contre-valeur maximum de 1 000 F, constituant le reliquat d'un précédent voyage à l'étranger.

● *Exportation d'or, de métaux précieux et d'objets d'art.* — L'or monétaire ne peut être exporté que sur présentation d'une autorisation délivrée par la Banque de France. Les métaux précieux, *les bijoux, les objets d'art*, de collection et d'antiquités sont soumis à une réglementation spéciale d'imposition des plus-values. A ce titre, une taxe de 3 ou 4 % sur leur valeur peut vous être demandée à la sortie de France.

● *Marchandises.* — Les objets emportés par les voyageurs doivent être rapportés en France à l'issue du séjour à l'étranger. Il est nécessaire de prendre toutes précautions avant le départ pour que ces objets soient en situation régulière au regard de la réglementation douanière française. Il est prudent de se munir d'une facture d'achat des objets que l'on emporte, mais il est possible de se procurer auprès du service des douanes une carte de libre circulation sur laquelle figurent toutes les marchandises que l'on désire emporter.

Pour ce qui concerne les Français rentrant en France, la réglementation en vigueur est la suivante (tableau I).

● *Moyens de paiement.* — L'argent français peut être rapporté sans limitation. En revanche, les devises étrangères devront être cédées contre des francs français, soit à la frontière, soit dans un délai d'un mois auprès d'une banque agréée. A titre de tolérance, une dispense de cessions de devises étrangères est accordée à concurrence d'une contre-valeur de 1 000 F. L'importation d'or ou de matière d'or est soumise à une autorisation délivrée par la Banque de France.

A leur retour de voyage, les touristes bénéficient de certaines franchises en ce qui concerne les marchandises : en règle générale, les marchandises contenues dans leurs bagages personnels sont admises sans paiement à la douane lorsque leur valeur ne dépasse pas les limites telles qu'indiquées au tableau II.

Au-delà de ces limites, les marchandises transportées doivent être déclarées. (Les sommes indiquées dans le tableau I ne peuvent être cumulées pour l'achat d'un même objet. Par exemple, un groupe ou une famille de quatre personnes ne peut rapporter un appareil d'une valeur égale à 4 120 F (4 × 1 030 F). L'objet devra être déclaré et les droits et taxes seront acquittées, sans abattement.)

Néanmoins, certaines franchises sont prévues pour certaines marchandises dans les limites suivantes.

TABLEAU N° I

VOYAGEURS AGÉS DE	VOYAGEURS EN PROVENANCE DE LA C.E.E.	VOYAGEURS EN PROVENANCE D'AUTRES PAYS
Quinze ans et plus	1 030 F	230 F
Moins de quinze ans	290 F	115 F

TABLEAU N° II

MARCHANDISES	VOYAGEURS EN PROVENANCE DE LA C.E.E.	VOYAGEURS EN PROVENANCE D'AUTRES PAYS
TABACS (1) :		
cigarettes	300 pièces	200 pièces
ou cigarillos	150 pièces	100 pièces
ou cigares	75 pièces	50 pièces
ou tabac à fumer	400 grammes	250 grammes
BOISSONS ALCOOLISÉES (1) :		
vins de table	4 litres	2 litres
boissons titrant plus de 22°	1,5 litre	1 litre
ou 22° ou moins	3 litres	2 litres
PARFUMS :		
parfums	75 grammes	50 grammes
et eaux de toilette	37,5 centilitres	25 centilitres
CAFÉ :		
café	750 grammes	500 grammes
ou extraits et essences de café	300 grammes	200 grammes
THÉ :		
thé	150 grammes	100 grammes
ou extraits et essences de thé	60 grammes	40 grammes

(1) Seuls les voyageurs âgés de plus de dix-sept ans ont droit à ces quantités.

Dépassement du montant des franchises. — Lorsque la valeur globale de plusieurs objets dépasse, pour une personne, le montant de 1 030 F ou 230 F (290 F et 115 F) pour les jeunes de moins de quinze ans), la franchise est accordée dans la limite de ce montant. La taxation ne porte que sur l'excédent. Lorsque la valeur de plusieurs marchandises dépasse le montant de la franchise individuelle (régime des pays tiers), une taxation forfaitaire est accordée jusqu'à concurrence de 500 F.

Taux de taxation. — Droits de douane 10 % sur la valeur des objets. Taxe sur la valeur ajoutée 20 %, soit 30 % au total sur la valeur taxable forfaitairement.

Exceptions. — Les tabacs sont exclus du bénéfice de la taxation forfaitaire et sont taxables à leurs droits dès qu'ils excèdent les quantités admises en franchise. La taxation forfaitaire n'est pas applicable si le voyageur a demandé que les marchandises soient assujetties aux taxes qui lui sont propres. Le taux de 10 % est réduit en proportion du pourcentage de désarmement tarifaire prévu dans les divers traités et accords conclus avec les pays suivants : Israël, Espagne, Chypre, Autriche, Finlande, Islande, Suède, Suisse, Norvège, Egypte, îles Féroé. Les marchandises doivent correspondre à la réglementation prévue pour l'application des régimes préférentiels consentis en faveur de ces pays.

Golf

STAGES A SAINT-AUBIN

Le golf public de Saint-Aubin (dix-huit trous, 6 200 mètres, par soixante-douze) organise pour la deuxième année consécutive une série de stages qui intéressent aussi bien les débutants que les joueurs classés ou proches du classement.

● Stage d'initiation : *présentation du jeu, du matériel, démonstration, prise de contact avec le mouvement, avec le putting, règles et étiquettes à respecter sur le parcours (prix 150 francs).*

● Stage de perfectionnement et technique de base : *démonstration, exercices spécifiques sur le parcours d'entraînement : putting, sorties de bunkers, approches roulées, approches pitchées, fers longs, bois, fers moyens, étiquettes ; concours (prix 150 francs).*

● Stage de perfectionnement. Parcours : *présentation du jeu, du matériel, démonstration. Exercices spécifiques sur le parcours : putting, sorties de bunkers, approches roulées, approches pitchées, longs fers, bois, coups spéciaux, commentaires sur parcours, règles des compétitions (prix 190 francs).*

● Stage d'entraînement intensif de compétition : *niveau, joueurs classés (ou proche du classement vingt-quatre ; demander l'accord du professeur). Stage de trois jours : 13-14-15 juillet (prix 320 francs).*

★ Golf public de Saint-Aubin, 91190 Saint-Aubin. Tél. : 941-25-19. Accès : autoroute F 18 Pont de Sèvres-Chartres, sortie Saclay à 2 km sur RN 306, direction Rambouillet.

Haute aventure

(Suite de la page 19.)

« Nos clients ne roulent pas forcément sur l'or, mais ils sont très motivés pour l'aventure. » Ainsi Ghislaine, une secrétaire d'une cinquantaine d'années : elle a tenté un printemps, le tour de l'Annapurna ; en août, elle marchait dans l'Atlas marocain ; en décembre, elle était de l'expérience saharienne. Au printemps suivant, elle repartait avec eux pour le désert. La cliente idéale.

Depuis novembre 1978, Terres d'aventure a obtenu sa licence d'agent de voyages. Cette consécration coïncide avec de nouvelles interrogations. Hervé, Daniel et leur secrétaire ne suffisent plus à la tâche. Pour accompagner la demande, il faudrait embaucher du personnel, créer de nouvelles destinations et chercher des capitaux de renfort. Toutes décisions qui supposent la transformation de leur échoppe artisanale, où chacun invente des voyages et les accompagne, en une grosse boite où la spécialisation serait la règle.

« Nous ne voulons devenir ni des salariés sans initiative ni des P.-D.G. sans plaisir. Nous tenons également à maîtriser nos produits depuis la conception jusqu'à la vente, car on ne vend pas un trekking éprouvant comme un banal séjour à la plage. Il faut pouvoir refuser un client qui ne semble pas en bonne condition physique, par exemple. Nous nous interrogeons : qu'est-ce qu'il convient de réussir ? Nos voyages ou notre société ? Notre associé qui dirige une entreprise estime que nous ne pourrons résister à cette croissance. Selon lui, plus nous grandirons, moins nous devrons nous occuper des détails des voyages. Malheureusement, nous, nous aimons bien les détails. »

AL. F.

★ Terres d'aventure : 5, rue Saint-Victor, 75005 Paris. Tél. : 326-50-98.

VOYAGES À FÊTES

PARCE qu'ils croient dur comme fer — et à très juste titre — que la fête, quelle qu'elle soit et où qu'elle se déroule, « est le moment privilégié où se découvre le vrai visage d'un pays », *Catherine Dyckhoff et Patrick Bogacki, deux jeunes professionnels qui ont fait leurs classes chez plusieurs tour-opérateurs, viennent d'ouvrir, à l'enseigne de Continents en fête, une agence « différente », puisque son premier catalogue propose quarante et un circuits qui, tous, sans la moindre exception, ont une fête pour but premier.*

La fête des Jangadas, au Brésil, le Cirio de Nazareh, à Belem, le rodéo superstar de Cheyenne, dans l'Ouest américain, le festival tibétain de Hemis, le moussem de Moulay Abdallah, au Maroc, les rites d'initiation en Casamance, les combats de chameaux de Kusadasi, autant d'exemples pris au hasard d'une brochure qui devrait savoir séduire nombre de voyageurs, de ceux qui ne sauraient se contenter d'un palace, d'une piscine et d'une plage sous les cocotiers. — J.-M. D.-S.

★ Continents en fête : 82, rue Quincampoix, 75003 Paris. Téléphone : 855-08-56. Catalogue sur demande.

Jardinage

« Y a plus de printemps ... »

AUJOURD'HUI *« y a plus d'printemps »*, dit la chanson. Et c'est un peu vrai pour les jardiniers. Non qu'ils formulent sur les conditions météorologiques des remarques pleines de nostalgie. Mais tout change, les techniques évoluent et le printemps, qui voyait la fin des plantations au jardin, se trouve relégué en ce domaine au rang des lieux communs que se transmettent les générations. Car le jardinier peut maintenant, *avec les plantes en conteneur*, garnir ses massifs toute l'année. Bien sûr, la plantation hors de la saison classique et qui fait fi du vieil adage *« A la sainte Catherine, tout bois prend racine »* coûte un peu plus cher. Le plaisir et la passion incitent cependant à franchir le pas, à moins que l'occasion, Fête des pères, anniversaire ou simple cadeau de visite à la résidence secondaire de l'ami, se fasse complice de l'achat.

Il est toujours agréable de pouvoir transformer d'un coup de baguette magique en ce début de l'été, une terrasse ou un coin délaissé du jardin en y plantant quelques arbustes ou vivaces prêts à fleurir. C'était autrefois une gageure aujourd'hui à la portée de tous.

Lancée dans notre pays voici une quinzaine d'années par Jacques Derly, ingénieur et pépiniériste, revenu enthousiaste d'un séjour aux Etats-Unis, la culture des végétaux en conteneur s'est vite développée et considérablement améliorée. D'une part, la gamme des arbustes proposés à la clientèle s'est élargie ainsi que le nombre de points de vente susceptibles de les fournir, d'autre part, la technique de culture s'est perfectionnée avec le concours des chercheurs de l'INRA. Les pépiniéristes les plus dynamiques ont senti l'intérêt d'adjoindre à leurs cultures traditionnelles ce nouveau type de production dans lequel certains se sont spécialisés. Car les végétaux en conteneur ne sont pas de simples plantes vendues en pots. Ils ont été élevés pendant plusieurs mois ou années selon une méthode très particulière utilisant les résultats de recherches sur les besoins alimentaires de chaque espèce et l'apport de solutions nutritives équilibrées. Le but étant d'obtenir à l'intérieur des pots (généralement en plastique noir) la formation d'un chevelu de racines le plus dense possible qui permettra la reprise rapide dès la mise en place au jardin.

Si l'on a pu, voici quelques années, s'inquiéter de la diffusion sous le nom de plantes en conteneur de végétaux cultivés de manière classique et mis en pots quelques jours avant la vente par des « professionnels » peu scrupuleux, il semble bien que cette pratique frauduleuse ait aujourd'hui disparu. Le jardinier peut donc acheter en confiance aussi bien chez son pépiniériste voisin que dans les divers garden-centers, jardineries ou autres centres de jardin qui se sont multipliés autour des grandes villes.

Pendant la convalescence

Pour un résultat parfait, il y a lieu de prendre quelques précautions entre l'achat et la mise en terre. Le transport en plein soleil durant de longues heures sur le toit ou dans le coffre bien clos de la voiture est la première erreur à éviter. Même s'il s'agit d'un conseil de simple bon sens, il n'est pas inutile de le rappeler quand on voit les conditions auxquelles certains soumettent leurs plantes ! Les végétaux ont beau être résistants, il y a des limites qu'ils franchissent mal, et quelques désillusions dans la reprise ultérieure sont parfois le résultat de ces heures de souffrance imposées à un élément de décor qui doit rester vivant.

Au moment de la plantation, une petite astuce favorisera l'enracinement rapide en maintenant une forte humidité autour des racines qui tapissaient la paroi du pot. Elle consiste à garnir le trou de plantation avec quelques centimètres de tourbe bien gorgée d'eau. Cette pratique ne dispense pas pour autant d'effectuer un bon arrosage qu'il faudra assurer le plus régulièrement possible durant quelques semaines. Il est important d'avoir toujours à l'esprit qu'une plante nouvellement mise en place est un peu en convalescence et qu'une période de soins attentifs conditionne en grande partie son avenir. Pour éviter une trop forte évaporation par les chaudes journées de l'été, il est bon de recouvrir le sol autour de l'arbuste d'un léger paillis. Quelques poignées de tourbe constituent une excellente solution.

Les plantes en conteneur poursuivent leur croissance après plantation sans pratiquement marquer d'à-coups de végétation, ce qui est un avantage notable lorsqu'on désire boucher rapidement un vide peu esthétique dans un massif ou garnir quelques mètres carrés d'une terrasse. Les rosiers déjà en fleur se prêtent fort bien à cette utilisation comme de nombreux arbustes de l'été, buddleias, céanothes, clématites, hortensias, spirées, tamaris... La gamme des plantes en conteneur est devenue très large et l'on peut planter un peu tout durant toute l'année.

Et, pour une fois, les jardiniers peuvent affirmer sans la moindre nuance d'ironie : *« Mon bon monsieur, y a plus d'saisons !... »*

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Les petits aussi

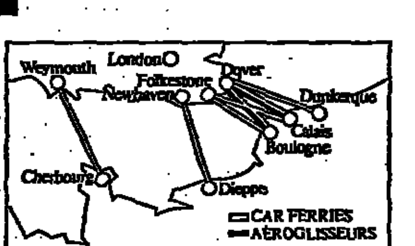
IL y a les grands jardins et les autres, les petits — et même les tout petits. La taille importe peu, et d'un coin de terre serré entre deux pans de murs, d'un arpent qu'une clôture a tôt fait de limiter, on peut aisément tirer des prodiges.

En écrivant « le Grand Livre des petits jardins », John Brookes a d'abord voulu montrer toutes les ressources qu'offrent quelques mètres carrés. Après avoir étudié les problèmes pratiques que pose la création d'un petit jardin — analyse du sol, choix des clôtures, des dallages, etc., — l'auteur passe à la démonstration, en nous montrant quelques dizaines de très beaux exemples. Pour parfaire le propos, photos, croquis et plans qui permettent de mieux s'inspirer.

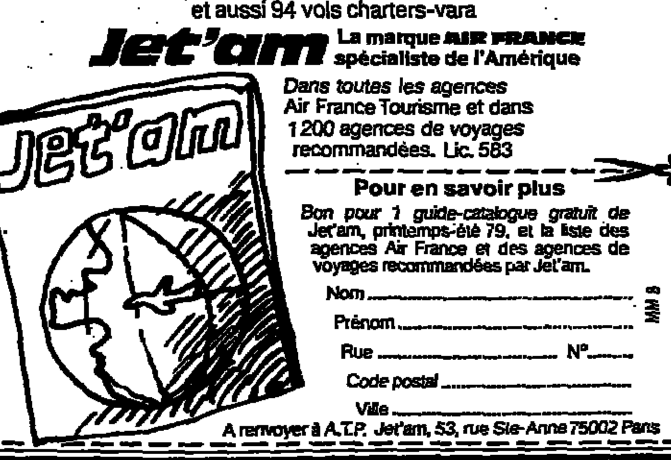
Plantes grimpantes, tapissantes, « classiques » ? Plus de cinq cents espèces figurent dans la sélection. Quelque six cents *illustrations complètent un texte* essentiellement pratique, et si convaincant que le lecteur, une fois refermé le livre, devrait courir, bêche et plantoir en main, vers son lopin. J.-M. D.-S.

★ *Le Grand Livre des petits jardins*, par John Brookes. Delachaux et Niestlé, éditeur. Un volume relié de 256 p., format 21 × 29 cm. Prix : 128 F.









Plaisirs de la table

Deux adresses

CERTAINS confrères auront beau dire, j'ai toujours considéré Francis Garcia comme un excellent cuisinier. Justement parce qu'il n'extravague point, comme tant d'autres que le génie d'un Guérard ou d'un Bocuse conduisent à la copie, que le snobisme et la mode conduisent à la répétition de mélanges imbéciles.

Garcia, donc, assisté de Géraldine, sa femme, vient de reprendre, à Bordeaux, le restaurant *Clavel* (44, rue Charles-Domercq, tél. 92-91-52). Outre deux menus (130 F et 86 F, service compris), je relève à sa carte une cocotte d'artichauts au jambon, un melon au magret séché à la maison, le confit de canard aux deux choux, l'escalope de saumon frais aux poireaux, la « girondine » d'escargots, le pavé de bœuf au vieux bordeaux et un assortiment de desserts « rêve d'enfant ».

La cuisine, dit Garcia, doit être « du cœur », et la cuisine du cœur touche les âmes. Celle du vin, ô Baudelaire ! s'épanouit à sa carte en grandes bouteilles mais aussi, sagement, en châteaux plus accessibles : Larose-Trintaudon, 74 F à 40 F, Camensac, 73 F à 45 F, Meyney, 74 F à 62 F, Rayne-Vigneau, 75 F à 60 F. (Dommage que cette carte des vins, comme tant d'autres, soit truffée de fautes d'orthographe !).

Voilà donc Bordeaux — dont nous fêtions il y a quelques jours, à Paris, au *Fouquet's*, le renouveau touristique et gastronomique — avec une nouvelle bonne maison. Le repas du *Fouquet's* était préparé par l'ami Xyradakis, de la *Tupina* (6, rue de la Porte-Monnaie, tél. : 91-56-37). La *Tupina*, dans son style (paysan), et *Clavel*, dans le sien, voilà les deux bonnes adresses de Bordeaux, à mon goût !

Yves Boussier, Lyonnais d'origine, s'installe chez lui, au *Restaurant Bourrier* (1, place Parmentier à Neuilly, tél. : 624-11-19. Fermé samedi et dimanche).

Petite maison avec une cuisine en partie visible et d'où le chef, ainsi que ses deux adjoints capables font eux-mêmes le service des assiettes aux quelques tables. Original et intelligent, car cela crée un lien entre le préparateur et le dégustateur. De même, il me plaît que Bourrier ait choisi trois sortes d'assiettes (de Limoges) : les premières, à motif fleuri pour les entrées et desserts ; les secondes, blanches pour les poissons (et un peu plus épaisses) ; les dernières, plus épaisses encore, à liséré, pour les viandes. Il m'enchante aussi qu'il cuise lui-même son pain et qu'il ait seulement deux menus à 120 F et 140 F. Avec possibilité de mélanger les plats (quatre plats au premier et cinq en second faisant toute la différence).

Ainsi, tenez, je me suis régalé de la terrine d'anguille Paulette Castaing (Bourrier se souvient d'avoir travaillé au *Beau Rivage* de Condrieu), d'escalopines de veau (du veau des *Boucheries Nivernaises*, bien élevé !) aux fèves fraîches et aux poivrons rouges, d'un saint-marcellin à point et d'un sabayon de fraises pour 120 F, tandis que mon compagnon de table choisissait une excellente salade de haricots verts et tomates, le saumon frais à l'oseille, une estouffade d'agneau, le fromage et la mousse au café (140 F.) Une carafe de saint-joseph à 32 F le pot pour nous deux : nous avions admirablement mangé, avec café et petits fours maison, pour nos 150 F.

Evidemment, ce n'est pas donné. Mais, au prix des gargotes gastronomiques, le rapport qualité-prix est ici incontestable. Même pour la carte des vins, où j'ai découvert l'admirable — et peu connu — viognier de Condrieu de Guigal 1977, à 80 F.

LA REYNIÈRE.

● *A Genève*, le vieux *Béarn* (4, quai de la Poste. Tél. 29-82-70) vient d'être repris par le jeune J.-P. Goddard qui a fait ses preuves au restaurant de l'aéroport. Réouverture prévue pour septembre.

Hippisme

LE K.-O. NÉGLIGÉ

VOICI le temps des chroniques quintessentes. Il s'agit, pendant les mois d'été — et de lignages congrus, — de réduire les plus longs parcours au plus petit nombre de mots.

A dire vrai, le Grand Steeple s'y prête. On pourrait le présumer en une formule : le plus grand étant mort, le plus petit a gagné.

Le plus grand, c'était *Moncourt*. Il nous avait éblouis, au début de l'année, notamment dans le prix Murat. Mais, en dernier lieu, dans le prix Millionnaire II, il était tombé. On ne prête jamais assez attention à une première chute. On s'imagine qu'elle n'est qu'accidentelle. On imagine le terrain, qu'on croit avoir été glissant, ou une gêne, provoquée par un concurrent. En fait, souvent, le signe est là que quelque chose ne va plus. Une première chute, c'est comme un premier K.-O. chez un boxeur : le commencement de la fin ; à tout le moins, une sonnette d'alarme qui devrait être assourdissante.

Quel rouage subtil s'était détraqué dans l'immense *Moncourt ?* Le regard ne jaugeait-il plus l'obstacle à sa juste place et à sa vraie valeur ? Quelque muscle avait-il, sans qu'on s'en aperçût, perdu de sa souplesse ? Etait-ce la peur qui, maintenant, freinait l'élan ? En tout cas, dès le premier tiers du parcours, dimanche, le cheval était en difficulté. Lui qu'on avait vu survoler les obstacles, du haut de son 1,80 m, d'enjambées désinvoltes, peinait désormais sur chacun d'eux. Au second tour de piste, il avait 40 mètres de retard sur les chevaux de tête. La sagesse aurait peut-être été d'abandonner. Mais on n'arrête pas, sans raison définitive, dans le Grand Steeple, devant vingt mille spectateurs, un cheval qui est second favori à deux et demi contre un.

La raison définitive, *Moncourt* la trouva au mur en pierre : une fracture d'un postérieur, qui était irrémédiable. Pauvre Maschio qu'on vit courir, en pleurs, pour l'assister au moment du sacrifice : il avait perdu, à la suite d'une chute, le meilleur cheval de sa carrière de jockey, *Romantisme* ; il perdait là le meilleur de sa carrière d'entraîneur.

L'année d'une relève

Pendant ce temps, le petit *Chinco* — qui compense son manque de taille et de moyens athlétiques par un courage à toute épreuve — courait à la victoire.

Il portait, voilà moins de deux mois, la casaque de Mme Maria Félix. Mais celle-ci, qu'on ne voit plus depuis le décès de son mari, Alex Berger, voilà trois ans, a décidé de liquider son écurie. *Chinco* a donc été vendu à son nouveau propriétaire, M. Campanella, par l'intermédiaire d'un tout jeune courtier : Patrick Barbe. D'évidence, ce Patrick Barbe — qui n'en a encore que peu au menton — a l'œil aigu et sûr. La saison dernière, il avait réalisé, pour le compte d'un propriétaire néo-zélandais, l'une des plus heureuses transactions de l'année : l'achat de *Lys River*. Le voici, cette fois, achetant 150 000 francs un cheval qui en gagne 600 000 dans le mois qui suit. On a envie de lui confier son livret de caisse d'épargne...

L'entraîneur de *Chinco*, Jean-Paul Gallorini, n'a, également, dépassé que de peu les vingt-cinq ans. Avec les succès de Chevalier de Fau et de Collet en plat, de Gallorini à Auteuil, de Barbe chez les courtiers, cette année est, décidément, celle d'une relève.

Relève aussi du côté des chevaux. *Teofilo Otoni* gagne la Grande Course de haies des quatre ans en sujet prometteur et, surtout, *Highello* ajoute dans le prix O'Connor — par six longueurs, s'il vous plaît — un troisième succès consécutif à son palmarès de l'année. Elle avait été achetée, pouliche, par feu Henri Levesque. Celui-ci aimait bien, selon une formule qui a souvent fait ses preuves (exemples : *Jamin*, *Roc Wilkes*), injecter, de temps à autre, du sang pur dans son élevage de trotteurs. Il achetait donc, de-ci de-là, quelques pouliches et, en attendant qu'elles eussent l'âge d'entrer au haras, les envoyait à l'entraînement chez son ami Jean Sens.

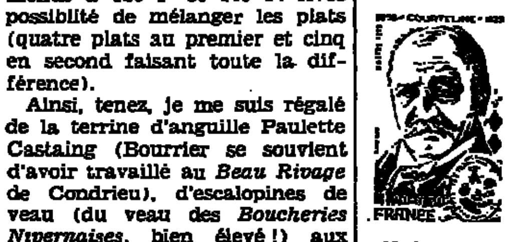
Highello ressortit à cette politique. Elle n'a pas attendu de prendre le chemin du haras pour payer sa place à l'écurie : sa victoire de dimanche a porté ses gains à 500 000 francs. Mais, pour qui était l'ami d'Henri Levesque et de Jean Sens, chacune de ses victoires éveille d'attristants souvenirs. Le programme des courses mentionne maintenant, en face du nom de la pouliche : Mme Henri Levesque et Mme Jean Sens. Hélas, l'année de la relève est aussi celle des disparus.

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1 591

FRANCE : Georges Courteline, 1858-1929.



L'écrivain Georges Courteline (Moinaux) entre dans la philatélie par un timbre à surtaxe qui appartiendra à la série des « personnages célèbres » de 1979. Vers la fin du dix-neuvième siècle, c'est lui qui fut, entre autre, l'auteur du « Train de 8 h. 47 ». Vente générale le 25 juin (28e/79). — Retrait prévu pour le 11 janvier 1980.

1,20 F + 0,30 F, bleu hirondelle, violet et rouge brique.

Format 22 × 36 millimètres. Dessin et gravure de Michel Monvoisin. Tirage : 3 millions d'exemplaires. Impression taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 juin, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire installé à la bibliothèque municipale de Tours. — Oblitération « P. J. ».

— Le 23 juin, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Tours R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour « P. J. ».

FRANCE : encore des « hors programme ».

Le secrétariat d'Etat aux P.T.T., dans son communiqué n° 31, nous annonce un « cadeau » de quatre timbres « hors programme » pour le second semestre de l'année :

Championnats du monde de judo ;
Téléposte ;
Métiers d'art ;
Château de Maisons-Laffitte.

Un point final s'impose. Souhaitons des valeurs clémentes ne dépassant pas le premier échelon de poids d'une lettre simple.

● ISLANDE : *L'exposition philatélique « Frimerki 79 » s'est déroulée, du 7 au 10 juin, à Reykjavik.*

FRANCE : la première partie du programme 1980

Le programme des émissions prévu pour l'année prochaine — comme de coutume depuis trois ans — est scindé en deux ; la première partie que nous annonçons aujourd'hui comporte VINGT-SIX TIMBRES, dont six avec surtaxe. (Quatre de plus que l'an dernier.)

La seconde partie de programme sera connue, très certainement, vers le mois de décembre.

I. — SIX TIMBRES AVEC SURTAXE

● Journée du Timbre : « La lettre à Mélie » d'Avati, débutera une nouvelle série « La lettre dans l'Art », (nous l'attendons avec curiosité).

● Personnages célèbres : Frédéric Mistral (1830-1914) ; Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), et Jean Monnet (1888-1979).

● Série « Croix-Rouge » : deux sculptures de stalles de la cathédrale d'Amiens.

II. — VINGT TIMBRES SANS SURTAXE.

● Série artistique, œuvres de : Hartung, Picart Le Doux, Le Nain, Dürer, Modigliani, Zadkine et Ubac, ce dernier sera le timbre annonce de l'exposition philatélique internationale qui se tiendra à Paris en 1982.

● Série « Europa 1980 » : thème retenu par la conférence européenne des administrations des postes et télécommunications « Personnages célèbres », Saint-Benoît et Aristide Briand.

● Série touristique : cathédrale du Puy (Haute-Loire), Cordes (Tarn) et Montauban (Tarn-et-Garonne).

● Commémoratifs et divers : quarantième anniversaire de l'Appel du 18 juin et dixième anniversaire de la mort du général de Gaulle (en un seul timbre) ; Jeux olympiques de Moscou ; vingt-cinquième anniversaire de l'Eurovision ; Année du patrimoine culturel ; congrès de la F.S.P.F. à Dunkerque : les géants du Nord et métiers d'art.

● Série « Nature » : Papillon « Graelizia Isabellae ».

Qu'il nous soit permis à nouveau d'émettre le vœu que le programme ne dépasse pas, dans son ensemble, le nombre de trente-six timbres dans l'année.

Ainsi, pour être raisonnable, la seconde partie du programme ne devrait pas comporter plus de dix figurines, garanties, ou avec prudence six seulement, vu les incorrigibles « hors programme » débordant toujours le chiffre prévu.

Bureaux temporaires

⊙ 88000 Epinal (devant la caserne du 18e régiment de transmissions), les 29 et 30 juin. — XIVe congrès national des transmissions.

⊙ 59000 Lille (palais des sports Saint-Sauveur, avenue Kennedy), les 23 et 24 juin. — Championnats de France d'haltérophilie.

⊙ 88000 Epinal (gare), les 23 et 24 juin. — Inauguration de la nouvelle gare.

⊙ 75017 Paris (Palais des congrès, porte Maillot), du 25 au 29 juin. — 18e congrès de la Société internationale d'urologie.

Nouvelles brèves

● CANADA : *en juillet, des championnats mondiaux de canoë-kayak, 17 cents.*

● ISLANDE : *« Personnages célèbres islandais », 80 kr., Ingibjorg H. Bjarnason, 1867-1941 et 170 kr., Torfhildur Holm, 1845-1918.*

● *MALI : championnat du monde de judo, Paris 1979, 200 F. Dessin de Charles Bridoux, gravé par Larrivière. Taille-douce, Périgueux.*

● *MALI : journée internationale des musées, 90, 120 et 130 F. Offset, Edila.*

● NOUVELLE-CALEDONIE : *Poissons de mers, 29 et 30 F, quadrichromie en offset, par Cartor, d'après Mariscalchi.*

● POLYNESIE FRANÇAISE : *tableau de Paul Gauguin (1848-1903), « Tu attends une lettre ? », 200 F, hélio polychrome, Delrieu S.A.*

● SUEDE : *carnet touristique 1979 de six timbres de 1,15 kr. « Cornal Göta. » Sujets divers et trois formats différents.*

● TAIWAN : *aérogramme de 7,50 dollars, sur papier de 60 gr/m2.*

ADALBERT VITALYOS.

هكذا من الأصل

Jeux

échecs N° 819

VALORISATION D'UN PION PASSÉ

(Tournoi de la République de Kirghizie, 1979.)

Blancs : V. ANTOSCHINE.
Noirs : E. VASSIOUKOV.
Défense ouest-indienne.
Variante des quatre pions.

1. d4	Cf6	18. Tb1	a5
2. ç4	ç5	19. Dd2 (l)	Db4! (m)
3. d5	d6	20. Dç2 (n)	C×d3
4. Cç3	g6	21. D×d3	Dç3! (o)
5. é4	Fg7	22. D×ç3	d×ç3
6. f4	0-0	23. Tb-ç1 (p)	Ta-é8!
7. Fd3 (a)	é6	24. h3 (q)	Fd7
8. d×é6 (b)	f×é6 (ç)	25. F×d6	T×f1+
9. Cg-é2 (d)	Cç6	26. T×f1	b5!
10. 0-0	Cd4 (é)	27. Tç1 (r)	b4
11. C×d4 (f)	ç×d4	28. Fç7	Fh6
12. Cé2	Db6	29. Tç2	Fç6
13. Rh1 (g)	é5!	30. Rh2 (s)	T×é4!
14. Cg3 (h)	Fg4	31. F×a5 (t)	Ff4
15. Dç2	é×f4! (i)	32. Tf2 (u)	Fé5!
16. F×f4	Cd7! (j)	33. Abandon (v).	
17. b3 (k)	Cç5		

NOTES

a) Ce développement agressif du F-R suivi du saut du C-R en é2 peut donner aux Blancs des perspectives dangereuses.

b) Une autre idée stratégique est 8. *Cg-é2, é×d5 ; 9. é×d5, Fg4!* (meilleur que 9..., Ch5 ; 10. 0-0, f5 et l'initiative des Blancs persiste, Keres-Panno, Los Angeles, 1963) ; 10. 0-0, Cb-d7 (ou 10..., Té8 ; 11. Dç2, F×é2 ; 12. F×é2, Cb-d7 ; 13. Fd2, a6 ; 14. Ta-é1, h6 ; 15. a4 avec avantage aux Blancs, Penrose-Gligoric, Hastings, 1962) ; 11. Dç2 suivi de *Fd2-Ta-é1.*

c) A considérer est aussi 8..., F×é6 ; 9. f5, Fd7 (mieux que 9..., g×f5 ; 10. é×f5, Fd7 ; 11. Cg-é2, Fç6 ; 12. 0-0) 10. Cf3, g×f5! (si 10..., Cç6 ; 11. Fg5, Da5 ; 12. 0-0, *Ta-é8 ; 13. Dd2 et les Blancs ont* une bonne attaque, Lazarev-Zeilandinov, Moscou, 1966) ; 11. é×f5, Té8+ ; 12. Cé2, Fç6 ; 13. 0-0, Cb-d7 avec égalité.

d) g4 semble dangereux pour les deux camps.

é) 10..., a6 est simple et bon.

f) La même variante des quatre pions peut se produire, le C-R blanc étant sur f3 : après 11. Cg5, Dé7 ; 12. Dé1, Fd7 ; 13. Db4, Ch5! ; 14. g4, h6 ; 15. g×h5, les Noirs ont l'avantage (Garcia-Tatai, Bucarest, 1971). Naturellement, si 11. Fé3, Cg4!

g) Une imprécision. Au lieu de ce retrait *mécanique,* il convenait de jouer immédiatement 13. Cg3 pour poursuivre sur 13..., é5 par 14. f5.

h) Maintenant les Noirs n'ont plus à craindre 14. f5, g×f5 ; 15. é×f5, é4!

i) Les Noirs sont entièrement dégagés et obtiennent un beau jeu sur les cases noires.

j) A l'issue de cette première phase, on peut noter un léger avantage aux Noirs.

k) Et non 17. b4, D×b4 ; 18. Tab1, Dç3 ; 19. T×b7?, Cç5.

l) A nouveau une imprécision. 19. h3, chassant le Fg4, semble nécessaire.

m) La D noire s'introduit sans perdre de temps dans le camp ennemi et menace 20..., D×d2; 21. F×d2, C×d3.

n) Reconnaissant son erreur. Si 20. D×b4?, a×b4 avec la double menace 21..., C×d3 et 21..., T×a2.

o) Forçant l'échange des D, ce qui donne au pion ç3 une force décisive. A noter que la D blanche ne peut être défendue dans son propre camp.

p) Et non 23. F×d6, T×f1+ ; 24. T×f1 (C×f1), ç2 et les Noirs gagnent. *Maintenant 23. h3 arriverait* trop tard : 23..., ç2 ; 24. Tb-ç1, Fd1!

q) 24. F×d6 est toujours impossible : 24..., T×f1+ ; 25. T×f1 (si 25. C×f1, T×é4), ç2!

r) Si 27. ç×b5, F×b5 ; 28. Tç1, Fd3 et si 27. Tf2, b×ç4 ; 28. b×ç4, Fa4.

s) Si 30. F×a5, Ff4! ; 31. Cé2, F×é4.

t) Après 31. C×é4, F×é4 les Blancs ne peuvent arrêter le pion ç qu'en donnant la T. Si 31. Té2, *Td4! ; 32. F×a5, Ff4* et si 31. *Rg1,* Té3 ; 32. Rf2, T×g3! ; 33. R×g3, Fé4.

u) Si 32. F×b4, Té3 ; 33. F×ç3, F×g3+ ; 34. Rg1, Fé4 ; 35. Tç1, Té2! et le mat est proche.

v) Il n'y a plus de défense. Si 33. F×b4, Té3 ; si 33. Té2, F×g3+ ; si 33. Fb6, b5 et si 33. Tf3, ç2.

ETUDE

E. PREVOROVSKY

BLANCS (4) : Rç8, Tç3, Fg6 et f8.

NOIRS (5) : Rh8, Pa2, b3, g7, h7.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 818.
R. GRAY.
« Chess Problem », 1944.

(Blancs : Rd5, Th2, Ch5. Noirs : Rg4, Tg8.)

Si 1. Cf6+, Rg3!
1. Tg2+, Rf5! ; 2. Cg3+ (et non 2. T×g8, pat), Rf6! (si 2..., Rg6 ; 3. Cé4+, Rh7 ; 4. Cf6+) ; 3. Cé4+, Rf7 ; 4. Cd6+, Rf8 ; 5. Tf2+, Ré7 (ou 5..., Rg7 ; 6. Cf5+, Rf6 (h7) ; 7. Ch6+ (Th2+) ; 6. Tf7+, Rd8 ; 7. Rç6, Tg7 ; 8. Cb7+ et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

● EVRY REMPORTE LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES. — Le cercle d'Evry a remporté, dimanche 17 juin, la Coupe de France d'échecs par équipes, qui s'est jouée à Paris.
L'équipe gagnante, composée de Abravanel, Trommsdorf, Orlovic et Drouilly, était opposée à l'équipe Etoile-Echecs, composée de Rivas, *Silva, Saladem, Guzman.*

bridge N° 816

SANS AUCUNE INCERTITUDE

Dans cette donne jouée par le champion Georges Catzeflis, il y avait un moyen sûr de réussir le contrat à condition qu'il n'y ait pas de chicane à l'atout dans une main.

Nord : ♠ R 9 5 4 ; ♥ R V 9 ; ♦ A 3 ; ♣ A V 6 4
Ouest : ♠ 10 ; ♥ 5 4 3 ; ♦ 10 9 8 7 5 ; ♣ R 10 9 7
Est : ♠ A D V 8 7 6 3 2 ; ♥ 2 ; ♦ V 2 ; ♣ D 2
Sud : ♠ — ; ♥ A D 10 8 7 6 ; ♦ R D 6 4 ; ♣ 8 5 3

Les enchères ont, sans doute été les suivantes. Est donneur et N.-S. vulnérables.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	—	4 ♠	passe
passe	contre	passe	6 ♥
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le 10 de pique, *comment Catzeflis, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

On peut penser à une ligne de jeu *simple* : couper un carreau avec un atout du mort et essayer de faire deux trèfles. Mais, pour que le valet de trèfle procure une levée, il faut qu'Est (qui est certainement court à trèfle) ait un gros honneur sec ou roi dame secs ou qu'Ouest ait le mariage à trèfle, et, pour chacune de ces trois distributions, il faudra jouer trèfle de façon différente !

Il y a heureusement une solution parfaite si les atouts ne sont pas répartis 4-0 : c'est un mort inversé, *quatre coupes à pique* de la main longue suivies d'un squeeze à carreau-trèfle sur Ouest (si Est a moins de trois trèfles).

Voici comment le déclarant a *joué : après avoir coupé l'entame* à pique, il est monté au mort grâce au 9 de cœur et, les deux adversaires ayant fourni, il a coupé un second pique. Il a repris la main en Nord à l'atout pour couper une troisième fois pique, puis il a joué le 8 de trèfle pour le 9 d'Ouest et le valet du mort (qui aurait assuré le chelem si Ouest avait eu le mariage). Est prit avec la dame de trèfle et il rejoua trèfle afin de détruire cette communication. Mais, après avoir fait l'as *de trèfle, Catzeflis* coupa le quatrième pique du mort avec son dernier atout, puis il retourna en Nord grâce à l'as de carreau, et il tira le dernier atout pour *squeezer Ouest :*

Nord : ♥ R ♦ 3 ♣ 6 4
Ouest : ♦ 10 9 8 ♣ R
Sud : ♦ R D 6 ♣ 5

Sur le roi de cœur et la défausse automatique du 5 de trèfle, Ouest affranchit le 6 de trèfle du mort ou le 6 de carreau de Sud...

LA GRANDE RÉDUCTION

Ce coup a été réussi dans une partie libre par l'Australien Tim Seres, un des grands artistes dans le jeu de la carte.

Nord : ♠ A 4 ; ♥ D 10 7 6 5 ; ♦ 6 4 ; ♣ D 8 6 3
Ouest : ♠ D 10 9 6 ; ♥ A V 4 ; ♦ D 8 5 ; ♣ A R 5
Est : ♠ 8 ; ♥ 9 8 3 ; ♦ A 10 7 3 ; ♣ V 10 7 4 2
Sud : ♠ R V 7 5 3 2 ; ♥ R 2 ; ♦ R V 9 2 ; ♣ 9

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
1 SA	passe	passe	3 ♠
contre	passe	passe	passe

Ouest a attaqué le roi de trèfle et l'as de cœur (Sud fournissant le roi), *puis il a contre-attaqué* le 5 de carreau pour l'as d'Est qui a rejoué le 3 de carreau. *Comment Seres, en Sud, a-t-il gagné* TROIS PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Contrairement aux apparences, le contre de pénalité de « 3 ♠ » par Ouest est un risque inutile quand Sud est un joueur de la force de Seres. C'est sous-estimer l'adversaire, d'autant plus que Est n'a rien promis. Il pouvait fort bien ne pas avoir l'as de carreau et, d'autre part, un valet de pique second en Nord aurait automatiquement condamné Ouest à ne faire qu'un atout.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 96

DÉLECTATION SUR TREIZE TEMPS

Championnat des grands maîtres des Pays-Bas, avril 1979
Blancs : G. BOOM
Noirs : J. VAN DER WAL
Ouverture Raphaël

1. 32-28	20-24	26. 42-37	3-8
2. 34-30	18-23	27. 36-31 (e)	*15-20 ! (f)*
3. 30-25	23×32	28. 44-40 (g)	10-15
4. 37×28	13-18	29. 49-44	5-10!! (h)
5. 41-37	17-21	30. 34-29 (i)	23×45 (j)
6. 37-32 (a)	11-17	31. 27-22	18×36
7. 46-41	18-22 (b)	32. 44-40 (k)	45×34
8. 41-37	7-11	33. 28-23	19×28
9. 40-34	8-13	34. 33×22	17×28
10. 34-30	2-8	35. 26×17	12×21 !! (l)
11. 31-26	13-18	36. 30×19	14×23 !! (m)
12. 37-31	9-13	37. 25×5	*15-20 ! (n)*
13. 31-27	22×31	38. 39×30	20-24 !! (o)
14. 36×27 *(c)*	1-7	39. 30×19	23×14 !! (p)
15. 45-40	4-9	40. 32×23	21-26
16. 50-45	18-22	41. 5×19	13×24 ! (q)
17. 27×18	12×23	Abandon.	
18. 42-37	13-18		
19. 37-31	23-29		
20. 47-41	7-12		
21. 41-36	18-23		
22. 40-34	29×40		
23. 45×34	12-18 (d)		
24. 31-27	9-13		
25. 48-42	8-12		

NOTES

a) Coup de la fourchette (T.J. de Walle - Kloosterman dans *le Monde* du 28 avril 1979, et J. Watoetin - K. Joengevitjius dans *le Monde* du 10 juin 1979), si 6. 31-26 ?? (18-23).

Les applications de ce thème sont bien sûr innombrables, du début jusqu'à la fin de partie, et elles peuvent n'être évidemment que l'une des composantes d'un mécanisme d'une combinaison illustrant plusieurs thèmes.
7. 26×17 (23×41), etc., N+1.

b) 7... (18-23), autre suite classique interdisant, notamment, 8. 40-34 ?? (23-29) 9. 34×23 (17-22) 10. 28×26 (19×46) N+ après ce coup de dame.

c) 14. 26×37 est théoriquement plus fort : par ce repli, les Blancs perdent opportunément des temps *et disposent d'une solide formation* groupée au centre avec la grande diagonale (case 46 à case 28) développée.

d) Livrant sans risque le coup de dame en cinq temps par 24. 34-29 (23×34) 25. 32-27 (21×23) 26. 26-21 (17×37) 27. 38-32 (37×28) 28. 33×2 m (34-40) et les Blancs, avec une dame passive, devraient sacrifier un nouveau pion pour s'opposer au passage à dame. Avec une infériorité numérique de quatre pions et une dame ne présentant aucun danger pour l'ennemi, la situation des Blancs serait alors vraisemblablement compromise.

e) En apparence, le comble du masochisme ; mais 37-31 ou 44-40 n'offraient rien de mieux pour faire front à cet encerclement qui prive désormais les Blancs de toute contre-attaque.

f) Menaçant maintenant de *(10-15)* et du gain par (24-29).

g) Le conducteur des Blancs pense *peut-être que seuls les pessimistes* perdent les combats. Etait-il préférable d'opter pour le pionnage aventureux ? La seule possibilité de pionnage eût été 28. 28-22 ? (17×28) 29. 26×17 g1 (11×22 !) et les Blancs sont mat. En effet si : 1) 30. 34-29 ? (23×34) 31. 32×23 (19×28) [et non (18×29 ??)] 32. 30×19 (14×23) 33. 25×14 (10×19) 34. 39×30 (28×48) N+.
2) 30. 44-40 (10-15) 31. 49-44 (6-11) N+.

g1) 29. 33×22 (11-17 !) 30. 22×11 (6×17) N+ grâce aux estocades imparables (23-28) ou (23-29).

h) Le début d'une délectation sur treize temps ! Depuis le quatorzième temps, où les Blancs ont commis une petite faute stratégique en pionnant en avant par 36×27, les Noirs ont su prendre l'initiative sans retard, puis concevoir une stratégie, un plan d'ensemble d'enveloppement, d'encerclement, puis accentuer sans relâche *la pression sur toute l'étendue du* champ de bataille pour enfin neutraliser l'adversaire qui, après (5-10 !!) au vingt-neuvième temps, se trouve dans une situation de mat... avec seize pions !
(5-10) est l'amorce d'un piège somptueux, inédit (il s'agit là aussi d'une nouveauté), sadique car de très longue portée et élégamment cruel dans son résultat.

i) Les Blancs ont repris espoir : un brillant coup de dame en huit *temps paraît leur donner* une possibilité (ce serait, de toute façon, la seule si elle existait !) de nullé.

j) Pour les Noirs, c'est la libération de leurs pulsions d'agressivité, de cruauté.

k) Revenez-y.

l) Et non (11×22 ?) qui ne conduirait qu'à la nulle probablement. Un exemple particulièrement éloquent de la profondeur de vision des Noirs.

m) Et non (13×24 ?) ; 37. 39×19 *(14×23) ; 38. 25×5,* avantage aux Bancs.

n) Autre raffinement avec cette *mise à profit d'un temps de repos.*

o) Ici, c'est une application du thème du coup du talon.

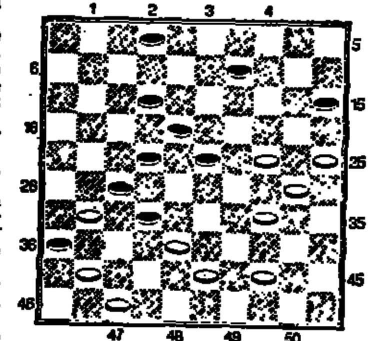
p) La fine fleur d'un spectacle étourdissant, et le summum du sadisme : trois manières de prendre pour les Blancs, mais chacune d'entre elles est perdante ! Ainsi, et outre le coup du texte :
p1) 39. 5×23 (28×19) N+ par supériorité numérique.
p2) 39. 5×19 (13×24) 40. 32×23, etc., N+ par supériorité numérique.

q) La fin de ce feu d'artifice d'anthologie, à découper, à conserver et à savourer à satiété, lentement, à chacun de ses treize temps. Le nombre treize représente-t-il, actuellement, le record en matière de mouvements tactiques réalisés en jouant ? Oui, et quelques grands maîtres ont déjà atteint également ce seuil, dans des positions toujours *très différentes les* unes des autres (entre autres citations : partie Andreiko-Agafonov, championnat de *l'U.R.S.S., 1970).*

SOLUTION DU PROBLEME N° 95
B. DEVAUCHELLE
[Noirs : pions à 11, 17, 19, 20, 21, 23, 25 et 36. — Blancs : pions à 28, 30, 32, 33, 34, 40, 41, 44 et 50] : 40-35 !! (36×47) 32-27 ! (47×49) [la prise majoritaire est prioritaire] 27×7 (23×32) 7-2 (25×34) 2×25 ! (49-38...) 25-43 (38×49) 50-44 (49×40) 35×44 ! +.

PROBLÈME

N. IRGAWSKIJ
1974



Les Blancs jouent et gagnent en sept temps.

● Voici les cinq premiers temps : 47-42 ! (36×47) 42-37 !! [la pointe de cette combinaison acrobatique] (47×49) 37×8 (49×20) 31×4 (2×13) 4×29 !, etc. (solution complète dans la prochaine chronique).

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

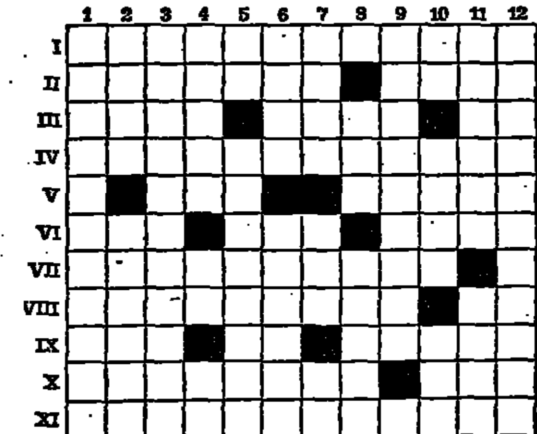
GRILLE N° 46

Horizontalement

I. Se lie. — II. Faire scandale ; Il manque juste de quoi fermer la figure. — III. Vieilli ; Ainsi coté ; Voyelles. — IV. Préparions l'avenir. — V. Tenta ; Papillon. — VI. Va avec le bûcheron ; Plus qu'outre-Rhin ; Encore plus à l'est. — VII. Parole. — VIII. Ainsi que la mère l'a changée ; Possessif. — IX. Feu ; Conjonction ; Méchanceté. — X. Recompté ; Cardinal. — XI. Lumineuses.

Verticalement

1. A boire et à voir. — 2. Etat ; Avant. — 3. Fausses. — 4. Transformées ; De bas en haut : possessif ; Un peu de vous. — 5. Note ; Minoritaire. — 6. Partie de glacier ; Partie de montagnes. — 7. C'est le caviar ou le caviardage ; Oiseau rare ; Voyelles. — 8. Démocratise la montagne ; Doublement de bas en haut. — 9. En route. — 10. Possessif ; Un trio dans le désordre ; Arrivée. — 11. Le sort en est prodigue ; Pari. — 12. Ils ne sont ni tout à fait plats ni tout à fait ondulés.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 45

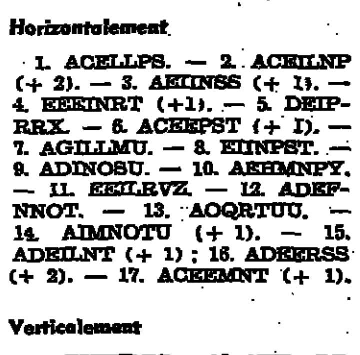
Horizontalement

I. Frustrations. — II. Aérer ; Galbée. — III. Inexorable. — IV. Titane ; Luipe. — V. Serpentes ; Ln. — VI. Drap ; Désirai. — VII. Lecer ; Oint. — VIII. Va ; Arma ; Note. — IX. Exclue ; Un ; Au. — X. Rat ; Enchéris. — XI. Simultanéité.

Verticalement

1. Fait divers. — 2. Renier ; Axai. — 3. Uretral ; Cim. — 4. Sex-appeal. — 5. Trône ; Cruel. — 6. Rendement. — 7. Aga ; Tera ; Ca. — 8. Tables ; Uhn. — 9. Illusionnée. — 10. Obéi ; Rio ; Ri. — 11. Né ; Plantait. — 12. Sélénitteuse.

FRANÇOIS DORLET.



ANA-CROISÉS (*)

N° 46

Horizontalement

1. ACELLPS. — 2. ACEILNP (+ 2). — 3. AEIINSS (+ 1). — 4. EEEINRT (+1). — 5. DEIPRRX. — 6. ACEEPST (+ 1). — 7. AGILLMU. — 8. EIINPST. — 9. ADINOSU. — 10. AEHMNPY. — 11. EEILRVZ. — 12. ADEFNNOT. — 13. AOQRTUU. — 14. AIMNOTU (+ 1). — 15. ADEILNT (+ 1) ; 16. ADEERSS (+ 2). — 17. ACEEMNT (+ 1).

Verticalement

18. CEEEILPS. — 19. AEILMRU (+ 1). — 20. AEEIPSS (+ 2). — 21. ACEEHRT (+ 4). — 22. AEEIINPR (+ 2). — 23. EEILSSS (+ 2). — 24. EOQRTTU. — 25. ACEEGPS. — 26. ADEOSTXY. — 27. DEIOOPRT. — 28. AEHIRTU (+ 1). — 29. EIILNNU. — 30. AEIIMNX.

(*) Jeu déposé.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 45

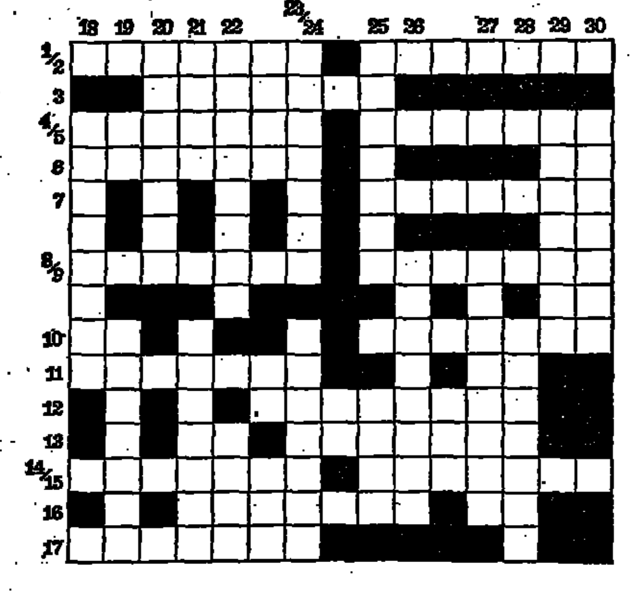
Horizontalement

1. BACTERIE (ACERBITE). — 2. NULLARDES. — 3. SOBRIETE (BETOIRES). — 4. ABSOUDRA (RADOUBAS). — 5. TAOISMES (ATOMISES, MAOISTES, MATOISES, MOISATES, MOSAISTE, TOISAMES). — 6. EPILOBE. — 7. ELEMENTS. — 8. LINACEE (CALINEE). — 9. ULNAIRE (LUNAIRE, LAINEUR). — 10. BISCAYEN. — 11. ASSIERA. — 12. TCHEQUE. — 13. ASCESES (CASSEES).

Verticalement

14. BISCAIEN. — 15. TONIFIA (NOTIFIA). — 16. CABESTAN. — 17. CANCALE. — 18. EXIGUITE. — 19. APTERYX. — 20. INTERROL. — 21. OMBELLES. — 22. GREEMENTS. — 23. GROLLES. — 24. ANTIGELS (GLAISENT). — 25. MECANOS (SEMONCA). — 26. USINERA (ANURIES, URANIES, SAUNIER, SAURIEN). — 27. SUERAIS (RESSUAI, SUAIRES, USERAIS).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Rencontres, festivals, « mostras ».

Pour ses septièmes Rencontres, du 28 juin au 9 juillet, la ville de La Rochelle annonce dans sa section cinéma un programme d'une exceptionnelle qualité. Des « hommages » seront consacrés à Joris Ivens (Pays-Bas), Zsolt Kezdi-Kovacs (Hongrie), Karel Reisz (Grande-Bretagne), Jaime Camino (Espagne), Alain Cavalier (France), Andrzej Wajda (Pologne), Sohrab Sahod-Saless (Iran-R.F.A.). Vingt films inédits seront également présentés de divers pays. Mais les organisateurs de la manifestation intitulée Cinémarge, qui se tenait parallèlement aux Rencontres, ont décidé de cesser leur participation par suite de l'« absence totale de collaboration avec les structures socio-culturelles de la ville ».

La Mostra de Pesaro, sur l'Adriatique, à l'occasion de son quinzième anniversaire, organise un hommage au cinéma américain des années 70 qui se veut « exhaustif ». Biarritz envisage de créer, en septembre, un festival dédié aux cinémas d'Amérique latine, cependant que la ville de Nantes annonce déjà, du 14 au 20 novembre, un Festival des trois continents (Afrique, Asie, Amérique latine).

Enfin, le quinzième Festival international du jeune cinéma aura lieu à Hyères (Var), du 28 août au 4 septembre. Douze films (courts ou longs métrages) seront sélectionnés dans chacune des trois catégories retenues : « Cinéma d'aujourd'hui », « Cinéma différent », « Voir et revoir ». Un Prix du premier roman sera attribué par un jury composé notamment de Suzanne Prou, Régine Déforges et Georges Conchon.

François Truffaut président de la Fédération internationale des ciné-clubs.

François Truffaut vient d'accepter la présidence de la Fédération internationale des ciné-clubs, dont l'assemblée générale s'est ouverte à Paris le 21 juin. C'est la première fois depuis 1963 que cette assemblée, réunie tous les deux ans, se tient en France, invitée par la Fédération française des ciné-clubs (F.F.C.C.). La Fédération internationale, fondée en 1949, n'avait plus de président depuis dix ans.

Un concours de scénarios.

Le Centre national des lettres organise, en coopération avec l'Office de création cinématographique, un concours de scénarios 1979, destinés à la réalisation de films de long métrage. « Ouvrir à l'écrivain un champ nouveau de création et lui faciliter l'accès à l'audiovisuel ; faciliter la collaboration entre auteurs littéraires et auteurs cinématographiques », *sont les deux préoccupations des organisateurs.*

Quatre lauréats au plus seront désignés par un jury de personnalités. Le concours sera clos le 15 septembre.

Inscriptions : Centre national des lettres, 6, rue Dufrénoy, 75116 Paris. Tél. 504-86-00.

Cinéma

Un film reportage

« NEW-YORK SALSA CITY »

Ce film-reportage est la première collaboration entre le réalisateur Léon Gast et le producteur Thierry Masucci. Pour ce dernier, il s'agissait de montrer la richesse du patrimoine musical des Portoricains de New-York ; une tâche qu'il avait déjà entreprise en créant la firme de musique Falla, qui rassemble le plus brillant catalogue de musique « salsa ». Un deuxième film, dû à la même équipe, et consacré précisément au « salsa », a été projeté sur les écrans parisiens (*le Monde* du 8 février).

Our Latin Thing, titre original de *New York Salsa City*, reflète bien ce qui fut la préoccupation des auteurs : utiliser la musique pour *montrer une tranche de vie de ces* Américains de langue espagnole et de culture latine, parqués dans le ghetto de Spanish Harlem. On comprend que Masucci et ses hommes veuillent imposer l'existence culturelle de leur communauté, souvent caricaturée, en tout cas mal comprise. Les scènes de rue alternent avec la musique des Fania All Stars jouée sur la scène du Cheetah Club.

On entend les meilleurs « salseros » : Ray Barretto, Willie Colon, Larry Harlow, Theo Feliciano, déchaînés sous la conduite du plus célèbre d'entre eux, le flûtiste Johnny Pacheco. C'est à lui que le Cheetah, aujourd'hui disparu, doit le fait d'être resté, comme le Birdland à l'époque du bepop, un endroit légendaire, creuset d'une page de l'histoire de la musique américaine. Pacheco y lança la mode du charanga, puis du pachanga, et enfin le salsa, proposant de là une nouvelle façon de danser.

Les Fania All Stars n'ont pas hésité à descendre dans les rues du ghetto, devant les caméras de Léon Gast, laissant s'improviser un *véritable* bal populaire sur la chaussée. Au-delà de *cette* vision idéale et pleine d'énergie de l'unité portoricaine à New-York, le film *révèle aussi le monde* violent des combats de coqs clandestins avec les parieurs hystériques et la brutalité du spectacle : ceux qui ont conçu ce film tiennent à faire accepter leurs différences sans trier ses composantes.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Au Studio Saint-Séverin.

Jazz

A Lyon, du disque à la scène

Pendant trois jours, huit groupes se sont produits au Festival international de Lyon. Huit groupes qui ont pour seul dénominateur commun d'appartenir à la même maison de disques : une petite marque, européenne, devenue très vite importante, qui a de la considération pour les musiciens de jazz — chose rare ! — les enregistre avec soin, les rétribue dignement, et assure leur promotion efficace. Bref, Manfred Eicher et son équipe font bien leur boulot, mais il faut vraiment qu'il s'agisse de jazz pour qu'on s'en étonne.

Cela dit on peut être surpris qu'un festival international, celui d'une grande ville, s'en remette entièrement aux soins d'une seule marque, si généreuse soit-elle, pour sa programmation. Sans protester sottement contre l'exclusivité promotionnelle d'une marque qui organise ailleurs — et c'est bien son droit — ses propres festivals, on doit relever ce principe inédit de politique culturelle comme tout à fait moderne : très libéral, très avancé. Enfin, pour toutes les occasions où le jazz fait la manche, ici il s'est mis du côté du manche, et nous ne sommes même pas sûrs qu'il y ait beaucoup gagné.

Pourquoi ? Parce que certains groupes, connus pour leurs disques récents et tous constitués d'excellents musiciens, bien sûr, ont du mal à trouver en scène leur vraie place. Fraîcheur du soir. Oui, mais c'est aussi comme si on les sortait des vitres du studio pour montrer qu'ils existent ; en chair et en os. Et l'épreuve, technologie oblige, reste à l'avantage de l'enregistrement.

Recherches sonores

Sous le ciel incertain du théâtre antique, John Surman avait pourtant ouvert le festival de belle manière : mais c'était en duo, avec Barre Phillips à la basse, un duo superbe, fait de connivences et de chausse-trapes, un duo tour de musicalité et de recherches sonores. Parfois il était relancé, le plus souvent banalisé ; par la vocaliste Aina Stephenson, mais la cause était entendue : comme pour tous ceux qui ont joué, à plein, le jeu de la scène.

Gary Burton par exemple. Dont on redoute la joliesse et l'habileté. Surprise : avec Bob Moses, Gary Burton joue un jazz des sources, brillant, classique, coloré d'une efficacité empruntée à une autre marque légendaire, Blue Note, dans la façon d'exposer les thèmes, ou dans la reprise en force des fameuses *Fleurs africaines* de Duke Ellington.

Il n'est pas de festival sans solo de batterie. Morceau de bravoure ou signe de reconnaissance, le solo maintient souvent à bout de baguettes l'illusion très idéologique du jazz. Eh bien, par un dernier paradoxe, ou une gentille ironie du sort, dans ce festival qui se promettait de battre les sentiers, Bob Moses et Jack DeJohnette signeront deux solos extraordinaires : la démonstration avec ce quelque chose en plus qui vous fait terriblement croire à sa nécessité. Déniaisant une soirée d'ombres, les *New Directions* de DeJohnette, à vingt mille lieues de leur témoignage enregistré, ont enfin porté la folie là où elle semble soigneusement gommée, si finement qu'on en croit quelquefois la musique « analysée ». Par vagues, avec Eddy Gomez (basse). Par tranquilles fulgurences, avec John Abercrombie (guitare). Et par éclats, somptueux de violence étranglée et de lyrisme, avec le transfuge de l'Art Ensemble, Lester Bowie (trompette). Comme pour dire et redire la vieille rengaine du jazz : que le disque, la répétition, ne sont pas tout, et que, sans l'impitoyable magie de la scène, ils ne sont presque rien.

Tel est le principe à quoi l'association Jazz à Lyon promet de retourner : avec un festival de musiques européennes, du blues, et ses concerts habituels. Pour la mode, dans une ville où l'on joue Planchon aux sons de Garbarek, où le Théâtre Pieds-Nus danse sur Keith Jarrett et Paul Motian, et où l'on mange des spécialités italiennes en écoutant Eberard Weber, elle a fait ce qu'elle a pu.

FRANCIS MARMANDE.

Musique

L'Américain S. D. Blair grand prix de trompette Maurice-André

Maurice André était enchanté à l'issue du concours de trompette qui porte son nom, se réjouissant du « niveau élevé », de la « qualité exceptionnelle » des lauréats qui venaient d'interpréter tour à tour, excellemment accompagnés par l'Ensemble Orchestral de Paris que dirigeait Jean-Pierre Wallez, le Concerto de Haydn et le Concertino de Jolivet.

Il était amusant de constater que ce Concerto de Haydn, charmant et ingénu comme une chanson d'enfant, est en vérité fort malicieux et rempli de traquenards pour faire trébucher les trompettistes. Seul le Yougoslave Arnold Stanko (deuxième grand prix) y a réalisé un parcours sans faute, alors que le lauréat, Stacy Dee Blair laissait échapper une note fugitive... Au contraire, le Concertino, *bien plus chargé et exigeant une gamme de qualités techniques très complète, posait moins de problèmes d'exactitude sonore, et les six finalistes s'en tiraient à leur honneur.*

Mais S.D. Blair n'a pas volé sa récompense ; cet Américain de vingt-quatre ans au visage de faune, casque blond et barbiche, a un souffle inépuisable et fait vivre le son avec une grande plénitude ; sa belle technique s'enrichit toujours de nouvelles nuances et déploie le discours musical avec un naturel qui dénote une parfaite maîtrise.

Arnold Stanko (trente ans, premier prix du concours de Toulon) ne lui est pas inférieur ; peut-être son style est-il plus sévère, moins dionysiaque, mais sa sonorité est très pure, sa technique sans défaut et il a excellemment interprété le Concertino *de Jolivet, divertissement tour à tour âpre, impérieux, dansant et mélancolique, remportant d'ailleurs le prix spécial donné par Mme Jolivet.*

Un autre Américain, James Thompson, moins brillant et un peu moins sûr, mais d'une belle musicalité, a reçu le troisième prix, tandis que le quatrième est allé à un jeune Français de dix-neuf ans, Eric Aubier, qui a témoigné de dons précieux, jouant comme un ange au portail d'une cathédrale, avec une sonorité très personnelle, une grande variété de couleurs et une expression vivante et spontanée ; il a paru cependant encore un peu fragile en face de ses robustes concurrents, au terme d'un concours très exigeant, il est vrai, qui comportait, outre Haydn et Jolivet, des concertos de Telemann, Hummel et Tomasi. — J. L.

Ainsi parla Karajan

Ainsi parla Zarathoustra : *exaltation du surhomme. Ainsi parla Herbert Von Karajan : exaltation du super-orchestre philharmonique de Berlin. Une nouvelle fois ensemble, ils ont fait « la différence » et nous ont laissés écrasés, ou plutôt ivres, de beauté musicale, comme le héros nietszchien, au terme de leur concert de jeudi soir.*

Karajan avait choisi de nous présenter trois de ses jeunes poulains qu'il couvait et dirigeait, comme les musiciens de son orchestre, dans le Triple Concerto *de Beethoven ; l'œuvre n'est pas des plus géniales mais elle est beethovénienne et chevaleresque à souhait, merveilleuse carrière propre à faire caracoler de nouvelles montures. Le maître se chargeait d'infuser un courant irrésistible avec cet orchestre discret, rôdant en mystérieuses ou rougeoyantes couleurs, autour de ces rossignols extasiés chantant à en mourir.*

Il y avait là le pianiste russe Marc Zeltser, un peu en retrait, olympien, base solide du trio au son rude et ferme ; le violoncelliste chinois Yo-Yo Ma, s'arrachant le cœur à chaque phrase, la tête renversée, la bouche ouverte, tandis que ses doigts déclamaient passionnément sur un instrument au son un peu mat, et Anne-Sophie Mutter, la jeune violoniste allemande de seize ans, blonde comme une héroïne de Mahler ou de Visconti, dans sa robe blanche, une rose à la ceinture, l'épaule gauche découverte pour sentir vibrer l'instrument tout contre elle.

Les yeux baissés, elle concentre en elle la musique ; puis le son, d'une grâce et d'une vigueur extrêmes, bondit, prenant appui sur tout son corps, au balancement de l'archet, poussée en avant, tirée en arrière, emportée dans cette ronde prestigieuse qu'attise Karajan, les yeux fermés, les bras légers, rêvant cette musique, plus vigoureux et diaphane que jamais, qui laissera en ses jeunes amis une trace ineffaçable.

Seul à seul avec son orchestre, c'est ensuite le Zarathoustra *de Strauss, brasier de lumière et de passion, avec cette fulgurance initiale, cette explosion atomique visionnaire, illuminant cette montée vers la danse, vers la nuit, vers l'accomplissement panthéiste dans l'univers. La densité, la plénitude de ce chant surhumain, à travers toutes les puissances et les subtilités d'un tel orchestre, sont au-delà des possibilités d'expression d'un autre art que la musique.*

JACQUES LONCHAMPT.

Rock

Van Halen au Pavillon de Paris

A l'originalité, les musiciens de Van Halen ont préféré l'efficacité d'un hard-rock qui montre depuis le début de la décennie des vertus commerciales fort alléchantes, et deux albums leur ont suffi pour s'imposer comme l'un des groupes les plus populaires du genre. La démarche des frères Van Halen est simple : jouer fort et « dur » en systématisant toutes les données, musicales ou visuelles, qui ont fait leurs preuves avec d'autres groupes par le passé. La rythmique est lourde, immobile, pour tisser un fond sonore imperturbable qui crée un climat de tension. Les guitares hurlent sans discontinuer sur des morceaux composés à partir du même moule et dont le principal but est de produire un état d'excitation avancé sur le public, très jeune dans sa majorité.

Van Halen appartient à cette catégorie de groupes qui sont nés avec les années 70 et dont l'importance se limite au phénomène social. Plus que la création, c'est l'effet exercé sur l'auditeur qui assure leur succès. Car, en dépit du nombre considérable de disques vendus, l'existence de Van Halen n'aura pas plus de poids dans l'histoire du rock que celle d'une centaine de groupes similaires qui l'ont précédé ou qui sont prêts à lui succéder. Mais bien sûr lorsque Van Halen donne un concert aux Etats-Unis devant vingt mille kids qui trépignent de joie et se soucient bien moins de l'avenir que du présent, l'histoire du rock est une notion bien dérisoire.

ALAIN WAIS.

★ Le 22 au Pavillon de Paris, à 20 h. ; le 23 à Lille. Discographie chez WEA.

■ Le festival de jazz de Montigny-sur-l'Hallue (Somme), petit village situé à 13 kilomètres au nord-est d'Amiens, aura lieu samedi 23 juin pour la huitième année consécutive. Un chapiteau pouvant contenir mille cinq cents personnes sera érigé sur la pelouse du château. Au programme : le *Lime house Jazz band* (Hollande), Raymond Fonsèque, le Watergate Seven, les Tiny Swingers.

ROLF LIEBERMANN AU QUÉBEC ?

M. Rolf Liebermann, avant l'expiration de son mandat d'administrateur de l'Opéra de Paris, n'aura pas de difficultés à trouver de nouvelles fonctions à l'étranger. Quelques semaines après que diverses personnalités viennoises eurent signé une pétition demandant que Rolf Liebermann soit associé au comité de direction du Festival de Salzbourg, on apprend que l'Opéra du Québec souhaiterait également la collaboration de celui qui a fait de Paris une scène internationale. On penserait à lui pour assurer à l'Opéra du Québec la formation du personnel artistique, mettre au point un répertoire équilibré et organiser des tournées, cela dans la perspective d'une « relance » officiellement annoncée par le ministère québécois des affaires culturelles qui vient de rendre public le nouveau budget accordé de 1 million de dollars attribué à l'Opéra.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

VIOLON. — *Premiers prix :* Bertrand Walter, Agnès Lamacque, Gilles Lefèvre, Patricia Reibaud, Jean Tuffet, Jean-Michel Berette, Christophe Bianco, Denis Clavier, Beata Halska.

Deuxièmes prix : Isabelle Lesage, Marianne Piketty, Bernard Le Monnier, Isabelle Mollet, François Schmitt, Yoshimi Shigemoto, Robin-Frances Davis, Yuri Maruo, Yukari Nakamura, Christophe Guiot, Isabelle Van Ginneken, Hélène Zulke.

TROMBONE. — *Premiers prix :* Abbas Dabir-Danesh, Jean-Luc Sené ; *deuxième prix :* Philippe Renault.

■ Le premier prix du treizième concours international de Montréal, consacré cette année au violon, est revenu au jeune violoniste américain Peter Zazofsky (âgé de vingt-cinq ans).

Danse

MIKHAIL BARYSHNIKOV DIRIGERA L'AMERICAN BALLET THEATRE

Le danseur étoile Mikhail Baryshnikov a été désigné comme prochain directeur artistique de l'American Ballet Theatre. Cette décision, annoncée le mercredi 20 juin, prendra effet le 1er septembre 1980, date à laquelle Lucia Chase et Oliver Smith, codirecteurs de l'American Ballet depuis 1945, ont prévu de se retirer.

Agé de trente et un ans, Mikhail Baryshnikov, qui, après son départ des ballets Kirov de Leningrad en 1974, a déjà fait partie de l'American Ballet Theatre, était devenu, en 1978, le danseur étoile du New York City Ballet. Il ne quittera pas cette compagnie avant que sa nouvelle nomination ne soit effective.

■ Un spectacle de ballets sur des musiques de Stravinsky, Debussy et Ravel sera offert par la municipalité de Biarritz pour célébrer le « Jour du soleil », le 23 juin. La chorégraphie « maritime », imaginée par Ricardo Nunes, sera interprétée par Thérèse Thorenx, Christopher Aponte, Cyril Atanassof, Marie-Laurence Bonnet, Jacques Dombrovsky et le corps de ballet de l'Académie internationale de la danse ; 22 h. 30, plage du Port-Vieux (patronnage Antenne 2, Europe 1).

هكذا من الأصل

Théâtre

« LES TÊTES DE CUIR », de Georg Kaiser

Une compagnie dramatique de Strasbourg, les Drapiers, présente au Centre Pompidou une pièce que l'auteur allemand Georg Kaiser (1878-1945) a écrite en 1928, *les Têtes de cuir*.

C'est une parabole politique sur la résistance à la dictature (la pièce visait Hitler, mais aussi Mussolini : le climat de l'œuvre est à certains égards romain).

Un dictateur, Basile, fait des guerres de conquête. Une part de ses soldats refusent le combat. Chapitré par une femme — la fille du dictateur — le chef des armées, au lieu de punir les mutins, les soutiendra. Il sera poignardé par Basile, qui mourra à son tour.

Les décors et le jeu d'acteurs que propose la troupe de Strasbourg sont si singuliers qu'il est difficile, à travers cet écran bizarre, de sentir ce qu'est l'intention de la pièce.

L'architecture évoque un bunker. On songe au bunker d'Hitler, *mais aussi* au mur de l'Atlantique. Dans ce décor, le « ministre » *mène ouvertement* la vie d'un play-boy homosexuel en vacances, au bord de sa piscine privée.

Il y a une *dématérialisation* du propos. Les événements extérieurs sont vus par les protagonistes par l'entremise d'un poste de télévision portatif qui est peu crédible, non pas parce que la pièce date de 1928, mais parce que la construction de l'œuvre se prête mal à l'audiovisuel.

Le dialogue, volontairement *concis, brusque, cherche à représenter* des idées philosophiques par des réactions de caractère, d'humeur, plutôt que par des *images*.

La musique de René Bastian, qui exprime par l'électronique les élans du pouvoir et ceux de la *révolte*, se *fait* écouter.

Pierre Arbel (le capitaine), Jean-Claude Frissung (le dictateur), Edith de Barsy (sa fille), Jan-Bernard Guillard (un ministre), ont un jeu *très* stylisé, *maniéré, prennent* des temps, détaillent les syllabes, donnent à cette pièce *peut-être simplement* militante une couleur de science-fiction libidineuse où une doublure de Néron tiendrait le rôle de James Bond.

MICHEL COURNOT.

★ *Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 24 juin.*

■ **Le Théâtre du Rocher présentera la comédie d'Alfred Jarry « Ubu roi », dans une mise en scène de César Gattégno, les 30 juin, 3, 6 et 10 juillet, à 21 heures (avenue Marx-Dormoy, 83 La Garde).**

■ **L'Académie française vient de créer un Grand Prix du théâtre d'un montant de 30 000 F, qui sera décerné tous les ans à partir de *1980*. *Ce* prix pourra être attribué à l'auteur d'une ou de plusieurs œuvres dramatiques récentes, sur proposition de la commission du théâtre composée de MM. Edgar Faure, Jean Mistler, André Roussin, Félicien Marceau, Eugène Ionesco, Thierry Maulnier et Jean-Jacques Gautier (leur choix devant être approuvé par l'Académie dans son ensemble).**

JEAN-PAUL ROUSSILLON QUITTE LE CONSERVATOIRE

Le comédien Jean-Paul Roussillon a annoncé, le jeudi 21 juin, *qu'il se démettait de ses fonctions* de professeur au Conservatoire national supérieur d'art dramatique. Sociétaire de la Comédie-Française, où il assure, en plus de son métier d'acteur, de fréquentes mises en scène, Jean-Paul Roussillon avait *déjà annoncé* qu'il ne serait plus très longtemps en mesure de poursuivre son enseignement, pour de simples raisons d'emploi du temps. (Il menait de front ces trois activités depuis 1974.)

C'est le directeur du Conservatoire qui, en raison de ce départ, prépare actuellement les élèves de la classe de Jean-Paul Roussillon aux « Journées du Conservatoire », qui auront lieu à la fin de ce mois.

Le *ministre de la culture* n'a pas encore désigné le successeur de Jean-Paul Roussillon.

FESTIVAL DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN

Le Théâtre du Luxembourg présente à l'Hôtel des finances, 9, place Saint-Sulpice, à Paris-6e, *le Prince travesti*, de Marivaux, dans une mise en scène de Cécile Grandin, avec Jean-Louis Bihoreau, Sarah Sanders et Jean-Claude Robbe.

Tous les soirs, du vendredi 22 au mercredi 27 juin, à partir de 22 heures.

D'autre part, le Théâtre forain de la Foire Saint-Germain donne des représentations aux mêmes dates, l'après-midi et le soir, jusqu'à 20 heures.

Lettres

L'AUTODESTRUCTION DU PAPIER MENACE LES COLLECTIONS

S.O.S. pour la Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale (10 millions de livres, 300 000 titres de périodiques, 12 millions d'estampes, 800 000 cartes et plans, 1,5 million de livres et brochures de musique, 100 000 affiches, des centaines de milliers de photographies, des dizaines de milliers de photographies anciennes), est une des plus riches institutions de ce genre au monde. Mais sa mission essentielle, qui est de ressembler dans son intégralité la production imprimée française, est gravement menacée. *Actuellement*, « 90 000 volumes sont si *abîmés* qu'ils *n'existent pratiquement plus* ; *(...)* 7 000 000 de feuilles *[de périodiques]* ne sont guère utilisables. 36 000 cartes, 375 000 estampes, 300 000 photographies, 337 770 documents musicaux, 31 000 manuscrits sont aussi dans un état très critique ».

Cette description, donnée le 21 juin par M. Robert Poujade, président du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale (B.N.) est véritablement dramatique. Elle n'est pas particulière à la B.N. : *les* autres grandes *bibliothèques* nationales — aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale notamment — et toutes *les bibliothèques du* monde, petites et grandes, sont confrontées au même problème : la plupart des papiers fabriqués *à partir du bois depuis un siècle* s'autodétruisent.

Divers éléments interviennent dans ce phénomène de disparition. *Les « pâtes mécaniques »* contiennent, en plus de la cellulose, des *impuretés variées, en particulier* de la lignine qui se décompose à *la lumière du jour. Les papiers de* journaux — les plus mauvais en *qualité* — sont faits de 20 à 30 % de lignine...

Les « pâtes chimiques », certes, sont débarrassées (par traitement chimique) de tout ce qui n'est pas cellulose. Mais tous les papiers doivent être encollés — pour devenir hydrophobes, donc aptes à retenir l'encre — et, malheureusement, l'encollage le moins cher et le plus courant est à base de résine. Or cette résine ne peut être fixée sur les fibres de cellulose que par du sulfate d'aluminium en milieu acide et l'acidification du papier rend celui-ci cassant et lui fait perdre sa résistance mécanique. Outre *l'acidité propre du* papier, celle-ci peut être due aussi à l'oxydation de la cellulose sous l'effet d'une humidité ou d'une chaleur excessives, des rayons ultra-violets, ou encore celle de l'air. Mais quelle que soit la cause de l'« acidification » du papier, *le* résultat *est le* même : la longévité du document est menacée.

On sait faire, certes, du papier neutre depuis une vingtaine d'années. Ainsi, le *permalife paper* américain est-il fait à 100 % de pâte chimique avec encollage neutre. Mais ce type de papier devrait être acheté — fort cher — à l'étranger. Toutefois de grosses entreprises papetières françaises étudient actuellement la fabrication de papiers neutres.

Deux actions immédiates

En 1977 et au début de 1978, une enquête statistique a révélé la gravité du péril menaçant les collections inestimables et irremplaçables de la Bibliothèque nationale. Alarmé, à juste titre, par cette situation catastrophique, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, M. Georges Le Rider, a alerté Mme Saunier-Séïté, ministre des universités (tuteur de la B.N.), et M. Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche. M. Maurice Caillet, inspecteur général des bibliothèques, a été chargé de faire une étude approfondie et, le 15 mai dernier, il a remis son rapport définitif dans lequel il préconise deux actions immédiates :

— La photographie des documents en péril qui seront ainsi utilisables sur microfilms et microfiches ;

— La *restauration des originaux* (seuls garants d'authenticité) et leur *reliure systématique*.

A cela s'ajoute, bien évidemment, l'intensification des études faites depuis 1963, par le centre de recherches sur la *conservation* des arts graphiques dépendant à la fois du C.N.R.S., du Muséum national d'histoire *naturelle*, des directions des bibliothèques, des archives et des musées.

Il faut arriver à la « désacidification » de masse des papiers : l'opération est réalisée artisanalement en baignant le papier feuille par feuille. Le procédé « industriel », par containers entiers, pourrait être au point dans un avenir relativement proche.

Pour mener à bien l'ensemble de ce *programme de sauvegarde*, il faut beaucoup d'argent, de place et de personnel très qualifié. Bientôt un projet de loi sera proposé au Parlement qui doterait la B.N. d'une subvention annuelle de 10 millions de francs depuis 1980 et jusqu'à ce que tout ce qui peut être sauvé soit hors de danger (cela prendrait dix ou quinze ans au moins) (1). Cette subvention serait répartie par une commission interministérielle entre les achats de matériel de reproduction et de restauration, les recherches de laboratoire et les dépenses de fonctionnement. Cette même commission s'occuperait aussi des créations d'emplois.

Si la subvention est votée comme le demande impérativement la conservation du patrimoine national graphique, le traitement des objets les plus précieux (manuscrits, cartes anciennes, estampes qui subissent, eux aussi, les outrages du temps) se ferait à Paris, celui des livres au château de Sablé (Sarthe) et celui des journaux et autres documents de presse au couvent des Cordelières de Provins (Seine-et-Marne).

YVONNE REBEYROL.

(1) La dotation annuelle normale de la Bibliothèque nationale est de l'ordre de 20 millions de francs pour les achats de livres étrangers et pour le fonctionnement ; de 1,5 million de francs pour les recherches en sciences humaines et sociales et, depuis quelques années, de 4 millions de francs pour le renouvellement du matériel. A cela s'ajoute environ 80 millions de francs pour les traitements des mille deux cents personnes employées. Et surtout, il ne faut pas oublier le dépôt légal (quarante mille livres, trente mille périodiques par an, plus les estampes, les cartes, etc.) créé par François Ier en 1537, qui peut être assimilé à une dotation « en nature », invisible, certes, mais très importante.

LES ÉDITEURS ET LES ÉCRIVAINS ONT REDÉFINI UN MODE DE CALCUL DES DROITS D'AUTEURS

MM. Jean-Luc Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition, et Armand Lanoux, président du Conseil permanent des écrivains, ont donné, jeudi 21 juin, au siège de la Société des gens de lettres, une conférence de presse au cours de laquelle ils ont défini le nouveau mode de calcul des droits d'auteur, en ce qui concerne la littérature générale.

Du fait de l'entrée en vigueur au 1er juillet du régime de liberté des prix, le mode de calcul, basé sur le prix conseillé par les éditeurs aux libraires, devenait inopérant. Les auteurs et les éditeurs ont décidé de mettre à l'essai, jusqu'au 31 décembre, un système qui permet de ne pas toucher aux contrats existants sans que les auteurs soient lésés pour autant. Une *série* de coefficients applicables aux prix de cession de base, c'est-à-dire les prix auxquels l'éditeur facture les livres aux libraires, donne un prix de référence (équivalent à l'ancien prix *conseillé*) d'après lequel est calculé le montant des droits d'auteur avec le pourcentage prévu au contrat.

Avec l'adoption de ce système, moins compliqué qu'il n'y paraît, les auteurs et les éditeurs sont tombés d'accord pour engager, à l'automne, des négociations sur plusieurs points : la retraite complémentaire, les divers contrats-types (littérature générale, traducteurs, etc.), le code des usages et la vérification des tirages par une commission paritaire.

Editeurs et auteurs ont, de nouveau, fait part de leur inquiétude quant aux conséquences de l'application du prix net de cession, qui doit laisser les libraires libres de leur politique de vente. Ils craignent *une augmentation importante du* prix de vente des livres, à l'exemple de ce qui s'est produit dans le domaine du disque. Un double indice, à la production et à la vente, sera mis en place pour enregistrer les fluctuations de prix et apprécier *les diverses responsabilités*.

● ***Protestation contre l'arrestation de l'écrivain tchécoslovaque Vaclav Havel*. — MM. Bluwal, réalisateur de télévision, Vitez et Sobel, directeurs de théâtre, tous trois membres du P.C.F., se déclarent dans un communiqué publié mardi 19 juin « *indignés par l'arrestation de l'écrivain tchécoslovaque Vaclav Havel, et plus encore par le fait qu'il soit privé de défense* ». M. Havel, inculpé le 1er juin de subversion, devait être défendu par Me Danisz, qui vient d'être condamné à trois mois de prison avec sursis et sera radié du barreau de Prague à la fin de ce mois (*le Monde* du 5 juin).**

Expositions

Richard Lindner à Saint-Paul de Vence

Depuis son étonnant et silencieux portrait de Marcel Proust en 1950 et jusqu'à sa mort en 1978, Richard Lindner a peint cent vingt tableaux environ. La Fondation Maeght a réuni une quarantaine d'œuvres de cet illustrateur de journaux dans l'Allemagne des années 25, puis à New-York où il émigra en 1941.

Des femmes, des hommes et des chiens. A l'époque de la rétrospective qui lui fut consacrée il y a cinq ans à Paris, ses personnages, énigmatiques et rigides comme des statues, caparaçonnés dans leurs costumes ludiques de bal du diable, passaient pour représentatifs du pop'art américain. Mais on n'avait pas vu les dessins de Lindner.

L'exposition de Saint-Paul-de-Vence en présente soixante-dix à côté de cinquante aquarelles. C'est à ce stade que l'art de Lindner révèle ses sources formelles. Le peintre citait volontiers Giotto pour expliquer l'immobilité d'icônes primitives de ses personnages. Son dessin évoque plus explicitement Fernand Léger et la raideur naïve de ses personnages avec leurs pantalons-tubes et leurs bras-tubes. Le dessin dur, les formes dures, les volumes durs, chez ce peintre, c'est l'influence de Léger.

Mais les couleurs de Lindner font pop. Ce sont des couleurs presque plates, conçues pour la reproduction mécanique avec les tons heurtés et soutenus des affiches de supermarchés, qu'on pourrait dire vulgaires si elles n'étaient le fait d'un artiste de sensibilité et de raffinement.

Apparu faussement à ses débuts comme symbolique de la société américaine de consommation, l'art de Lindner, avec le temps, dévoile sa nature hybride, marquée par ses années de formation dans l'Allemagne pré-hitlérienne.

A l'époque, avec Grosz et Dix, la peinture donnait dans le portrait psychologique dénonciateur, « pour montrer les gens comme ils sont ». *Et à travers leurs modèles, les artistes se mettaient eux-mêmes à nu. Richard Lindner dut attendre la cinquantaine pour intégrer son expérience passée dans cette ménagerie de personnages aux visages peints comme des Apaches, prêts pour la parade du fétichisme, de la libido et de l'éros, au centre de laquelle la femme est toujours la mante dévoreuse et l'amour une marchandise.*

Soudain Richard Lindner ose aller au bout de lui-même. Derrière le monde frauduleux de ces couples de rencontre, de ces idoles sexuelles, tout entières dans leur make-up, de ces femmes mythiques et de ces hommes quelconques, c'est toujours d'Adam et d'Eve qu'il parle. De leurs rapports d'amour et de force. Ils ne communiquent pas entre eux. Comme dans une affiche publicitaire, c'est à nous qu'ils s'adressent pour affaire nous concernant.

JACQUES MICHEL.

★ Fondation Maeght, Saint-Paul-de-Vence, jusqu'au 30 juin.

A ARRAS

Jean Dubuffet

Le cercle Noroit fête ses quarante années d'activités culturelles, à Arras et dans sa région, par une exposition dont le contenu ferait honneur à un musée. Cent dix dessins de Jean Dubuffet, depuis ses débuts en 1944 jusqu'aux dernières productions de l'année 1979.

Les dessins, chez Dubuffet, ne sont jamais des esquisses préparatoires pour d'autres travaux de plus d'importance, des tableaux par exemple. Ce sont des créations autonomes, des œuvres en elles-mêmes, malgré leur air inachevé. Chez Dubuffet, le dessin n'a jamais cette perfection formelle des choses copiées. Le trait a l'allure fripée de quelque chose qui viendrait de naître, tout frémissant de vie gauche et incertaine. Lorsqu'il a trop à dire, lorsqu'il cherche et veut trouver, alors Jean Dubuffet prend la plume et l'encre de Chine, le marker ou le stylo feutre, de blanches feuilles de papier, et il dessine.

Toujours on y trouve cette décharge d'agressivité qui se change en expression d'art. L'errance de ce gribouillage qu'il nomme Tête, Torrent, Topographies aux pierres, Traits à l'encre *(Francis Ponge souriant)*, Corps de dames, Têtes grimaçantes ou Terre radieuse, *semble vague à première vue, mais révèle parfois, sur tel ou tel détail essentiel, une précision inouïe. Jean Dubuffet a expérimenté toutes les approches du trait, la ligne continue, interrompue, la tache, la griffure, l'entrelacs, le chantournement, le graffiti scriptural... La trajectoire de ses évolutions accompagne celle de la peinture comme le montre cette exposition de petites ou grandes feuilles recouvertes de tracés de mémoire. Ils ne vont pas dans le sens de ce qu'on appelle le beau dessin, fait main. C'est un art vivant et direct, « sauvage » bien sûr, et en même temps très sophistiqué.* — J. M.

★ Cent dix dessins de Jean Dubuffet, de 1944 à 1979, au Cercle Noroit, à Arras, 6, rue des Capucines. Tous les jours de 15 à 19 heures sauf mardi. Jusqu'au 1er juillet.

■ **La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA), présidée par M. Jean-Pierre Bloch, a décerné à l'unanimité le Prix de la chanson antiraciste 1979 à Enrico Macias pour « l'Étranger ».**



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, relâche.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Dom Juan.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Mauricio Kagel ; 20 h. 30 : Het Nationale Ballet (Hollande).

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Spectacle Ionesco ; 22 h. : la Voix humaine.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Artalect, 22 h. 30 : la Prose du Transsibérien.
Atelier, 21 h. : Siegfried 78.
Athénée, 20 h. 30 · le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Chapiteau de l'avenue de Breteuil, 21 h. 30 : Yerma.
Cité internationale, Galerie, 20 h. 30: Faust. — Resserre, 20 h. 30 : Tango.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Galerie 55, 21 h. : la Disparition d'Onésime K.
Galerie de Nesles, 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire, I, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 22 h. : Journal d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : Une heure avec R.-M. Rilke ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : les Etoiles rouges.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Montparnasse, 21 h. : le Philanthrope.
Nouveautés, 21 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres ?
Orsay, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Présent, 20 h. 30 : Sans issue.
Saint-Georges, 20 h. : R. Magdane ; 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES - 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 22 juin

Théâtre 18, 21 h. : Christophe Colomb.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Forêt des âmes.
Théâtre 13, 20 h. 30 : Jacques le Fataliste.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Prostitution chez la limace ; 22 h. 15 : Marie Bizet ; 23 h. 30 : Homoportrait.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 . Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Au niveau du chou ; 22 h. : Triboulet ; 23 h. 30 : E. Rondo.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Deux Suisses. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare, 22 h. 15 : le Bastringue.
Campagne-Première, 20 h. 30 : A l'amour ; 22 h. 30 : B. Garcin.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Cour des Miracles, 20 h. : les Après-Midi d'Emilie ; 21 h. 30 : D. Lavanant ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h. : Piaf toujours.
L'Ecume, 22 h. : M. Lebo.
Fanal, 21 h. : le Président.
La Mirandière, 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : Zéphyr et Aquilon ; 21 h. 45 : Un cœur sous une soutane ; 22 h. 45 : l'Objet de mes hommages.
Petit Casino, 20 h. 45 : Douby ; 22 h 15 : Ecilmont et Dodane.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : Abel et Caïn et R. Baron.
Sélénite, I, 22 h. : Des chômeurs pleins d'ambition. — II, 21 h. : Lune de rire.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes (A tire d'elles) ; 21 h. 30 : Une heure de B. Brecht ; 22 h. 30 : A la prochaine sans faute.
Splendid, 20 h 45 : Bunny's Bar.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
La Tanière, 20 h. 45 : P. Garnier ; 22 h. 30 : A. Mouhous.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : A. Ader ; 21 h. : A. Quillard, C. Djourado (Schumann, Bartok...).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan (Strauss, Tchaïkovski).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. C. Mackerras (Haydn).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : Chœur de Seattle (musique sacrée).
Sainte-Chapelle, 21 h. : L. Laskine, Trio Pasquier, C. Chastain (Beethoven, Debussy, Hébert).
Espace Cardin, 20 h. 30 : Ars Nova (Komives).
Galerie Peinture-Fraîche, 20 h. : Horreaux, Trébard (Dowland, Robinson, Haendel).

La danse

ASCI, 20 h. 30 : Ema Haberli.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Oh ! America.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Bolchoï (Léda, Roméo, Promenades, Mozart).
Centre Mandapa, 21 h. : A. Coorlawala.
La Forge, 20 h. 30 : Tanaka Min.
Théâtre 13, 21 h. : Indépendanse.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. Rocca, J. Valton.

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : G. Lafitte et D. Doriz.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : J. Léandre, A.-M. Fijal, A. Nosati ; 22 h. 30 : C. Freeman.
Petit-Journal, 21 h. 30 : New Orleans Wanderers.
Campagne-Première, 18 h. : Folle avoine ; 20 h. : Sugar Blue ; Mud Ball Street.
Pianobar, 17 h. 30 : R. Urtreger ; 20 h. : F. Tusques.
Puce-à-l'Oreille, 20 h. 30 : M. Ponticelli.
Riverbop, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Trio A. Romano, J. Van' t' Hof, M. Vitous.
Le 28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : Texture ; 23 h. : N. Nissim.
Gibus, 22 h. : Minuit Boulevard.
Pavillon de Paris, 20 h. : Van Halen.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Salomé.
Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30 : Montre petit (conteurs) ; 20 h. 30 : Bloa Nan.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Christian Chanel, guitare ; 22 h. : les Yeux plus gros que le ventre.
Essaïon, 20 h 30 : l'Enfer à repasser ou les Grandes Sartreuses ; 22 h. 15 : Danse de mort.
Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. 15 : J.-F. Heisser, piano ; A. Planes, piano (Berlioz, Debussy, Stravinski).







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, 16 h., Hommage à Mary *Pickford : Stella Maris, de M. Neilan* ; 18 h., Ciné off Cannes 79 : Barry Harvester, d'E. Fournier ; Le Forge, de L. Lanaz ; Films de R. Toumayan ; Medizin Musik, *de C. Jones ; 20 h., Ciné off Cannes* 79 : Si près, si loin, place de la Réunion, de G. Bastid et G. Csandre ; 22 h., Hommage à Ramsès Marzouk : Et elle est tombée *dans une mer de miel, de* S. Abou Seif.

Beaubourg, Les grands maîtres du cinéma muet, 15 h. : Gribiche, de J. Feyder ; 17 h. : Cœur fidèle, de *J. Epstein* ; 19 h. et 21 h., Rétrospective Joris Ivens (19 h. : les Quatre Cents Millions, Indonesia Calling ; 21 h. : les Premières Années).

Les exclusivités

AGATHA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

AMERICAN COLLEGE (A., v.o) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

A NOUS DEUX (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Marignan, 8e (359-92-82), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32).

LES BELLES MANIERES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), Normandie, 8e (359-41-18).

CE REPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (A., *v.o.)* : Vidéostone, 6e (325-60-34), les mer., jeudi, vend.

LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

DE L'ENFER A LA VICTOIRE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LES *DEMOISELLES* DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11). — *V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e* (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nations, 12e (343-04-67), Parnassiens, 14e (329-83-11), Cambronne, 15e (734-42-96), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Capri, 2e (508-11-69), Français, 9e (770-33-88), Parnassiens, 14e (329-33-88), Calypso, 17e (754-10-68).

FELICITE (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), *Olympic*, 14e (542-67-42), Murat, 16e (651-99-75).

FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., v flam.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

GAMIN (Col., v.o.) : Vendôme, 2e *(742-97-52), Bonaparte, 6e (326-*12-12).

CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., *v.o.)* : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e *(225-45-76)* ; *v.f.* : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, *14e* (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03) H. sp.

HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont Champs-Elysées, *8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial,* 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; *Murat, 16e* (651-99-75).

LES HEROINES DU MAL (Fr., **) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Jean-Renoir, 9e (874-95-99).

HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : *Le Seine, 5e* (325-95-99).

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, *5e* (325-95-99).

L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, *8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e* (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR *LA BARBICHETTE*, (Fr.) : Elysées-Point-Show, *8e (225-67-29)*.

LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

MELODY IN LOVE (A., **, v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-36-60).

MEME HEURE, L'ANNEE PRO*CHAINE (A., v.o.) : Paris, 8e (359-*53-99).

MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; *v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-*34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-*Montparnasse, 14e (329-90-10)* ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

MIDNIGHT EXPRESS (A., **, v.f.) : Capri, 2e (508-11-69)

LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse-83, *6e (544-14-27)* ; Lumière, 9e (770-84-64)

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-*Marivaux*, 2e (742-83-90).

NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, *14e (322-19-23) ; Athéna, 12e* (343-07-48).

NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

OLIVER'S STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Colisée, 8e *(359-29-46) ; Parnassiens, 14e* (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, *5e (325-78-37)* ; Ternes, 17e (380-10-41).

REBECCA (A., v.o.) : *Madeleine, 8e* (073-56-03), h. sp.

LE RENARD DE BROOKLYN (It., v.f.) : Cin'ac, 2e (742-72-19).

RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.f.) : *Cin'ac, 2e* (742-72-19).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : *Paris, 8e (359-53-99)*.

TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LE TRESOR DE MATACUMBA (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

3e GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71)

UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), h. sp.

VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : *U.G.C.-Opéra*, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).

ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les films nouveaux

UN PETIT MELO DANS LA TETE, *film* américain de Joseph Brooks. — V. o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, *6e* (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE, film allemand de Bernhard *Sinkel*. — *V.o.* : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (539-52-43) ; Convention-Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA COLLINE A DES YEUX, film américain de *Wes Craven* (**) — V. o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-36-60).

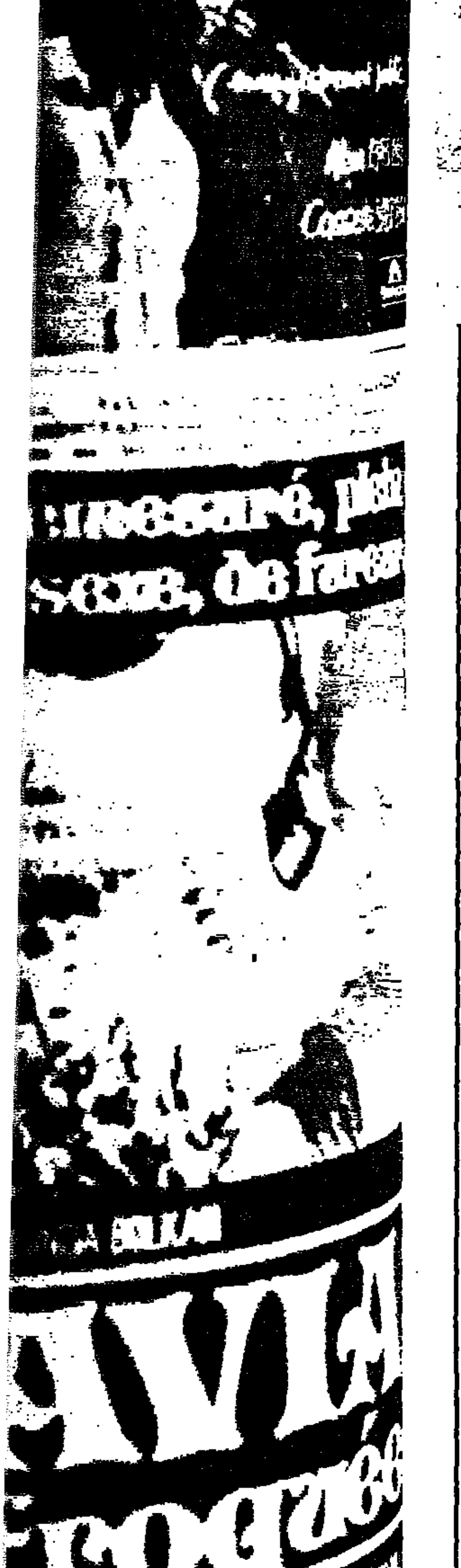
TOUCHE PAS A MES TENNIS, film américain de Robert J. *Rosenthal*. — *V.o. : U.G.C.-*Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Berlitz, 2e (742-69-23) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS, film allemand de Helke Sander — *V.o.* : Le Seine, 5e (325-95-99).

FLAVIA LA DEFROQUEE, film italien de Gianfranco Mingozzi (**). V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

HORRIBLE CARNAGE, film américain de Brice Mack (**). — V.o. : *Paramount-Elysées*, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e *(580-18-03)* ; *Paramount-Montparnasse*, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-36-60) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PHOTOS SCANDALE, film français de Patrick Aubin (**). — Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; U.G.C Gobelins, 13 (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).



RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 22 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes : Faire voyager ses animaux ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Une femme trop honnête, d'A. Salacrou, avec J. Magre, B. Lavalette, F. Lax, D. Deray, M. Barbulée, etc.

Par rectitude et souci de logique, une jeune intellectuelle donne de l'argent à son amant pour qu'il tue son mari. Mais l'amant n'est pas sérieux.

22 h. 10, Magazine : Expressions.

Les autoroutes-musées, Paris-Moscou via Beaubourg, les marathoniens de la danse ; peintures pour le théâtre ; un album musical sympathique.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Sacha Distel) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Les folies Offenbach (La grande duchesse de Gerolstein).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (La passion d'écrire).

Avec Mmes S. Signoret (Le lendemain, elle était souriante), *M.-T. Humbert* (A l'autre bout de moi), *MM. B.-G. Landry* (Comédie à Bologne), *P.-J. Remy* (Orient Express), *C. Roy* (la Traversée du pont des Arts *et* Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer).

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM : GRAND-RUE, de J. A. Bardem (1956), avec B. Blair, J. Suarez, Y. Massard, D. Doll, L. Kédrova, R. Blancard, J. Calvo. (N.)

Dans une ville de province espagnole, des jeunes gens qui s'ennuient montent une blague cruelle à une fille vieillissante qui croit soudain avoir rencontré l'amour et un prétendant au mariage.

Le meilleur film de Bardem par ses références sociologiques, son étude des comportements provinciaux sous le franquisme. Betsy Blair domine une distribution disparate.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Association pour l'enseignement et la synthèse de la connaissance ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : que sont devenues les fleurs ?

Que sont devenus les hippies des années 60 ? Patrick Pesnot et une équipe de la B.B.C. sont partis à leur recherche aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. Certains sont devenus des pères de famille, d'autres continuent de contester... On y voit, entre autres, Jerry Rubin, Timothy Leary, Allen Ginsberg, Arthur Brown.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (II. — Un rêve sans étoiles), de Ch. Paolini.

De l'eau en elle-même (eaux vives, eaux cachées, souterraines) aux rapports de l'homme et de l'eau (l'homme sur l'eau, l'eau sur l'homme), une réflexion sur un thème qui se termine par un document sur les peintures polydigitées — en voie de disparition — dans la grotte de la Baume-Latrone et un autre sur les peintures de la grotte de Lascaux.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime de Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : le programme solaire français ;

20 h., Serge de Diaghilev ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : les serviteurs obscurs de la guitare ; 20 h. 30, Les chants de la terre ; 21 h. 20, Echanges internationaux : « Concerto pour violon en ré majeur » (Beethoven) ; « Petrouchka » (Stravinsky), par l'Orchestre Symphonique de la radio de Stuttgart, dir L. Forster, avec : I. Perlman, violon ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : les nuits de New-York ; 1 h. 15, Douces musiques.

SAMEDI 23 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, La bonne conduite ; 13 h. 45, Au plaisir du samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45.

20 h. 35, Variétés : Numéro Un (Michel Sardou).

21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir (Le piège).

22 h. 30, Les musiciens du soir :

Le jeune orchestre symphonique de Douai et des Hauts de France interprète Feux d'artifices *(Haendel)* ; le Baiser de la fée *(Stravinski)* ; Danse sacrée *(Debussy)* ; Concerto pour percussion et petit orchestre *(Milhaud)*.

23 h., Sport : Athlétisme.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Samedi et demi (et à 13 h.) ; 12 h. 15, Série : Christa ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 5, Salle des fêtes ; 18 h. 15, Documentaire : Les gouttes du soleil ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Les folies Offenbach (La valse oubliée).

21 h. 30, Sur la sellette.

22 h. 30, Terminus les étoiles.

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Retransmission théâtr. : « Hamlet », de Shakespeare, par la Comédie de Saint-Etienne, mise en scène D. Benoin.

Dans les arènes gallo-romaines de la belle ville de Saintes, un son et lumière théâtral qui fut loin de faire l'unanimité lors de sa création, très subventionnée, l'été passé. Les cavalcades équestres et les effets de jets d'eau ne suffisent pas à rendre les mots de Shakespeare...

22 h. 40, Journal.

23 h., Magazine : Thalassa (le phénomène de la planche à voile).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'Islam ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... P. Bruckner et A. Finkielkraut ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h., « Villes et mégalopolis », par E. Laurent ; 16 h. 20, Livre d'or : M.-F. Bucquet, piano (Haydn, Ives) ; 17 h. 30, Pour mémoire : Victor Hugo ; 19 h. 30, Nuits magnétiques : l'Afghanistan.

20 h., « le Prophète voilé », d'A. Khatibi (rediff.) ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ;

8 h., Journée Herbert von Karajan (programme exceptionnel) : 8 h., Ouverture de la journée : Mozart, Bach, Beethoven, Mahler, Sibelius, Verdi ; à 10 h. 10, R. Strauss, Bruckner, Webern ; 11 h. 20, Avant-première : « Huitième Symphonie en sol majeur » troisième mouvement (Dvorak), par l'Orchestre philharmonique de Berlin ; 12 h. 35, Sélection-concert ;

13 h., Exclusif : Debussy, Verdi, Wagner ; 14 h. 30, Avant-première : R. Strauss, Schumann ; 16 h., Le lauréat G. Sondant dirige Tchaïkovski ; à partir de 16 h. 15, Le kiosque d'H. von Karajan... Holst, Beethoven, Puccini, Schubert, Schœnberg, Bartok ;

20 h. 5, En direct du Grand Auditorium de Radio-France... « Canzone, Ricercare du 7e ton » (Gabrieli) ; « Gran partita, sérénade en si bémol K. 361 » (Mozart) ; « Septuor » (Beethoven) ; « Till Eulenspiegel » (Strauss) ; « Blues espagnola » ; « Rumba philharmonica » (Blacher) ; « Quatuor en sol mineur » (Debussy) par le Berliner Philharmoniker, dir. H. von Karajan ; 22 h. 30, « La Walkyrie », extraits (Beethoven) ; « Symphonie nº 2 » (Brahms) ; 0 h. 5, Quatre Lieders (Strauss) ; « Symphonie nº 6 » (Mahler) ; « Tristan et Isolde » (Wagner).

DIMANCHE 24 JUIN

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, La source de vie ; 10 h., Protestantisme ; 10 h. 30, Le jour du seigneur ; 11 h., Messe à l'église Sainte-Bernadette de Dijon ;

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1 - TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'homme de l'Atlantide ; 16 h. 25, Sports première ; 18 h. 10, Téléfilm : « César et Cléopâtre » ; 19 h. 25, Les animaux du monde ;

20 h. 35, FILM : UN HOMME QUI ME PLAIT, de C. Lelouch (1969), avec A. Girardot, J.-P. Belmondo, M.-P. Conte, M. Bozzuffi, F. Fawcet, P. Bergman. (Rediffusion.)

Une actrice de cinéma et un compositeur de films venus de France se rencontrent à Los Angeles. Ils font à travers les Etats-Unis une randonnée sentimentale.

Histoire de cœur façon Lelouch avec images significatives d'une Amérique pour touristes. Plus deux grands acteurs populaires.

22 h. 10, La leçon de musique : Vinko Globokar.

23 h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal.

14 h. 30, Feuilleton : Drôles de dames ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, La légende d'Adams et de l'ours Benjamin ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Hunter (Barbe Noire est revenu) ;

21 h. 35, Histoire : Bolivar et le congrès de Panama, réal. E. Manet.

22 h. 30, La grande parade du jazz : Count Basie.

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Maroc ; 10 h. 30, Mosaïque : Le théâtre dans l'immigration.

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Richard Strauss ; 17 h. 35, Un comédien : J.-F. Poron lit Pierre Loti ; 18 h. 30, Rire et sourire ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : James Caroll Booker.

20 h. 30, Documentaire : Le nouveau cartoon à Hollywood ; 21 h. 25, Journal ; 21 h. 40, Courts métrages de D. W. Griffith ; 22 h., Ciné-regards : Toto.

22 h. 40, FILM (cinéma de minuit, cycle films noirs américains) : L'IMPASSE TRAGIQUE, de H. Hathaway (1946), avec L. Ball, M. Stevens, C. Webb, W. Bendix, K. Kreuger, R. Hadley (v.o. sous-titrée, N.)

Un détective privé est pris dans une machination qui le rend responsable d'un meurtre. Aidé par sa secrétaire, il cherche à prouver son innocence.

Un film noir à l'américaine, au suspense bien tendu, au rythme bien conduit. Ce n'est pourtant pas une des grandes œuvres du genre.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste ; 10 h., Messe au Collège Sainte-Marie d'Antony ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Disques rares ;

14 h., La Comédie-Française présente : « Henri IV », ed Shakespeare ; 16 h., Autour de F. Bebey, guitariste camerounais ; 17 h. 30, Rencontre avec... Jean Hamburger ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Albatros : A. Fréhaud ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Bagnolet Instantanés Imaginés ; 23 h., Musique de chambre : J. Gottlieb, piano (Clostre), S. Milliot, violoncelle (Sauguet) et du Quatuor Parrenin (Stravinski, Cannon).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 h. 7, Charles Tournemire, l'orgue mystique ; 9 h. 30, Concert... Festival de Cheltenham (Mozart, Wagner, Schoenberg) ; 11 h., Harmonia sacra ; 12 h., Musiques chorales ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Chopin ; 14 h., La tribune des critiques de disques : sonate pour piano, « la Tempête », de Beethoven ; 17 h., Concert-lecture : Mendelssohn ; 18 h., Opéra-bouffon : Fourdrain, Rosenthal ; 19 h. 35, Jazz s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences ; 20 h. 30, Echanges internationaux : « Requiem, opus 89, pour soli, chœurs, orchestre et orgue » (Dvorak), par l'Orchestre symphonique de l'O.R.F., dir. V. Neumann, et le Chœur des amis de la musique de Vienne, dir. H. Froschauer. Avec J. Marsh, soprano ; M. Lilowa, alto ; H. Zednick, ténor ; J. Stajnc, basse, et R. Scholz, orgue ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : Schumann ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons : C. Riou et P. Pradier, pianistes ; 0 h. 5, Pillations.

« HOLOCAUSTE », en Espagne

Pressions et protestations

Madrid. — « Holocauste » a franchi — enfin — les Pyrénées. La télévision espagnole commence ce vendredi 22 juin la diffusion de la célèbre série américaine. Il semble qu'elle ait hésité longtemps. Le directeur de la première chaîne, qui présente l'émission, affirme que les droits n'ont été acquis qu'en février et qu'il a fallu plusieurs mois pour le doublage. Mais, sur la foi d'informations apparemment plus précises, la presse a annoncé que le contrat avec les producteurs new-yorkais avait été signé dès mai 1978. Les responsables de la T.V. espagnole ont donc pris le temps de la réflexion. Ce qui s'est passé dans les pays voisins les a incités visiblement à sauter le pas.

« Avez-vous subi des pressions pour annuler ou retarder la diffusion ? » Cette question, plusieurs journalistes l'avaient posée il y a un mois au directeur de la télévision, M. Miguel Martin. Celui-ci avait répondu qu'effectivement certaines ambassades s'étaient manifestées, mais il n'avait pas précisé davantage. Apparemment, les ambassades sont influentes à Madrid. Si l'on en croit la rumeur publique, les pays arabes auraient déjà réussi à empêcher la diffusion d'une tribune historique sur l'Etat d'Israël, au nom de la vieille amitié qui les lie à l'Espagne — celle de M. Suarez après celle de Franco, — et à interdire jusqu'à présent au gouvernement madrilène de reconnaître celui de Jérusalem.

Les résistances du « bunker »

Que des résistances se soient produites, personne n'en doute guère. Elles sont dues, affirment les spécialistes, au « bunker » franquiste qui subsiste au sein de la télévision espagnole. On rappelle à ce propos que, il n'y a pas si longtemps, une autre série célèbre, « Le monde en guerre », avait été expurgée d'un épisode montrant les camps d'extermination. Par peur de heurter la sensibilité des téléspectateurs ? Ou pour des raisons plus obscures ?

De notre correspondant

Les nazis locaux, en tout cas, n'ont pas tardé à se manifester dès qu'ils ont appris la diffusion d'« Holocauste ». Le Cercle espagnol des amis de l'Europe, qui siège en Catalogne, vient de « *s'indigner* » dans un communiqué de cette nouvelle manifestation de la propagande « *prosioniste* ».

Singuliers amis de l'Europe à coup sûr, puisqu'ils portent volontiers le brassard à croix gammée sur fond de chemise brune ou de cuir noir. Dans leur communiqué ils affirment que « *le contenu d'« Holocauste » est tout à fait puéril et faux et à un niveau très inférieur à celui du spectateur espagnol moyen* ». « *Un des personnages de la série*, ajoutent-ils, *affirme que dans les fours crématoires on brûlait vingt mille personnes par jour, ce qui aurait représenté plus de quarante millions pendant toute la durée du conflit. Or la Croix rouge internationale a démontré dans son rapport de 1948 que les victimes juives pendant toutes ces années-là ont été seulement de trois cent mille.* » Les Amis de l'Europe indiquent en conclusion qu'ils mettront en œuvre « *tous les moyens légaux à leur disposition pour répliquer à la grande farce de notre siècle, le faux holocauste du peuple juif* ».

Quand ils ont annoncé la diffusion d'« Holocauste », les services d'information de la télévision ont semé le doute en indiquant que la durée totale de l'émission, qui s'étalera sur six jours, serait de six heures vingt minutes. La série originale dure en effet une heure de plus. Y a-t-il eu des coupures ? Ou le calcul a-t-il été mal fait ? Un débat ouvrira la série et un autre lui servira de conclusion. Le premier chapitre commencera à 23 heures, une heure espagnole certes, mais tout de même tardive.

CHARLES VANHECKE.

● *Le seizième Festival international de télévision de Prague* s'est achevé le jeudi 21 juin. Le prix de la meilleure œuvre musicale a été décerné au film de Pit Wehrich, *le Sacre du printemps, d'après Stravinski*. Le prix de la meilleure dramatique a été attribué aux réalisateurs soviétiques Arkadi Airapetian et Arnold Agababov pour *Arevik*, et celui de la meilleure interprétation à la comédienne française Marie-José Nat, interprète principale du film *le Vent sur la maison*.

PRESSE

AU CONGRÈS D'ATHÈNES

Les pays signataires de l'Acte d'Helsinki sont conviés à en respecter les clauses

Athènes *(A.F.P.)*. — L'assemblée générale de l'Institut international de la presse, réunie à Athènes, a adopté mercredi 20 juin sept résolutions condamnant la répression qui s'exerce sur la presse en Afrique du Sud, en République démocratique allemande, en Egypte, en Iran, au Nicaragua, et en Tchécoslovaquie.

Elle a également invité tous les pays signataires de l'Acte final d'Helsinki à respecter les clauses concernant le libre échange d'informations et, plus particulièrement, à permettre aux correspondants étrangers d'exercer leur profession sans obstacles.

L'Institut a demandé au président de la République tchécoslovaque de faire le nécessaire pour que soit remis en liberté « *l'éminent journaliste* » Jiri Lederer.

L'assemblée de l'I.I.P. a dénoncé la répression qui s'abat sur les journalistes en Argentine, et a exprimé son inquiétude devant la situation au Nicaragua, où au moins cinquante-cinq journalistes ont disparu sans laisser de trace. Elle a sévèrement critiqué les diverses mesures de répression dont font l'objet les journalistes en Afrique du Sud.

Enfin, l'Institut a condamné le boycottage exercé par la fédération des agences de presse arabes contre la Middle East News Agency.

Avant de clôturer ses travaux, l'assemblée a élu Mme Hélène Bremond, du *Progrès* de Lyon, membre à vie de l'Institut international de presse.

Les débats de l'assemblée générale de l'I.I.P. ont été l'occasion d'une nouvelle et vive controverse, déjà engagée à l'Unesco, au sujet de la circulation des nouvelles dans le monde. Les représentants des pays occidentaux, accusés de manipuler les informations relatives aux nations en voie de développement, ont rejeté ces arguments et, si tous les participants ont reconnu les légitimes aspirations du tiers-monde à voir les nouvelles de ces pays correctement « couvertes », on a aussi entendu de nombreuses voix leur reprocher d'exercer la répression à l'intérieur.

Le débat sur la protection des journalistes, amorcé par M. Sean McBride, a aussi soulevé de vigoureuses controverses : journalistes américains, danois, allemands, anglais et autres ont estimé que la meilleure protection de l'homme de presse et d'information était la démocratie. Aucune protection spéciale n'est requise, ont-ils affirmé ; le journaliste est un citoyen comme les autres, et il ne tire sa légitimité ni du gouvernement ni de l'Unesco.

SELON LE SYNDICAT DU LIVRE

La direction du « Times » aurait renoncé à la reparution du journal

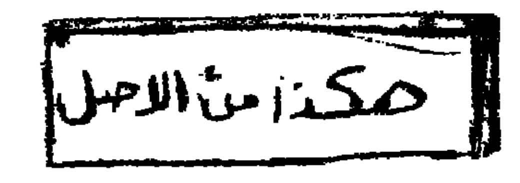
Le syndicat britannique des ouvriers d'imprimerie (N.G.A.) a conseillé jeudi soir, 21 juin, à ses six cents adhérents employés au groupe *Times*, de chercher du travail ailleurs, estimant que le *Times* et le *Sunday Times* — dont la parution est suspendue depuis le 30 novembre 1978 — ne reparaîtraient jamais plus.

Selon M. Joe Wade, secrétaire général du syndicat, « *la direction a décidé d'enterrer les deux titres et de nous confier le rôle des pompes funèbres. C'est ce que [nous] faisons maintenant* ».

La direction du groupe *Times* n'a pas commenté cette recommandation syndicale, mais, de bonne source, on indique que, pour le conseil d'administration du journal, la démarche du N.G.A. est une pression supplémentaire pour inciter la direction à signer rapidement l'accord pour la reparution des deux titres.

Rappelons que l'introduction d'une « *offense au droit, à l'équité* » dans l'imprimerie du groupe, qui aurait pour effet de supprimer des centaines d'emplois, est à l'origine du conflit. *(A.P., A.F.P.)*.





هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE
de matières premières Aromatiques pour parfumerie et industrie alimentaire
recherche

SON DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

pour les marchés du Sud-Est Asiatique. Diplômes commercial supérieur requis. Anglais écrit et parlé courant exigé. Poste basé à GRASSE avec déplacements réguliers.
Écrire Havas GRASSE n° 818.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
LEADER SUR SON MARCHÉ
RECRUTE POUR LE LOIRET

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

Le candidat, âgé de 35 ans environ. Diplôme ENSIA, ISANA ou S.T. Languedoc. Devra avoir une expérience de formulation pour création de produits alimentaires et évolution de la gamme existante. Il devra travailler en collaboration avec la Direction Générale et le Marketing.

Écrire lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à EUROSUDE, n° 3.941, 2, rue de Breteuil, 13001 MARSEILLE.

Entreprise Val de Loire recrute pour atelier production chimie organique
AGENT DE MAITRISE
diplômé I.U.T. chimie ayant envir. 5 ans d'expérience dans poste similaire et de bonnes aptitudes à l'animation du personnel. Adresser C.V. et photo à : TOURIN n° 9.586, 136-140, av. du Génér.-de-Gaulle, NEUILLY-S/SEINE 92522 q. tr.

Importante société toulousaine recherche pour un de ses chantiers à l'étranger :
UN INGENIEUR
ou Autodidacte
pour occuper un poste de matériel man pétrolier.
5 ans d'expérience minimum exigé.
Anglais courant.
Ecrire et envoyer C.V. avec photo à SODINO Conseil, 43, r. Gambetta, 31000 Toulouse

offres d'emploi

FILIALE D'UNE ENTREPRISE
DE BATIMENT DE PREMIER PLAN
recherche

UN CADRE COMPTABLE

qui sera chargé du contrôle des comptes, de la préparation des écritures jusqu'au bilan, des statistiques, etc.
Le candidat possédera obligatoirement le niveau D.E.C.S. et une expérience de 5 ans en comptabilité générale informatisée.
Préférence sera donnée aux candidats provenant du bâtiment.

Lieu de travail : Banlieue Sud de Paris

Env. C.V. et prétentions sous le n° 69.533 M à : BLEU, 17, rue Lebel. — 94300 VINCENNES.

dans le cadre de son expansion

CODEC - UNA

recherche

ACHETEUR PRODUITS LIQUIDES

Poste à pourvoir à Longjumeau

Adresser C.V. manuscrit, photo récente et prétentions au Service du Personnel
BP E 122 - 91160 LONGJUMEAU

bleu

Ecole Technique privée rech. UN TECHNICIEN B.T.S. FROID *ET CLIMATISATION* 5 ans expérience dépannage. Dégagé O.M. Lieu de travail 93 MONTREUIL. Envoyer C.V. manuscrit à n° 69.723 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

Ctre de langues groupe ESSEC Recherche d'urgence pour cours été Paris Enseignants germanophones spécialistes de la format. d'adultes. Adr. CV G. Verlet BP 105, 95021 C.-Pontoise CEDEM 030-40-57.

Cabinet Beau de Loménie Conseils en Brevets d'invention 55, rue d'Amsterdam, Paris-8e
recherche
JEUNE INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES
Expérience en propriété industrielle, domaines *mécanique-électrique*. Anglais parlé et écrit indispensable. Allemand souhaité.
Ecrire avec C.V. et prétentions.

Société Expertise Comptable Région de Paris recherche
COLLABORATEUR QUALIFIE
Niv. D.E.C.S. ou certificat sup. pour gestion portefeuille et fonction d'encadrement. Situation stable, avec large possibilité d'avenir et association si compétent. *Ecr. n° T 014114 M* REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

demandes d'emploi

HANDELSVERTRETUNG gesucht f. Austria ; Sud Germany u. Ost-Europa. U. Unterleder Bettenpacherstr. 6. A-5020 SALZBURG.

CHEF SERV. ÉDUCATIFS
33 ans (direction enfance inadaptée, secteur privé), 10 ans expér. confirmée ds établissem. à vocations diverses, sérieuses références, CHERCHE POSTE
DIRECTEUR
ETABLISS. PRIVE ou ASSOC. REGION INDIFFERENTE. M. Debettignies 7 pl. des Bancs 87000 Limoges. Tél. (55) 33-17-14.

J.F. *24 ans, ch. remplacement* BUREAU ou AUTRE en JUILLET/AOUT. - Ecrire sous n° T 014065 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. 19 a., ch. empl. fixe ou rempl., hôtesse, stand., secrét. Libre de suite. Tél. : 205-13-92.

Animat., 27 a., direct. C.V.L., 7 a. expér. ds div. struct socio-éducat, cult., ch. pl. permanent section enfance région Essonne. Ecr. n° 6.062 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

travail à domicile

Demande

Je tape vos thèses et manuscrits, 50 pages min., trav. rap., soig., orthogr. assurée. T. 337-40-87.

gérances libres

PETIT THEATRE conns 2 horaires offre gérance LIBRE. TEL. : 203-49-37.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

EXCEPTIONNEL - HALLES Dans prestigieuse rénovation, GD LIV.+1 CHBR, s. bains marbre, cuis. aménagée chêne, poutres appar. - Propriétaire E.R.I. : 259-20-90.

3e arrdt.

QUARTIER DE L'HORLOGE Imm. rénové du 18e siècle, gd *living, 2 chbres, parf. état.* 390.000 F - 651-32-20.

4e arrdt.

MARAIS PONT-AUX-CHOUX Living + chambre Poutres - Caractère - Tt confort *295.000 F — 325-75-42*

5e arrdt.

S.F.P.G.I. (groupe Suez) vend
128, RUE MOUFFETARD
2 P. à 6 P. Sur place lundi, *mardi*, jeudi, samedi, 14 - 18 h. 30. - 755-98-57.

POT-DE-FER 2 pièces, 32 m2, bel imm., 3e étage Ouest - Tél. 554-00-34.

GAY-LUSSAC - A rénover, imm. *fin 18e, 2e étage, ascens.* en cours. Living + 2 chbres 80 m² - 535-86-37.

Part. vend studio de caractère 21 m², Contrescarpe, kitchen. équipée, s. de bains, imm. anc. *rénové.* Prix 210.000 F. A débattre. - Tél. : 555-45-75.

6e arrdt.

SAINT-MICHEL
DANS IMM. DE CARACTERE
3e ETAGE - TAPIS ESCALIER
LIVING + 3 CHBRES
POUTRES APPARENTES
REFAIT NEUF
PRIX 950.000 F
Vendredi, samedi, 14 h. à 18 h.
12, RUE SUGER TEL. : 723-91-28

Mo VAVIN Immeuble pierre de taille
4 P. entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., tél., chauff. central, 102 m2. Agréablement aménagé. *PRIX INTERESSANT* 96, bd du MONTPARNASSE *Samedi, dim.,* lundi, 15 à 18 h.

EXCEPTIONNEL
Studios caractère ref. neufs :

BABYLONE	175.000 F
ST-SULPICE	165.000 F
ST-GERMAIN	129.000 F
ILE-ST-LOUIS	165.000 F
URGENT.	325-77-33

PRES QUAIS. - 3-4 Pièces, 21, RUE GUENEGAUD. CE SOIR, de 17 h. à 20 h.

7e arrdt.

ECOLE-MILITAIRE ravissant salon, salle à manger + 3 chbres, impecc. 790.000 F. « TAC » - 329-33-30.

12e arrdt.

Mo Saint-Mandé. Bel immeub., *soleil, calme, 33, av. Quihou,* appt libre, 2 p., entrée, cuis., bains, wc, 42 m². Px 135.000 F. Appt occupé loi 48 : 75.000 F. Possibilité appt de 4 p. ou 6 p. 224-02-86 ou s/pl. 16 h.-18 h., samedi, dimanche et lundi.

13e arrdt.

Pr. PTE ITALIE. Parfait 3 p. 80 m² + loggia + box. Imm. récent. *298.000 F - 535-56-92.*

15e arrdt.

3 P. dernier étage, tt confort, TERRASSE *20 m2,* 55 m2, cuisine équipée. 330.000 F - 589-49-34

EMILE-ZOLA. Bel immeuble P. de T. Excell. 5 P., 115 m², 3 sanit., tout cft. 880.000 F. Tél. : 785-31-13.

XVe - 11, villa THORETON, 2 P., tout confort, récent, 290.000, *parkg poss. 25.000 F. Samedi, lundi,* 15-19 heures.

16e arrdt.

AVENUE FOCH (près)
DANS BEL IMM. STANDING
GRAND 6 P. CFT 185 m2
3e ET. - ASCENSEUR - TAPIS
+ 2 CHAMBRES SERVICE
Possib. PROFESS. LIBERALE
Poss. PARKING EN SOUS-SOL
PRIX 1.300.000 F
Samedi, lundi, de 14h. à 18 h.,
7 RUE LAURENT-PICHAT
ou 723-91-28

Mo KLEBER *Pierre de taille,* calme
LIV. DBLE + 1 chbre, entrée, *petite cuis., bains, w.-c., tél., soleil, moquette, chauff. central.* PRIX INTERESSANT. 3e étage. 16, *rue* LAURISTON *Samedi, dim., lundi,* 15 à 18 h.

SQUARE LAMARTINE
380 M2, bel imm., réception + 4 chbres, bon plan. Etage *élevé, soleil, box, 3 serv.* PRINCIP. 225-46-62.

18e arrdt.

MONTMARTRE Part. vend appt refait neuf par architecte *Cuis. équipée, tt confort, 5e ét.* Calme. Soleil. 2 p. + mezzanine + combles. - Prix : 220.000 F. Tél. : 257-33-06

EXCEPTIONNEL
AV. JUNOT, 160 m2, luxueusement aménagé, tt cft. PRIX JUST.FIE. *705-42-91, après 19 h.*

BUTTE-MONTMARTRE 54, rue Lepic, Bel imm. parfait état, tapis escalier, concierge. Gd 3 Pces, entrée, cuis., wc, bs modernes, *chff central. Etat nf, moquette,* 370.000 F. Crédit. Voir pptaire, samedi, lundi, 14 h. à 18 h. 30.

19e arrdt.

BUT.-CHAUMONT BEL IMM. ANCIEN
APPT 100 *m2, soleil, 3e ét., asc.,* conft. 2, av. MODERNE. Sam., dim., 15 h à 19 h, ou tél. le matin : 202-67-66 ou 202-57-79.

BUTTES-CHAUMONT
IMMEUBLE NEUF
4 P., 95 m2 + balcon.
733.000 F. Park. inclus.
GEFIC. 205-03-11,
14 à 19 h., sauf mardi.

Quartier BUTTES-CHAUMONT, bon imm., 28, r. Ourcq, 2e étg., 2 p., entrée, cuis., bains, wc, 35 m², soleil, calme, 115.000 F. 2 P. occupé loi 48, 65.000 F. Possib. appt de 4 P. ou 6 P. *520-13-57 ou s/pl.* 13 h.-15 h., samedi, dimanche et lundi.

78 - Yvelines

CHATOU PAR R.E.R.
HAMEAU DE L'AMANDIER
Petits imm. 3 ét., toiture ardoise, chauf. individuel.
Du studio au 3 pièces
de 146.000 F à 307.500 F, ferme et définitif.
Prêts conventionnés.
Renseignements et vente sur place 224, route de Carrières CHATOU. 071-50-54 tous les *jours 10-13 h - 14-19 h.,* sauf mardi et mercredi.

St-GERMAIN-en-LAYE. Ds pet. résid., F3 imp., lycées, écoles, commerc. 260.000 F - 973-18-50.

Versailles. Av. de Paris, Part. vd 3 pces, 70 m², cave, parkg. 1975, tr. bel résid. 375.000 F. FRAIS REDUITS - 953-64-33.

92 Hauts-de-Seine

SACRIFIE 690.000 NEUILLY ST-JAMES ATELIER D'ARTISTE
DUPLEX 110 m2+70 m2 terrasse
URGENT — 354-56-72

BOULOGNE Petit immeuble neuf
118, RUE DE PARIS
Futur *Métro* JAURES
2-3 P. 78 m2 + 2 balcons *tout équipé,* cave, parking.
LIVRAISON IMMÉDIATE
Résidence de qualité
Sur place vendredi, samedi, de 15 h à 19 h. ou
BEGI - 267-42-06 - 48-01

CLAMART *67, avenue Victor-Hugo* RECENT BALCON, *très beau 100 m2, sobre, soleil.* 565.000 F. SAMEDI seulement 14 à 17 h.

Mo CHATILLON Part. vend 4 pièces 365-17-47, B. 833-23-45 Cambas.

BOULOGNE Mo PONT-DE-SEVRES Rez-de-ch. 4 pces, 85 m2, jard. 60 m2. 470.000 F. Tél. 527-81-41.

NEUILLY - SUR JARDIN
Imm. neuf plein soleil.
STUDIO, 2 P., 51 m2.
GD 3-4 P., 105 m2.
DUPLEX 190 m2 + terrasse.
Vis. s/pl. 14 h. à 18 h. 30,
117, bd Bineau. 624-39-49.

NEUILLY. Imm. P. de T., réception 45 m², 2 chambres, *4e étg., asc.+chbre de service,* soleil, 880.000 F - 651-32-20.

BOULOGNE - 66 bis, rue Gallieni. *S/pl. samedi 15 h.-18 h., je vds 2 P. et 3-4 P.,* refait neuf - 561-18-10.

Ville-d'Avray, limite Marnes, bel appart. au dernier étage, beau séj., 2 gdes chbres, larges loggias, CALME. 580.000 F. AGENCE LYCEES. — 602-51-90.

92150 SURESNES. Bel appart., *100 m², 5-6 pces, petit imm. P.* de T., jardins, dble livg., 4 chbres, cuis., séchoir, s. de bs, s. de douches, wc, penderies, nombrx placards, gd balcon, parkg, cave. Prix 470.000 F - Tél. 506-67-73 jusqu'à 11 h., *après 19 heures.*

ASNIERES gare. Propr. vend 4 P., 70 m², tt cft, nb. rang., cave, imm. 1914, 4e étage, 300.000 F - 793-58-06.

2' Mo PARC DE SCEAUX Part. à P, duplex, dern. étg., 120 m² + terrasse 40 m², vue panoram., séj. dble avec cheminée, *jardin d'hiver, 4 chbr.* + 2 s. d'eau. - Tél. 702-88-01.

SCEAUX - CENTRE
Grand appt avec *terrasse, très* bel immeuble, 1.840.000 F - EFIMO, 660-45-96.

BOULOGNE - Marcel-Sembat, 2, rue Rieux - 3-4 p., 69 m². Px 330.000 F. Vis. s/pl. ou tél. 603-17-73, 10-19 h. le sam. 23 ; autres jours : 539-79-74, le soir.

CHATENAY. Limite SCEAUX près Mo, gd 5 P., balc., parkg 2 voitures - 630.000 F. EFIMO - 660-45-96.

SCEAUX CENTRE
Appt 3 p., près Mo. 400.000 F. EFIMO - 660-45-96.

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE
1 bis, RUE DE BEAUTE
Près BOIS de VINCENNES
et R.E.R. - Dans petit imm.
LUXE dans PARC 3.200 m2
QUELQUES APPTS NEUFS très haut standing Livrables sous un *mois* - Finitions personnalisées
Moquette laine
Papiers au choix
S/pl. samedi, dimanche 14-19 h.
Semaine 563-34-64 - 563-28-96.

SAINT-MAURICE
12, RUE DES RESERVOIRS
5 P. DUPLEX 109 m2
balcon 18,50 m2, terrasse 70 m2, *8/9e étage. Livraison* immédiate. Prix : 850.000 F. Sur place tous les jours, de 14 à 19 heures sauf mardi et mecredi ou téléphone : 885-50-32.

Province

83 HYERES PLAGE
150 m. port, studio 109.000 F, avec 21.800 F comptant. 2 et 3 pces. Gestion assurée. GER, *18 bis, avenue Gambetta,* 83400 HYRES - (94) 65-42-14.

TOURCOING. Prox. gare, Part. *vd appt standing 140 m², 3 chb.* Garage. Prix 350.000 F - Tél. : (20) 54-91-89 ou 76-49-11.

LA ROCHELLE. Part. à Part. vd spl. F4, gd stdg, quart. rés., 3e étg., vue imprenable sur mer et parcs, 104 m² ensol. except. terrasse+loggia, parkg privé, cave, téléph. - (46) 34-89-22.

Etranger

ALMUNECAR (Costa del Sol) Espagne, vd appt 3e ét. av. asc. neuf. MEUBLE, tt cft, 3 P. *cuis., s. de bns, s. d'eau équip.* ds imm. gd stand., pisc., tennis gde terrasse av. v. mer à 100 m Prix actes en main. 150.000 F Tél. 16 (4) 456-92-21

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 p., PARIS, avec ou sans travaux, préfère *rive gauche,* près Facultés. - Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 Fontenay-ss-Bois

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPARTEM., préfer. dans le XVIe - 704-40-27.

Cherche appt 3 p., rue calme, dernier étage, immeuble réc., *17e ou 18e - MAR. 68-62.*

locaux commerciaux

15 km Paris-Sud particul. loue local commercial de 1.600 m2, sur 5.800 m2 de terrain. Ecrire M. RONGIER, 48, rue René-Panhard, 94320 THIAIS ou Tél. : 884-71-53.

A VENDRE A MORSANG-SUR-ORGE
LOCAL COMMERCIAL
100 m2 DE FAÇADE
TOUT COMMERCE
Tél. : 904-39-06

viagers

STE SPECIALISTE VIAGERS
F. **CRUZ** 8, rue La Boétie Tél. : 266-19-00
Prix, indexation et garanties. Étude gratuite - discrète

constructions neuves



résidence ***Azurelle***
vivez la mer à vue d'oiseau
Sur les hauteurs du Mont-Fabron, dominant la Baie des Anges.
3 petits immeubles de 3 étages
Grand standing – Prestations luxueuses.
Du studio au 4 pièces, avec loggia.
Piscine – Parking privé.
Bureau de vente sur place
174, avenue de la Lanterne - 06 NICE.
Renseignements : CAPRI
4, place Raoul-Dautry
75015 PARIS
CAPRI *Tél. 567.77.80*
La volonté de bien construire.
Coupon-réponse à retourner à : CAPRI 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris. Veuillez m'adresser, gratuitement, une documentation sur la RESIDENCE AZURELLE.
Nom — Adresse — Ville — Tél.
De Mendez/Zana/Warwick.
4 M 6

294, RUE DE BELLEVILLE
Petit immeuble - Du 2 au 4 P.
Livraison en cours
PRIX 4.950 F LE m2
Sur place tous les après-midi *de 14 heures à 19 heures* sauf mardi et mercredi
Tél. : 797-38-08 ou LAF. 15-95.

usines

Hte-Loire. Anc. moul. s/la Loire, pet. usine 1.000 m2, plan d'eau. Groupe hydr. logt jdins, prx tr. intér. Conv. à pet. artis. ou résid. sec., 2 km gare S.N.C.F. Ecr n° 6.065 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens 75427 Paris-9e.*

locations meublées Offre

Paris

Rue de Varenne, charmant studio meublé, tout confort, 1.100 F par mois. *567-84-10.*

locations non meublées Offre

Paris

Près NATION
Studio, kitch., salle de bains, *800 F+chg. 246-64-88 ou 64-93.*

7e. Av. Duquesne, 3 p., cuis., bains, 1.400 F mens. ch. comp. *Téléph. après 19 h. 555-60-76.*

TROCADERO - Grand standing 7 P., 230 m², cuis., 3 bs, tél. *Poss. parkg. 5.000 F. 754-83-83.*

Région parisienne

PUTEAUX PONT DE NEUILLY
Société loue **SANS COMMISSION**
STUDIOS au 6 PIECES
ds immeuble NEUF de standing
« LE MINERVE »
S/pl. vendredi, samedi, dim., 11-19 h. : 14, r. Paul-Lafargue.

Près ROISSY-en-FRANCE. Villa **10 P.** calme, piscine, grand jard. 6.000 F. 246-74-04

NEUILLY. 212, boul. BINEAU, STUDIOS, 5 PCES. S/place les jeudi, vend., sam., 11 à 19 h.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

bureaux

17e Guy-Môquet. Part. loue local pour 2 burx 45 m2 refait neuf. Tél. 2 postes, bail 2 ans, 2.000 F C.C. Tél. : 780-67-76.

Domicil. Artis et Commerç. Siège *S.A.R.L.-Rédaction* D'actes Statuts. Informations juridiques, Secrét., Tél., Telex, *Bur. - A partir de 100 F/mois* Paris 10e - 11e - 15e - 17e. Téléph. : 355-70-80 et 229-18-84.

BOURG-LA-REINE
Centre - 400 m *Mo* - Local en rez-de-ch. Usage professionnel. *150 m2 + 40 m2* réserves. Divisé en réception et bureaux - 661-23-28.

fonds de commerce

A LOUER
57 th St. - 5 th Ave., N.Y.C.
MAGASIN DE MODE
Emplacement exceptionnel *pour une location* de grande classe.
Répondre en anglais.
Ecr. n° 6064 « le *Monde* » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

2e BOURSE vend Hôtel Tél. 236-53-76

MONTMARTRE, vends salons de coiffure dames, 9 places, poss. mixte, 35 m2 + studio. Tél. après 19 h. : 844-53-21

A vd élevage Salmonides (truites) affaire impte possib. produire 30 tonnes an. SCOMAR, 20 a. E. Sarl Bastia

TOULON
Sommes vendeurs papeterie SARL familiale, magasin + entrepôt *200 m2 implantation* cinquantenaire détail et demi-gros. Ecr. Havas Toulon 15960

17 km SAINT-TROPEZ cause santé part. vd belle affaire bord de mer, bar, tabac, restaurant, plage privée, très belle terrasse couverte 180 m2, gros chiffre. Tél. (94) 79-61-55

terrains

PARC DE MAISONS-LAFFITTE 1.100 m2, façade 40 m. Vend., Sam. 10, *pl. Wagram, 11-19 h.*

MONTGERON PRES LYCEE
CALME et RESIDENTIEL
Beau terr. 578 m2. Faç. 22,50 m. Prix 286.500 F. - Tél. 921-40-72.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Terrain à bâtir 2.000 m2
800.000 F - 575-23-75

fermettes

PÉRIGORD
Belle ferme ancienne jolie vue, ombrages, beau jdin, 255.000 F. Doc. s/dem. PROPINTER SA, BP 33, 24103 Bergerac. TEL. : (53) 57-53-75.

ENTRE SENLIS et ERMENONVILLE
Fermette de caractère entièrement restaurée. 350 m2 HABIT. *8 P. princ.* Tt cft. Cave voûtée. 1.000 m2 clos de murs. URGT. Px 650.000 F. Tél. (4) 454-22-24.

SUR 3.000 M²
AUTHENTIQUE FERMETTE de pays compr. s. comm. 30 m2, cheminée, four à pain, 3 chbres 28-15 et 18 m2, poutres apparentes, s. de bains, wc, grenier aménageable, cave, écurie, dépendances. PRIX TOTAL 277.000 F avec 10 % comptant. IMMOBILIERE DU PONT 6, quai Consanon 02400 CHATEAU-THIERRY Tél. (16) 23-83-06-67

villas

ASNIERES 7' Saint-Lazare Résidentiel. Part. vend pavillon 6 pièces, confort. Urgt. 201-00-80 H. B. (Mme Levy) ; 793-15-20 *soirs et week-end*

MORANGIS
Villa récente à saisir avec sous-sol, garage 3 voitures, cave, chauffage mazout. Rez-de-chaussée surélevé : hall d'entrée, double living 43 m2, 1 chambre, cabinet de toilette + w.-c.
1er étage : 3 chambres, salle de bains + combie aménagé.
TERRAIN 400 M2
PRIX 530.000 F.

E.T.I.
Téléphone : 448-96-23
Ouvert même le dimanche.

Parc MAISONS-LAFFITTE *pptaire vd sur 2.000 m2, villa* 10 p. à rénover. Vendredi, samedi. 10, pl. Wagram, 11-19 h.

VILLA
vue HAUTEUR de TROUVILLE superficie du terrain 1.859 m2, villa 157 m2, r.-de-ch. : dressing room, toilette, cuis., séj. double 8X5 m 40 avec cheminée. 1er étage, 3 chbres, salles *de bains,* salle *d'eau, douche.* Sous-sol, salle d'eau équipée, garage, deux caves, chaudière mazout. Libre de suite. Tél. du mardi matin au jeudi soir inclus : 024-20-82.

MAISONS-ALFORT
Métro. BELLE VILLA récente récept. terrasse + 5 chambres avec sanitaire, sous-sol, garage + pav. gard. 850 m2 + terrain 1.300.000 F. Tél. 344-43-67

L'ÉTANG-LA-VILLE
MAISON NEUVE, surf. habitab. 200 m2, réception, bureau, cuis. *aménagée, 5 chb.,* 2 bains, beau jardin 800 m2. Prix 1.100.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

LE PERREUX (94)
Superbe villa, jardin 1.200 m2, récept. 100 m2. Px 1.500.000 F. Tél. : 324-59-46.

CHANTILLY-GOUVIEUX
Lisière forêt - Proche golf *et chevaux - 29 mn Paris-Nord*
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française
Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains
De 630.000 à 910.000 F
Piscine prévus et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES
Tél. : (4) 457-32-62

pavillons

CHAMPLAN (91) près Gare
PAVILLON meulière, tt cft, sur 1.000 m2 terrain. Prix 580.000 F. CHAPELET *tél. 563-08-20 ou 563-08-31*

BOISSY-SAINT-LEGER. Pptée de caractère sur 1.800 m2 jard. *arborisé, séj. 55 m2 + 4 chbres* s. de bains, s. d'eau, 2 w.-c., sous-sol total, dépendances. 1.200.000 F. Tél. 373-60-51

MEUDON, près gare pav. tt meulière, beau jardin 500 m2, 5/6 p. princip. confort. Urgent. 595.000 F. SEGONDI. - 874-08-45

Vds Ermont, près gare Ermont halte, pav. cff, 4 pces, sous-sol. Tél. 506-00-90 après 20 h.

manoirs

TOURAINE MANOIR XVIIIe
4 km d'Amboise, 10 chbres, cft, troglodytes, beau site 20 ha.
BELLES DEMEURES DE FRANCE Téléphone 387-92-76
68, boul. Malesherbes, Paris 8e

maisons de campagne

AJACCIO
Gde mais. neuve 4 ch., 2 s. eau, cave, déb., gren., gar., 1.400 m2 terr. ou plus, vue magnif. sur le golfe. Ecrire Havas Conseil n° 2.000, 135, av. Ch.-de-Gaulle, 92200 NEUILLY qui transmettra.

REGION ARCISIENNE
150 KM DE PARIS
Proximité LAC DU DER
et de la FORET D'ORIENT.
Vaste maison de campagne à aménager avec dépendances s/ 4.000 m2 de terr. Px 400.000 F. TEL. : 16 (25) 37-86-63.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

L'AVIATION ET LA CRISE DE L'ÉNERGIE

Le porte-parole des compagnies régulières propose un plus juste répartition du carburant

La politique de « ciel ouvert » à laquelle les autorités américaines tentent de rallier leurs partenaires, pourra-t-elle s'accommoder longtemps encore d'une situation d'énergie chère et rare ? Les responsables du bureau de l'aéronautique civile (CAB) comptent sur les forces du marché pour dégager de nouveaux équilibres. En revanche, beaucoup de compagnies aériennes jugent inopportun de renforcer la concurrence en période de pénurie de carburant.

A cet égard, la compagnie privée British Caledonian, qui avait envisagé l'utilisation d'un Concorde, vient d'y renoncer en raison de l'augmentation du prix du carburant. « Nous n'avons désormais aucune chance d'utiliser avec profit l'avion supersonique », affirment ses responsables. De son côté, Alitalia vient d'indiquer qu'elle serait obligée de réduire ses vols dans trois ou quatre jours si le gouvernement italien n'intervient pas auprès des compagnies pétrolières chargées d'approvisionner sa flotte.

M. Knut Hammarskjöld, directeur général de l'Association du transport aérien international (IATA), qui rassemble cent huit compagnies régulières, prône, dans le point de vue qu'on lira ci-dessous, une organisation de marché pétrolier qui permette d'éviter le gaspillage.

Une prime aux nantis

Soyons nets : la politique de « ciel ouvert » que défendent les Etats-Unis, aggrave la crise pétrolière. En effet, qui dit concurrence sauvage, dit vols supplémentaires et consommation accrue du carburant-avion.

Le phénomène des « sauts de grenouille » suivant lequel la majoration du prix du produit raffiné encourage une hausse du prix du pétrole brut qui, à son tour, entraîne une augmentation du prix du produit raffiné, s'est amplement vérifié, ces derniers mois. Or, une politique de « ciel ouvert » oblige les compagnies aériennes qui participent à ces enchères à se concurrencer les unes les autres jusqu'au moment où leurs coûts d'exploitation sont si luords et, par voie de conséquence, leurs tarifs si élevés qu'elles se ruinent et détruisent leur fonds de commerce.

Quand bien même ce processus « marchand » réussirait à équilibrer l'offre et la demande de carburant, cet équilibre ne serait en fait atteint qu'à un niveau de prix exorbitant, insupportable pour tous les consommateurs de produits pétroliers. Il est incontestable que des solutions uniquement assises sur les lois du marché sont injustes dans la mesure où elles permettent aux fournisseurs de pétrole de tirer profit de leur position de monopole.

Des enchères libres ne favoriseraient une juste répartition du carburant-avion que si les revenus se trouvaient également répartis entre toutes les nations. Dans un monde où il n'en est rien, cet appel à l'efficacité ne représente guère plus qu'une licence accordée aux nantis de consommer des quantités virtuellement illimitées d'un carburant qui commence à se faire rare. Cela rappelle l'observation récente de M. Hayakawa, sénateur de Californie, affirmant que les pauvres n'ont pas besoin d'essence puisqu'ils n'ont pas de travail et donc pas d'occasion de se déplacer...

Des mesures de répartition s'imposent pour stabiliser la demande de carburant en proie à une « surchauffe ». Si, d'autre part, les gouvernements exercent un contrôle sur le processus des « sauts de grenouille » et parviennent à maintenir le prix du pétrole à un niveau raisonnable, le coût du transport aérien s'en trouvera réduit.

Une telle politique contribuerait à préserver l'exploitation des services aériens sur des lignes d'intérêt national et éviterait de réduire le trafic aux seuls vols dont un coefficient de remplissage élevé assurerait la rentabilité. Cette stratégie aurait, en outre, l'avantage de maintenir dans le cercle aéronautique des nations moins privilégiées qui, autrement, s'en trouveraient écartées par le jeu des enchères.

Avant toute chose, une saine politique énergétique à l'échelle internationale requiert une concertation entre partenaires et exige de chacun qu'il consente à sacrifier au bien commun. Dans le domaine aérien, il pourrait bien s'avérer indispensable d'établir, en matière de consommation de kérosène, des directives multilatérales qui maintiendraient la demande globale dans des limites raisonnables tout en laissant les compagnies aériennes libres d'utiliser leur quote-part au mieux des intérêts nationaux et des besoins du marché.

Parce que l'établissement de telles directives est par définition une entreprise technique, les gouvernements auront forcément besoin de l'aide d'un forum international au sein duquel les experts des compagnies aériennes pourront mettre au point des propositions constructives et réalistes. L'Association du transport aérien international (IATA), qui étudie depuis près de dix ans les moyens d'économiser le carburant, n'est-elle pas le cadre idéal pour des discussions multilatérales ?

Le bon sens voudrait donc qu'une saine politique énergétique dans le domaine aérien vise à préserver l'existence de l'IATA plutôt qu'à encourager son démantèlement, comme s'y emploient les autorités américaines, voire à souhaiter sa disparition.

AIR FRANCE ET LA CORSE

Après la parution dans le Monde *du 22 juin d'un article intitulé : « Air France boude la Corse », la direction de la compagnie nationale nous apporte les précisions suivantes :*

Conformément aux directives gouvernementales, les liaisons bord à bord continent-Corse doivent désormais être exploitées dans le cadre d'un organisme public gérant les liaisons aériennes et utilisant les moyens les plus adaptés. Ce sont les délais de mise en place de cet organisme public qui retardent la publication des horaires d'Air France de l'hiver prochain.

Mais, il est bien clair qu'Air France est disposé dans ce cadre à prêter son concours aux liaisons continent-Corse avec les moyens en sa possession Air France considère en effet qu'il est de sa mission de service public de poursuivre sa participation à la desserte de la Corse.

● *Pas de grève à Iberia.* — Un accord vient d'être conclu entre la direction générale d'Iberia et les représentants du personnel navigant technique. Selon les responsables de la compagnie espagnole, *« cet accord élimine définitivement tout risque de grève.*

● *Pas de DC-10 en Israël.* — Israël a refusé, le jeudi 21 juin, l'atterrissage d'un DC-10 de Swissair qui a dû rebrousser chemin. Les autorités de Tel-Aviv ont informé les compagnies aériennes que les triréacteurs de McDonnell Douglas étaient interdits de vol dans le pays. Le Nigéria a adopté la même attitude. En revanche, plusieurs compagnies asiatiques — Thai International, Singapore Airlines, Japan Airlines et Korean Airlines — ont décidé de remettre en service leurs DC-10. — *(A.F.P.)*

● *Grève des hôtesses et stewards en France ?* — Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective du personnel navigant commercial (P.N.C.) qui duraient depuis un an n'ayant pas abouti, une commission de conciliation doit se réunir le mardi 26 juin. « *Celle-ci*, selon les syndicats, *représente l'ultime chance de parvenir à un accord acceptable par les deux parties*

● *Les Etats-Unis aident le rail.* — L'administration américaine vient d'accorder une nouvelle subvention de 65 millions de dollars à Amtrak, organisme semi-public qui gère les transports ferroviaires de passagers aux Etats-Unis. La hausse des prix et la pénurie d'essence a fortement amélioré le coefficient de remplissage des trains

URBANISME

Treize mille signatures contre le nouveau Palais des festivals de Cannes

De notre correspondant régional

Cannes. — Le comité pour un référendum municipal sur le projet du second Palais des festivals de Cannes constitué au début du mois de mai *(le Monde* du 9 mai), et animé par le conseiller général (rad. soc.) de Cannes-Ouest, Mᵉ André-Charles Blanc, a recueilli, selon ses responsables, treize mille signatures de *« contribuables cannois »*. « *Ce résultat* », a affirmé Mᵉ Blanc au cours d'une conférence de presse, *« démontre qu'il existe dans la ville un mouvement d'opinion profond que la municipalité et l'administration ne peuvent pas ne pas prendre en considération ».* « *Le projet*, a-t-il ajouté, *justifie pleinement une consultation populaire, car il constitue un choix économique irréversible et va modifier de façon irrémédiable le site de la Croisette. »*

L'initiative du comité pour un référendum arrive cependant trop tard puisque la démolition du casino municipal — sur l'emplacement duquel doit être édifié le nouveau palais — a été autorisée le 9 avril et devait commencer le 21 juin. Saisi d'une double requête en sursis à exécution et en annulation du permis de démolir, le tribunal administratif de Nice ne doit d'ailleurs se prononcer que le 11 juillet à une date où sa décision, si elle devait être favorable au comité, serait quoi qu'il en soit sans effet.

Les deux demandes introduites par les requérants se fondent sur le fait que les façades du casino municipal ont été inscrites à l'inventaire des sites le 11 mai 1944 et que la ville devait obligatoirement obtenir l'avis favorable du ministère de la culture et de la communication. Mᵉ Blanc a précisé qu'il comptait attaquer en justice le permis de construire dès que celui-ci aurait été délivré. — G. P.

Espace vert menacé dans le 17ᵉ arrondissement de Paris

Les habitants de la villa des Ternes dans le dix-septième arrondissement de Paris viennent de porter plainte contre la Ville de Paris, qui a décidé de construire à cet endroit un immeuble *« dépassant les normes établies par le règlement intérieur de la villa ».*

Dans un communiqué, l'Association de la villa des Ternes affirme *« que si ce permis de construire n'est pas annulé, l'espace vert constitué par la villa est condamné ».*

La villa des Ternes, un des derniers espaces verts du dix-septième arrondissement, s'étend sur 2 hectares et abrite deux cent cinquante arbres. Afin d'éviter la spéculation immobilière, les différents propriétaires qui y résident, réunis en assemblée, ont adopté, au mois de septembre 1976, un règlement de copropriété plus strict que le plan d'occupation des sols pour ce qui est de toutes les constructions futures.

Selon l'Association, tous les propriétaires, y compris la Ville de Paris, ont souscrit à ce règlement. C'est pourquoi les habitants la villa des Ternes s'étonnent de la décision de la Ville *« qui, pour construire son immeuble, ne tient pas compte de ce règlement ».*

La Ville de Paris estime que le permis de construire qu'elle a demandé pour élever au 13 *bis*, villa des Ternes, un petit bâtiment de trois niveaux devant accueillir vingt-deux logements n'est contraire à aucun règlement. *« Ce permis de construire, qui nous a été accordé, le 18 mai, par le préfet de Paris, est tout à fait conforme au plan d'occupation des sols qui est le seul règlement ayant une valeur juridique »*, précise-t-on à la mairie de Paris.

Le Conseil de Paris sera vraissemblablement appelé à donner un avis sur cette question, lundi 25 juin, puisque le dossier de financement du projet de construction de l'immeuble contesté doit lui être soumis.

★ Association de la villa des Ternes, 96, avenue des Ternes, 75017 Paris.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Le Monde

une semaine avec le Limousin

Les mêmes succès qu'ailleurs

Des universitaires bien dans leur peau

« ... Par Dieu », dit Pantagruel, « je vous apprendrai à parler; mais devant, réponds-moi : d'où es-tu ? » A quoi, dit l'écolier : « L'origine primève de mes aves et ataves fut indigène des régions Lémoriques, où requiesce le corpore de l'agiotate saint Martial. » « J'entends bien », dit Pantagruel, « tu es Limousin, pour tout potage; et tu veux singer le Parisien. Or viens ça, que je te donne une peignée... »

CRUEL destin de ce vieux pays, moqué par Rabelais, avant d'être raillé par La Fontaine et ridiculisé par *Monsieur de Pourceaugnac !* Pourtant, ces terres d'inculture avaient déjà nourri de grands troubadours tels l'illustre Bernard de Ventadour, et de brillants papes d'Avignon. Elles allaient encore voir naître les d'Aguesseau, Dupuytren, Gay-Lussac ou Auguste Renoir et Jean Giraudoux.

Aujourd'hui, la jeune académie de Limoges — elle est née en 1965 — a peu à envier à ses aînées. On y réussit aux examens aussi bien qu'ailleurs. L'université y délivre des diplômes nationaux dans toutes les disciplines ; elle prépare aux grands concours et suscite une recherche scientifique originale.

Composée des trois départements : Haute-Vienne, Creuse et Corrèze, l'académie de Limoges, avec une population scolaire totale de cent quarante-quatre mille deux cents élèves en 1976-1977, est la moins nombreuse, la Corse mise à part, bien sûr, de la France métropolitaine. Mais, surtout, elle partage, avec celle de Toulouse, et celle de Paris, pour des raisons très différentes, l'apanage d'avoir le moins progressé en effectifs depuis une dizaine d'années. (Si l'on prend pour base 100 en 1967-1968, l'indice est de 105 en 1976-1977. Il atteint 123 pour Nice, 121 pour Lyon, 118 pour Strasbourg, 117 pour Nantes et Orléans-Tours). De cette faiblesse, l'académie de Limoges tire au moins aux yeux du recteur, M. Denis Quivy, un avantage : « *Sa taille raisonnable en facilite la gestion. Ici, le recteur peut connaître l'ensemble de son académie.* »

Les problèmes scolaires de la région, c'est donc en d'autres traits qu'ils prennent leur source : l'éparpillement de la population, la situation de moyenne montagne d'une grande partie du territoire, les longs hivers et les communications difficiles. Traits inégalement répartis : la Haute-Vienne est mieux innervée, et Limoges, qui compte plus d'habitants que toute la Creuse, est un lieu d'activité industrielle, comme le bassin de Brive. A ces exceptions près, l'académie de Limoges, des plateaux de la Marche au nord à ceux du Bas-Limousin au sud, est une académie à dominante rurale. C'est-à-dire confrontée aujourd'hui au choix de survie des écoles à classe unique, d'investissements dans les transports scolaires. Il reste 253 écoles à classe unique, dont 39 rassemblent moins de 9 élèves. Deux cent dix-neuf ont été fermées depuis dix ans, dont 9 à la rentrée dernière. Dans le département de la Corrèze, 60 communes n'ont plus d'école. Un seul regroupement pédagogique (association de plusieurs villages pour maintenir dans chacun un niveau d'enseignement) a été mis en place dans l'académie.

« *Au regard des critères arithmétiques nationaux,* observe M. Quivy, *nous sommes des nantis : outre les petites écoles maintenues avec 5 ou 6 élèves, beaucoup de nos collèges comptent moins de 200 élèves.* » L'ancien C.E.G. de Bugeat (Corrèze) ne regroupe pas plus, en effet, de 90 collégiens, celui de Châteauponsac (Haute-Vienne) 214. « *Si l'on supprime le collège dans une région qui dépérit, on accélère encore le dépérissement. On maintient donc ces établissements, mais chacun d'eux mobilise un principal, un gestionnaire, un cuisinier ; autant que s'il avait le double d'élèves.* »

Soumis aux rigueurs du « redéploiement », le recteur de Limoges, *comme ses collègues,ne peut* plus créer de postes : il doit *fermer ici s'il veut ouvrir là. A la* rentrée prochaine, 25 classes maternelles ou élémentaires seront ouvertes en Haute-Vienne; 25 seront fermées, dont l'école à classe unique de Domps. Fait nouveau : jusqu'à présent, les *créations intéressaient les chefs-*lieux des départements, Limoges surtout, et les suppressions, la campagne. Désormais, une redistribution a lieu à l'intérieur de l'agglomération de Limoges. Quatre fermetures sont prévues dans la ZUP de l'Aurence. « *au moment où l'on allait enfin avoir des classes de moins de 25 élèves* », fait remarquer M. Bernard Conant, l'un des responsables académiques du SGEN-C.F.D.T., tandis que des classes seront ouvertes dans la ZAC de Beaubreuil.

La liaison avec les lycées

L'annonce de ce redéploiement a suscité des manifestations plus vigoureuses qu'à l'accoutumée dans ces contrées peu démonstratives. En mars, un motif supplémentaire s'y est ajouté pour élever d'un cran la protestation à Limoges ainsi qu'à Brive. Plusieurs lycées « *sont de véritables casernes* », au dire de M. Jean-Claude Casteix, secrétaire départemental adjoint de la FEN : 1 194 élèves à Gay-Lussac, plus 378 dans le premier cycle (sixième à troisième), 1 014, plus 705, à Auguste-Renoir. Pourtant, la « partition » entre les deux cycles voulue par le ministère de l'éducation est rejetée par les syndicat d'enseignants, qui craignent une rupture pédagogique entre le premier cycle (collège) et le second (lycée). Début avril, à l'appel du SNES et du SGEN, le rectorat a été occupé et les commissions paritaires empêchées de siéger.

CHARLES VIAL.

(Lire la suite page 32.)

Cinq élèves pour le maître d'école

AU bout des interminables lacets d'une route de Corrèze, l'école de pierre grise de Laval-sur-Luzège (Corrèze) ressemble à un vêtement trop grand sur un corps amaigri : sa première classe, depuis longtemps désaffectée, n'abrite plus aujourd'hui autour de son poêle à bois que cinq enfants et vit ses derniers jours : à la fin du mois de juin, elle fermera ses portes. Définitivement.

Un seul instituteur, une classe unique. Tel est le lot des petites écoles rurales de Corrèze. Ici, les choses ne se passent pas trop mal, car « *trois enfants ont douze ans, un huit ans et un neuf ans et demi* ». Cette année, l'instituteur, M. Bernard Gaye, n'a eu que deux cours à faire. L'année dernière, il en avait trois. Il fallait jongler avec l'emploi du temps, faire faire des mathématiques aux uns pendant qu'il dictait aux autres. Les enfants ont dû se débrouiller, travailler seuls, prendre un livre en attendant qu'on s'occupe d'eux.

A Laval-sur-Luzège, on s'est organisé avec les moyens du bord : c'est l'aide familiale de la maison voisine qui vient préparer le repas des trois enfants qui restent à la cantine, l'hiver ; il faut arriver tôt pour allumer le poêle à bois. Mais on s'ennuie parfois, car, « *avec cinq élèves, on travaille plus rapidement que dans une classe de trente. Et puis, il n'y a pas d'émulation* ».

A ces difficultés vient s'ajouter la solitude. « *Dans les écoles à plusieurs classes, les instituteurs discutent entre eux. Ici, je suis seul* », remarque M. Gaye. Le vieil instituteur de Laval se souvient que, voici trente ans, il y avait à l'école deux classes, soixante-dix enfants qui venaient des hameaux alentour. Aujourd'hui... « *Les jeunes sont tous partis à la ville, ici il ne reste plus que mon frère et moi-même,* soupire le père d'un des élèves. *Quant aux familles de dix ou douze enfants, elles n'ont plus cours. Je ne comprends tout de même pas pourquoi on va entasser les enfants à 15 kilomètres d'ici alors que nos écoles sont vides.* »

Il existe encore en Corrèze cent vingt écoles à classe unique et cent à deux classes, sur un total de trois cent trente-neuf. Quinze classes sont en-dessous du plancher de la « grille » Guichard puisqu'elles ont moins de neuf élèves. Deux d'entre elles seront supprimées cette année. Mais l'inspecteur d'académie ne les raye pas de sa carte scolaire de gaieté de cœur. « *Nous laissons les classes ouvertes le plus longtemps possible,* affirme-t-il, *car, même si ces petites unités posent des problèmes pédagogiques, le transport scolaire dans une région où l'hiver est parfois très dur nous cause des difficultés. Et puis les maires ne manquent pas une occasion de souligner que, lorsqu'on ferme une école, on tue un village.* » L'instituteur, quant à lui, a déjà fait une demande de mutation « *pour une classe à la campagne, mais d'au moins quinze élèves..* »

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Diplômés en l'eau propre

« *NOTRE métier ne s'apprend pas seulement avec un tableau noir et de la craie.* » Cette réflexion d'un stagiaire de la Fondation de l'eau à La Souterraine (Creuse) exprime clairement l'effort pédagogique entrepris depuis huit ans par la jeune université de Limoges.

« *Nous avons, en effet, constaté,* souligne M. Guy Castaignau, enseignant à l'université, *que les installations d'assainissement fonctionnaient souvent mal en raison notamment de la spécialisation trop grande de leur personnel. Nous avons donc décidé de créer une formation « horizontale » où toutes les disciplines intéressant la profession seraient enseignées (chimie, biologie, mécanique, etc.) afin de former des étudiants réellement capables de « produire de l'eau.* » Ainsi naquit en 1971 la Mission pour l'étude des problèmes de l'eau de l'université de Limoges.

Première constatation : on ne *forme pas les praticiens* d'une profession, capable d'inventer une *solution* et pas seulement d'appliquer une théorie, entre les quatre murs d'un amphithéâtre. Après une formation générale de deux ans, les étudiants de Limoges passent donc leur troisième année « sur le terrain », en contact avec des professionnels, en vertu du principe selon lequel « *chaque difficulté doit être résolue sur le site même* ». Les stagiaires entreprennent donc un tour de France des installations.

Huit ans d'expérience ont permis aux promoteurs de l'opération de tirer des conclusions. « *Les collectivités locales nous demandaient d'assurer la formation de leur personnel,* explique M. Castaignau ; *les industriels constructeurs des installations souhaitaient que nous assurions l'instruction des futurs responsables d'installations vendues à l'étranger par exemple ; enfin, le ministère de l'environnement s'intéressait de près à la question. Mais les structures de l'université ne nous semblaient pas assez souples pour accueillir une telle formation, continue et pratique ; aussi avons-nous cherché une autre formule.* »

En 1977 était signé l'acte de naissance d'une fondation associant secteurs public et privé. En septembre 1979, les locaux flam*bant neufs de La Souterraine* ouvriront leurs portes.

Pourquoi avoir choisi ce vieux bourg tranquille du Limousin pour installer la Fondation ? « *Parce que, répond M. Castaignau, nous voulions sortir de Limoges et de son université, pas trop nous éloigner ni de notre maison même ni de Paris.* »

La municipalité de La Souterraine a accueilli la Fondation à bras ouverts. « *Pour la première fois,* souligne son maire, M Fernand Villard (P.C.), *notre commune profite de sa situation géographique, puisqu'elle est située le long d'une nationale et sur la ligne de chemin de fer Paris-Toulouse. Et, puis, nous espérons que les étudiants nous aideront à résoudre nos problèmes de pollution.* » La municipalité a donc mis gratuitement à la disposition de la Fondation 18 000 mètres carrés de terrain *sur sa zone industrielle et une* ancienne école pour y loger les stagiaires.

Pour le reste, élus, pouvoirs publics et entreprises privées se sont cotisés afin de financer l'opération (10 millions de francs). L'établissement public régional a payé la construction des locaux, leur aménagement a été financé par le ministère de l'environnement, l'université apporte *sa matière grise*. Quant aux entreprises privées elles ont fourni le matériel : plusieurs petites stations d'épuration dont une mobile, installée dans un camion, et tout l'équipement de travail de la Fondation. Le coût de fonctionnement (1 million de francs par an) est *assuré par les collectivités* locales et des entreprises qui financent les stages de formation continue.

Prise directe avec l'économie

L'université a appliqué à la Fondation les principes qui avaient fait leurs preuves à la Mission : une pédagogie active et souple. « *Si les stages classiques de formation n'atteignent pas leurs objectifs,* dit M. Castaignau, *c'est parce qu'on dit aux étudiants : « Vous pouvez » regarder, mais surtout pas tou- » cher. » Nous voulons que nos stagiaires puissent manœuvrer une installation puisqu'ils en auront ultérieurement la responsabilité. D'autre part, nous proposons des stages « à la carte ». Une collectivité locale qui a tel type de difficulté sur son installation nous demande de former durant quinze jours son personnel sur une installation similaire. Plusieurs dizaines d'étrangers viennent passer quatre mois en France afin d'apprendre à utiliser l'usine de retraitement qu'on leur a livrée. Ainsi nous ne travaillons pas qu'à La Souterraine, mais dans des installations de la France entière.* »

Cent cinquante stagiaires dont 50 % d'étrangers depuis le début de l'année 1979, un budget en équilibre, tel est le bilan chiffré de la Fondation. Mais pour les pédagogues l'expérience va bien au-delà. « *C'est un exemple du « décloisonnement » de l'université qui entre aussi en relation avec la vie économique,* souligne M. Raymond Julien, président de l'université de Limoges. *Nous avons établi un lien concret avec les professionnels afin de mieux assurer l'avenir de nos étudiants.* »

Quant à La Souterraine, elle a d'ores et déjà bénéficié des travaux pratiques des stagiaires : la Fondation étudie le moyen de traiter les eaux usées des deux entreprises les plus polluantes de la commune. — M.-C. R.

L'avis de Louis Longequeue

Capitale d'étudiants

Né en Haute-Vienne, installé à Limoges, où il a fait ses études secondaires, M. Louis Longequeue, sénateur socialiste, est maire de sa ville depuis 1956.

GRACE à ses possibilités de centre industriel et administratif, Limoges a pu offrir des emplois non seulement à ses habitants, mais également à ceux de diverses localités du département de la Haute-Vienne, évitant ainsi l'exode, trop fréquent antérieurement, de la population des campagnes vers l'agglomération tentaculaire : celle de Paris.

Cependant, l'expansion d'une ville au niveau industriel nécessite, pour être réalisée pleinement et efficacement, son développement parallèle dans le domaine universitaire.

Les jeunes, qui peuvent ainsi poursuivre leurs études sans avoir à quitter leur région, disposent d'un éventail diversifié de disciplines : quatre facultés installées dans des bâtiments modernes et fonctionnels, un institut universitaire de technologie, un centre associé au Conservatoire national des arts et métiers, une Ecole nationale d'art décoratif, et, plus récemment, l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle.

Pour répondre aux besoins d'une population en constante progression (105 000 habitants en 1954 - 150 000 habitants actuellement), une action d'envergure a été entreprise en faveur du logement. Outre la rénovation de quartiers anciens, deux zones résidentielles ont été prévues pour accueillir chacune vingt mille habitants. L'une est totalement achevée, l'autre est actuellement en cours de réalisation. Elles possèdent la plupart des équipements nécessaires dans les domaines scolaire, social, culturel, sportif...

Ces équipements de qualité n'ont pu être réalisés, au cours des vingt dernières années, qu'au prix d'un effort fiscal important qui s'est traduit par une augmentation sensible des impositions locales.

Mais aujourd'hui Limoges, grâce aux diverses possibilités qu'elle offre, est devenue un élément de stabilisation de la population aussi bien pour le département de la Haute-Vienne que pour l'ensemble de la région Limousin.

Il est donc inexact de dire, comme certains le prétendent encore, que Limoges s'est développée au détriment des trois départements qui constituent la région et surtout de celui de la Haute-Vienne.

Au contraire, l'expansion de Limoges profite à l'ensemble de la Haute-Vienne, car la population de la ville qui représente un peu plus de 40 % de la population départementale, acquitte 60 % du montant des impositions revenant au département.

Les petites communes bénéficient ainsi de l'expansion de la capitale qui, par ailleurs, procure à leurs habitants les moyens d'exercer des activités salariées et de disposer à proximité de leur résidence des installations d'une grande cité tout en continuant à vivre sur leur terre d'origine.

Des universitaires bien dans leur peau

(Suite de la page 31.)

Cette mauvaise humeur est encore exacerbée par une conséquence de la baisse des effectifs dans des collèges ruraux. On ne cache pas, au rectorat, que des professeurs titulaires doivent être déplacés. Ils l'acceptent d'antant plus mal que les possibilités en postes correspondants dans l'académie sont forcément limitées. Elles le sont même tellement que, d'après M. Pierre-Marc Lachaud, secrétaire général du rectorat, les examens coûtent ici plus chers : il faut recourir à des correcteurs des académies voisines pour éviter que, dans certaines sections, les élèves ne soient examinés par leurs professeurs.

La dispersion géographique contribue à dessiner dans la physionomie de l'enseignement du second degré un aspect singulier : le développement de l'internat. Au lycée d'enseignement professionnel de Neuvic-Ussel (Corrèze), 188 élèves des 216 élèves sont internes ; à l'école des métiers du bâtiment, à Felletin, 800 sur 850 élèves.

Et puis il y Egletons. Sans le « cas Egletons », l'académie de Limoges ne serait vraiment pas ce qu'elle est. Dès l'entrée de ce bourg corrézien, un panneau prévient le visiteur : *« Egletons, centre de tourisme, centre scolaire »*. Ici, l'enseignement est une spécialité, comme ailleurs la brioche ou les calissons. Les chiffres l'attestent : 500 personnes, soit plus du tiers de la population active, vivent de l'éducation. Des écoles primaires, qui accueillent 500 enfants, au centre de F.P.A. (formation professionnelle des adultes), qui reçoit 280 stagiaires, en passant par le collège Albert-Thomas et ses 540 élèves, le lycée d'Etat polyvalent, qui n'en compte pas moins de 1 035, l'institut universitaire de technologie (I.U.T.), 240, et l'école d'apprentissage des travaux publics (E.A.T.P.), 440 ; c'est, tout bien compté, la bagatelle de 3 035 individus qui sont « enseignés » dans cette ville de 5 000 habitants !

A l'origine d'une telle concentration, qui n'a guère d'équivalent, la création, en 1934, d'une école nationale professionnelle (E.N.P.), à l'instigation du maire d'Egletons, M. Charles Spinasse, que Léon Blum prendra pour ministre. Il s'agit de former des techniciens des P.T.T. ; Limoges, au demeurant, est déjà un centre important de télécommunications. Plus tard, le fond traditionnel de la région, pépinière de bâtisseurs et de terrassiers, resurgira, à la faveur de la construction des grands barrages sur la Dordogne proche. Si bien qu'aujourd'hui tous les établissements techniques d'Egletons sont orientés vers le génie civil.

Détruite pendant la guerre et reconstruite, imposante, dans le granit de Rebeyrotte, dont le grain hésite entre le gris et le rose, l'E.N.P. deviendra lycée en 1959, puis, en 1967, lycée d'Etat polyvalent Pierre - Caraminot. L'établissement prépare aux baccalauréats d'enseignement général A, C, D, E, de technicien « génie civil » et « fabrications mécaniques », à des brevets de techniciens, à des brevets d'enseignement professionnel, à un C.A.P., à un brevet de technicien supérieur. Il recrute ses élèves sur soixante-six départements français.

L'Ecole d'apprentissage des travaux publics (E.A.T.P.) est née, en 1943, selon le mot de son directeur, M. Albert Dogneton, *« dans le giron de l'E.N.P. »*, dont l'existence et la vitalité encouragent les entrepreneurs installés dans la région pour édifier les barrages de Marèges, de l'Aigle, du Chastang, d'Argentat, de Bort - les - Orgues. Gérée par la Fédération nationale des travaux publics, qui couvre les frais de scolarité, l'E.A.T.P. forme en deux ans, après la classe de troisième, ses quatre cent quarante élèves venus de soixante-dix départements, aux spécialités de conducteurs d'engin, mécaniciens de chantier, constructeurs en béton armé, monteurs de réseaux électriques. Pour les entrainer sur les cent dix engins qu'elle possède, l'école vient d'acquérir 240 hectares de terrain. M. Dogneton assure qu'il reçoit deux à trois fois plus d'offres d'emplois, pour les conducteurs d'engin en particulier, qu'il ne peut placer d'élèves à la sortie de l'école.

Une académie « méridionale »

En 1968, au lycée polyvalent où enseignaient MM. André Leyris et Raoul Vinatier existaient les seules classes de techniciens supérieurs « génie civil » de France. Les deux professeurs dirigent aujourd'hui le département « génie civil » installé à Egletons et appartenant à l'I.U.T. de Limoges. Les milieux professionnels et la commission pédagogique nationale rechignaient à cette implantation, les premiers déplorant le manque d'environnement industriel, la seconde le manque d'environnement universitaire. M. Jacques Chirac était au gouvernement. Le département de l'I.U.T. a ouvert en 1969. Selon ses responsables, les cent étudiants de deuxième année — dont 5 % sont des filles — trouvent un emploi dans les deux à trois mois qui suivent la fin de leurs études.

L'I.U.T. d'Egletons n'illustre pas, seul, l'originalité de l'enseignement supérieur dans le Limousin. L'université de Limoges, créée en 1968, semble avoir bien compris où est sa chance : occuper des « créneaux » disponibles, et dont les ressources régionales rendent propice l'exploitation. Son président, M. Raymond Julien, souligne que le décollage de ses effectifs, qui, de sept mille sont passés à sept mille trois cents étudiants en 1977, correspond à la mise en place de filières à finalité professionnelle. A côté des enseignements communs à toute université, celle de Limoges propose une formation aux professions immobilières, une licence et un diplôme d'ingénieur de télécommunications, une spécialisation en assainissement des eaux ou en transformation des viandes, une maîtrise de sciences et techniques « céramiques et matériaux frittés », et, en formation permanente, une maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

Pas seulement parce qu'il est lui-même biochimiste, M. Julien croit aux possibilités ouvertes dans le domaine agro-alimentaire. Aux yeux de ce président de trente-huit ans, le transfert à Limoges de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres est *« un pari »*. Pour le réussir, il faudrait accompagner l'école de l'environnement industriel, qui n'a rien de commun avec celui de la porcelaine de Limoges traditionnelle.

En revanche, la véritable richesse du Limousin est sa « bio-masse », c'est-à-dire ses ressources en molécules biologiques exploitables : bois, eau, espèces animales. M. Julien est convaincu que de nouvelles fermentations, de nouvelles cellules vivantes sont à inventer grâce à l'« ingénierie génétique », pour transformer le bois, notamment, en protéines qui deviendront sources alimentaires. *« Ce peut être la chance du Limousin*, pense-t-il, *qui, n'étant pas industrialisé au sens actuel du terme, est bien placé pour accomplir la révolution biologique du vingt et unième siècle. »* Associée à l'établissement public régional, l'université travaille à la mise au point d'aliments pour animaux en récupérant le sang des abattoirs de Bessines. Elle poursuit des recherches dans le domaine du traitement des eaux à La Souterraine. Par ces *« choix judicieux »*, auxquels ne manque, affirme M. Julien, que l'injection de capitaux, l'université de Limoges a pris des gages sur l'avenir, selon son président. Il en voit le signe dans les chiffres révélés par une étude de M. Grelet, président de l'université d'Orléans : en 1977-1978, sur les sept mille trois cents étudiants inscrits à Limoges, deux mille quatre cents, donc le tiers, venaient des autres académies.

L'université limousine attire les étudiants, et l'académie attire les enseignants. Ce qui fait dire à M. Lachaud qu'elle est de type *« méridional »* parce qu'elle permet aux enseignants nommés initialement au nord de la Loire de se rapprocher de leur Toulouse ou de leur Montpellier d'origine. Nombreuses sont les institutrices, soulignent les responsables de la FEN, qui demandent à venir dans l'académie pour rejoindre leur conjoint fonctionnaire : deux cents l'an dernier pour la Corrèze, cent trente-sept cette année pour la Haute-Vienne. Belle occasion, ajoutent-ils, mais que l'on ne saisit pas, d'augmenter le nombre de titulaires remplaçants très insuffisant.

Même si des raisons de nécessités professionnelles s'y mêlent, l'attirance vers le Limousin porte quelque promesse. A certains indices, on discerne que la région éprouve l'envie de retrouver son identité. L'occitan, dont la ligne de partage avec la langue d'oïl, jadis, n'était pas très lointaine, est enseigné dans les lycées de Limoges. Une demi-douzaine de revues, une quinzaine de sections ou de cercles occitans ont pris vie. *« Le Limousin peut devenir le prototype d'une société plus attentive aux équilibres naturels »*, disait encore le président de l'université de Limoges.

CHARLES VIAL.

En pointe

Les Creusois aiment la musique

L'école départementale de musique de la Creuse a été créée en 1975 sous forme d'une association loi de 1901. Elle regroupe actuellement près de 450 élèves qui peuvent pratiquer quelque dix-sept disciplines.

Ce succès, l'école le doit aussi au fait qu'elle s'est décentralisée. Afin de mieux remplir sa mission, six antennes ont vu le jour à Ahun, Auzances, Boussac, Evaux-les-Bains, Pontarion et La Souterraine, d'autres seront installées dès la prochaine rentrée. L'école accueille des élèves à partir de six ans.

Cette initiative creusoise sera imitée puisque des départements voisins vont envoyer en Creuse des missions pour fonder chez eux des écoles analogues.

Tréteaux en balade

Les Tréteaux du Limousin, Compagnie Pierre-Valde, existent depuis mars 1977. A ce jour la Compagnie a réalisé quatre spectacles : les Aventures de Jean le Sot, ou l'envie de jouer à la folie, *mise en scène d'Alain Cheraft*, Comment Ignacio sortit de la forêt, *spectacle pour les enfants, mise en scène et musique d'Alain Labarsouque*, Martin Nadaud, *chronique en jeu, mise en scène de Dominique Basset-Chercot*, Alice au pays des merveilles, *mise en scène d'Alain Cheraft.*

L'équipe des Tréteaux milite pour une vraie décentralisation culturelle. Elle veut sensibiliser le plus largement son public et, par exemple, organise certaines de ses répétitions dans une autre ville que Limoges ; elle intervient dans les établissements scolaires ainsi qu'auprès des formateurs ; elle apporte, toutes les fois qu'elle le peut, son assistance aux jeunes troupes amateurs.

★ 27, boulevard Victor-Hugo, 87000 Limoges (79-54-02).

Giraudoux chez lui

Le Festival de Bellac, la patrie de Giraudoux, né ici en 1882, existe depuis 1954. Il est animé, depuis l'origine, par la même équipe, dirigée par André Cluzeau.

En 1976, il devient « Giraudoux en Limousin » et présente des spectacles dans les trois départements limousins. Il est subventionné par l'Etat et les collectivités régionales, départementales, locales. Depuis sa création, tout le théâtre de Jean Giraudoux a été représenté soit en reprise, soit en création. Il est à noter que la maison natale de l'écrivain a été acquise par la ville de Bellac grâce au concours du fils de l'auteur, Jean-Pierre ; elle a été meublée du mobilier de Jean Giraudoux, possède sa bibliothèque et est devenue le Centre culturel Jean-Giraudoux.

Cette année, trois formations limousines participent au Festival : le Centre dramatique national du Limousin, animé par Jean-Pierre Lavry ; l'Orchestre de chambre du Limousin et l'Ensemble vocal de Brive.

Tango à Guéret

Henri-Jacques Dupuy par ses paroles et Géo Legros par sa musique ont beaucoup fait depuis quelque temps pour faire connaître le Limousin, et particulièrement la Creuse.

Géo Legros est un personnage célèbre dans son estaminet à quelques kilomètres de Guéret, La Ribière. Il avait été remarqué par Claude Chabrol, qui l'avait fait jouer dans un film le Beau Serge, *pour lequel Legros a composé la valse - musette* les Pépées de Guéret.

Dupuy et Legros ont composé, bien sûr, des bourrées et aussi un tango intitulé C'est à Guéret, *où ils ont réussi à inclure une curieuse évocation de Marcel Jouhandeau, qui fut fort amusé de la chose : histoire d'un flirt entre une étudiante et un Creusois hardi et cultivé :* « Elle lisait du Jouhandeau, C' qui m'a permis de lui parler d' Chaminadour !... »

Jouhandeau était né ici...

Guéret a toujours honte de Chaminadour

A Guéret — Chaminadour, — Marcel Jouhandeau était un étranger et sa disparition n'a pas ému outre mesure les populations. La seule oraison funèbre fut celle prononcée par le maire, M. André Lejeune, *qui, en ouvrant la séance du conseil municipal, demanda à ses collègues d'avoir* une pensée pour le grand Guérétois disparu.

Il faut dire qu'ici le temps a *fait son œuvre* ; les jeunes du lycée — lycée dont le fils du boucher de la rue des Pommes *garda le pire souvenir* — ne connaissent pas l'auteur de *Chaminadour. Les Pincengrain, la Jeunesse de Théophile, le Journal du coiffeur* sont restés des ouvrages confidentiels ; ils dorment au fond des bibliothèques *poussiéreuses, après avoir* été à l'index pendant près *d'un demi-siècle. Il a fallu du* temps et la disparition de deux générations pour que s'apaise la haine que souleva, dans le Guéret des années 20, la parution des livres de Jouhandeau. Avec son talent de portraitiste, le fils du boucher avait raconté *les* vices cachés de cette petite ville de province vivant en vase clos et peuplée de personnages dont le pittoresque, à peine concevable, ne pouvait qu'exciter la verve de l'écrivain naissant.

« Jouhandeau ? S'il n'avait pas eu sa mère pour lui raconter toutes ces histoires ! »

Visiblement ce vieux Guérétois *ne porte pas dans son cœur le* plus célèbre de ses compatriotes. *Plus* de cinquante ans après, il lui en veut toujours d'avoir raconté, en forçant le trait, toutes ces choses inavouables, *décrit* — avec trop de vérité sans doute — le fond grouillant et moisi de la rue des Pommes, donné *une image peu* flatteuse de sa ville. Et il faudra du temps encore avant que ne s'efface tout à fait cette brouille qui devint aussi célèbre que les démêlés conjugaux de M. Godeau et de son irascible *épouse.*

Pourtant, Marcel Jouhandeau ne craignit jamais d'affronter ses victimes, sachant qu'à la sourde rancune qu'elles lui portaient se mêlait une sorte d'*admiration* cachée. Le fils du petit commerçant était devenu un « monsieur », dont parlaient les journaux. *« De temps en temps,* confia-t-il dans ses *Carnets, quelques murmures sur mon passage, mais si timides, les plus décidés à me casser les reins, dès que j'apparaissais, aussitôt calmés. Etais-je tabou ? »*

En dépit de ce malentendu, Marcel Jouhandeau avait de l'affection pour sa ville : *« Guéret sera toujours le lieu préféré de mon cœur. C'est là que mes yeux se sont ouverts sur le monde et si j'étais né ailleurs, je ne serais pas qui je suis, je veux dire que ma personnalité ne serait pas la même. Je dois à cette ville, modeste sans doute, mais si pittoresque autrefois, aux personnages qui ont entouré mon enfance et mon adolescence, mes souvenirs les plus chers »*, m'écrivait-il en décembre 1974 alors que, déjà, la cécité voilait ses yeux et brouillait une écriture devenue hésitante.

Marcel Jouhandeau, après la mort de sa mère en 1936, revint *peu dans sa ville qu'Elise détestait*, sans trop savoir pourquoi. *La dernière fois qu'il apparut* — passant solitaire, appuyé sur une canne et enveloppé d'un grand manteau — personne ne le reconnut, et il ne reconnut personne parmi les passants pressés arpentant la Grand'Rue et *la rue de l'Ancienne-Prison : « Je n'y connais plus personne. Pas un seul visage d'autrefois ne surnage au temps qui les a tous engloutis. »*

La boucherie du père

Et, crève-cœur, la boutique des Jouhandeau avait pris l'aspect anonyme et froid des magasins prétentieux d'aujourd'hui que l'on habille de faux marbre de plastique et de néons : *« Le magasin de mon père que j'ai visité* nota-t-il dans la *Mort d'Elise, les appartements qui furent les nôtres se sont transformés au point que je ne reconnais plus rien. C'est un peu comme si l'en était chassé et jusqu'à mon souvenir. »*

Ingrate patrie ! La boutique transformée, plus rien ici ne rappelle le *souvenir de l'écrivain* sans qui Guéret, l'insignifiante *sous-préfecture de la Creuse*, ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui : une ville entrée dans la littérature un peu comme Combray, l'Illiers de Marcel Proust. Il y a bien une rue dans le faubourg de Guéret qui porte le nom de Jouhandeau, mais elle est dédiée à Paul, le boucher, qui possédait là *quelques prairies* que sa fille céda pour les *lotir...*

A l'approche de la mort, Marcel Jouhandeau souhaitait se réconcilier avec sa cité. Mais celle-ci refusa son pardon ; le conseil général repoussa l'offre d'un artiste de Limoges qui souhaitait lui vendre un *portrait* de l'auteur de *Chaminadour. « Pourtant, la fidélité de l'écrivain au Guéret de son enfance ne s'est jamais démentie*, écrivit l'un *de ses biographes creusois*, Amédée Carriat. *Ainsi Jouhandeau, au terme de sa vie, se sent-il encore et toujours, ne fût-ce plus que par des fantômes, aussi fortement lié au lieu de sa naissance, en attendant d'y reposer à tout jamais. »*

Las ! Il y a quelques années, Marcel Jouhandeau décidait, non sans tristesse — il avait tou*jours rêvé de rejoindre sa mère* tendrement aimée — de ne pas être enterré sur *la* colline de la Madeleine, à Guéret, là où reposent tous les siens : *« J'avais toujours rêvé d'être enseveli à Guéret,* écrivait-il à l'adresse de ses compatriotes en 1973. *Il n'en sera rien. Ma femme repose au cimetière de Montmartre. Ma mère, même sous prétexte de me rapprocher d'elle, n'admettrait pas cette sorte de divorce posthume, et il ne conviendrait pas que l'enfant que d'un commun accord nous avons adopté plénièrement, Elise et moi, ait à nous séparer dans son souvenir, à ne pas nous concevoir ensemble pour l'éternité. Je reposerai donc au cimetière de Montmartre. »*

M. Godeau est donc allé rejoindre Elise pour une éternité sans brouille. Cette dernière trahison a *ravivé*, à Guéret, de vieilles rancunes. Marcel Jouhandeau ne sera jamais prophète en son pays, et il n'est pas encore venu le jour où l'on décidera, comme le suggérait Maurice Chapelan, dans un reportage resté célèbre (1), de remplacer la fontaine de la place Bonnyaud *par* une statue en pied de M. Godeau avec cette inscription : *« A Marcel Jouhandeau, Chaminadour reconnaissant. »*

RENÉ CHRISMENT.

(1) *Le Figaro littéraire*, août 1952.

FR 3 chez les siens

« FR 3, c'est moi ! » Dans l'immeuble de la direction régionale, rue Victor-Hugo, à Limoges, les posters qui décorent le hall *ne sont pas ceux de vedettes* de la scène ou de l'écran. Ce sont des visages parfaitement anonymes : une jeune fille ici, une grand-mère là, à qui, tout à l'heure, la station donnera tout moyen de se faire entendre. *« FR 3, c'est moi ! »*, c'est quiconque dans la région.

Sur la station qu'il dirige depuis moins d'un an, M. Jean-Pol Guguen fournit quelques chifres. *FR 3 couvre sept départements*, les trois du Limousin et les quatre de la région Poitou-Charentes, emploie cent cinquante-cinq personnes, dont une trentaine de *journalistes*, qui *font* deux journaux télévisés quotidiens, l'un à *Limoges*, l'autre à Poitiers.

Côté production télévisée, FR 3 réalise pour le programme national des films d'une durée *de cinquante-deux minutes*. Ainsi, dans le domaine littéraire, la série « Un comédien lit un auteur », on a vu et entendu Jean Carmet lire Antoine Blondin venu, à cette occasion de sa thébaïde de Linards, à proximité de *Limoges, prendre place*, à deux pas de la préfecture, dans un café resté étonnamment 1900 avec ses tables de faux marbre et ses bancs recouverts de moleskine. Dans le film suivant (qui devrait être diffusé en *octobre) Alice Sapritch, en compagnie* de Christine Fabrega, lit Jean Orieux dont les « Souvenirs de campagnes » mettent en scène la région de Saint-Yrieix en Haute-Vienne, aux confins de la Dordogne et de la Corrèze, *où il fut inspecteur* de l'éducation nationale. En cours de tournage, une émission consacrée à Jacqueline Planchot, une Limousine qui a remporté le Goncourt de la « nouvelle ».

FR 3 a réalisé aussi une « dramatique » intitulée « Grilles closes » mise en scène par Henri Helman, jouée par Valentine Tessier, Guy Kerner et une actrice du Centre théâtral du Limousin, Monica Boucheix, au château de Ligoure dans le beau et rude décor de vallonnements où, jadis, Perrot le Béarnais et autres bandits de grands che*mins fondaient* sur les marchands pour les dépouiller.

Tirer de l'ombre des talents locaux ; projeter l'éclairage sur des sites trop peu connus du Limousin et du Poitou-Charentes : FR 3 se veut, souligne M. Jean-Pol Guguen, un instru*ment de promotion régionale*. Le même souci anime les émissions de treize minutes qui passent le mardi et le vendredi dans le cadre de la présence artistique et qui sont réalisées en pool avec Toulouse et Bordeaux.

Innovation aussi dans le domaine de la radio. FR 3 Limoges a voulu *« faire autre chose »*, proposer aux auditeurs ce qui leur manque : la « grille ouverte » tous les jours. Voici l'auditeur devenu producteur. Libre de développer pendant une heure, de 10 h. à 11 h., le sujet qui lui convient.

Cela n'a-t-il pas entraîné quelques déboires, des dérapages. « *Non*, répond M. Guguen, *grâce à cette vertu cardinale des gens de cette région : la mesure.* » *Les sujets les plus divers ont* ainsi été traités en pleine liberté. Preuve de l'engouement que suscitent ces « radios libres » : trois cents demandes sont actuellement en instance. « *J'ai acheté une caravane*, dit Jean-Pol Guguen. *Elle est équipée et elle se rendra dans toutes les communes qui en feront la demande.* »

MARCEL SOULE.

Arrivée attendue

« Sèvres » s'installe à Limoges

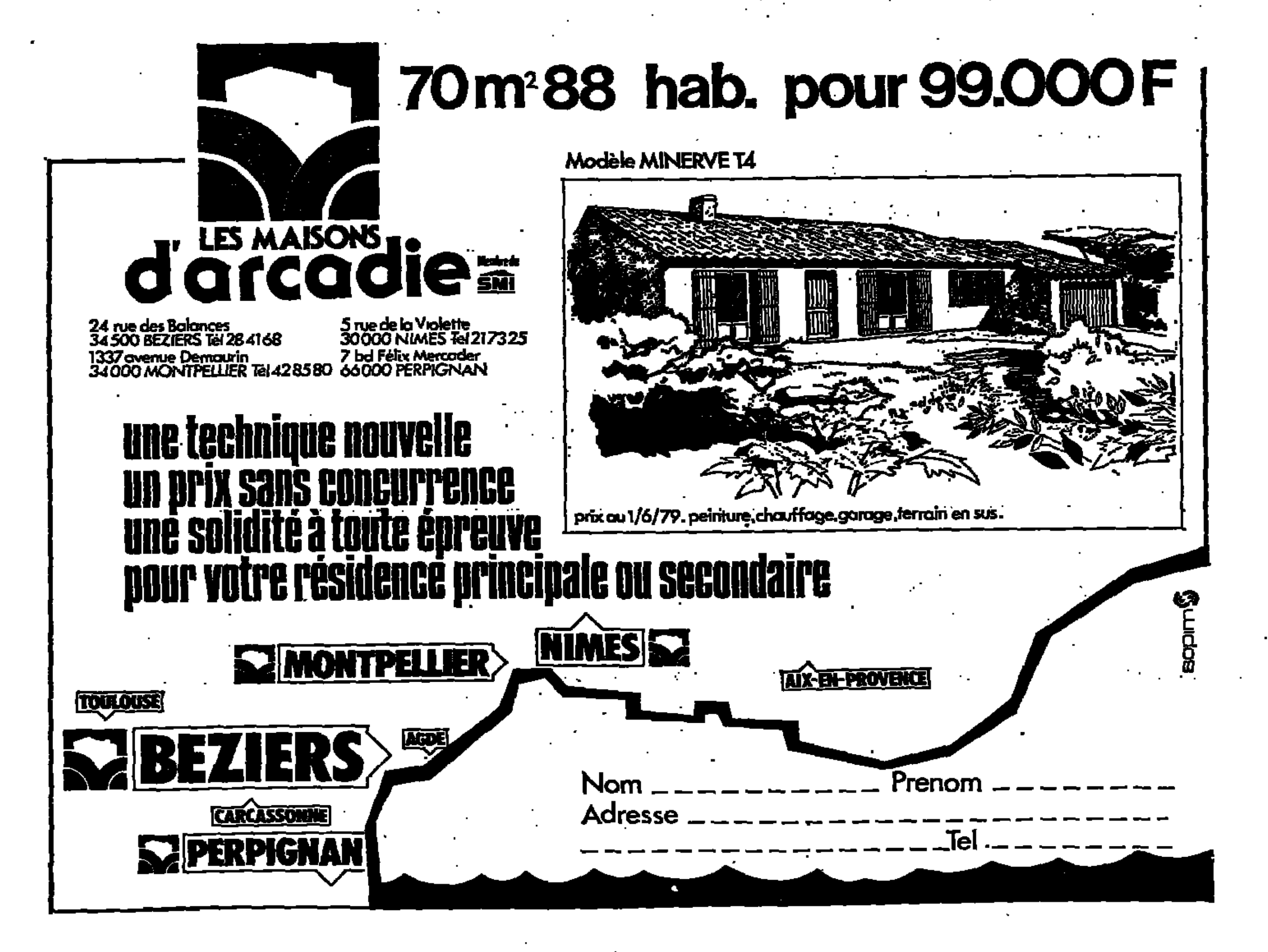
C'EST le 11 avril 1975, lors d'un comité interministériel que présidait M. Jacques *Chirac, alors premier ministre*, que fut décidée par le gouvernement *la décentralisation à Limoges* de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle (E.N.S.C.I.), installée à Sèvres, dans les Hauts-de-Seine. Cette décision devait *« consacrer la vocation du Limousin dans la recherche sur les matériaux nouveaux »*.

L'ouverture de l'école (19,8 millions de francs d'investissements) est programmée pour octobre prochain. Sa capacité d'accueil sera de deux cent cinquante élèves. Elle sera située à proximité de l'U.E.R. de sciences et du laboratoire des matériaux frittés et de thermodynamique. Les *collectivités locales*, conscientes de l'intérêt pour elles de *ce transfert de services « tertiaires »* du haut de la gamme, n'ont pas hésité à verser *leur* écot : la ville de Limoges a fait don du terrain, et l'établissement public régional a dégagé un crédit de 2 millions de francs.

Les études à l'E.N.S.C.I. durent trois années, se partageant entre les sciences (physique, chimie, informatique, mathématiques, géologie...), les techniques et la formation générale (langues vivantes, droit, économie...).

Ne *disons pas la céramique* mais *les* céramiques. Il faut en effet savoir qu'est céramique tout matériau synthétique solide autre que métallique (acier, duralumin...) ou organique (papier, caoutchouc...). Les terres cuites, faïences, porcelaines, les vitréous et les grès sont des céra*miques : pour la table, pour le* sanitaire, pour l'habitat. Mais les *tuiles et les briques, le plâtre* et le béton, le verre des bouteilles et celui des fenêtres, l'émeri des abrasifs, les produits réfractaires, les clous des pneus-neige et les outils « carbure », le combustible des centrales nucléai*res*, les fibres optiques, les rubis des bijoux et des lasers, les fer*rites des aimants*, les *éléments* sensibles des cellules solaires et des *micro-circuits électroniques*, les prothèses médicales, les organes mécaniques des moteurs à haute performance de demain... relèvent aussi de l'enseignement de l'école.

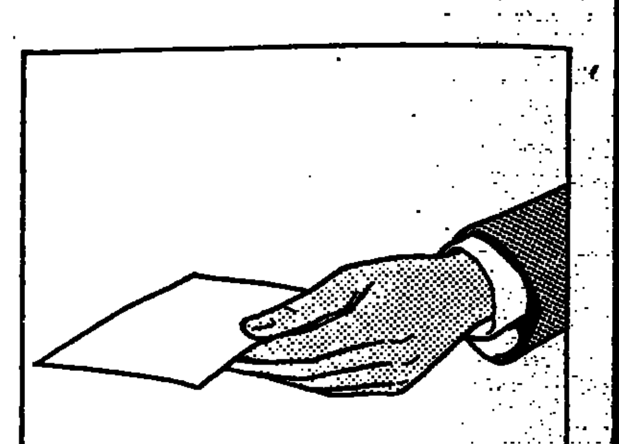
Céramiques aux mille visages...



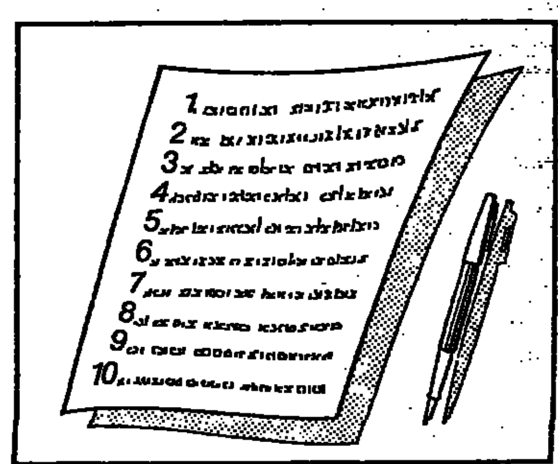
Opération "Questions de Confiance". Jusqu'au 1er juillet, 100 clients Darty vont gagner le remboursement de leur TV couleur.

Comment participer à l'Opération "Questions de Confiance" ? Vous achetez votre téléviseur couleur chez Darty avant le 1er juillet et vous classez par ordre d'importance les 10 questions que tout acheteur doit poser pour bien acheter. Les questions* ont été établies et publiées par l'Institut National de la Consommation et classées par un jury de journalistes spécialisés dans les problèmes de consommation.
Les 100 clients Darty qui donneront le classement le plus proche de celui du jury seront déclarés gagnants.**
Vous voulez acheter un téléviseur couleur ? Alors venez chez Darty avant le 1er juillet.

GAGNEZ LE REMBOURSEMENT DE VOTRE TV COULEUR !



Votre bulletin de participation vous sera remis à la caisse après enregistrement de votre achat de téléviseur couleur.



Classez de 1 à 10 les 10 questions* suivant les critères précisés sur le bulletin de participation.

Les 10 questions* que vous avez à classer :

"1. En cas de panne sous garantie, qui est responsable et qui assure l'exécution de cette garantie ? Le constructeur ou le revendeur ?

2. Quelle est la durée de la garantie et à quelle date prend-elle effet ?

3. Que couvre cette garantie ? Les pièces, la main-d'œuvre, les déplacements ?

4. Donnez-vous une garantie pour les pièces de rechange neuves ? Et pendant combien de temps ?

5. Proposez-vous une garantie complémentaire ? Qu'apporte-t-elle de plus ? Combien coûte-t-elle ?

6. Si la construction de ce modèle s'arrête, pendant combien de temps les pièces détachées seront-elles disponibles ?

7. En cas de panne hors garantie, auprès de qui s'adresser pour la réparation ? Auprès du constructeur, du distributeur ou d'une société de services ?

8. En cas de panne, mettez-vous un appareil de remplacement à ma disposition ?

9. Quels sont vos délais de réparation ? Prenez-vous l'engagement ferme et par écrit de les respecter ?

10. Les réparations sont-elles facturées au forfait ou au coût réel ? Quels sont vos tarifs ?"

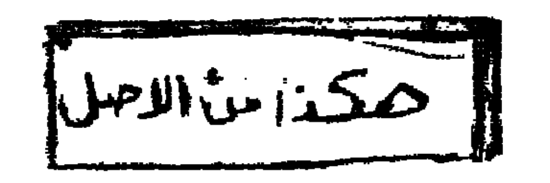


Remplissez votre bulletin et déposez-le dans l'urne.

Cette opération est valable dans tous les magasins Darty à l'exception de ceux de Mitry-Mory et Montreuil.
* Questions établies et publiées par l'Institut National de la Consommation dans son n° de "50 millions de consommateurs" d'octobre 78 n° 94 sous le titre : "les 10 questions à poser au vendeur".
** Une question subsidiaire départagera les ex aequo éventuels.
Concours ouvert aux acheteurs de TV couleur chez Darty entre le 5-6 et le 1-7-79 inclus.

TV. Électroménager. Hi-Fi. Radio.

22 magasins Darty à Paris et en région parisienne : Paris 8e, Paris 11e, Paris 13e, Paris 14e, Paris 15e, Paris 18e, Asnières, Bagnolet, Bondy, Cergy-Pontoise, Champigny, Châtillon, Créteil, La Défense, La Villette, Les Ulis, Morsang-sur-Orge, Noisy-le-Grand, Orgeval, Pierrefitte, Parly 2, Thiais-Rungis.



هكذا من الأصل

Le Monde

environnement

SAMEDI 23 JUIN : « LE JOUR DU SOLEIL »

350 COMMUNES A L'ÉCOUTE DU FUTUR

Le samedi 23 juin sera en France le Jour du Soleil : l'une des *manifestations* populaires les plus importantes *de ces dernières années.* Des fêtes, des représentations théâtrales, des visites d'usines ou de laboratoires, des démonstrations techniques, des expositions, auront lieu dans plus de trois cent cinquante communes. Dans le seul département des Pyrénées-Orientales, par exemple, seize établissements scolaires et autant de communes participent à la journée. A l'origine, une association : Espaces pour demain (1), a réussi à mobiliser autour du thème du *Soleil le* monde scientifique, les organismes publics, les entreprises privées et les collectivités locales ; *témoignage du dynamisme du mouvement* associatif en France. Espace pour demain s'est inspiré *du* « Sun day » qui, l'an dernier aux Etats-Unis, fut à la fois un grand succès populaire et le point de départ d'une cascade d'initiatives publiques.

Car c'est bien de *cela* qu'il s'agit. Devant la crise de l'énergie, clairement prévisible depuis six ans, les pouvoirs publics ont partout *tergiversé*. Leur seule réponse a été l'accélération des programmes nucléaires. Mais, ni sur le chapitre des économies d'énergie ni sur celui des énergies nouvelles, de réels efforts n'ont encore *été accomplis*. L'opinion publique paraît pourtant disposée à appuyer une *telle* politique. Les récents sondages comme l'intérêt qu'a justement suscité cette Journée du Soleil, montrent que les Français croient au solaire.

La *journée* a *donc* pour but d'accélérer les décisions publiques et privées. Elle est comme il se doit « décentralisée » comme le seront les utilisations de l'énergie solaire. Elle est une fête *parce que* « le Soleil, ça n'est pas triste ».

Elle est aussi une *occasion* de recenser et d'examiner tout ce qui se fait déjà en mille points du territoire dans ce domaine. Neuf colloques ont préparé ce 23 juin en neuf villes de France : *on y a parlé* du droit au Soleil, de l'architecture climatique, de la coopération internationale, du développement régional, des applications agricoles et industrielles et, bien sûr, du futur.

M. A.-R.

(1) 7, rue du Laos, 75015 Paris, tél. 783-48-31.

UNE ARCHITECTURE D'AVANT-GARDE

Des maisons pour piéger le soleil

L'architecture solaire n'existe pas. Ou plutôt toute architecture devrait être, n'aurait jamais dû cesser d'être « solaire ». Grâce à la crise de *l'énergie*, les bâtisseurs vont devoir retrouver les lois des anciens. Une maison qui se glisse dans les replis du terrain, s'abrite *derrière* une haie, *se tourne vers le soleil et se défend* des vents. Une maison « bioclimatique », comme on dit aujourd'hui pour habiller les évidences d'un terme pseudo-technique et barbare. Une maison accordée à la nature, en somme.

L'architecture solaire, à ses débuts, nous a fait très peur. Sous prétexte d'économiser le pétrole, allait-on plaquer sur les façades ou *les toits de maisons déjà laides et* banales, ces grands panneaux noirs, très noirs, pour emprisonner la *lumière derrière une vitre et la transformer* en chaleur à l'intérieur du logement ?

Un moyen de chauffage aussi naturel pouvait-il nous condamner à autant de désagrément pour l'œil ?

L'immeuble-éprouvette

Subjugués par la technique, par la science et les équations des thermiciens, les architectes avaient, une fois de plus, abdiqué. Ils essayaient *plus ou moins d'intégrer ces nouveaux* « radiateurs » dans la construction. *Mais, déjà, une alternative* heureuse apparaît. Voici venir les maisons-serres, des maisons tout entières pensées pour emprisonner la chaleur en hiver, la garder dans *les murs, pour tamiser* le soleil en été, le tenir à distance... Des maisons sous verre *qui jouent au capteur*, au piège à chaleur.

Un mur entièrement noir, percé *seulement par quatre rangs de* loggias. Une façade en deuil. L'immeuble-*laboratoire* de Bourgoin-Jallieu, dans l'Isère, ne suffit pas à condamner l'architecture solaire. C'est un immeuble-éprouvette, conçu essentiellement pour mesurer avec *précision* les *performances* d'un capteur solaire de... 300 mètres carrés. *Il cache dans ses entrailles* des manettes et des compteurs qui permettent aux ingénieurs du C.N.R.S. de vérifier leurs prévisions. Pour les logements, on s'est contenté de faire *ouvrir trois pièces sur l'unique loggia.* C'est l'un des paradoxes de l'énergie *solaire : pour la façade* ensoleillée, au sud, il faut choisir entre les capteurs... et les fenêtres. Tant pis pour les habitants.

Le principe des capteurs est simple *: une surface noire*, en *béton* ou en tôle, verticale ou légèrement inclinée ; une vitre emprisonne la chaleur produite par le rayon solaire au contact du corps noir. La chaleur est transportée par un courant d'air, ou d'eau, et stockée. Pour *l'eau chaude, quelques mètres carrés* de capteurs suffisent. Posés sur une *toiture* ou un balcon, ils ne se font guère remarquer.

Pour le chauffage, c'est une autre histoire. Comment insérer 20 ou 30 mètres carrés de mur noir, en plein sud, sans transformer l'immeuble ou la maison en bunker aveugle ? Les réponses des constructeurs *(plusieurs dizaines d'exemples* existent en France) sont à l'image de *la production courante et témoignent* d'un effort plus ou moins grand de recherche architecturale. *Ni* les immeubles d'Odeillo (Pyrénées-Orientales) ni les maisons du Havre ne rassurent l'œil. Telle agence d'architectes, près de Grenoble, affiche son *mur solaire comme un emblème*, et tire son épingle du jeu grâce à un classique travail des *volumes. Telle* maison, à Embrun, tourne vers le soleil des cubes... qui *l'écrasent.* Telle autre choisit de poser à côté de l'habitation proprement dite un grand mur attrape-calories.

Les résultats sont d'autant moins brillants que la recherche a été assez timide. Les architectes ont pris, comme des oursins, ces objets *nouveaux et étranges* que leur imposaient les calculs des ingénieurs, *sans chercher à les recréer. D'une* manière générale, on a visé la prouesse technique, *l'expérience*-limite, les performances, plutôt que la recherche d'une architecture de qualité.

Mais déjà une chance nouvelle pour l'architecture se dessine. Les Américains, les « *happy people* » de la Hair generation, ont ouvert la voie. On voit traîner dans les revues d'architecture, depuis des années, les maisons de bois ouvertes en corolle autour d'une serre et d'une cheminée. *Des maisons de trappeur réinventées.* Maisons autarciques, auto*nomes, pour vivre à 1 000 miles de* toute ville.

On ne va pas *tarder* à en voir dans nos contrées. Déjà, dans la Manche, près de Saint-Lô, l'architecte Jean-Loup Eve a construit, dans un verger, une maison-véranda (1). *Déjà*, à la *dernière session* du *concours HOT, les lauréats ont proposé des maisons à serres, à verrières, des immeubles sous verre...*

Logique : plutôt que d'emprisonner la chaleur dans un capteur et s'en*fermer, côté soleil, derrière* un mur aveugle, on peut transformer toute la maison en capteur. La serre ou la véranda fait entrer le soleil : en hiver, il aide à chauffer toute la maison ; en été, une treille, des stores, un courant d'air, en contiennent les excès. Les spécialistes ont qualifié ce système de « solaire passif », par opposition aux capteurs « actifs ».

La chaleur de la nuit

Côté technique, il faut prévoir des murs épais, à l'intérieur de la mai*son*, pour assurer l'inertie et constituer des réserves de chaleur pour *la* nuit. *Il* faut penser à la circulation de l'air dans les pièces, récupérer d'autres sources de chaleur inutilisées (l'air vicié de la cuisine ou celui du conduit de cheminée, *par exemple).*

Les projets retenus à l'issue du dernier concours HOT (Habitat ori*ginal* par la thermique) organisé par le Plan-Construction, offrent des solutions. *« Au lieu de plaquer les outils du solaire sur une architecture banalisée ou monumentalisée, les architectes commencent à imaginer de nouveaux modes d'expression*, remarque un responsable du Plan-Construction. *L'architecture n'est plus un art abstrait, détaché de la technique. L'architecte saisit l'occasion de créer de nouvelles formes sans se laisser impressionner par les signes d'une technologie.* »

On trouve des maisons organisées *autour d'une serre d'angle sur* laquelle ouvrent la pièce de séjour et les chambres (équipe Enard), ou bien une façade sud entièrement vitrée par une véranda qui se replie en été comme à la terrasse d'un bistrot (équipe Bouchez-Michaelis). A l'*intérieur, un stockage de la cha*leur est organisé, les mouvements *d'air sont prévus* (à condition qu'ils veuillent bien suivre les flèches).

Deux des projets lauréats concer*nent des immeubles collectifs* : bâtiments séparés par une rue couverte d'une verrière qui emprisonne la chaleur commune (équipe Claux-Pesso) ; petits immeubles groupant des appartements en duplex (équipe Baczko). Dans ce dernier projet, le *double mur très épais qui doit fournir* la masse inerte est utilisé comme *parois* d'un escalier intérieur ouvrant sur un balcon au-dessus du séjour... Prétexte à architecture.

Tous ces projets signent la revanche de l'organisation de l'espace sur la technique pure. Ils donnent aux futurs habitants des lieux de vie plaisants et chaleureux, des occasions de renouveau, de surprise.

Coupables de mal résister au froid, les grandes surfaces vitrées *ont failli* être condamnées un peu vite. On sait maintenant que, bien utilisées, et occultées la nuit, elles peuvent apprivoiser le soleil.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Voir le guide pratique de la *maison solaire* édité par *le Sauvage*, juin 1979, 12 francs. Il existe aussi une excellente plaquette intitulée « Construire avec le climat », éditée par le ministère de l'environnement (mission énergie et bâtiment), 2, avenue du Parc-de-Passy, 75116 Paris, 30 francs.

LES INDUSTRIELS ET LE GOUVERNEMENT SONT D'ACCORD

Le Roussillon va devenir « la région laboratoire » des énergies nouvelles

De notre envoyé spécial

Perpignan. — C'est désormais un fait acquis. Les Pyrénées-Orientales seront bien le premier département solaire de France. Après *quelques hésitations, le gouvernement* a décidé d'installer sur les pentes rocheuses de Targassonne la centrale solaire Thémis, dont la puissance dépassera 2 mégawatts.

Avec le four solaire, les laboratoires du C.N.R.S., le *centre d'essai de l'armée et la* petite centrale solaire déjà en fonctionnement à Odeillo, la Cerdagne sera sans conteste le plus important ensemble scientifique d'Europe travaillant sur l'énergie solaire.

Ce n'est pas tout. M. Henry Durand, directeur du Commissariat à l'énergie solaire (Comes), a annoncé mardi 19 juin, à Collioure, d'autres initiatives.

Une importante *distillerie* coopérative, située à Saint-Féliu, va être *dotée* d'un champ de miroirs paraboliques de 2 hectares *qui* lui fourniront de l'eau chaude industrielle à 130 degrés. *« Il s'agit d'une première mondiale »*, a commenté M. Durand. Le coût de l'installation, estimé à 10 millions de francs, sera couvert à concurrence de 4 millions par la Communauté européenne, de 3 millions par le Comes, et de 3 millions par des financements dégagés sur place.

L'université de Perpignan, de son côté, abritera un centre européen de documentation sur l'énergie solaire soutenu par l'UNESCO. Enfin le département va signer avec l'Etat un contrat « solaire » de trois ans qui lui assurera un « *coup de pouce financier* » de 4 millions de francs.

Cette manne soudaine, le Roussillon ne l'a pas volée, car il a réellement mis en pratique l'adage « aide-toi et le ciel t'aidera ». Depuis quatre ans, le conseil général des Pyrénées-Orientales — cas *probablement* unique en France — a investi dans le solaire *près de 7 millions* de francs. *Il aide* l'université à développer un enseignement *spécialisé*, il *subventionne* la « solarisation » des *constructions* publiques, il a acheté le terrain de Targassonne *et participe enfin au financement* de Thémis. Aussi peut-on déjà visiter dans le département un foyer pour personnes âgées, un centre *sportif*, une gare routière dotés de capteurs. Une piscine municipale, le centre départemental des pompiers, les archives, un centre médico-social, en bénéficieront bientôt à leur tour. *« Nous avons pratiqué une politique volontariste et cohérente »*, dit M. Léon Grégory, sénateur, président (P.S.) du conseil général.

Université en pointe

C'est dire que, lorsque la presse a annoncé que le projet Thémis avait du plomb dans l'aile, on a vu rouge sur la côte du Languedoc. Les élus de toute la région se sont mobilisés. Fait unique dans les annales, le conseil régional s'est transporté à Perpignan le 16 juin pour tenir, à l'abri des remparts de brique du palais des rois de Majorque, une séance exceptionnelle et hautement symbolique. Elle aurait été *houleuse si, la veille,* M. *André* Giraud, ministre de l'industrie, *n'avait annoncé in extremis que* Thémis se ferait à Targassonne.

Les professeurs de l'université de Perpignan n'étaient pas les moins soulagés, eux qui, malgré la modestie de leur institution (deux mille étudiants, université indépendante depuis quelques mois seulement), ont misé hardiment sur le solaire. Depuis six ans s'est constituée une équipe d'une dizaine de spécialistes qui y « croient ». Avec l'aide de l'UNESCO, elle a créé, dès 1973, un cours « solaire » destiné aux futurs responsables des pays en voie de développement. Elle propose aussi aux jeunes Catalans un diplôme d'étude approfondie de thermodynamique solaire. Elle veut lancer maintenant, avec l'enseignement technique, des sessions de formation pour « praticiens ».

En vérité, c'est dans tout le *département* que l'on redoutait l'abandon du projet. Non que l'on espère des retombées pratiques et immédiates de la centrale expérimentale de Cerdagne, mais l'affaire a pris valeur de symbole. *« Thémis*, dit-on ici, *sera peut-être l'équivalent solaire de Concorde (coûtant tout de même vingt fois moins cher), mais l'engagement des pouvoirs publics donne confiance*

On rencontre des industriels, par exemple ceux de la Soleil, fabrique de chauffe-eau solaires, récemment rachetée par la Société européenne de propulsion qui construit ailleurs des moteurs de fusées. Motif : *« diversifier ses productions dans les créneaux d'avenir »*. L'entreprise, installée dans la banlieue de Perpignan, est encore artisanale et n'emploie qu'une quarantaine de personnes pour un chiffre d'affaires de 11 millions de francs. *« Mais si le marché des capteurs s'ouvre*, dit son patron, M. Jacques Talbotier, *nous pourrions rapidement et sans difficulté décupler notre production.* »

De la brasserie au centre hélio-marin

Or justement, de ce côté-là, les projets foisonnent. Car tous ceux qui il y a quelques années ont tenté l'aventure sont formels. Les chauffe-eau sont hautement rentables en Roussillon, où le soleil brille été comme hiver. C'est l'avis de Mme Blégier, gestionnaire du centre hélio-marin de Banyuls. Là sont soignés toute l'année cent soixante-dix enfants qui exigent 30 000 litres d'eau chaude par jour. Redoutant des restrictions de combustible dès 1975, Mme de Blégier a fait *disposer des capteurs sur ses* terrasses. Economie : 23 000 francs par an. *L'installation, amortie en* cinq ans, tournera gratuitement à partir de l'an *prochain*. Elle projette de la doubler.

Même son de cloche chez M. Roger Delseny, le patron de la plus célèbre brasserie de Perpignan, le Palmarium. Les capteurs qu'il a installés lui-même sur le toit de son établissement, en plein centre de la ville, lui « rapportent » 13 000 francs par an. « *Si c'était à refaire, je n'hésiterais pas une seconde*, dit-il. *Il faudrait être un mauvais gestionnaire pour ne pas profiter d'une énergie gratuite.* »

Cette constatation de bon sens, certains l'ont faite depuis des années, comme M. Paul Borg, garagiste du Boulou, un astucieux bricoleur qui, bravant les lazzis des voisins, a réinventé, sur son pavillon, le mur solaire du professeur Trombe, précurseur de l'énergie solaire en France. D'autres y viennent. Ainsi, Mme Jac*queline Auduy, conseiller général* et maire d'Amélie-les-Bains, qui va solariser sa piscine municipale. Le chauffage de celle-ci grevait le budget municipal de 20 000 F chaque année. « *Je suis persuadée*, dit-elle, *que le département tout entier pourrait, grâce au soleil, devenir pratiquement autonome pour son chauffage et son eau chaude.* »

Les promoteurs l'ont compris, et on aurait peine aujourd'hui à dénombrer tous les projets de lotissement ou d'immeubles collectifs pour lesquels on songe au solaire. Il y a déjà à travers le département près de deux cents installations de toute nature utilisant le soleil. Pour répondre à la demande, la chambre des métiers *a organisé des sessions de formation* à l'intention des installateurs. *Une centaine d'artisans* les ont déjà suivies. On s'étonne d'ailleurs *que le tourisme* n'en ait pas plus largement profité. Ainsi, sur les quatre-vingt-cinq campings que compte Argelès-sur-Mer, un seul — mais depuis dix ans — chauffe ses douches durant tout l'été avec des capteurs solaires.

Les agriculteurs eux-mêmes, pourtant méfiants à l'égard des innovations, commencent à lorgner du côté de cette énergie inépuisable. Les serres où l'on produit en masse salades et tomates couvrent plus de 5 000 hectares dans le département. L'adaptation du chauffage solaire y serait tout indiquée. On pourrait y cultiver des produits exotiques, comme l'avocat. Un projet est à l'étude.

Il ne serait pas nécessaire d'aller chercher *bien loin* les spécialistes. L'un d'entre eux, M. Henri Boutière, *du laboratoire* de biologie de Banyuls, travaille *depuis dix ans* sur les serres solaires. Il a dans ses cartons les plans de plusieurs types de serres. Les unes sont destinées aux pays arides et capables d'utiliser de l'eau salée, les autres conviennent à nos latitudes et seraient *« plus performantes, plus économes, aussi rustiques et aussi faciles à monter que les installations actuelles chauffées au fuel »*. Ce chercheur a également inventé un bassin d'aquaculture qui, grâce à l'énergie solaire, pourrait produire sur 0,5 hectare 100 tonnes d'anguilles par an.

Les ressources matérielles et *intellectuelles du Roussillon sont* donc considérables. Il possède l'un *des plus riches « gisements solaires »* de France, une expérience déjà appréciable et la volonté d'aller de l'avant. Pour les responsables de l'aménagement du territoire, les Pyrénées-Orientales devraient être un département de « démonstration ». On y prouverait, mieux que partout ailleurs (sauf en Corse), que les énergies nouvelles peuvent être un facteur de développement régional. Certes, pour l'heure, laboratoires, *centrales expérimentales*, fabriques de capteurs et *enseignements spécialisés n'occupent* au mieux que quelques centaines de personnes. Mais on voit bien que le soleil (et le vent dont on ne parle pas encore) pourrait tenir ici le rôle essentiel que le charbon, la houille blanche et le pétrole jouèrent naguère dans d'autres régions.

MARC AMBROISE-RENDU.

ENVIRONNEMENT

SAMEDI 23 JUIN : « LE JOUR DU SOLEIL »

D'HESIODE A NIETZSCHE

La source de toute naissance

par CLAUDE METTRA (*)

A chaque aurore, face à la montagne, les Indiens du Nouveau-Mexique se livrent à de mystérieuses liturgies pour saluer l'apparition du soleil. Ce ne sont pas seulement rites d'adoration. Comme ils le confiaient à C.-G. Jung, « *nous aidons quotidiennement notre père, le soleil, à travers le ciel. Nous agissons ainsi non seulement pour nous mais pour le monde entier. Si nous arrêtions nos pratiques religieuses, dans dix ans le soleil ne se lèverait plus. Ce serait la nuit à jamais* ».

Ce lien de complicité fraternelle entre le soleil et les hommes ne se rencontre point dans les mythologies les plus archaïques confrontées directement aux forces redoutables du cosmos. Il est le fruit d'une longue maturation que nous voyons s'accomplir dans les grandes civilisations traditionnelles comme l'Egypte, l'Inde des Veda, l'Amérique précolombienne ou l'ancienne Irlande.

L'épanouissement du culte solaire est étroitement uni à l'image que les hommes se font de l'épanouissement de leur propre destin. C'est en prenant conscience de ce qu'ils portaient en eux de divin qu'ils ont divinisé le soleil. Longue conquête à laquelle maintes cultures n'ont pas eu le temps ou la force d'accéder. A travers les figures de la condition divine de l'homme se manifestent les mythes dont le soleil est le centre, figures toujours actuelles puisque l'art, ici même, n'a pas d'autre sens que de dévoiler leur présence ou leur absence.

Ce soleil, il est d'abord un regard. L'hymne de l'Inde nous dit qu'il est l'œil cosmique et qu'à notre mort notre œil fait retour à lui pour voir du haut du ciel la totalité de la création. Il est donc celui pour qui il n'y a pas de secret et qui peut entrer dans le savoir intime des choses et des êtres. C'est pourquoi Bouddha a le soleil pour emblème et que Jésus est appelé « *Sol invictus* » : le Soleil invincible, celui à qui toutes les routes de la connaissance sont ouvertes. C'est pourquoi les héros solaires sont ceux qui, comme Hermès, entendent la parole cachée, déchiffrent le livre invisible ou ceux qui, comme Apollon, dévoilent, derrière le silence, la musique imperceptible qui est la rumeur du ciel lointain.

Les dieux originels sont cachés, nocturnes. Ils passent leur temps, comme le disait Hésiode, à dissimuler aux vivants les richesses de la terre. Le dieu Soleil est le « *rayonnant* », celui qui dispense sans compter la lumière et la chaleur. C'est lui que chante l'hymne égyptien : « *Salut à toi, disque du jour, faucon puissant au plumage tacheté, qui vint à l'existence pour s'élever lui-même...* » A cette profusion flamboyante nous renvoie toute la tradition mystique pour qui l'initié est l'enfant du soleil.

Cette lumière est génératrice de vie, elle est à la source de toute naissance. « *Quand le père livre sa semence à la matrice, c'est en fait le soleil qui féconde la femme* », nous dit l'Inde. C'est dire que le soleil n'est pas une divinité achevée, il est la racine de toute métamorphose, il est promesse d'une création toujours à venir. Quand les Indiens sacrifiaient d'innombrables hommes au soleil, c'était pour que leur sang nourrisse sa semence qui donnait à la terre fécondité.

Une barque dans l'océan du ciel

Mais l'identification de l'homme au soleil s'inscrit aussi dans la lecture du temps humain. Car le soleil, souvent dépeint comme une barque qui traverse l'océan du ciel, meurt et renaît chaque jour. L'aurore et le crépuscule sont le miroir de notre propre apparition à ce monde et de notre fin. Mais l'aurore à venir est la marque d'une autre naissance. Elle est victoire sur la nuit et sur les épreuves. C'est la traversée héroïque du dieu égyptien Rê qui circule du Champ des roseaux au Champ du repos.

La sensibilité contemporaine réinvente, par des chemins encore souterrains, les vieilles figures mythiques à travers lesquelles, depuis ses origines, l'humanité poursuit son étrange aventure. Il y a eu Hiroshima, il y a eu cette flamme « *plus claire que mille soleils* » qui marque le terme de l'ambition prométhéenne de notre espèce. Depuis, la terre redevient peu à peu vivante au cœur des hommes. Derrière la nostalgie d'un monde perdu, au-delà du désespoir qu'engendre le spectacle d'une nature ravagée par nos propres outils, l'humanité se retourne lentement vers la mère primitive, vers la grande déesse blanche qui fut notre premier berceau. Maintenant, c'est le soleil que nous interpellons.

Sans le savoir, nous reconstituons ainsi la scène originelle que les anciens plaçaient à la naissance même de la vie. Au commencement, il y avait le Chaos, puis vint Gaïa, la Terre, qui eut désir d'engendrer. Alors vint le ciel lumineux qui se coucha sur elle et de leur étreinte inlassable naquirent les dieux, les plantes, les bêtes et les pierres... Aujourd'hui, nous retournant vers la terre et vers le soleil, nous semblons leur demander seulement de nous nourrir, de nous réchauffer, de nous accorder des bienfaits à la mesure de nos besoins devenus peut-être démesurés. Et ce que les éléments ne nous donnent point, l'orgueil humain se fait fort, parfois, de l'arracher.

Mais au-delà de l'obsession matérielle, dans le plus intime de l'esprit, s'annoncent confusément les nouvelles noces du Soleil et de la Terre, ces noces qui nous ramènent à cet Eternel Retour où Nietzsche déchiffrait le signe même de notre fragile éternité.

(*) Ecrivain et journaliste.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الاصل

Le Monde

économie

DOUBLE ACCORD DES « NEUF » SUR L'ÉNERGIE ET LES PRIX AGRICOLES

Le « gel » du lait

(Suite de la première page.)

Ce blocage du prix du lait est conforme à ce que demandait avec insistance M. Walker, le ministre britannique. Mais M. Méhaignerie est parvenu à éviter le blocage général des prix que demandaient les Britanniques et la Commission. Sur le plan politique, c'est important. On écarte ainsi l'image psychologiquement désastreuse que cherchait à accréditer en particulier M. Silkin, le précédent ministre britannique, d'une Europe verte gravement atteinte et ne pouvant être rétablie que moyennant des remèdes radicaux et durables. Cela dit, le gel du prix du lait et la hausse des prix en ECUS limitée à 1,5 %, représentent un effort de modération digne de considération dans les pays à monnaie forte (d'autant plus que la hausse de 1,5 % est annulée en partie afin de permettre une réduction des M.C.M.). En Allemagne ou dans les pays du Benelux les gouvernements ne peuvent pas jouer sur les « taux verts » pour augmenter les prix payés à leurs agriculteurs, comme peuvent le faire ceux des pays à monnaie faible : le conseil, outre la dévaluation du franc vert de 1,5 %, a également décidé, jeudi, une dévaluation de la livre verte britannique de 5 %, et confirmé une dévaluation de la lire verte de 4 %, taux qui correspondent à une augmentation équivalente des prix intérieurs pour ces pays.

Notons que la hausse des prix en ECUS de 1,5 % concerne également le sucre, produit excédentaire, dont la Commission, appuyée par plusieurs Etats membres, réclamait le gel. Qui plus est, contrairement à la proposition de la Commission qui voulait les réduire, les quotas fixant pour chaque Etat membre les quantités bénéficiant de la garantie financière de la Communauté sont maintenus au même niveau que l'an passé, ce que demandaient les Français. Mais le répit ainsi obtenu par les producteurs de betteraves et de sucre sera provisoire, car, conformément à ce qui a été décidé en 1974, la politique sucrière de la Communauté doit être complètement réexaminée l'année prochaine.

● La résorption des M.C.M.

Les M.C.M. positifs, ceux appliqués par les pays à monnaie forte, jouent comme des subventions à l'exportation et des taxes à l'importation. Favorisant les exportations agro-alimentaires des Allemands, des Néerlandais et des Belges, ils gênent les agriculteurs français. A l'occasion de la création du S.M.E. (système monétaire européen), la France avait obtenu du gouvernement allemand la promesse de progressivement résorber les M.C.M. existants (ainsi que l'engagement d'éliminer de façon semi-automatique les M.C.M. futurs, c'est-à-dire ceux susceptibles d'être créés à la suite de modification de parités au sein du S.M.E.). Mais les Allemands avaient toujours expliqué que cette réduction des M.C.M. ne pouvait pas aboutir à une diminution de leurs prix agricoles intérieurs. Pour remplir cette condition, il est nécessaire que la réduction des M.C.M. soit combinée avec une hausse des prix en unités de compte (1). Prenons le cas de l'Allemagne : le M.C.M. est appliqué dans les échanges parce que le taux vert du mark est inférieur au taux réellement pratiqué sur le marché. Les M.C.M. sont diminués lorsqu'on réévalue le mark vert, autrement dit lorsqu'on rapproche son taux du taux réel. Mais cette réévaluation entraîne une diminution des prix agricoles établis en marks, sauf si l'opération est combinée, comme cela se passe maintenant, avec une réévaluation des prix en ECUS. C'est une des raisons pour lesquelles M. Méhaignerie, très soucieux d'obtenir une première réduction des M.C.M. allemands et bénéluxiens, a tant insisté pour obtenir un réajustement des prix établis en ECUS.

Les M.C.M. allemands seront réduits de 1 point (ils passeront de la sorte de 10,6 à 9,6 %) ; les M.C.M. bénéluxiens de 0,5 point (3,3 à 2,8 %). Ces diminutions laisseront donc subsister une augmentation de prix faible au Benelux et presque insignifiante en Allemagne. Les M.C.M. positifs, appliqués aux produits laitiers, ne seront pas réduits puisque le prix du lait en ECUS est bloqué.

● L'assainissement du marché laitier

L'effort décidé par le conseil en matière de coresponsabilité est modeste, très inférieur à ce que proposait la Commission. Pour la durée de la campagne en cours, la taxe reste fixée au taux actuel de 0,5 % du prix indicatif du lait (alors que la Commission avait proposé d'appliquer 3 % avec un taux réduit de 2 % pour les 20 000 premiers litres). Toutefois les ministres ont retenu l'idée de progressivité : si l'on constate que les livraisons aux laiteries ont progressé de plus de 2 % en 1979, par rapport à 1978, la taxe sera augmentée de 1 % au cours de la campagne 1980-1981, c'est-à-dire portée à 1,5 % ; les agriculteurs n'augmentant pas leurs livraisons de lait seront dispensés de cette surcharge.

La Commission voulait faire de la taxe l'instrument privilégié de la politique d'assainissement du marché : fixée à un niveau élevé, elle devait permettre dans son esprit, d'une part, de détourner bon nombre d'exploitants de l'élevage laitier, d'autre part, de faire supporter aux producteurs une part substantielle des dépenses engagées par le budget européen pour soutenir le marché des produits laitiers. Le conseil a nettement refusé de suivre la Commission dans cette voie.

Il apparaît même assez nettement que cette sorte de complicité, qui s'est nouée entre les Etats membres, pour écarter l'idée d'une taxe « répressive », a grandement facilité l'établissement du compromis. Cette manière de se dérober a été vivement critiquée par M. Gundelach, le vice-président de la Commission, chargé des affaires agricoles.

PHILIPPE LEMAITRE.

LA F.N.S.E.A. SATISFAITE PAR RÉALISME

Pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, l'accord réalisé à Bruxelles n'est pas vraiment satisfaisant, certes. Mais les dirigeants de la centrale paysanne font montre de réalisme : ils reconnaissent que, par rapport aux positions exprimées au départ de la négociation, notamment par la Commission, qui souhaitait le gel pur et simple des produits agricoles excédentaires, le point d'arrivée n'est pas si mauvais que cela.

Certes, le prix garanti du lait n'augmente pas, mais la taxe dite de coresponsabilité laitière non plus. *Statu quo* donc, qui se traduira par une diminution du revenu des producteurs, laquelle ne sera pas suffisante pour entraîner le découragement de produire, au contraire. Si l'on pondère l'absence d'augmentation du prix du lait, les producteurs français obtiennent une hausse moyenne des prix inférieure à 8,4 %, alors qu'ils réclamaient 9 %. Satisfaction mitigée donc.

● *La consommation de produits industriels par les Français* a progressé de 1,2 % en mai par rapport à avril, indique l'INSEE. En un an (mai 1979 comparé à mai 1978), elle a baissé de 0,6 % en volume.

La consommation de produits industriels avait fortement augmenté à partir de novembre et s'était maintenue à des niveaux élevés jusqu'en mars, avant de chuter en avril.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,3020	4,3080	— 100	— 65	— 175	— 130	— 320	— 255
$ can.	3,6565	3,6630	— 95	— 55	— 180	— 125	— 360	— 290
Yen (100).	1,9730	1,9780	+ 30	+ 78	+ 90	+ 130	+ 280	+ 335
DM	2,3215	2,3265	+ 35	+ 75	+ 90	+ 135	+ 325	+ 390
Florin ...	2,1100	2,1145	— 15	+ 20	— 20	+ 20	— 40	+ 10
F.B. (100).	14,4685	14,4940	— 220	— 180	— 490	— 290	— 760	— 445
F.S. (100).	2,5965	2,6040	+ 150	+ 190	+ 330	+ 380	+ 950	+1035
L. (1 000).	5,1325	5,1416	— 265	— 195	— 435	— 360	—1160	— 970
£	9,2195	9,2380	— 485	— 390	— 900	— 785	—1850	—1695

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 5/16	5 11/16	5 7/16	5 13/16	5 9/16	5 15/16	6 1/16	6 7/16
$ E.-U. ..	10 3/16	10 13/16	10 5/16	10 15/16	10 5/16	10 15/16	10 3/8	11
Florin ...	6 1/2	7 1/2	7 7/8	8 5/8	8 3/8	9 1/8	9	9 3/4
F.B. (100).	9 3/4	11 1/4	9 1/8	9 7/8	9 1/2	10 1/4	9 1/2	10 1/4
F.S.	3/16	9/16	9/16	15/16	11/16	1 1/16	1 3/4	2 1/8
L. (1 000).	10 3/4	12 1/4	13 1/16	14 3/8	12 3/4	13 3/4	13 1/16	13 15/16
£	13 3/4	14 3/4	13 3/4	14 1/2	13 3/4	14 1/2	13 1/8	13 7/8
Fr. franç..	7 3/4	8 1/2	9 3/4	10 3/8	10	10 3/4	10 3/8	11 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Appel aux États-Unis et au Japon

(Suite de la première page.)

Le précédent Conseil européen des 12 et 13 mars à Paris s'était fixé comme objectif de « *réduire en 1979 la consommation de pétrole de la Communauté à 500 millions de tonnes, soit environ 25 millions de tonnes de moins que ce qui était prévu* ».

Le Conseil de Strasbourg précisera et prolongera cet engagement, en fixant un plafonnement global pour la Communauté des *importations* de pétrole par rapport à celles de 1978, d'une part pour 1979 et d'autre part pour 1985.

● « *Remise en ordre des marchés pétroliers* ». Il semble acquis que les chefs de gouvernement se mettent d'accord sur la position arrêtée le 18 juin, à Luxembourg, par les ministres de l'Energie et qui consiste à rendre obligatoire « *l'enregistrement* » des achats de produits pétroliers sur les marchés libres, comme celui de Rotterdam, afin de dissuader la spéculation. Le gouvernement français souhaitait obtenir plus, par exemple l'organisation pour le pétrole d'une sorte de système boursier susceptible de discipliner les transactions. Le chancelier Schmidt cependant reste hostile à tout ce qui serait vraiment contraignant et il subordonne l'acceptation de toutes formules, y compris celle de l'enregistrement obligatoire, à l'accord des Etats-Unis et du Japon. La coopération américaine lui semble apparemment indispensable pour qu'il puisse imposer quelque contrainte que ce soit aux compagnies pétrolières qui opèrent en Allemagne fédérale.

● « *Economies d'énergie et appel à d'autres sources d'énergie, et d'abord à l'énergie électronucléaire.* » Tout le monde est d'accord pour renforcer les économies d'énergie, mais les Neuf sont très critiques à l'égard du comportement des Etats-Unis. Une délégation a fait remarquer que les importations américaines de pétrole sont passées de 250 millions à 450 millions de tonnes au cours des six dernières années. Pour ce qui est des énergies nouvelles, les Neuf envisagent de financer en commun les recherches.

Les Allemands insistent quant à eux pour que soit développée la production de charbon, seule énergie dont l'Europe dispose vraiment en propre, soulignent-ils. Mais il ne fait pas de doute que l'accent sera mis par les Neuf sur le nucléaire, reconnue par tous comme la première énergie de substitution pouvant être produite rapidement en qunatité suffisante pour relayer le pétrole. Même les Néerlandais, longtemps réticents pour des raisons politiques, en conviennent.

● « *Dialogue avec les pays producteurs de pétrole.* » Si les Neuf arrêtent, selon ces grandes lignes, leur politique énergétique et montrent leur détermination à maîtriser les importations pétrolières, ils pourront engager avec les pays de l'OPEP un dialogue visant à équilibrer les échanges et à stabiliser les prix. Certains partenaires de la France, surtout semble-t-il les Allemands, estiment toutefois qu'un tel dialogue serait vain si les Américains n'y prenaient pas part. En fait, à chacun des chapitres en discussion à Strasbourg, l'attitude américaine a été évoquée et quelquefois mise en accusation.

Les neuf chefs d'Etat et de gouvernement avaient commencé leurs discussions de jeudi après-midi en examinant brièvement les résultats des élections européennes. Ils considèrent que le scrutin a « *rendu les peuples européens conscients de leur solidarité* ».

Le gouverneur de la Banque de France, M. Clappier, en tant que président en exercice du conseil des gouverneurs des banques centrales de la Communauté, a rendu compte du fonctionnement du système monétaire européen au cours de ses trois premiers mois d'existence. Il l'a jugé « *très positif* ». Cependant, Mme Tatcher, premier ministre britannique, a annoncé que son pays, le seul qui n'a pas adhéré au S.M.E., avait décidé de participer au *Fonds européen de coopération monétaire* (FECOM) et de mettre à la disposition de cet organisme sa quote-part de ses réserves monétaires. La Grande-Bretagne ne s'engage pas pour autant dans le système de stabilisation monétaire communautaire.

Un premier pas britannique vers le S.M.E.

La décision de Mme Thatcher n'en a pas moins été appréciée comme un premier pas de la Grande-Bretagne vers le S.M.E. et un geste politique marquant la volonté européenne du nouveau gouvernement de Londres. Mme Thatcher a également soulevé une question qui fait beaucoup de bruit outre-Manche : celle de l'augmentation continue de la contribution britannique aux dépenses communautaires. Bien que se situant l'avant-dernière de la C.E.E. pour le produit national brut par habitant, la Grande-Bretagne estime qu'elle contribuera cette année pour 17,5 % et l'an prochain pour 20 % aux dépenses de la Communauté.

Certains de ses calculs sont contestés par ses partenaires, la Grande-Bretagne omettant les avantages qu'elle tire des montants compensatoires. Mais l'importance de sa contribution vient surtout d'un comportement peu conforme à l'objet même du Marché commun : Londres ignore en effet largement l'Europe agricole et continue à acheter plus de la moitié de ses approvisionnements alimentaires hors de la Communauté, ce qui l'oblige à payer aux frontières des taxes importantes. Les Neuf ont demandé à la Commission d'étudier l'évolution prévisible de la contribution britannique pour les deux années à venir et de présenter un rapport au prochain conseil européen à Dublin, en décembre.

Les Neuf devaient encore examiner les relations économiques avec le Japon et les affaires sociales, notamment l'aménagement du temps de travail. Il semble exclu qu'ils prennent des décisions significatives. Au cours du dîner offert jeudi soir 21 juin par M. Giscard d'Estaing au château de Rohan, les Neuf ont évoqué la situation au Proche-Orient et en Afrique australe, selon les mêmes axes que lundi à Paris les ministres des affaires étrangères (*le Monde* du 19 juin).

MAURICE DELARUE.

La présidence de l'Assemblée européenne

BONN SOUTIENDRAIT LA CANDIDATURE DE Mme VEIL

Le gouvernement fédéral allemand est tout à fait disposé à soutenir l'éventuelle candidature de Mme Simone Veil à la présidence de l'Assemblée des communautés européennes. Cette indication a été donnée, selon l'A.F.P., jeudi 21 juin à Strasbourg, dans l'entourage de M. Helmut Schmidt. De même source, on précise que le gouvernement fédéral ne souhaite pas qu'un candidat allemand se présente. Les représentants du parti social-démocrate allemand soutiendraient en principe Mme Veil si elle se présentait, et, pour sa part, le gouvernement allemand se féliciterait qu'une femme, en particulier celle-ci, devienne le premier président du Parlement européen.

SELON LE PRINCE FAHD

L'Arabie Saoudite n'envisagerait pas d'augmenter sa production

Le prince héritier Fahd, d'Arabie Saoudite, a précisé le 22 juin, au *New York Times*, que son pays n'avait « *pas de plan concernant un relèvement de la production pétrolière au-dessus de son niveau actuel de 8,5 millions de barils par jour, ni pour maintenant, ni pour un avenir proche* ».

Cette déclaration venait contredire l'annonce faite l'avant-veille à Londres par le ministre du pétrole saoudien, Cheikh Yamani, selon laquelle son pays envisageait d'accroître sa production de un million de barils par jour.

Il n'est pas rare, avant chacune des conférences de l'OPEP, que les ministres saoudiens tiennent des propos contradictoires. Les deux ministres semblent cependant s'accorder sur ce qu'ils attendent de la conférence des pays producteurs qui se réunit le 26 juin à Genève : ils veulent maintenir les prix dans des limites « *raisonnables et modérés* » et espèrent obtenir un accord sur une réunification des prix de l'OPEP.

Cheikh Yamani, qui était le 22 juin à Copenhague, a estimé « raisonnable » un baril à 18 dollars. Le ministre saoudien s'est étonné que les Occidentaux ne cessent de réclamer une hausse de la production des pays arabes : « *Pourquoi ne demandez-vous pas aux Américains d'augmenter la production de l'Alaska ?* », a-t-il dit.

Signe encourageant cependant à la veille de la conférence de Genève, les prix sur le marché libre continuent de baisser (contrairement à l'habitude avant chaque réunion de l'OPEP). Les carburants ont baissé de plus de 20 % depuis le 1er juin et le pétrole brut, qui a dépassé 37 dollars le baril, est proche désormais de 30 dollars, prix qui demeure élevé.

LE VIETNAM VA CONSTRUIRE UN TRÈS GROS COMPLEXE HYDRO-ÉLECTRIQUE

Les trvaux de construction au Vietnam de la plus grande usine hydroeélectrique du pays — projet aidé par l'U.R.S.S. et qui aura une capacité de 2 millions de kilowatts — commenceront prochainement, vient d'annoncer l'agence de presse vietnamienne. L'usine sera située près de la ville de Hoa-Binh, à 80 kilomètres au nord de Hanoï.

TIERS-MONDE

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Charité bien ordonnée...

Assiste-t-on à une réapparition du « cartiérisme », cette attitude qui, dans les années soixante, dénonçait l'aide au tiers-monde ? Est-il question d'appliquer le proverbe « *Charité bien ordonnée...* » ? Ou plutôt ne s'agit-il pas d'une manœuvre diplomatique ? En tout cas, dans de nombreux discours officiels récents, voit-on l'appui aux pays en développement mis en cause. Ou du moins avance-t-on que l'alourdissement de la facture pétrolière ne permet plus d'être aussi généreux qu'avant à l'égard des Etats démunis. Certains pensent peut-être ainsi « monter » ces Etats contre les producteurs de pétrole qui, non seulement leur vendent cher l'or noir, mais encore appauvrissent les nations nanties, au point d'entamer leurs largesses.

A son tour, après le ministre de l'économie à Manille lors de la cinquième CNUCED, et le ministre des affaires étrangères à Paris, lors du conseil de l'O.C.D.E., M. Raymond Barre vient d'enfoncer le clou. Devant la gotha des affaires, qui fêtait les soixante ans de la Chambre de commerce internationale — notamment présidée de 1957 à 1959 par M. Edmond Giscard d'Estaing, père du président de la République, — le premier ministre a souligné qu'en raison du prélèvement pétrolier, l'aide des pays industrialisés en faveur du tiers-monde « *ne pourra plus être aussi ample que par le passé* ». Dans les locaux fort modernes de cette organisation mondiale des milieux d'affaires — 6 000 entreprises de 95 pays participent à ses travaux, — l'avertissement prenait une curieuse résonance.

Une note de synthèse que vient de publier le ministère de l'économie permet en tout cas de saisir « l'ampleur » de l'aide publique de la France au développement. Cette aide a, en 1977, représenté 11 140 millions de francs ; mais la progression de près de 9 % enregistrée par rapport à 1976 est factice, compte tenu d'une hausse des prix supérieure à ces 9 %. En pourcentage du produit national brut, l'effort français a même régressé : 0,60 % au lieu de 0,62 % (0,66 % en 1970). Bien plus, cette diminution s'est poursuivie en 1978, puisque l'aide publique au développement n'a représenté que 0,57 % du P.N.B., faisant rétrograder la France d'un rang dans le classement mondial.

En outre, les fonds attribués aux départements et territoires d'outre-mer, qu'il serait juste de ne pas faire figurer dans la liste des « pays » bénéficiaires, ont, en 1977, représenté 4 850 millions de francs, soit près de 44 % du total (51 % de la seule aide bilatérale). Le reste des concours se répartit entre l'Afrique francophone (2 690 millions), le Maghreb (960 millions) et les autres pays (910 millions). La seule aide aux Etats technocratiquement dits « les moins avancés » a représenté 1 040 millions, dont plus de la moitié a été attribuée aux quatre nations du Sahel.

L'exemple norvégien

Comparée à la France, la Norvège apparaît exemplaire. Elle figure, avec la Suède, au premier rang des pays donneurs d'aides. Le comité d'aide au développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E. vient d'ailleurs de constater « *avec satisfaction la progression rapide et régulière* » de cette aide. En 1978, les versements nets ont augmenté de 20 % pour atteindre 355 millions de dollars, ce qui représente 0,90 % du produit national brut contre 0,85 % en 1977 et place Oslo à côté de Stockholm (0,82 % pour les Pays-Bas, 0,75 % pour le Danemark qui, en 1977, venait après la France, 0,32 % pour la moyenne des pays de l'O.C.D.E.).

Le Comité a notamment été informé par les représentants de la Norvège « *du soutien vigoureux que l'opinion publique continue généralement à apporter aux objectifs de l'aide au développement* ». Cette aide est, depuis 1974, intégralement dispensée sous forme de dons et pour l'essentiel n'est pas « liée », c'est-à-dire qu'elle peut être utilisée pour des achats effectués ailleurs qu'en Norvège, « *de préférence dans les pays en développement* ».

La majeure partie en a été accordée aux pays à faible revenu et l'accent est mis sur les programmes orientés vers les groupes les plus pauvres de la population du tiers-monde notamment dans les régions rurales. L'aide bilatérale (54 % du total) est concentrée sur neuf pays qui ont tous, sauf un, un revenu annuel par habitant inférieur à 400 dollars.

La croissance de l'aide publique norvégienne a été très rapide, les versements n'ayant représenté que 37 millions de dollars en 1970. En termes réels, la progression annuelle moyenne de l'A.P.D. a été, de 1973 à 1978, la plus forte des pays de l'O.C.D.E. : 21,2 % contre 16,7 % pour l'Autriche, 13,7 % pour la Suède... et 4,3 % pour la France. Les autres apports financiers ont, l'an dernier, représenté 277 millions de dollars, soit 0,70 % du P.N.B., les crédits privés à l'exportation ayant atteint 207 millions, et les dons d'organismes bénévoles 26 millions de dollars. Au total, la contribution de la Norvège au développement a représenté 1,6 % du P.N.B., ce qui la place, cette fois, seule au premier rang (1,5 % pour la Suède).

MICHEL BOYER.

AFFAIRES

Les « états d'âme » des Banques populaires

Une certaine inquiétude, teintée de morosité, régnait à l'assemblée générale des Banques populaires, qui s'est tenue à Nantes, la semaine dernière. Une série de facteurs défavorables pèsent sur l'activité de ce réseau, victime de la réglementation actuelle, de la concurrence des autres réseaux, et qui, en outre, s'alarme des projets de réforme intéressant à la fois sa filiale, le Crédit hôtelier, et les sociétés de cautionnement mutuel (S.C.M.), gravitant dans son orbite.

« Confrontées à un problème de rentabilité, les Banques populaires s'interrogent sur leur avenir », a souligné M. Yves Malécot, président du groupe, en présentant les résultats de l'exercice 1978. Du fait de l'encadrement du crédit, le groupe ne peut utiliser l'intégralité de ses ressources, dont le sous-emploi devient *« pénalisant »*, les surplus placés sur le marché monétaire atteignant 12 milliards de francs fin 1978 par rapport aux 57 milliards de dépôts (+ 17 %) et aux 38,3 milliards de francs de crédits distribués (+ 13,5 %).

Ce déséquilibre affaiblit la structure financière du groupe, très dépendant des variations de taux d'intérêt sur le marché monétaire : *« Les Banques populaires sont dans une situation injuste par rapport aux grandes banques et aux établissements à caractère mutualiste* (Crédit agricole et Crédit mutuel), *qui ont bénéficié de conditions particulières »*, a souligné M. Malécot. Ce dernier faisait sans doute allusion aux crédits à l'exportation désencadrés que distribuent plus facilement les grandes banques à leurs grands clients.

En revanche, il convient de le rappeler, les mutualistes ne sont guère mieux lotis en ce qui concerne l'emploi de leurs dépôts, puisque, à fin 1978, les excédents placés sur le marché monétaire s'élevaient à 70 milliards de francs pour le Crédit agricole et 15,6 milliards de francs pour le Crédit mutuel. Ce dernier, néanmoins, a été directement mis en cause par M. Malécot qui incrimine la concurrence accrue faite par ce réseau en matière de collecte de l'épargne, grâce à son fameux « livret bleu » exonéré d'impôt. Le bénéfice net des Banques populaires n'en a pas moins augmenté de 16,7 % à 369 millions de francs, essentiellement grâce à une réduction des provisions pour créances douteuses, et le groupe est passé au cinquième rang français pour les dépôts, devant le C.I.C.

Quant aux projets de réforme, notamment ceux contenus dans le rapport Sarrazin sur le cautionnement mutuel (*le Monde* du 15 juin 1988, l'assemblée *« tout en reconnaissant l'intérêt de certaines suggestions du rapport, réaffirme son attachement au cautionnement mutuel tel qu'il est défini par la loi de 1917, c'est-à-dire décentralisé et lié organiquement aux Banques populaires »*.

Pour ces dernières, l'auteur du rapport s'est trop penché sur le réseau des S.C.M. créées sous les auspices de la Caisse nationale des marchés de l'État, qui s'adressent aux P.M.I. d'une certaine importance et dont l'activité revêt un caractère plus technique, comparable à celle d'un établissement financier. Les S.C.M. rattachées aux Banques populaires se consacrent surtout au financement des artisans et des petites P.M.I., domaine dans lequel le facteur humain est prépondérant, de même que la connaissance des micro-marchés où ces entreprises évoluent. En fait, le débat est presque de caractère philosophique, portant sur le mutualisme et la décentralisation.

Quant au Crédit hôtelier, dont le capital est détenu à 85 % par les Banques populaires, l'Assemblée *« renouvelle la détermination de conserver dans son sein cette banque populaire spécialisée, qui a toujours veillé à une parfaite neutralité vis-à-vis du secteur bancaire, ce que celui-ci se plaît à lui reconnaître »*. Les pouvoirs publics étudient actuellement, on le sait (*le Monde* du 2 juin 1979), le regroupement des aides financières à long terme en faveur des P.M.E. au sein d'un organisme qui pourrait, éventuellement, réunir les activités du Crédit hôtelier et de la Caisse des marchés pour son département *« cautionnement mutuel, article 8 »*.

Enfin, un dernier problème se pose aux Banques populaires, celui de la succession de M. Yves Malécot, président de leur chambre syndicale et du Crédit hôtelier depuis 1963, qui sera touché par la limite d'âge le 29 septembre prochain. Le choix de son remplaçant, résultant du vote du conseil syndical et soumis à la ratification des pouvoirs publics, apparaît délicat au moment où le réseau aborde une phase capitale de son évolution.

Demandant que ce choix intervienne *« sans nouvelle attente »*, l'assemblée générale a demandé, significativement, que le conseil syndical, représentant les trente-six banques populaires, *« faisant appel, après une déjà longue concertation interne, à une personnalité appartenant au groupe, soumette rapidement cette candidature, conformément aux textes réglementaires, à l'agrément de M. le ministre de l'économie »*. En clair, le choix d'un haut fonctionnaire « parachuté », comme le fut en son temps M. Malécot, mais pour régler alors un conflit interne, serait, cette fois, assez mal accueilli.

Cette incertitude, s'ajoutant aux méfaits de l'encadrement du crédit, aux projets de réforme évoqués précédemment, à la concurrence du Crédit mutuel, et à celle du Crédit agricole, qui est désormais admis à aider les artisans en commun avec les Banques populaires, explique que ces dernières éprouvent actuellement des « états d'âme », un certain énervement se faisant même sentir à « la base », comme on a pu le relever à l'assemblée générale de Nantes.

FRANÇOIS RENARD.

CONJONCTURE

M. Mitterrand présente les nouvelles « propositions économiques et financières » du P.S.

Hôte à déjeuner des journalistes économiques et financiers, jeudi 21 juin, M. François Mitterrand a présenté à cette occasion les nouvelles « propositions économiques et financières du parti socialiste », un document de soixante-dix pages dont on lira ci-dessous une analyse. Ce texte critique la gestion giscardienne de l'économie française avant de reprendre, pour l'essentiel, les propositions du programme commun de la gauche dans la version qu'en avait donnée en 1978 le P.S. Quelques développements nouveaux sont ajoutés : sur l'énergie (bilan énergétique des entreprises, check-up gratuit pour les installations des ménages), la démographie, la santé. Un « projet de société » plus complet sera préparé pour novembre, au terme du débat sur le « projet socialiste » en cours dans le P.S.

M. Mitterrand, qui a parlé pendant deux heures sans prononcer une seule fois le mot autogestion, est apparu plus à l'aise dans l'énoncé de ses objectifs lointains que dans l'explication des moyens pour y parvenir. Il a glissé assez rapidement sur les modalités de financement de son projet et n'a pas expliqué ce que serait la structure de l'approvisionnement énergétique du pays quand, dans dix ans, la France aurait « accru sa consommation d'énergie de 25 %, pour assurer une croissance générale de 75 % ». Combien de centrales nucléaires nouvelles ? Quelles importations supplémentaires de pétrole ? Il n'a pas davantage répondu aux questions qui lui étaient posées sur la façon d'assurer une « croissance sociale » de 5,75 % par an sans aggravation du déficit commercial, ou sur les moyens permettant d'importer beaucoup plus de pétrole tout en réduisant de 22 % à « moins de 20 % » la part du commerce extérieur dans le produit national.

S'agissant de la réduction des inégalités, il a indiqué que ses amis avaient « voyagé entre diverses propositions », mais il n'a cité aucun chiffre sur le resserrement souhaité de la hiérarchie des salaires s'abritant derrière la difficulté de définir des concepts précis de mesure des rémunérations. « La réalité des revenus devrait être entre 1 et 6 », a-t-il simplement ajouté. Enfin, à propos des nationalisations, il a proposé d'étendre la liste du programme commun à Matra (« dans le cadre de l'industrie d'armement »), à Creusot-Loire et aux sociétés de distribution des eaux.

• Porter la croissance « sociale » à 5,75 % par an
• Ramener de 76 % à 50 % la dépendance énergétique de la France

« Face à la crise actuelle du capitalisme mondial, l'adaptation à une nouvelle ère de la production et de la consommation est urgente et nécessaire. Elle sera plus longue en France du fait de la rigidité et de structures politiques et sociales archaïques », a déclaré en préambule M. Mitterrand avant d'énumérer un certain nombre de propositions — les unes inédites, les autres connues — tendant à créer *« un nouveau modèle de développement, à mettre le progrès technique au service des travailleurs et de l'emploi, à promouvoir la justice sociale et la sécurité »*.

● *Une société plus égalitaire.* — Le P.S. propose de relever le SMIC jusqu'à ce qu'il représente *« les deux tiers du revenu moyen »* (1). Les bas salaires seraient relevés *« de façon massive »*. La T.V.A. serait supprimée sur les produits de première nécessité et l'éventail des revenus resserré (de l'ordre de un à six). Un effort accru serait fait en matière de construction de logements (cinq cent cinquante mille par an) et d'équipements collectifs.

Egalement pour réduire les inégalités, le P.S. propose d'accorder une réduction de l'impôt sur le revenu en pourcentage de la fraction du revenu consacrée à l'épargne durant l'année écoulée. Cette mesure pourrait supprimer complètement l'impôt pour les petits épargnants.

● *Une société plus économe d'énergie.* — De 1980 à 1990 le P.S. propose d'accroître le produit national de 75 %, soit d'environ 5,75 % l'an, et cela en n'augmentant la consommation d'énergie que de 25 % (2,25 % par an). De même la dépendance énergétique de la France vis-à-vis de l'étranger serait ramenée de 76 % actuellement à 50 % dans dix ans.

● *Lutte contre l'inflation : retour partiel au blocage des prix.* — Le contrôle des prix et des services serait rétabli pour l'ensemble des produits *« échappant manifestement aux conditions de la concurrence »* : pain, loyers, réparations automobiles, livres, certains produits industriels.

● *Commerce extérieur : moindre rôle.* — La part des échanges extérieurs dans le produit national devrait être ramenée *« au-dessous de 20 % »* en 1990, contre 22 % actuellement.

Une régulation par le temps libre

« Le capitalisme, a poursuivi M. Mitterrand, *cherche à récupérer les gains de productivité dus à l'innovation pour financer l'accumulation et accentuer la substitution capital-travail. Les socialistes opposent à cette régulation par le chômage une régulation par le temps libre qui reposerait sur plusieurs éléments »* :

1) *Réduction de la durée du travail sans perte de salaire.* — Tout en affirmant qu'à court terme il ne peut y avoir d'amélioration que par une accélération de la croissance, le P.S. propose *« de diminuer la durée du travail sans perte de salaire, d'abroger la loi sur les quarante heures, de passer à la cinquième équipe, d'accorder une cinquième semaine de congés payés et d'abaisser l'âge de la retraite. Ces mesures seront l'objet de négociations menées au niveau le plus décentralisé possible »* ;

2) *Plan de développement industriel : couvrir l'essentiel des besoins nationaux.* — L'objectif du P.S. est de *« reconquérir des pans entiers du marché intérieur abandonnés aux importations »* et de *« conserver ou acquérir la maîtrise des grandes technologies de demain »*. Une industrie forte et diversifiée devrait couvrir *« l'essentiel des besoins exprimés sur le marché national »*. Le P.S. propose l'application de son plan sur la sidérurgie (voir *le Monde* du 23 février), la recherche de l'autosuffisance en aliminium, le lancement de programmes aéronautiques nouveaux, un effort accru dans l'industrie des circuits intégrés et de la construction de machines, le développement des énergies nouvelles.

Le P.S. propose de porter à 75 % l'impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières.

Parmi les autres propositions du parti socialiste, on trouve : la création d'emplois *« d'utilité collective »*, une majoration de 50 % des allocations familiales, une réforme profonde de la Sécurité sociale comprenant notamment une remise en cause de l'exercice actuel de la médecine, l'augmentation du minimum vieillesse...

Ce programme, a souligné M. Mitterrand, *« n'est réalisable qu'à condition de transformer profondément les structures d'intervention publique »*. Aussi le champ et la procédure de nationalisation du programme commun de 1972 seraient-ils intégralement appliqués. Matra, Creusot-Loire et les sociétés de distribution des eaux viendraient s'ajouter à la liste des nationalisables.

(1) M. Laurent Fabius nous a précisé qu'il s'agissait des deux tiers du salaire moyen, toutes catégories confondues (ouvriers, employés, cadres, etc.), soit un SMIC de 2 444 F par mois, supérieur de 21 % à l'actuel. Le salaire moyen était en effet de 44 000 F par an au 1er avril 1979, soit 3 666 F par mois.

SOCIAL

LE CONGRÈS DE L'UGICT-C.G.T.

M. Le Guen : lier l'action des cadres des ouvriers et des employés

Le septième congrès de l'UGICT (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.) s'est ouvert ce vendredi 22 juin, à Lyon, avec le discours de M. René Le Guen, secrétaire général.

Ce congrès, a-t-il dit, se situe dans le prolongement de celui qu'a tenu la C.G.T., en novembre à Grenoble, orienté vers la démocratisation et l'adaptation aux aspirations des salariés. Il a donc été précédé *« d'un large débat démocratique avec plus de six cents réunions d'entreprise et des tribunes de discussion ouvertes dans* le Peuple *et* Options *»*, organes cégétistes.

L'aggravation de la crise que M. Le Guen dénonce en accusant le gouvernement et le patronat, notamment dans la sidérurgie, montre qu'une action commune de tous les travailleurs est nécessaire.

La rencontre, qui a eu lieu le 5 juin entre la C.G.T. et la C.G.C., a estimé M. Le Guen dès le début de son intervention, *« permet de mesurer les profondes transformations qui s'opèrent parmi les cadres »*. M. Le Guen se félicite qu'un certain nombre de convergences soient apparues entre les deux organisations et que les rencontres continuent en prenant pour base le projet de déclaration commune resté en suspens en 1974.

A plusieurs reprises, M. Le Guen insiste sur la nécessité de rassembler toutes les catégories de cadres et assimilés, de *« réfléchir à la richesse de toutes les sensibilités dont sont porteuses nos organisations »*. Il fait référence aux valeurs chrétiennes. Le secrétaire général rappelle que, en octobre dernier, il avait proposé une rencontre aux *« neuf organisations de cadres de ce pays »*. La C.F.D.T., souligne-t-il, l'avait jugée inopportune et la C.G.C. subordonnait sa réponse à son propre congrès. *« La proposition de l'UGICT reste permanente.*

Ayant exposé les revendications de l'UGICT en matière d'emploi, de réduction de la durée du travail ou de pouvoir d'achat *« par référence à un indice négocié »*, le syndicaliste insiste sur le développement de la pratique démocratique. *« Ainsi progressera dans la réalité cette idée que personne ne décide à la place des autres, alors que notre style d'activité peut laisser croire que nous sommes bardés de certitudes.*

« Nous ne conditionnons ni notre activité ni nos initiatives à l'accord des autres organisations », précise cependant M. Le Guen.

Au passage, évoquant les efforts de l'UGICT pour établir de bonnes relations internationales, M. Le Guen, réaffirmant la volonté de la C.G.T. d'entrer à la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats), a repris les déclarations de M. Georges Séguy. C'est ainsi qu'il a accusé le président sortant de la C.E.S., M. O. Vetter de se *« livrer à des immixtions et à des affirmations déplacées sur le fonctionnement de la C.G.T. »* et lui reprochant *« d'avancer l'idée d'une nécessaire supranationalité des organisations syndicales »*.

Une enquête de l'INSEE

L'inflation va s'aggraver estiment les Français

Interrogés par l'I.N.S.E.E., en avril et mai, sur l'évolution de la situation économique, les Français se sont déclarés plus pessimistes qu'en janvier devant l'évolution des prix et de leur situation financière, mais un peu moins inquiets pour ce qui concerne l'évolution du chômage (1).

● **LES PRIX : inquiétude.**

Les ménages interrogés n'avaient jamais été aussi pessimistes depuis cinq ans (mai 1978 excepté) quant au rythme de la hausse des prix au cours des mois à venir. Pour la deuxième fois depuis 1974, le nombre des optimistes est moins élevé que celui des pessimistes (proportion des personnes interrogées estimant que la hausse va s'accélérer).

● **SITUATION FINANCIERE ET NIVEAU DE VIE : morosité et pessimisme.**

En janvier dernier, une partie seulement des personnes interrogées avaient déjà été affectées par la hausse des cotisations de sécurité sociale. Lors de l'enquête de mai, cette mesure jouait à plein. C'est sans doute l'une des raisons qui expliquent que la dégradation de la situation ressentie en janvier (questions sur la situation financière et sur le niveau de vie des Français) apparaisse plus clairement en mai. Alors qu'il suffit de remonter à mai 1977 pour observer des appréciations plus défavorables qu'aujourd'hui sur les évolutions passées, des anticipations aussi pessimistes n'avaient pas été notées depuis novembre 1974.

Les ouvriers sont les plus pessimistes, alors que les opinions des agriculteurs ne sont pas modifiées.

● **EMPLOI : un très léger mieux.**

L'enquête de janvier dernier avait montré que le sentiment d'une dégradation de la situation de l'emploi était très répandue dans l'opinion, plus que cela n'avait jamais été depuis 1975. Ce sentiment s'accompagnait d'un pessimisme lui aussi exceptionnel quant à l'évolution du chômage au cours des mois à venir. En mai 1979, les avis sont un peu plus favorables.

● **CONSOMMATION : les voitures d'occasion très recherchées.**

Les réponses faites sur la capacité à épargner changent peu. L'épargne-logement continue à attirer plus de ménages. Les intentions d'achat de voitures d'ici à la fin de l'année progressent de près de 5 % par rapport à l'enquête de mai 1978. Le mouvement de préférence pour les voitures d'occasion, déjà spectaculaire dans l'enquête de janvier 1979, se confirme. Les intentions d'achat de voitures neuves sont, elles, plus faibles en mai 1979 qu'en mai 1978.

Les immatriculations de voitures neuves pour l'année 1979 pourraient tout de même dépasser 1 975 000 unités, chiffre qui dépasse celui de 1978 : 1 945 000 immatriculations (+ 15,4 %).

(1) L'enquête a été effectuée auprès de 8 191 ménages représentatifs de l'ensemble de la population française.

● *M. Jacques Ferrandi*, ancien directeur général du Fonds européen de développement à Bruxelles, vient d'être nommé président au Comité international pour l'Afrique noire.

Cette association, qui succède à l'Association internationale pour le développement de l'aide technique (A.I.A.T.), coordonnera et regroupera un certain nombre d'organismes privés qui s'intéressent à l'Afrique noire. Dans ce but, M. Ferrandi a aussi été nommé président de l'Association pour l'étude de problèmes d'outre-mer (A.E.O.M.).

CONJONCTURE

L'ère des ruptures

(Suite de la première page.)

C'est dans un autre sens, plus subtil, que les projections établies par les économètres peuvent, dans des circonstances comme celles que *nous connaissons actuellement*, contribuer à nous fermer les yeux plutôt qu'à les ouvrir. Non pas surtout parce qu'elles vieillissent prématurément, ou qu'il faut leur affecter un *coefficient d'erreur particulièrement* grand, mais parce qu'elles *risquent* de détourner l'attention des ruptures, des infléchissements brutaux dont le système économique *ou financier peut être le théâtre.* Un trait commun à tous les travaux économétriques est de raisonner sur des agrégats (tels que la « demande des ménages », le volume des exportations, etc.), *sans s'attacher* au fonctionnement des marchés, où prennent pourtant naissance les grands mouvements de l'économie capitaliste.

Or, dans les époques de fièvre comme celle que nous vivons actuellement, où de nombreux marchés *sont gouvernés par la spéculation,* l'évolution cesse tout à fait d'être linéaire. Des accidents peuvent et même doivent se produire pour corriger les excès, « dégonfler » les *positions aventurées, faire tomber* une agitation insoutenable à la longue. On discute encore sur le point de savoir si le krach survenu *en* octobre 1929 à Wall Street a provoqué *la crise* qui allait suivre ou n'en a été que le signal. Une seule chose est certaine : *il n'a pas été sans* influence pour précipiter la chute qui a succédé à l'euphorie des *années 20,* où l'on célébrait l'avènement d'une « nouvelle ère » de *prospérité* continue.

Des processus cumulatifs

Les circonstances ont changé, et, du reste, les événements ne se reproduisent presque jamais sous la même forme. Dans un récent numéro de *Business Week,* un commentateur *posait la question* (sérieuse) suivante : le marché immobilier ne joue-t-il pas dans la *société américaine d'aujourd'hui le* même rôle psychologique qu'il y a près de cinquante ans la Bourse des valeurs ? La demande de maisons et de terrains à bâtir n'a pas été ralentie *jusqu'à une date récente par le renchérissement* du crédit, tant le public est persuadé que le prix de ces biens « réels » ne peut aller que dans une seule direction : vers le *haut.*

Cet extraordinaire *engouement n'est* pas seulement affaire de psychologie ; *il a fini par remodeler* profondément la composition des budgets familiaux. Jamais le montant des *dettes privées — en grande partie* contractées pour devenir propriétaire — n'a été, aux Etats-Unis, aussi élevé, rapporté au revenu des particuliers ou à celui de la nation. *L'auteur de l'article rappelait que le* pourcentage par rapport au P.N.B. était très comparable à celui des années 1928 et 1929 : 14,2 % au lieu de 12,7 %, à cette époque-là.

On a déjà eu l'occasion de décrire, dans les colonnes du *Monde,* le phénomène d'auto-alimentation de l'inflation. La hausse de la valeur des habitations, qui servent de gage aux emprunteurs hypothécaires, encourage des demandes de crédits de plus en plus importants. Que se *passerait-il au cas où un retournement* de la conjoncture entraînerait une diminution des revenus, ou simplement *un arrêt brutal de leur croissance* escomptée ? Par nature, les biens immobiliers sont très peu ou pas du tout « liquides » : si l'on a besoin de s'en défaire dans un court délai, on risque fort de devoir les céder à perte. A telle enseigne qu'il n'est pas déraisonnable d'imaginer un processus de baisse cumulative aussi incontrôlable que l'a été le mouvement ascendant qui se poursuit sans désemparer depuis plusieurs années.

Il n'est évidemment pas certain qu'un tel scénario se produise, bien qu'il soit tentant pour l'esprit de se demander si l'endettement privé ne *risque pas de jouer en 1979 ou en* 1980, aux Etats-Unis, tout au moins, le même rôle « déstabilisateur » qu'en 1974 l'endettement des entreprises. Celles-ci avaient soudainement « découvert », *il y a cinq ans* (pas seulement de l'autre côté de l'Atlantique), l'alourdissement de leurs *charges financières* (intérêts et remboursement du principal). Les conclusions qu'elles en tirèrent sur le plan de leur politique générale — ajournement ou suppression des *investissements programmés, réduction* de l'embauche — ne furent pas pour rien dans l'aggravation de la récession. On peut même dire de ces décisions, qu'elles étaient, qu'elles *sont encore, le facteur déterminant* de la contraction de l'activité générale. Une « prise de conscience » par les millions de ménages, plus ou moins endettés, des risques qu'ils *courent si l'inflation* ne vient plus revaloriser leurs patrimoines en cours de paiement, n'entraînerait-elle pas des effets similaires sur la marche de l'économie, à un moment où *l'industrie automobile* aura, *d'une* façon ou d'une autre, à souffrir du nouveau choc pétrolier. Surtout *s'il s'accompagne,* à partir de l'hiver prochain, d'une certaine pénurie des *approvisionnements ?*

Une immunité illusoire

O*n ne peut, sur* tous ces sujets, que faire des conjectures. Mais il est, malheureusement, un certain nombre de certitudes désagréables dont les gouvernements des grands *pays industrialisés* et leurs conseillers ne sont pas encore suffisamment convaincus.

La première est le « *déchaînement généralisé de l'inflation* », pour *reprendre l'expression que le directeur* général du Fonds monétaire, M. de Larosière, n'hésite pas, pour sa part, à employer. Un certain nombre d'illusions persistent encore, notamment, *semble-t-il, à l'O.C.D.E., sur la relative* immunité dont continueraient à faire preuve les pays que, par habitude (mais la routine est mauvaise conseillère), on appelle encore « à *monnaie forte* ». *On ne répétera* jamais assez, car le phénomène est *soigneusement passé sous silence, que* la chute profonde du dollar des années 1977 et 1978 et les dérèglements monétaires qu'elle a entraînés ont semé les germes d'une inflation *vigoureuse dans le monde entier,* mais d'abord en Allemagne fédérale, au Japon, en Suisse.

Pour essayer de freiner la dégringolade, les banques centrales de *ces pays* ont sans *crier gare fait* revivre, sur une échelle encore jamais vue, les mécanismes du vieux Gold Exchange Standard (l'institut d'émission achetant massivement des dollars contre *émission* de monnaie nationale), dont les effets *inflationnistes* sont *infaillibles.* Sur ce est venue se greffer l'erreur de diagnostic — et de thérapeutique — *commise au sommet de Bonn,* en juillet dernier, où l'on obtint des Allemands et des Japonais qu'ils accroissent encore davantage leurs déjà considérables déficits budgétaires à un *moment* où l'activité repartait d'elle-même sous l'influence, notamment, de l'afflux des capitaux étrangers. Le fait que ces capitaux ont commencé à refluer en masse *au premier trimestre n'a guère diminué* les pressions inflationnistes, car on sait bien qu'une banque centrale, après avoir accepté un fort gonflement de la circulation monétaire ne *peut consentir à sa soudaine contraction.* En conséquence de quoi elle crée, par d'autres moyens, la monnaie que le départ des fonds précédemment venus de l'étranger ferait disparaître. *Sans hasarder de pronostics,* on peut raisonnablement s'attendre que la hausse des *prix, en Allemagne,* dépasse largement les 5 % annoncés par les plus pessimistes, pour atteindre peut-être 7 % ou plus encore (sauf si le Deutschemark se redresse durable*ment vis-à-vis du dollar*).

Les vieux schémas

Dans ces conditions, on aurait tort d'espérer que la République fédérale ou le Japon prennent des mesures supplémentaires de stimula*tion de l'activité au cas où celle-ci* viendrait à fléchir sérieusement aux Etats-Unis. Les circonstances changent mais les vieux schémas de pensée, qui étaient déjà mal adaptés au *problème à résoudre quand on les* avait forgés, ont la vie dure.

Une autre certitude est qu'il arrive toujours un moment où l'inflation crée des distorsions insupportables *telles, par exemple, que la* hausse des taux d'intérêt à court terme au-dessus des taux à long terme. L'arrêt de la croissance ou la franche récession ne sont alors pas très *loin. En est-on déjà là aux* Etats-Unis, où les banques, suivant les indications des marchés prioritaires, viennent de commencer à abaisser leurs conditions de crédit *(prime rate) ?* A *première vue,* ce mouvement de retraite apparaît prématuré, à considérer l'effet négatif qu'il a eu sur la tenue du dollar. Il ne faut jamais oublier que réduire le *loyer de l'argent, alors que l'inflation* n'a pas encore atteint son point maximum, c'est nourrir l'incendie. On a laissé la situation tellement se détériorer qu'aujourd'hui tous les *partis que les autorités responsables* peuvent prendre comportent de gros *risques.*

Mais il est une troisième certitude tant pour les Etats-Unis que pour les autres pays industrialisés. C'est que l'augmentation de 30 % au moins du *prix du pétrole depuis le début de* l'année, intervenant dans un tel contexte, ne peut pas ne pas peser lourdement sur les économies des pays importateurs. L'argument de *consolations le plus curieux que l'on* entende, est que la hausse, même « complétée » par de nouvelles décisions lors de la réunion ministérielle de l'OPEP le 26 juin à Genève, est sans commune mesure avec le quadruplement de fin 1973 ; qu'on ne doit donc pas en attendre les mêmes effets dévastateurs. C'est raisonner comme si le quadruplement n'exerçait pas depuis qu'il a été institué un prélèvement *continu* sur les *richesses produites par les pays* importateurs auquel s'en ajoute désormais un autre. Quand un impôt permanent *est levé sur* les revenus, dit-on qu'il est « absorbé » au bout *de* quelques années ? La question qui se pose est de savoir à partir de quel seuil la taxe a un effet dissua*sif sur l'activité.*

Dans le climat d'inflation actuel, la riposte à laquelle le gouvernement *français a fait allusion apparaît* comme particulièrement inadéquate *et,* de surcroît, contraire à sa propre doctrine. Comment espérer « compenser » par un peu plus de déficit *budgétaire l'effet déflationniste sur* l'activité de l'augmentation de la « note pétrolière » ? D'une augmentation accrue des dépenses publiques non couvertes par l'impôt, on *peut attendre une légère modification* de la répartition du produit national en valeur réelle, non une augmentation significative de celui-ci.

La seule façon concevable (et encore...) *d'alléger le fardeau pétrolier* serait d'en repousser à plus tard la charge en empruntant davantage à l'extérieur. Rien n'indique que M. Barre soit disposé à cette fuite en avant.

PAUL FABRA.





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue mercredi 20 juin 1979, au siège social à Marseille, sous la présidence de M. Jacques Mullier.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978, qui font ressortir un bénéfice net de 45 040 116,53 francs, incluant un profit exceptionnel de 4 447 087 francs. Compte non tenu de ce profit exceptionnel, le résultat marque une progression de 8,6 % sur celui de l'exercice précédent, lui-même apprécié avant la plus-value exceptionnelle de 15 074 854,02 francs qu'il comprenait.

L'assemblée a décidé de distribuer à chacune des 1 620 000 actions représentant le capital un dividende de 17,25 francs (25,875 francs avec l'avoir fiscal) qui sera mis en paiement le 29 juin 1979 contre présentation du coupon n° 163.

Le conseil a indiqué dans son rapport que le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé à 6 315 millions de francs, en augmentation de 10,27 % sur celui de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires a été réalisé pour 58 % en Afrique et pour 42 % en Europe.

Le bénéfice consolidé ressort à 79,6 millions, en recul sur celui de l'exercice précédent par suite des mauvais résultats enregistrés au Sénégal et au Gabon et des difficultés particulières rencontrées par certaines filiales.

Dans son allocution, le président a indiqué que, après le ralentissement prononcé des exportations vers l'Afrique ressenti en 1978, on commence à assister à une reprise des expéditions sur certaines destinations. Il a également indiqué que celles des filiales françaises qui ont enregistré en 1978 des résultats décevants semblent en bonne voie de redressement. La hausse des prix du pétrole, cependant, ne peut qu'influencer défavorablement le rythme de la reprise.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire s'est tenue une assemblée extraordinaire qui a apporté aux statuts de la société des modifications de détail et a renouvelé au conseil les pouvoirs nécessaires, venus à expiration le 15 octobre 1978, pour procéder, éventuellement, à l'augmentation du capital de la société.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE D'ENTREPRISES

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 20 juin 1979 sous la présidence de M. Maurice Mathieu, président du conseil de surveillance. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le chiffre d'affaires du groupe a atteint 3 696 millions de francs contre 2 899 millions de francs, en progression de 27 %. La part réalisée à l'étranger représente un montant de 1 038 millions de francs, soit 28 % du chiffre d'affaires.

Le bénéfice net consolidé du groupe ressort à 31,4 millions de francs, malgré 34 millions de provisions au titre de l'Iran.

Le bénéfice net de la société mère ressort, compte tenu de cette provision, à 31,1 millions de francs.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net par action de 30 F, assorti d'un avoir fiscal de 15 F, soit un revenu global de 45 F, équivalant à celui versé au titre de l'exercice 1977 qui, lui-même, représentait une distribution accrue de 141 % par rapport à l'exercice 1976.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 2 juillet 1979 contre remise du coupon n° 38.

UNION POUR L'HABITATION

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 20 juin, sous la présidence de M. de Lauriston.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui font apparaître un bénéfice d'exploitation de 29 346 000 francs, en augmentation de 10 % sur celui de 1977.

Le bénéfice net, qui tient compte d'importantes plus-values sur cessions d'actifs, dues à la politique de rajeunissement du patrimoine immobilier, s'élève à 47 451 000 francs.

Le dividende unitaire a pu être porté de 13 francs à 14,25 francs. Il sera mis en paiement le 16 juillet. Son montant total, soit 26 718 750 francs, représente 91 % des seuls résultats d'exploitation.

La société se maintient au premier rang de son secteur, tant pour le dividende par action que pour les cours de bourse.

Les actions des sociétés immobilières d'investissement ont d'ailleurs très sensiblement augmenté depuis un an, reflétant une plus juste appréciation de la valeur réelle de leurs actifs et de leur rentabilité.

Les perspectives de l'exercice 1979 restent satisfaisantes pour la société et le dividende devrait pouvoir marquer à nouveau une légère hausse.

De nouvelles opérations sont sur le point d'être engagées pour assurer le remploi des fonds dégagés par la vente — qui s'effectue dans d'excellentes conditions — de différents immeubles.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE

EXERCICE 1978

Réunie sous la Présidence de M. Jacques MASSON, l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de F. 29 181 365,77.

L'Assemblée a décidé de mettre en paiement à partir du 18 juin 1979, contre remise du coupon N°17, un dividende de F. 15 contre F. 14 l'année précédente. Compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor de F. 7,50, le dividende global s'inscrit à F. 22,50.

L'exercice 1978 s'est caractérisé par :

- La poursuite de la diversification des activités du Groupe dans quatre directions principales : les énergies nouvelles, l'agro-alimentaire, les métaux autres que les aciers traditionnels, les équipements permettant l'exploitation des océans.
- De nouvelles prises de participations : achat de 98 % de la société SITRACO spécialisée dans la fabrication d'équipements en aluminium, participation portée à 99 % dans CITEC, spécialisée dans la fabrication des échangeurs de chaleur, etc...
- Intensification de la politique commerciale vers l'exportation : les marchés des pays du Moyen-Orient maintenant stationnaires sont relayés par les pays d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud, zone aux ressources prometteuses.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION (cours ajustés) — Plus haut — Plus bas — 300 — 200 — 100 — 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978

Pour l'avenir, l'activité de CMP se poursuit d'une manière satisfaisante en dépit des difficultés actuelles. Pour faire face aux incertitudes économiques et énergétiques présentes, la société met en œuvre des programmes industriels à court terme qui se traduisent, sur le plan interne, par une politique d'efficacité accrue, une gestion rigoureuse et une amélioration générale de la productivité.



COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

L'assemblée générale, réunie le 20 juin 1979, a approuvé les comptes de l'exercice 1978, ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

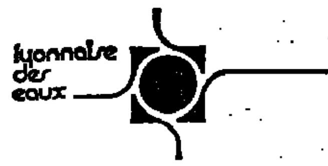
Dans son rapport, le conseil fait état des résultats satisfaisants de ses filiales Société minière d'Anglade (exploitation de tungstène en France), Sidémétal (commerce international de produits sidérurgiques) et Forges de Chelles. Il précise, à ce sujet, que la participation dans cette dernière société s'entend avec jouissance au 1er avril 1978, mais que, ayant été acquise en janvier 1979, elle n'a aucune incidence sur les comptes de l'exercice 1978. Le rapport souligne, par ailleurs, la mauvaise conjoncture ayant encore prévalu en 1978 dans la sidérurgie, ce qui a influencé défavorablement une partie de l'activité de la société.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 301 565 francs, et le compte de pertes et profits se solde par une perte de 183 835 francs.

L'assemblée a approuvé la proposition du conseil de mettre en distribution un dividende de 4 francs par action, soit, avec un avoir fiscal de 2 francs, un revenu global de 6 francs par action, identique à celui de l'exercice précédent.

La désignation, comme administrateurs, de MM. Pierre Collantier et Gérhard Peter, a été approuvée par l'assemblée.

Dans son allocution, le président a fait état des perspectives favorables de l'exercice en cours, conséquence notamment des résultats attendus des activités nouvelles.



L'assemblée générale ordinaire réunie le 20 juin 1979 sous la présidence de M. Pierre Chaussade, président-directeur général, a approuvé les résolutions proposées par le conseil.

Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 71 285 541 francs contre 63 208 382 francs en 1977. Un dividende net de 22,50 francs par action auquel s'ajoute un impôt déjà payé au trésor de 11,25 francs, soit un revenu global de 33,75 francs sera mis en paiement à compter du 4 juillet 1979 contre remise du coupon numéro 32 (les actions nouvelles souscrites en décembre 1978 et janvier 1979 bénéficient du même dividende). Pour l'exercice précédent, le dividende net s'élevait à 22,50 francs, mais comprenait un complément de 0,70 franc au titre de l'exercice 1976.

L'assemblée a réélu administrateur M. Maurice Schlogel et nommé à cette même fonction M. Jérôme Monod, qui a été désigné comme vice-président au cours du conseil qui a suivi l'assemblée.

Dans son allocution, le président a notamment souligné la nécessité pour le groupe de poursuivre le développement d'activités dans le domaine des services autres que la distribution d'eaux et de s'intéresser éventuellement à l'industrie afin de diversifier l'origine des revenus.

C.F.D.E.

Au cours de la réunion du conseil d'administration de la Compagnie financière de développement des entreprises (C.F.D.E.), qui s'est tenue le mardi 19 juin 1979, le conseil, à l'unanimité des membres, a nommé le baron Empain, président-directeur général de la Compagnie, en remplacement de M. Jean de Dreuzy, décédé.

La Compagnie financière de développement des entreprises est la dénomination actuelle de l'ancienne Compagnie financière de l'union européenne.

Le baron Empain est également président - directeur général de Schneider S.A. (holding industriel du groupe Empain-Schneider).

AVIS

Le CREDIT LYONNAIS, Agence de XG - 105, Bd Exelmans PARIS 16è informe le public qu'à l'expiration du contrat de caution la garantie qu'il avait accordée à :

Société CARLONE S.A.R.L. Capital 20.000
51, rue de Rome PARIS 75008

à compter du 14 Avril 1978, cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la date de la présente publication (article 44 du décret 72 - 678 du 20 Juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectuée pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi 70-9 du 2 Janvier 1970 qui restent couvertes par le CREDIT LYONNAIS à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication au siège du CREDIT LYONNAIS. Il est précisé qu'il s'agit de «créances éventuelles» et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues, et ne peut, en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité du cabinet ci-dessus indiqué.



78

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE des actionnaires de la Banca Toscana a été tenue le 30 avril 1979 au Siège Social de la Banque, Palazzo Portinari Salviati, à Florence, sous la présidence de Monsieur le Député Dott. MARTINO BARDOTTI. Après le message de bienvenue adressé par le Président à l'Assemblée, l'Administrateur Délégué, Dott. GIOVANNI CRESTI, a lu les rapports du Conseil d'Administration, et a répondu de manière exhaustive aux questions qui ont été posées.

En session extraordinaire, l'Assemblée a approuvé l'augmentation gratuite du capital de 12 à 24 milliards de lires, par l'élévation de la valeur nominale des actions de 100 à 200 lires, et de 24 à 30 milliards par la création de nouvelles actions à attribuer à paiement à leur valeur nominale.

En session ordinaire les actionnaires ont approuvé, avec une grande majorité, le bilan au 31 décembre 1978 qui met en évidence les excellents résultats atteints par la banque.

D'APRES LE BILAN AU 31 DECEMBRE 1978

Dépôts de la clientèle	3.252 milliards (+ 27,23% par rapport à 1977)
Avances à la clientèle	1.012 milliards (+ 8,66% par rapport à 1977)
Titres de propriété	1.321 milliards (+ 25,82% par rapport à 1977)
Bénéfice net	5.190 millions
Capital, réserves et fonds risques	165 milliards

Le bénéfice net de l'exercice a permis d'attribuer lires 1.790 millions aux réserves, 350 millions à la bienfaisance et 3 milliards au capital.

Le dividende, dans la mesure de 25%, est payable à partir du 2 mai 1979, chez toutes les agences de la banque, et chez le Monte dei Paschi di Siena, le Credito Commerciale et le Credito Lombardo.

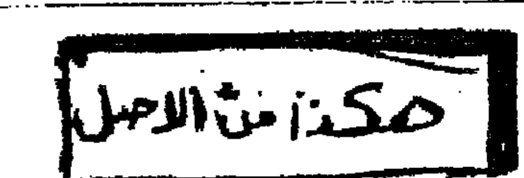
L'Assemblée a nommé à l'unanimité en qualité d'administrateurs MM. Carlo Zini et Bruno Tassi. Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni après l'Assemblée, a nommé M. Carlo Zini Administrateur Délégué.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION en résulte ainsi composé: Président: Martino Bardotti - Vice-Président: Rodolfo Brizzi - Administrateur Délégué: Carlo Zini - Administrateurs: Paolo Barile, Giuseppe Catturi, Siro Cocchi, Vincenzo Fratoni, Giorgio Giorgi, Giorgio Gori, Giorgio Kutufà, Gianni Menghetti, Ermanno Sagginelli, Carlo Serafini, Giancarlo Signorini, Bruno Tassi - Secrétaire: Aldo Galanti.

COMMISSAIRES AUX COMPTES: Président: Mario Tanini - Commissaires titulaires: Athos Rossi, Enzo Tenti, Carlo Luigi Turchi, Alberto Zanni - Commissaires suppléants: Elio Canaletti, Pilo Politi.

La Direction Centrale est composée comme suit: Directeur Central: Fosco Buccianti - Sous-Directeurs Centraux: Domenico Coccioli, Ilio Piccini, Mario Vasetti.

Avec la récente acquisition de la majorité des actions du Credito Commerciale SpA, les moyens administrés par le groupe bancaire: « MONTE DEI PASCHI DI SIENA - BANCA TOSCANA - CREDITO COMMERCIALE - CREDITO LOMBARDO », au 31.3.1979 dépassent les 16.000 milliards de lires et le patrimoine social global a atteint 700 milliards.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 JUIN

Les pétroles en fête

La dernière séance du mois boursier de juin s'est déroulée dans un climat toujours aussi serein au palais Brongniart. Certes, l'indicateur instantané n'a progressé que de 0,4 % environ, mais la hausse ressort tout de même à 3,5 % pour les quatre dernières semaines de crédit.

Une nouvelle fois, ce sont les valeurs pétrolières qui ont pris la tête du mouvement, s'adjugeant même les meilleures performances de la séance avec des gains s'échelonneront de 4 % pour la Française des pétroles, 4,5 % pour la Française de raffinages, 5,5 % pour l'Aquitaine, et jusqu'à plus de 6 % pour Esso. A signaler également les progrès très nets de Cetelem dont la cotation dut être retardée devant l'insuffisance des offres (+ 6 %), et Institut Mérieux (+ 5,5 %).

Ailleurs, une grande irrégularité a continué de régner, même si le nombre des hausses était légèrement supérieur à celui des baisses à la sidérurgie, à l'alimentation et au matériel électrique.

L'annonce d'un déficit important du commerce extérieur français en mai (voir d'autre part), ne suscitait guère de commentaires autour de la corbeille. « Cette tendance était attendue » *disait-on simplement.*

En tout cas, sur le marché des changes, le franc était légèrement plus discuté, tandis que le dollar se montrait un peu plus résistant. Tout occupés à « leur » marché, les boursiers n'y ont prêté, de toute façon, qu'une attention modérée.

En dépit du léger repli observé à Londres (voir ci-contre), le lingot d'or français s'est redressé à 41 290 F contre 41 050 F. Seul, le napoléon est resté stable à 325 F.

LONDRES

La baisse des industrielles se poursuit vendredi, et les vedettes perdent de 2 à 8 points. Fermeté, en revanche, des pétrolières, B P s'adjugeant encore 20 points. Etroite irrégularité des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

Or (ouverture) (dollars) 281 95 contre 282 30

VALEURS	CLOTURE 21/6	COURS 22-6
Beecham	525	523
British Petroleum (1)	11 32	12 1/32
Courtaulds	93	93
De Beers	403 .	395 ..
Imperial Chemical	364 ...	353 ..
Rio Tinto Zinc. Cor.	291 .	285 ...
Shell	374 .	378 ...
Vickers	168	168 .
War Loan 3 1/2 %	31 1/4	31 1/4
*West Driefontein	49 3/8	49 7/8
*Western Holdings	34 3/4	34 3/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BRITISH PETROLEUM. — Le bénéfice net réalisé par le groupe à l'issue du premier trimestre de 1979 s'est élevé à 281,9 millions de livres contre 85,6 millions un an plus tôt. Par action, les chiffres correspondant ressortent à 72,9 pence contre 22,1 pence.

SOLYVENT-VENTEC. — L'exercice 1979 a pris un bon départ. Les chiffres actuels de facturation permettent d'escompter une progression de 25 % du chiffre d'affaires, ainsi qu'une hausse équivalente du bénéfice net (3,53 millions de francs en 1978).

PUK. — Le chiffre d'affaires consolidé du groupe devrait augmenter de 15 % en 1979 et le bénéfice net consolidé devrait être supérieur à celui de 1978, mais aussi à celui de 1977 (377 millions de francs).

SKIS ROSSIGNOL. — Le chiffre d'affaires consolidé devrait augmenter de 20 % à l'issue de l'exercice commencé le 1er avril 1979. Le bénéfice net consolidé progressera également, mais dans une moindre mesure.

SACILOR. — La perte de l'exercice en cours sera réduite de moitié par rapport à celle enregistrée en 1978, a déclaré le président Mayoux.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 1/8 %

NEW-YORK

La hausse reprend modérément

Le mouvement de hausse, qui a connu un certain passage à vide ces derniers jours à Wall Street, a, semble-t-il, modérément repris jeudi. En effet, à l'issue d'une séance plus active que la précédente (36,49 millions d'actions échangées contre 33,81 millions), l'indice Dow Jones s'est établi en progrès de 3,81 points à 843,64. Les investisseurs institutionnels se sont mis de la partie, s'échangeant 467 « paquets » d'au moins 10 000 titres contre 404 mercredi.

La progression de 2,3 % en mai des commandes de biens durables (après la forte baisse enregistrée en avril), le recul de la masse monétaire, qui, en une semaine, s'est dégonflée de 2,6 milliards de dollars, étaient, bien entendu, de nature à satisfaire le Big Board. Mais, selon les professionnels, la hausse conservait d'abord un caractère technique.

VALEURS	COURS 20 6	COURS 21 6
Alcoa	54 5/8	54 1/4
A.T.T.	57 7/8	58 ...
Boeing	42 5/8	42 7/8
Chase Manhattan Bank	35 7/8	36 1/8
Du Pont de Nemours	129 1/4	130 1/2
Eastman Kodak	57 5/8	58 1/8
Exxon	51 1/8	51 1/2
Ford	44 ...	43 7/8
General Electric	48 3/4	48 7/8
General Foods	30 1/2	30 7/8
General Motors	58 3/4	59 1/8
Goodyear	16 1/8	16 1/4
I.B.M.	72 7/8	73 1/2
I.T.T.	29 ...	29 ...
Kennecott	23 1/4	23 1/2
Mobil Oil	75 3/4	76
Pfizer	31 5/8	31 5/8
Schlumberger	73 3/8	74 7/8
Texaco	26 3/8	28 3/4
U.A.L. Inc.	24 7/8	25 ...
Union Carbide	37 7/8	38 1/8
U.S. Steel	22 1/4	22 3/8
Westinghouse	19 1/4	19 3/8
Xerox	62 1/4	62 1/2

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	20 juin	21 juin
Valeurs françaises	108,1	108,8
Valeurs étrangères	122,5	123

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	93,7	94,1

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/6	22/6
1 dollar (en yens)	218 90	217 80

BOURSE DE PARIS - 21 JUIN - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21 6	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 318	4 320	4 210	4 420
Allemagne (100 DM)	232 180	232 450	224 .	238
Belgique (100 F)	14 489	14 487	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	211 510	211 670	205 ..	216
Danemark (100 krd)	80 540	80 635	78	83 ..
Norvège (100 k)	84 280	84 430	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 203	9 270	9 ...	9 500
Italie (1 000 lires)	5 140	5 146	5 ...	6 400
Suisse (100 fr.)	257 820	258 720	250 ...	263
Suède (100 krs)	100 380	100 400	97 ...	102 500
Autriche (100 sch.)	31 520	31 670	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 552	6 542	6 400	6 800
Portugal (100 esc.)	8 780	8 790	8 500	10 ..
Canada ($ can. 1)	3 676	3 675	3 580	3 810
Japon (100 yens)	1 975	1 976	1 910	2 010

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21 6
Or fin (kilo en barre)	40950	41100
Or fin (en lingot)	41050	41290 .
Pièce française (20 fr.)	325	325
Pièce française (10 fr.)	225	222 50
Pièce suisse (20 fr.)	310 50	316 10
Union latine (20 fr.)	281 50	283 ..
Souverain	302 ..	303
Pièce de 20 dollars	1077 80	1052
Pièce de 10 dollars	1080 50	925
Pièce de 5 dollars	595	880
Pièce de 50 pesos	1594 ..	1550
Pièce de 10 florins	293 ..	287 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

EN RECEVANT OFFICIELLEMENT JUAN CARLOS Ier

La Confédération helvétique a voulu « rendre hommage à la jeune démocratie espagnole »

De notre correspondant

Berne. — Le roi Juan Carlos et la reine Sophie d'Espagne ont quitté, jeudi soir 21 juin, Genève pour Madrid, après une visite officielle de trois jours en Suisse.

Les visites officielles de chefs d'Etat étrangers étant rares en Suisse, l'invitation adressée au roi Juan Carlos se voulait, affirme-t-on à Berne, *« un hommage à la jeune démocratie espagnole »*. Pour le roi d'Espagne, ce déplacement a été l'occasion de retrouvailles avec un pays où il a passé une partie de son enfance. Parmi les thèmes abordés avec les autorités helvétiques par le roi et M. Marcelino Oreja, ministre des affaires étrangères, qui l'accompagnait, figuraient la réunion à Madrid, en novembre 1981, de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la future adhésion de l'Espagne au Marché commun, et l'accord sur l'abaissement des barrières douanières, que l'Espagne signera le 26 juin avec l'Association européenne de libre-échange. Sur le plan bilatéral, les discussions ont porté sur l'amélioration du statut des travailleurs espagnols en Suisse ainsi que sur les échanges économiques et culturels entre les deux pays. La Suisse est en effet l'un des plus importants investisseurs étrangers en Espagne, après les Etats-Unis, tandis que l'Espagne est l'un des principaux clients de l'industrie helvétique d'armement. — J.-C. B.

En se rendant au sommet de Tokyo

LE CHANCELIER SCHMIDT FERA ESCALE A MOSCOU

(De notre correspondant.)

Bonn. — En se rendant au sommet des nations industrialisées, à Tokyo, le chancelier Schmidt fera escale à Moscou, lundi 25 juin, pour s'y entretenir avec MM. Kossyguine et Gromyko. Cette double rencontre avec les dirigeants soviétiques, qui a été annoncée jeudi 21 juin, souligne le souci du cabinet allemand de faciliter non seulement la ratification américaine des accords SALT 2 signés à Vienne, mais d'assurer la poursuite de la politique de détente entre l'Est et l'Ouest. Ici, en effet, on ne doute guère que l'objectif du chancelier Schmidt soit de convaincre les Soviétiques de faire aux négociations de Vienne (M.B.F.R.) leur possible pour indiquer à l'Occident qu'ils sont prêts à conclure de nouveaux accords de nature à établir, dans le domaine des armements eurostratégiques, une parité acceptable par les deux camps. — J. W.

LA CHUTE DU DOLLAR REPREND A VIVE ALLURE

La chute du dollar sur les marchés des changes, amorcée la semaine dernière, et qui s'était accélérée mercredi 20 juin, a repris avec vigueur vendredi 22 juin après une courte interruption jeudi. Dans une atmosphère qualifiée de « très nerveuse », de nombreux opérateurs, notamment arabes, ont vendu de la monnaie américaine, dont les cours ont fortement fléchi en dépit des interventions des banques centrales d'Allemagne fédérale et de Suisse. A Paris, le dollar est tombé de 4,32 F à près de 4,28 F ; à Francfort, il est revenu de 1,87 DM à 1,85 DM, et, à Zurich, il a fléchi de 1,66 F à 1,64 F. Le franc français s'est maintenu par rapport au deutschemark, qui a valu 2,3210 environ grâce aux interventions de la Banque de France.

UN ROI A L'O.I.T.

(De notre correspondante.)

Genève. — Depuis la visite spectaculaire du pape Paul VI au Palais des nations, il y a dix ans, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), aucune conférence internationale du travail organisée par le Bureau international du travail (B.I.T.) n'avait reçu un hôte de marque réussissant à toucher aussi profondément ses quelque mille sept cents délégués que Juan Carlos Ier.

Dans une atmosphère détendue et amicale, le roi a parlé, jeudi 21 juin, de démocratie, de liberté, de droit pour tous au travail et de lutte intensive contre le chômage. « Nous devons servir l'homme avant les idéologies (...) ; sans égalité la liberté dégénère et se dégrade (...) ; la paix universelle doit être fondée sur une justice sociale internationale (...) ; la misère, où qu'on en souffre, est une accusation portée contre tous » : tels ont été les leitmotive principaux de son intervention.

Le problème des travailleurs immigrés a été tout particulièrement soulevé par Juan Carlos : « Tant que la société espagnole n'aura pas réintégré dans la vie nationale de nombreux Espagnols aujourd'hui dispersés de par le monde, nous ne relâcherons pas nos efforts pour obtenir que nos émigrants disposent de tous les moyens nécessaires pour maintenir leur identité culturelle », a-t-il déclaré. — I. V.

● *Le travail a repris à l'usine Framatome du Creusot* le vendredi 22 juin, après une grève de deux semaines. Le personnel (quatre cent cinquante salariés) réclamait des augmentations de salaires et un aménagement du temps de travail. Bien que 51 % des salariés se soient prononcés pour la continuation de la grève, le mouvement a été *« suspendu »*

● *Le rapport Cousté sur le travail temporaire.* — M. Pierre-Bernard Cousté, député du Rhône (app. R.P.R.), a présenté à la presse, jeudi 21 juin, son rapport sur le travail temporaire, qu'il a remis au premier ministre. Ce texte de cent quatre-vingts pages, qui préconise notamment la suppression du monopole de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), la création de bureaux privés de placement — qui ne seraient pas des maisons d'intérim — et d'agences publiques de travail temporaire, a été analysé dans *le Monde* du 13 juin. M. Cousté a précisé qu'un groupe de travail se mettrait en place le 27 juin au ministère du travail et de la participation pour étudier les moyens de réaliser les propositions contenues dans son rapport.

En Iran

LE GOUVERNEMENT A FAIT APPEL A DES EXPERTS MILITAIRES AMÉRICAINS

Le porte-parole du gouvernement iranien, M. Abbas Amir Entezam, a confirmé le jeudi 21 juin que le gouvernement avait rappelé « quelques experts et techniciens américains chargés du maintien et de la remise en état du matériel acheté aux Etats-Unis par l'ancien régime ». Ces experts sont, pour la plupart, des électroniciens et des spécialistes de radar, précieux dans les circonstances présentes pour permettre une meilleure surveillance de la frontière irano-irakienne.

Les relations entre Téhéran et Bagdad, toujours très tendues, pourraient s'aggraver s'il se confirme qu'un religieux iranien, l'ayatollah Rezvani, envoyé à Nadjaf par l'imam Khomeiny, a été arrêté par la police irakienne. Selon les représentants à Téhéran du Mouvement pour la révolution islamique d'Irak, la loi martiale aurait été décrétée à Nadjaf et quelque six cents citoyens irakiens de confession chiite auraient été arrêtés.

LA POLITIQUE FRANÇAISE DE L'IMMIGRATION EST VIVEMENT CRITIQUÉE A GENÈVE par les syndicalistes d'une quinzaine de pays

De notre correspondante

Genève. — Quelques jours avant l'examen, par le Sénat français, du projet de loi sur l'immigration, les délégués des diverses organisations syndicales participant à la soixante-cinquième conférence internationale du travail organisée par le B.I.T. (Bureau international du travail) au Palais des Nations, ont rendu publique une déclaration par laquelle ils « entendent manifester leur profond désaccord à l'égard de la politique du gouvernement français concernant les travailleurs immigrés et leur inquiétude quant à ses conséquences graves ».

Ce texte est signé par la C.F.D.T., la C.G.T., Force ouvrière, la F.E.N., la C.F.T.C., la C.G.C. ainsi que par les organisations syndicales des pays d'origine des travailleurs immigrés : l'Union générale des travailleurs algériens, les centrales espagnoles, Confédération syndicale des commissions ouvrières, Union générale des travailleurs, Union syndicale ouvrière, la Confédération générale du travail de Grèce, l'Organisation voltaïque des syndicats libres, la Confédération générale des travailleurs italiens, la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, l'Union des travailleurs du Mali, l'Union marocaine du travail, l'Union des travailleurs de Mauritanie, l'Intersyndicale nationale du Portugal, la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal, la Confédération des syndicats des ouvriers turcs, la Confédération des syndicats de Yougoslavie et l'Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire, ainsi que par la Confédération internationale des syndicats arabes et l'Organisation de l'unité syndicale africaine.

Les syndicalistes s'adressent au gouvernement et au Parlement français pour que ceux-ci *« renoncent à ce projet et mettent en place une véritable politique d'immigration reposant sur l'égalité de traitement entre nationaux et immigrés ».*

Au cas où le gouvernement français ne réagirait pas favorablement à leur déclaration, les signataires du texte se disent décidés à saisir les diverses instances internationales, dont l'Organisation internationale du travail. — I. V.

● *La délégation tunisienne* au sein de la « grande commission » franco-tunisienne réunie à Paris du 19 au 21 juin a fait part de la *« vive préoccupation quant aux conséquences des dernières mesures envisagées par les autorités françaises sur la sécurité de l'emploi et du séjour de la main-d'œuvre tunisienne en France »*.

● *M. Georges Séguy*, secrétaire général de la C.G.T., a adressé, jeudi 21 juin, une lettre aux présidents des groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat, les mettant en garde contre l'« irréparable » si le Parlement adoptait les projets Bonnet-Stoléru. De son côté, l'Union régionale C.G.T. de l'Ile-de-France appelle à des débrayages le 26 juin, jour du débat prévu au Sénat.

UN LIVRE DE M. HERVÉ DE CHARETTE

« La peine de mort en question » à l'U.D.F.

M. Hervé de Charette, maître des requêtes au Conseil d'Etat, délégué général du Parti républicain et président de la commission des droits de l'homme de l'U.D.F., est contre la peine de mort. Il le dit dans un livre mis en chantier au mois de janvier dernier et qui devait être présenté à la presse vendredi 22 juin, mais dont la parution a été repoussée. Le bureau exécutif de l'U.D.F. avait refusé de donner, jeudi 21, son aval à l'ouvrage, qui porte, au-dessous de la signature de l'auteur, le sigle du mouvement. Il est possible même que l'ouvrage soit retiré, afin de faire disparaître ce sigle.

A la veille du débat sur la peine de mort à l'Assemblée nationale, l'U.D.F. a préféré ne pas ouvrir une polémique entre les membres de son groupe qu'on sait divisés. L'existence de ce livre est révélatrice du trouble de l'U.D.F. à propos de la peine de mort, même si M. de Charette, partisan de l'abolition, a choisi de donner la parole, après lui, à vingt-trois personnalités, qui s'expriment librement et même s'il précise que son ouvrage n'engage que lui.

M. Jacques Léauté, professeur de droit à l'université de Paris-II, apporte sa caution scientifique au point de vue abolitionniste de l'auteur. La peine de mort, explique-t-il, n'amende pas le criminel, sauf peut-être au pied de la guillotine, par un sursaut moral sur lequel un Etat laïc ne peut tabler. Elle n'intimide pas le délinquant : le nombre de crimes perpétrés dans les pays qui y ont renoncé, le prouve. Elle n'a, si l'on ose dire, qu'une vertu : expiatoire. C'est la vieille loi du talion.

Marie Cardinal a choisi l'anecdote. Elle se souvient d'un débat public au cours duquel des spécialistes avaient disserté longuement et savamment du sujet. A la fin, une vieille dame avait levé le doigt poliment pour dire : *« Ce que je comprends, c'est que ce n'est pas tellement qu'on leur coupe la tête, mais surtout qu'on leur coupe la langue. »* La guillotine est d'abord un crime contre l'esprit.

Mlle Florence Caroff, qui obtint l'année dernière le premier prix du concours général de philosophie et est aujourd'hui élève à Sciences Po, a rendu une copie documentée. Sur la prétendue exemplarité de la peine, elle cite Arthur Koestler qui raconte que, *« à l'époque où les voleurs à la tire étaient exécutés en Angleterre, d'autres voleurs à la tire exerçaient leurs talents dans la foule qui entourait l'échafaud ».*

M. Patrice de Charette, cousin germain du précédent et secrétaire général adjoint du Syndicat de la magistrature, est lui aussi contre la peine de mort, dans laquelle il voit la clef de voûte de l'*« idéologie de l'insécurité »* qu'entretient à dessein le pouvoir. M. Claude Charmes, qui fut en 1960 condamné à mort pour le meurtre d'une vieille dame, puis libéré, est — on pouvait le penser — partisan de l'abolition. Comme le sont, chacun à sa manière, des journalistes, Philippe Boucher, Françoise Giroud et Frédéric Pottecher, ou des hommes politiques, MM. Jacques Blanc, Jean-Denis Bredin et Bernard Stasi.

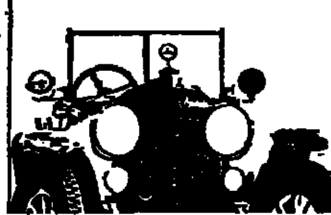
Le camp adverse est présent. Pierre Emmanuel déclare : *« Je ne pense pas que l'assentiment général à la suppression de la peine de mort soit, en lui-même, la marque d'un progrès de notre civilisation. J'aurais tendance à y voir un symptôme régressif, celui de la peur de l'idée de la mort, lié à l'insignifiance de la vie comme destin, comme durée unitaire. »* M. Pierre Sudreau, qui fut déporté et sait que l'homme peut se transformer en *« véritable bête fauve »*, est pour la peine de mort, mais contre la guillotine qu'il propose de remplacer par une *« méthode scientifique, moderne et rapide »*. Laquelle ?

Sur les vingt-trois coauteurs de ce livre, cinq sont pour le maintien de la peine capitale. Deux ne se prononcent pas, comme M. Jean-Pierre Fourcade qui suggère de réformer d'abord l'échelle des peines du code pénal. D'autres partisans convaincus de la peine de mort avaient été contactés par M. de Charette. Ils se sont récusés. C'est ce silence qui, à la veille du débat à l'Assemblée nationale, est, paradoxalement, le plus significatif.

BERTRAND LE GENDRE.

● *Le comité d'études parlementaires pour les problèmes posés par l'abolition de la peine de mort*, que préside M. Pierre Bas, député R.P.R. de Paris, a entendu jeudi 21 juin M. Hubert Bonaldi, secrétaire général du syndicat F.O. des personnels pénitentiaires.

M. Bonaldi ne croit pas à l'effet dissuasif de la peine de mort. Il pense, en revanche, que le crime commis en prison sur des gardiens *« pourrait justifier, à lui seul, le maintien de la peine de mort dans la mesure où, en cas d'abolition, le criminel ne pourrait recevoir d'autre sanction que celle à laquelle il avait déjà été condamné »*. M. Bonaldi a exprimé son inquiétude à l'égard des peines *« incompressibles »* qui auraient pour effet *« d'aggraver très sensiblement les conditions de sécurité des personnels face au désespoir des détenus qui peuvent, dans certains cas, devenir de véritables fauves ».*





Le numéro du « Monde » daté 22 juin 1979 a été tiré à 560 676 exemplaires.